

CONSEIL REGIONAL
ASSEMBLEE PLENIERE
MERCREDI 8 ET
JEUDI 9 JUILLET 2009

PROCES VERBAL

**CONSEIL REGIONAL
ASSEMBLEE PLENIERE DES 8 ET 9 JUILLET 2009**

FICHES D'EMARGEMENT p. 007

MERCREDI 8 JUILLET 2009

SOIR

- Rappel au règlement de Monsieur TETE sur le dossier Center Parcs p. 008

. EVOLUTION DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DU SIEGE ET DES ESPACES RHONE-ALPES

Rapport n° 09.12.453

. AIDE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS DE LA REGION RHONE-ALPES

Rapport n° 09.12.452

- Intervention de l'exécutif p. 009
- Explication de vote des groupes p. 011
- Intervention en réponse de l'exécutif p. 016
- Vote des rapports p. 017
- Vote du vœu p. 017

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Rapport n° 09.12.451 (non soumis au vote)

- Intervention de l'exécutif p. 019
- Intervention des groupes p. 021
- Intervention en réponse de l'exécutif p. 037
- Examen du vœu p. 039

AVIS DU CONSEIL REGIONAL SUR LE PROJET DE PLAN D'ELIMINATION DES DECHETS DANGEREUX EN RHONE-ALPES (PREDD RHONE-ALPES) ET DE SON RAPPORT ENVIRONNEMENTAL

Rapport n° 09.08.449

- Intervention de l'exécutif p. 043
- Avis de la commission « environnement et prévention des risques » p. 048
- Explication de vote des groupes p. 048
- Interventions en réponse de l'exécutif p. 055
- Vote du rapport p. 057

CREATION DU SYNDICAT MIXTE OUVERT DE ROVALTAIN

Rapport n° 09.07.448

- Intervention de l'exécutif p. 057
- Explication de vote des groupes p. 059
- Interventions en réponse de l'exécutif p. 063
- Vote du rapport p. 068

**POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE DE RHONE-ALPES
RAPPORT D'ETAPE DE L'ANNEE 2008**

Rapport n° 09.07.447 (non soumis au vote)

- Intervention de l'exécutif p. 068
- Intervention des groupes p. 071
- Intervention en réponse de l'exécutif p. 081

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE
DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA FEDERATION REGIONALE DES MAISONS
FAMILIALES RURALES D'EDUCATION ET D'ORIENTATION DE RHONE-ALPES
AU COURS DES EXERCICES 2002 ET SUIVANTS**

p. 085

JEUDI 9 JUILLET 2009***MATIN***

- Accueil de Monsieur Jean-Michel THENARD, conseiller régional p. 086

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL REGIONAL DANS DES
ORGANISMES EXTERIEURS ET DES STRUCTURES INTERNES**

Rapport n° 09.00.455

- Rappel de la procédure p. 086
- Hommage rendu à Madame Josiane SCHEPPLER, conseillère régionale décédée le
14 juin 2009
- Minute de silence à sa mémoire p. 086

. PLAN CADRE POUR LA QUALITE DE VIE LYCEENNE

Rapport n° 09.01.444

. GENERALISATION DU DISPOSITIF LYCEES ECORESPONSABLES

Rapport n° 09.01.443

- Intervention de l'exécutif p. 088
- Avis de la commission « formations initiales et lycées » p. 092
- Intervention des groupes p. 096
- Intervention en réponse de l'exécutif p. 121
- Examen et vote des amendements sur le rapport 444 p. 123
- Vote du rapport 444 p. 128

SOUTIEN DE LA REGION RHONE-ALPES A LA CANDIDATURE D'ANNECY - SAVOIE-MONT BLANC POUR L'ORGANISATION DES XXIII^{EMES} JEUX OLYMPIQUES ET DES XXII^{EMES} JEUX PARALYMPIQUES D'HIVER EN 2018

Rapport n° 09.15.454

- Intervention de l'exécutif p. 129
- Suspension de séance
- Audition de la délégation d'Annecy :
 - M. RIGAUT, maire d'Annecy p. 132
 - M. MONTEIL, président du Conseil général de la Haute Savoie p. 135
 - M. DENERIAZ, membre du Comité exécutif de l'association porteuse de la candidature p. 138
- Intervention de M. MASSEGLIA, président du Conseil national olympique et sportif p. 139
- Réponse aux questions des groupes p. 142
- Reprise de la séance
- Intervention du vice-président délégué à la santé et au sport p. 159
- Avis des commissions « sport, jeunesse et vie associative », « transports et déplacements » et « politique de la ville et du logement » p. 165
- Intervention des groupes p. 166
- Interventions en réponse de l'exécutif p. 190
- Examen et vote des amendements p. 193
- Vote du rapport p. 200

APRES-MIDI

SOUTIEN DE LA REGION RHONE-ALPES A LA CANDIDATURE D'ANNECY - SAVOIE-MONT BLANC POUR L'ORGANISATION DES XXIII^{EMES} JEUX OLYMPIQUES ET DES XXII^{EMES} JEUX PARALYMPIQUES D'HIVER EN 2018 (suite)

Rapport n° 09.15.454

- Vote des voeux p. 200

SOUTIEN AUX CAMPUS UNIVERSITAIRES DE RHONE-ALPES

Rapport n° 09.03.445

- Intervention de l'exécutif p. 206
- Suspension de séance
- Audition des représentants des universités :
 - Monsieur Paul JACQUET, administrateur Général de Grenoble INP et p. 208
 - Monsieur Théophile OHLMANN, vice-président de l'Université Pierre Mendès France
 - Monsieur Michel LUSSAULT, président de l'Université de Lyon p. 212
 - Monsieur Gilbert ANGENIEUX, président de l'Université de Savoie p. 217
- Réponse aux questions des groupes p. 220
- Reprise de la séance
- Intervention de l'exécutif p. 229
- Intervention des groupes p. 231
- Intervention en réponse de l'exécutif p. 254
- Examen et vote des amendements p. 257
- Vote du rapport p. 260

PLAN CADRE POUR LA QUALITE DE VIE LYCEENNE (suite)

Rapport n° 09.01.444

- Vote du vœu p. 261

. GENERALISATION DU DISPOSITIF LYCEES ECORESPONSABLES (suite)

Rapport n° 09.01.443

- Examen et vote des amendements p. 264
- Vote du rapport p. 266
- Examen et vote du vœu p. 266

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOUTIEN DE L'EMPLOI : PROJET DE VILLAGE DE LOISIRS « CENTER PARCS »

Rapport n° 09.04.446

- Intervention de l'exécutif p. 269
- Avis des commissions « économie, emploi et économie sociale et solidaire », p. 271
- « développement rural et agriculture », « énergie » et « tourisme et montagne »
- Intervention des groupes p. 272
- Intervention en réponse de l'exécutif p. 297
- Examen et vote des amendements p. 301
- Explication de vote des groupes p. 310
- Vote du rapport p. 314

RECONNAITRE, VALORISER, PROMOUVOIR L'OCCITAN ET LE FRANCO-PROVENÇAL, LANGUES REGIONALES DE RHONE-ALPES

Rapport n° 09.11.450

- Intervention de l'exécutif	p. 314
- Intervention de Monsieur Gérard BERTRAND	p. 316
- Intervention des groupes	p. 319
- Interventions en réponse de l'exécutif	p. 336
- Examen et vote des amendements	p. 338
- Vote du rapport	p. 342

QUESTIONS DIVERSES ET VŒUX GÉNÉRAUX

n° 024 : Exécutif	Conflit universitaire : le gouvernement doit créer les conditions d'une reprise du dialogue pour une sortie rapide de la crise
n° 025 : PGA	Conflit universitaire : le gouvernement doit créer les conditions d'une sortie rapide de la crise
n° 026 : PC	Soutien aux campus universitaires de Rhône-Alpes : Pour des Assises nationales de l'Enseignement supérieur et de la recherche
n° 027 : PRG	Réaffirmation du monopole de la délivrance des diplômes par l'Université publique (Contre l'accord signé entre l'Etat français et le Vatican)
n° 028 : PC	AFPA
n° 029 : PRG	Pour le respect par l'Etat des financements liés aux transferts de compétences
n° 030 : FN	COREVA
n° 031 : PGA	Ordre professionnel des masseurs-kinésithérapeutes
n° 032 : PGA	Aide publique au développement
n° 033 : PSEA	Pour une reconnaissance des anciens combattants et travailleurs originaires des Etats antérieurement liés à la France

NON EXAMINES PAR ABSENCE DE QUORUM

TABLEAU DES VOTES	p. 343
-------------------	--------

AMENDEMENTS ET VŒUX	p. 344
---------------------	--------

FICHES D'EMARGEMENT

Arrivé le

- 9 JUIL. 2009

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

SA/Bureau des indemnités

Service des assemblées


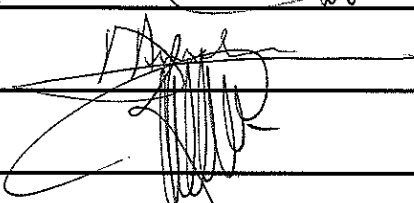
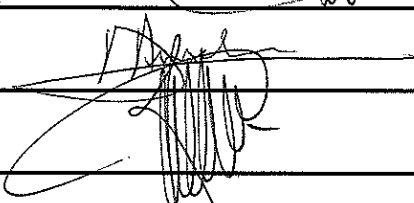
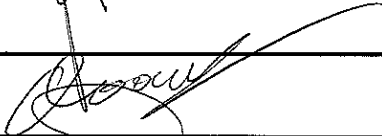
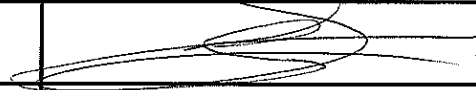
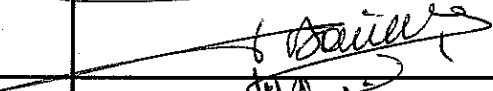


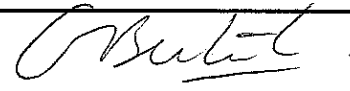




CONSEIL RÉGIONAL

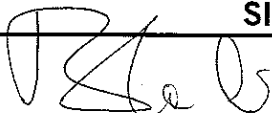
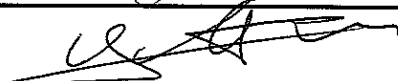
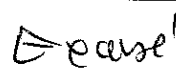

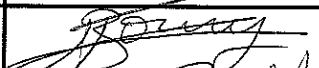

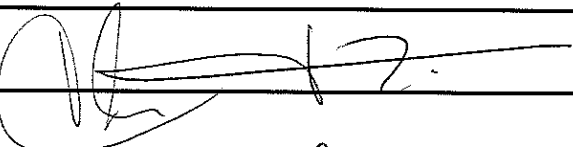
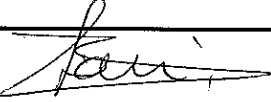
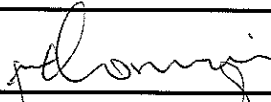
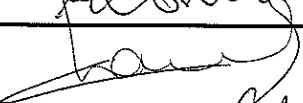
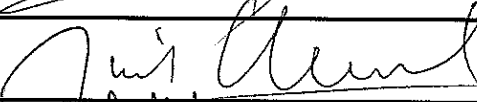
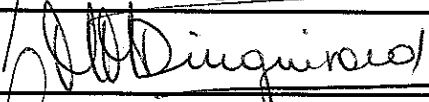
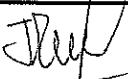
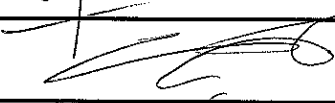
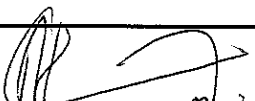

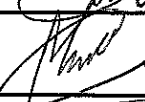
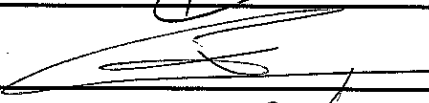

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

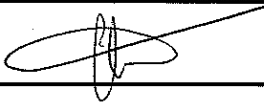
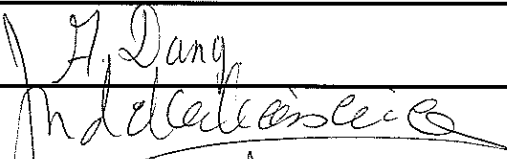
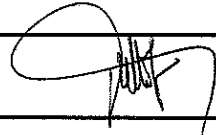
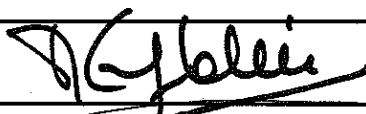

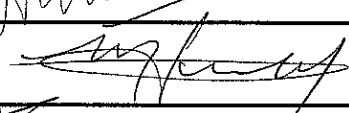
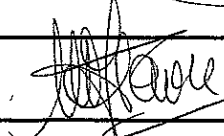
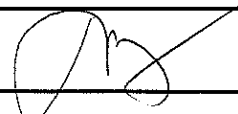
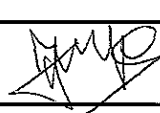
02/07/2009
(157)
emargement ap.doc

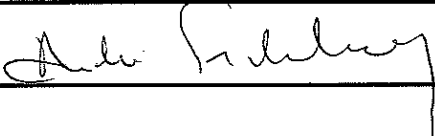
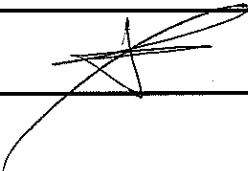
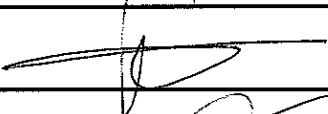


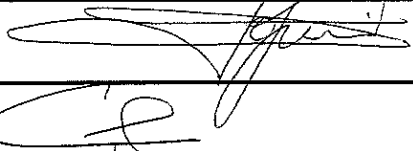

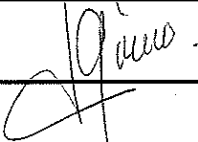
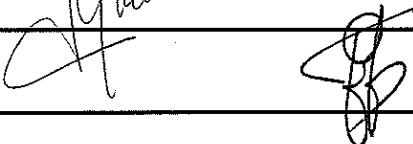
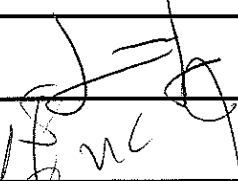
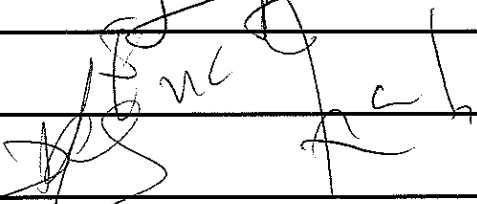
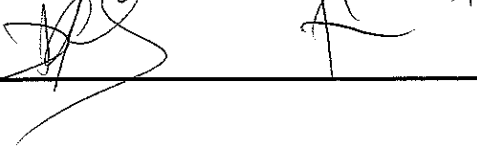
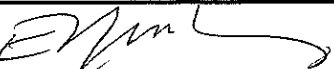
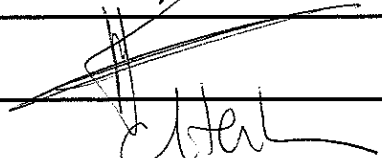
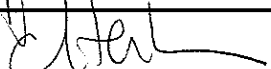
Réunion du mercredi 8 juillet 2009
à 19 heures 00






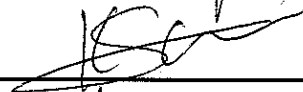










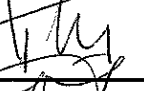


AV


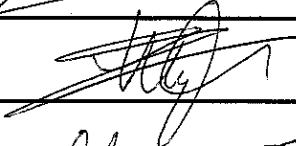
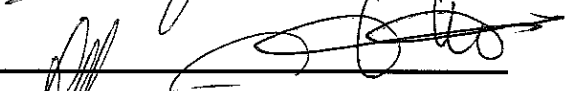

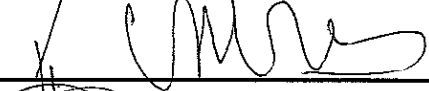
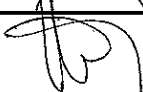
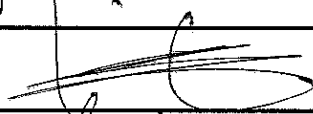
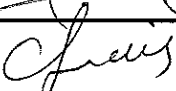
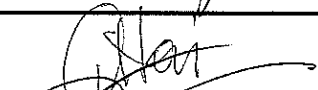

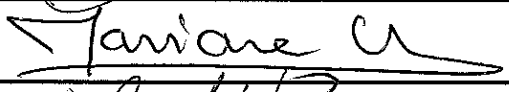
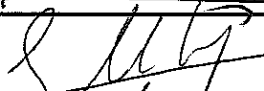

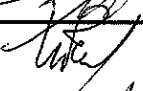
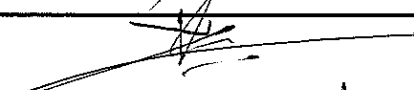

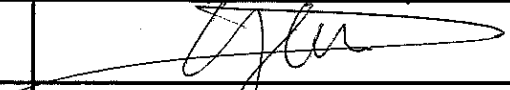
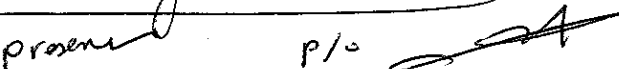

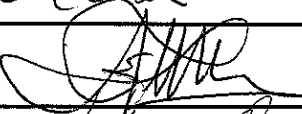

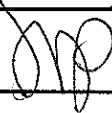
NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE
Mme AHMINE Sabiha	
Mme ANSELME Annie	
M. ARNOU Éric	
M. AUGUSTE François	
M. AVOCAT Christian	
M. BACHIR-CHERIF Morad	
M. BAILLY Raymond	
M. BARBIER Jean-Pierre	
Mme BAUD-ROCHE Astrid	
M. BAYON Jean-Philippe	
M. BERTRAND Gérard	
Mme BERTRIX VEZA Bernadette	
M. BESSON Jean	

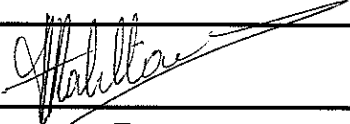
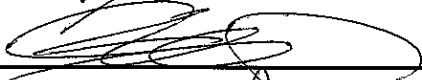
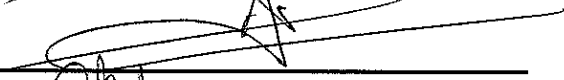
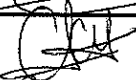

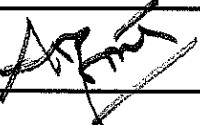

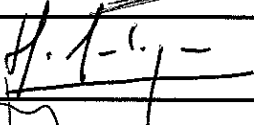

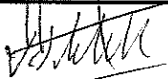

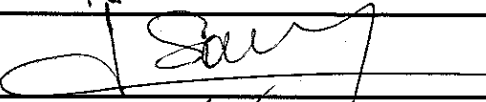



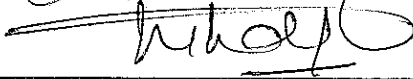
NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE
Mme BLANCHARD Hélène	
M. BOCHATON Jean-Michel	
M. BONNAMY Armand	
Mme BOUDAUD Farida	
Mme BOURY Liliane	
M. BRAILLARD Thierry	
Mme BUISSON Annick	
M. CARLE Jean-Claude	
M. CHAMBE Denis	
Mme CHAMBRE Bernadette	
Mme CHAMI Martine	
Mme CHANAL Agnès	
M. CHEVAL Joël	
Mme CHICHEREAU Marguerite-Marie	
M. CHOSSY Jean-François	
Mme COMBET Myriam	
Mme COMPARINI Anne-Marie	
Mme CONDEMINE Anne-Sophie	
Mme CONESA Mari-Carmen	
M. CORMORECHE Pierre	
M. CORNILLET Thierry	
Mme COROMPT Thérèse	


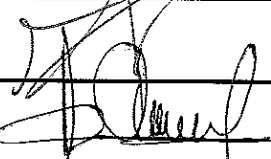


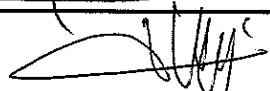
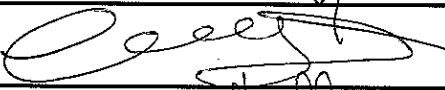
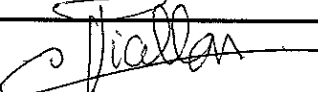

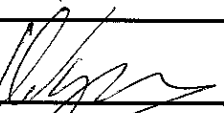
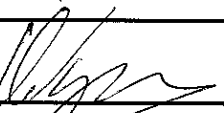
NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE
M. COULOMBEL Alain	
Mme CROSET-BAY Elyette	
Mme CUKIERMAN Cécile	
Mme DAGORNE Laure	<i>Excusez /</i>
Mme DANG Annie	<i>A. Dang</i>
Mme DE LACHEISSERIE Nicole	
Mme DE PENFENTENYO Marie-Christine	<i>Marie-Christine</i>
M. DEBAT Jean-François	
M. DESCHAMPS Yvon	
Mme DOMINJON Charlotte	
Mme DROUET Véronique	
M. DUCARRE Gérard	
M. DULLIN Xavier	
Mme EXPOSITO Josiane	
Mme EYBALIN Michèle	
Mme FARIGOULE Christiane	
Mme FAURE Fabienne	<i>Fabienne</i>
M. FAUROBERT Maurice	
Mme FAVRE Marie	
M. FLEURET Jean-Loup	
M. FOUGERES Roger	
M. FOURNIER Éric	

NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE
M. FRIEDENBERG André	
Mme FRULEUX Dominique	
M. GAGNAIRE Jean-Louis	
Mme GERBIER Françoise	
Mme GERVASI Arlette	
Mme GILLET de THOREY Sylvie	
M. GIMBERT Francis	
Mme GIPPA Jeanine	
M. GIRARD Jean-Pierre	
Mme GIRAUD Éliane	
M. GIRMA Jean	
M. GIROUD Joseph	
M. GOLLNISCH Bruno	
M. GRANGIS Christian	
M. GRASSET Eric	
Mme GRAVIER Danielle	
Mme GUILLAUME Sylvie	
Mme GUILLERMIN Nicole	
M. HAMELIN Emmanuel	
M. HAZARD Serge	
Mme HERBERTZ Catherine	

NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE
M. JACOT Henri	
M. JACQUART François	
Mme JANIAUD Béatrice	
M. JEHANNO Jean-Vincent	
M. JOUVE Didier	
M. KHAMASSI Samir	
M. KOHLHAAS Jean-Charles	
M. KOVACS Thierry	
M. LABAUNE Patrick	Excuse!
Mme LACLAIS Bernadette	
Mme LE DOUARIN Capucine	
Mme LEBAIL Danièle	
M. LECLAIR Benoît	
M. LECULIER Jean-Marc	
M. LERAS Gérard	
Mme LEVY Fabienne	
Mme LOUIS Véronique	
M. LOUVET François	
M. MAHNANE Hocine	
M. MARCHIOL Fabrice	
Mme MARCOS Marie-France	
M. MARTIN Dominique	

NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE
Mme MARTIN Elisa	
M. MIGNOT Philippe	
M. MOILLE Jean-Paul	
M. MOLLONCH Henri	
Mme MOREIRA Véronique	
Mme MOUTON Marie-Pierre	
Mme NIESON Nathalie	
M. NOCODIE Serge	
Mme NOIR Danielle	
Mme NOVELLI Marie-Odile	
Mme ORY Marianne	
M. PALLUY Guy	
Mme PELLAT-FINET Sylvie	
Mme PEREZ Michèle	
Mme PERRIN Florence	
M. PERROT Charles	
M. PETIT Hugues	
M. PHILIP Thierry	 proven p/0
Mme PHILIPPE Katia	
M. PINET Bernard	
Mme POGUET Marie-Cécile	
Mme POUSSARD Renée	

NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE
M. PROTIERE Pascal	
Mme PUTHOD Christiane	
M. QUEYRANNE Jean-Jack	
Mme RABILLOUD Andrée	
M. RAVACHE Gilles	
M. RAYMOND Michel	
Mme REYNARD Claude	
Mme RIONDEL-BESSON Guylaine	
Mme ROBERT WYSS Bernadette	excusée avec 112
M. ROMAN Emmanuel	
M. ROSSET Albert	
M. SAFAR Jérôme	
M. SAULIGNAC Hervé	
Mme SAUZEZ Marie-Hélène	
Mme SCHLOTTER Véronique	
M. SIMONIAN Edouard	
Mme SOUBEYRAND-GERY Danièle	
Mme SOUDAN Geneviève	
M. SOULAGE Bernard	
M. SUZAN Georges	
Mme TABELING Colette	
Mme TARDY Marie-Christine	

NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE
M. TETE Étienne	presen 
M. THENARD Jean-Michel	
M. TURCAS François	
M. VALLA Michel	
M. VASSIEUX Jacques	
Mme VESPIER Catherine	
Mme VIALLOU Cécile	
Mme VIEUX-MARCAUD Marie-France	
M. VINCENT Maurice	
M. VIOUD Roger	
M. VOIR Patrice	
M. VOISIN Michel	Excuse 
M. WYSSA Olivier	





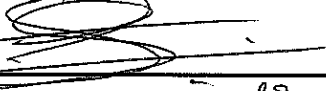



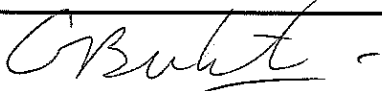

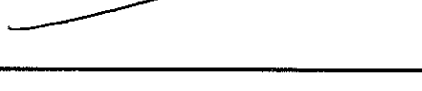

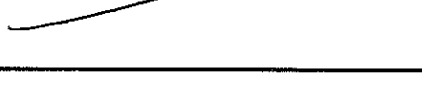
CONSEIL RÉGIONAL

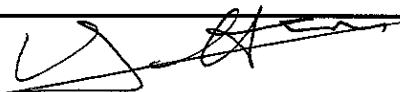

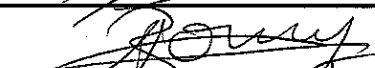

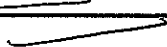
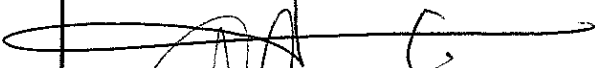
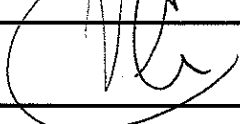


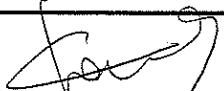
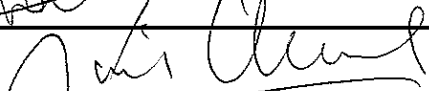
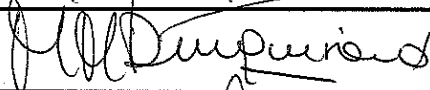
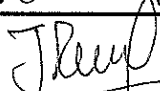



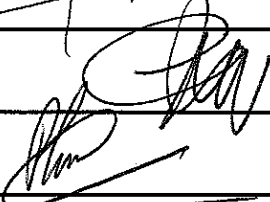

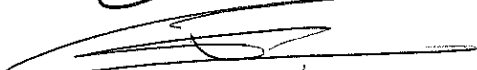
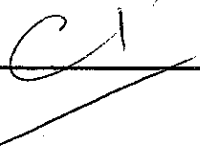
ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

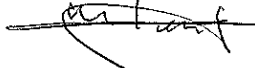





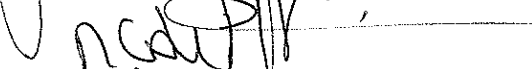


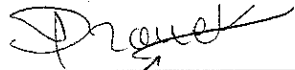
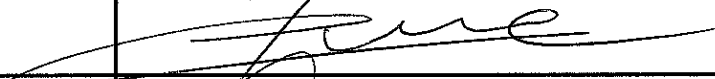

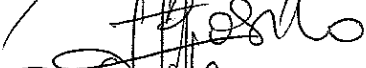


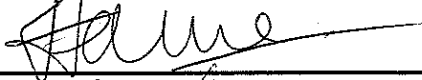
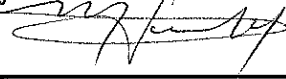
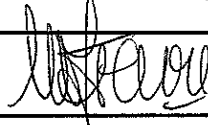
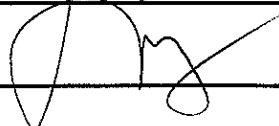


02/07/2009
(157)
emargement ap.doc

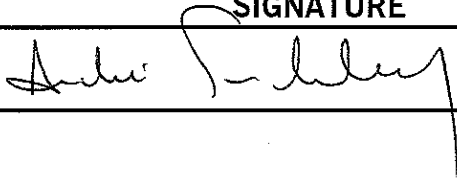
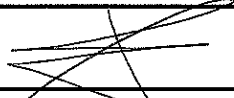
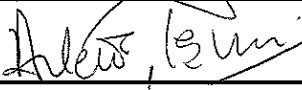




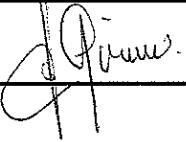
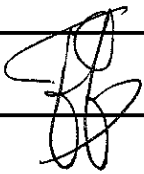
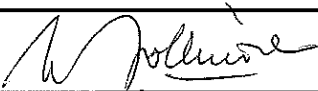
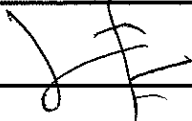
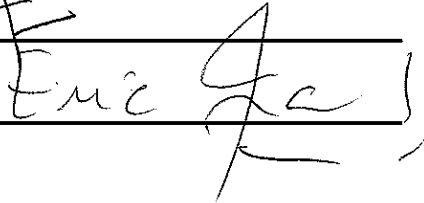


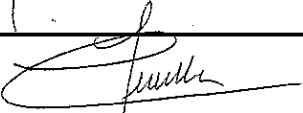


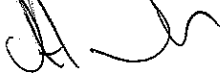
Réunion du jeudi 9 juillet 2009
à 9 heures 00



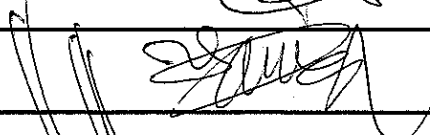
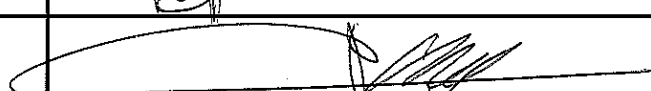
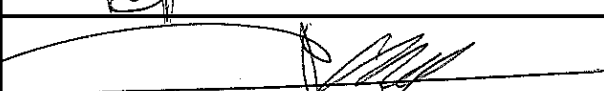
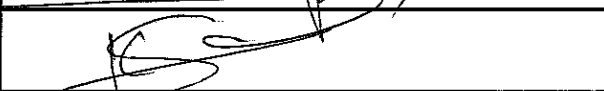
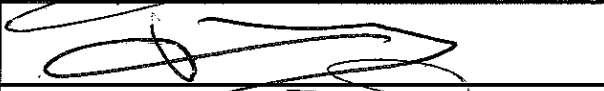

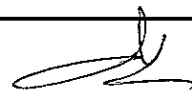
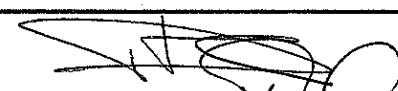

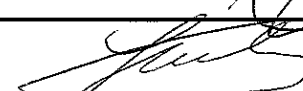
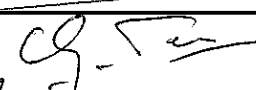
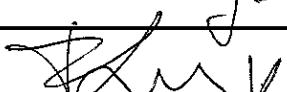
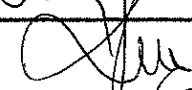
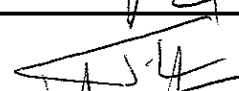
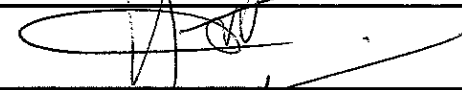
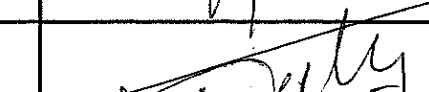


ph

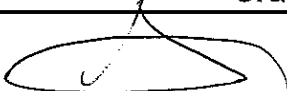




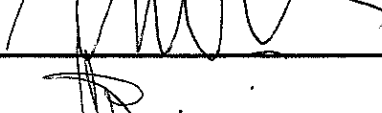
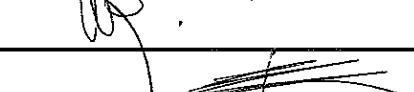


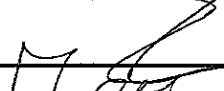

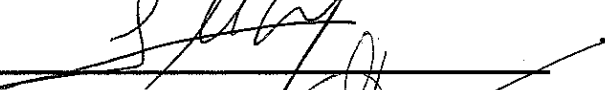
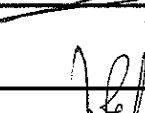
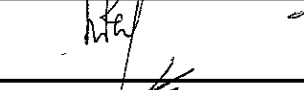
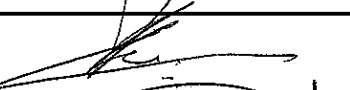



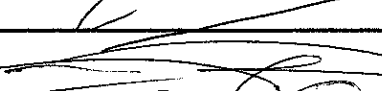
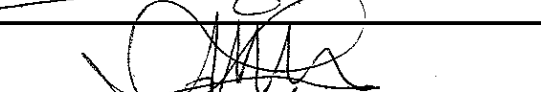

NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE
Mme AHMINE Sabiha	
Mme ANSELME Annie	
M. ARNOU Éric	
M. AUGUSTE François	
M. AVOCAT Christian	
M. BACHIR-CHERIF Morad	
M. BAILLY Raymond	
M. BARBIER Jean-Pierre	
Mme BAUD-ROCHE Astrid	
M. BAYON Jean-Philippe	
M. BERTRAND Gérard	
Mme BERTRIX VEZA Bernadette	
M. BESSON Jean	

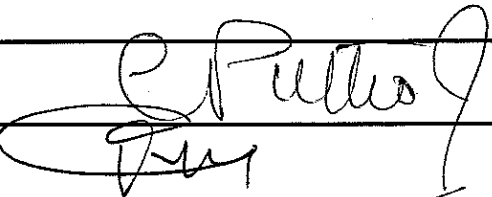


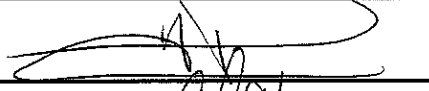



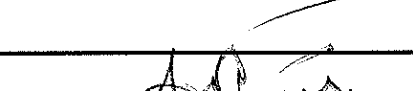

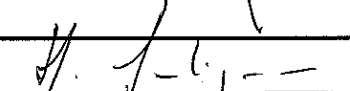

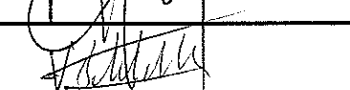

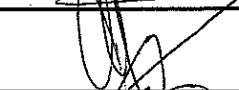


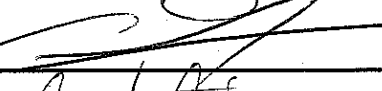
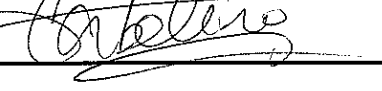


NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE
Mme BLANCHARD Hélène	
M. BOCHATON Jean-Michel	
M. BONNAMY Armand	Ecube
Mme BOUDAUD Farida	
Mme BOURY Liliane	
M. BRAILLARD Thierry	
Mme BUISSON Annick	
M. CARLE Jean-Claude	
M. CHAMBE Denis	
Mme CHAMBRE Bernadette	
Mme CHAMI Martine	
Mme CHANAL Agnès	
M. CHEVAL Joël	
Mme CHICHEREAU Marguerite-Marie	
M. CHOSSY Jean-François	
Mme COMBET Myriam	
Mme COMPARINI Anne-Marie	
Mme CONDEMINE Anne-Sophie	
Mme CONESA Mari-Carmen	
M. CORMORECHE Pierre	
M. CORNILLET Thierry	
Mme COROMPT Thérèse	

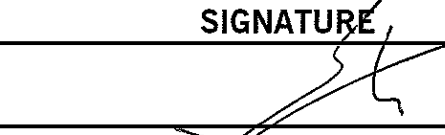
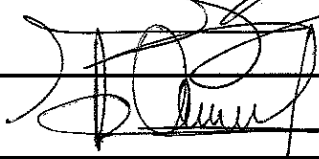


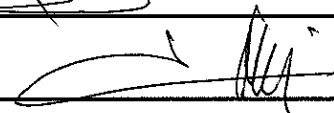

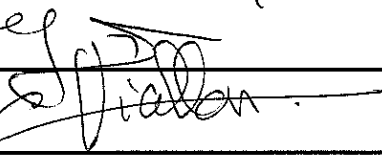
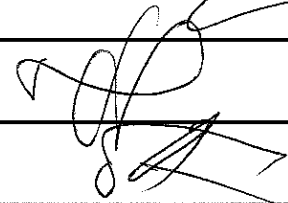

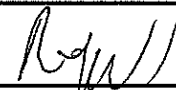
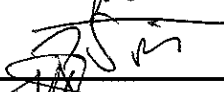
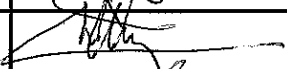
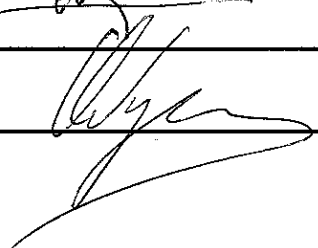
NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE
M. COULOMBEL Alain	
Mme CROSET-BAY Elyette	
Mme CUKIERMAN Cécile	
Mme DAGORNE Laure	
Mme DANG Annie	
Mme DE LACHEISSERIE Nicole	
Mme DE PENFENTENYO Marie-Christine	
M. DEBAT Jean-François	
M. DESCHAMPS Yvon	
Mme DOMINJON Charlotte	
Mme DROUET Véronique	
M. DUCARRE Gérard	
M. DULLIN Xavier	
Mme EXPOSITO Josiane	
Mme EYBALIN Michèle	
Mme FARIGOULE Christiane	
Mme FAURE Fabienne	
M. FAUROBERT Maurice	
Mme FAVRE Marie	
M. FLEURET Jean-Loup	
M. FOUGERES Roger	
M. FOURNIER Éric	

NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE
M. FRIEDENBERG André	
Mme FRULEUX Dominique	
M. GAGNAIRE Jean-Louis	
Mme GERBIER Françoise	
Mme GERVASI Arlette	
Mme GILLET de THOREY Sylvie	
M. GIMBERT Francis	
Mme GIPPA Jeanine	
M. GIRARD Jean-Pierre	
Mme GIRAUD Éliane	
M. GIRMA Jean	
M. GIROUD Joseph	
M. GOLLNISCH Bruno	
M. GRANGIS Christian	
M. GRASSET Eric	
Mme GRAVIER Danielle	
Mme GUILLAUME Sylvie	
Mme GUILLERMIN Nicole	
M. HAMELIN Emmanuel	
M. HAZARD Serge	
Mme HERBERTZ Catherine	

NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE
M. JACOT Henri	
M. JACQUART François	
Mme JANIAUD Béatrice	
M. JEHANNO Jean-Vincent	
M. JOUVE Didier	
M. KHAMASSI Samir	
M. KOHLHAAS Jean-Charles	
M. KOVACS Thierry	
M. LABAUNE Patrick	Ecoude
Mme LACLAIS Bernadette	
Mme LE DOUARIN Capucine	
Mme LEBAIL Danièle	
M. LECLAIR Benoît	
M. LECULIER Jean-Marc	
M. LERAS Gérard	
Mme LEVY Fabienne	
Mme LOUIS Véronique	
M. LOUVET François	
M. MAHNANE Hocine	
M. MARCHIOL Fabrice	
Mme MARCOS Marie-France	
M. MARTIN Dominique	

NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE
Mme MARTIN Elisa	
M. MIGNOT Philippe	
M. MOILLE Jean-Paul	
M. MOLLONCH Henri	
Mme MOREIRA Véronique	
Mme MOUTON Marie-Pierre	
Mme NIESON Nathalie	
M. NOCODIE Serge	
Mme NOIR Danielle	
Mme NOVELLI Marie-Odile	
Mme ORY Marianne	
M. PALLUY Guy	
Mme PELLAT-FINET Sylvie	
Mme PEREZ Michèle	
Mme PERRIN Florence	
M. PERROT Charles	
M. PETIT Hugues	
M. PHILIP Thierry	
Mme PHILIPPE Katia	
M. PINET Bernard	
Mme POGUET Marie-Cécile	
Mme POUSSARD Renée	

NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE
M. PROTIERE Pascal	
Mme PUTHOD Christiane	
M. QUEYRANNE Jean-Jack	
Mme RABILLOUD Andrée	
M. RAVACHE Gilles	
M. RAYMOND Michel	
Mme REYNARD Claude	
Mme RIONDEL-BESSON Guylaine	
Mme ROBERT WYSS Bernadette	
M. ROMAN Emmanuel	
M. ROSSET Albert	
M. SAFAR Jérôme	
M. SAULIGNAC Hervé	
Mme SAUZE Marie-Hélène	
Mme SCHLOTTER Véronique	
M. SIMONIAN Edouard	
Mme SOUBEYRAND-GERY Danièle	
Mme SOUDAN Geneviève	
M. SOULAGE Bernard	
M. SUZAN Georges	
Mme TABELING Colette	
Mme TARDY Marie-Christine	

NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE
M. TETE Étienne	
M. THENARD Jean-Michel	
M. TURCAS François	
M. VALLA Michel	
M. VASSIEUX Jacques	
Mme VESPIER Catherine	
Mme VIALON Cécile	
Mme VIEUX-MARCAUD Marie-France	
M. VINCENT Maurice	
M. VIOUD Roger	
M. VOIR Patrice	
M. VOISIN Michel	
M. WYSSA Olivier	


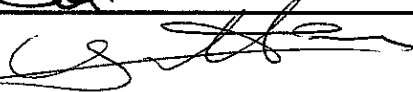

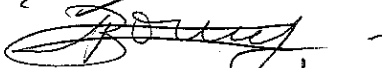

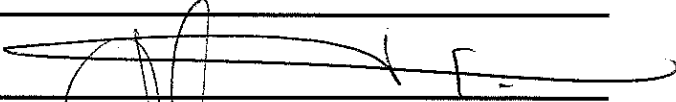

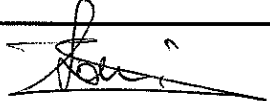
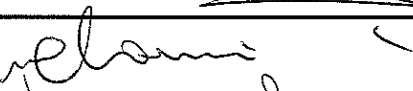
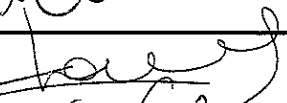
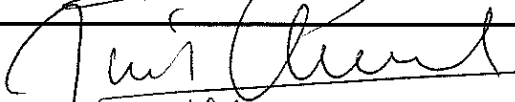
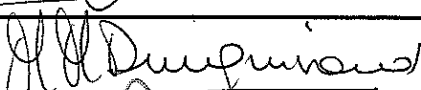

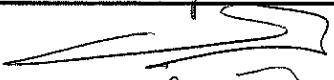
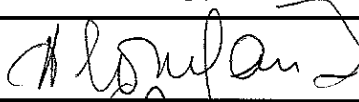
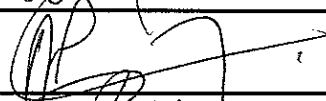

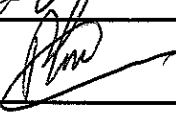

CONSEIL RÉGIONAL

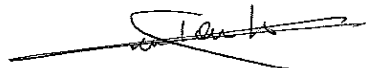


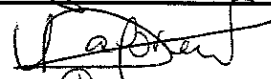



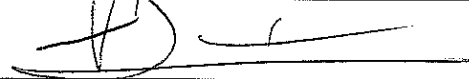
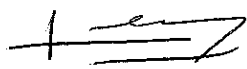

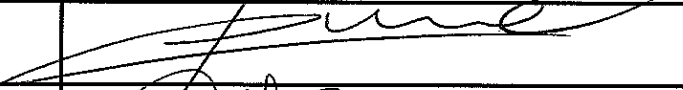



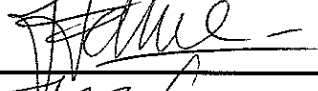
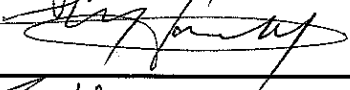
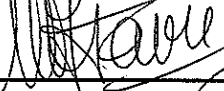


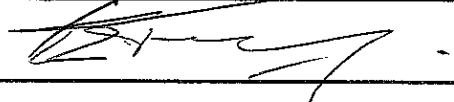
ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

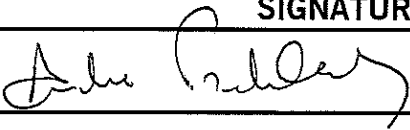
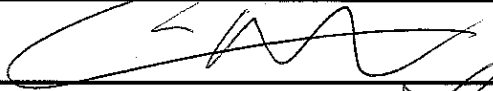

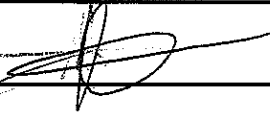

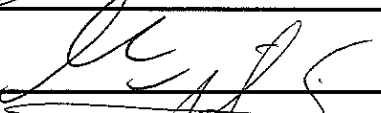
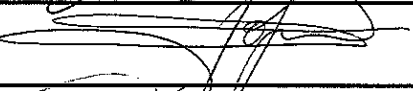
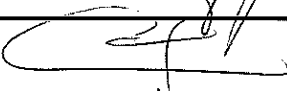
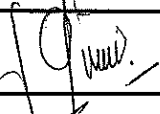
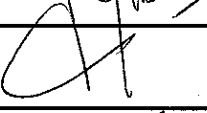
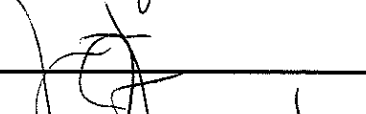
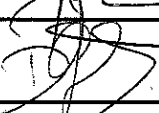
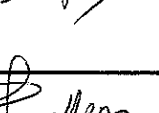
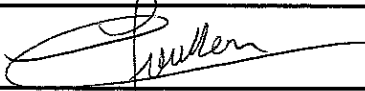

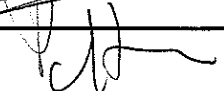
02/07/2009
(157)
emargement ap.doc

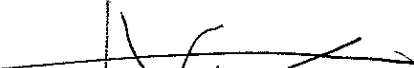





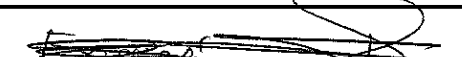


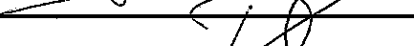









Réunion du jeudi 9 juillet 2009
à 15 heures 00

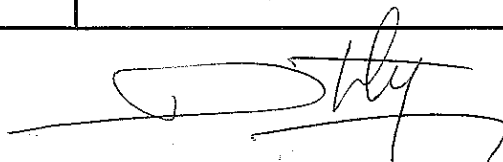
NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE
Mme AHMINE Sabiha	
Mme ANSELME Annie	
M. ARNOU Éric	
M. AUGUSTE François	
M. AVOCAT Christian	
M. BACHIR-CHERIF Morad	
M. BAILLY Raymond	
M. BARBIER Jean-Pierre	
Mme BAUD-ROCHE Astrid	
M. BAYON Jean-Philippe	
M. BERTRAND Gérard	
Mme BERTRIX VEZA Bernadette	
M. BESSON Jean	







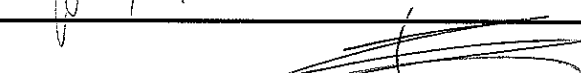

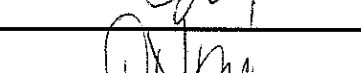
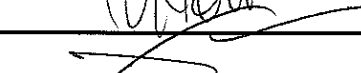
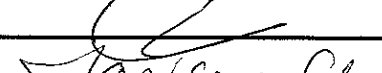
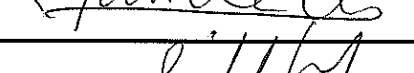
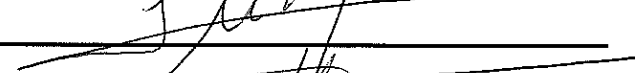
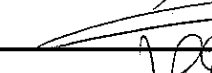
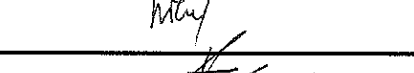
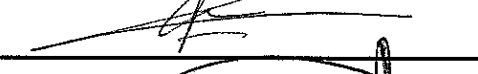
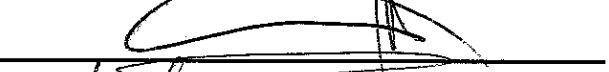
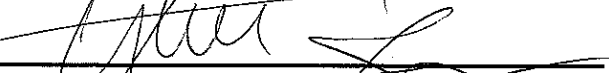
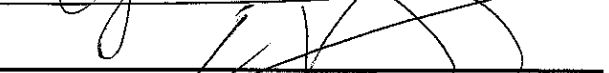



NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE
Mme BLANCHARD Hélène	
M. BOCHATON Jean-Michel	
M. BONNAMY Armand	Excuse!
Mme BOUDAUD Farida	
Mme BOURY Liliane	
M. BRAILLARD Thierry	
Mme BUISSON Annick	
M. CARLE Jean-Claude	
M. CHAMBE Denis	
Mme CHAMBRE Bernadette	
Mme CHAMI Martine	
Mme CHANAL Agnès	
M. CHEVAL Joël	
Mme CHICHEREAU Marguerite-Marie	
M. CHOSSY Jean-François	
Mme COMBET Myriam	
Mme COMPARINI Anne-Marie	
Mme CONDEMINE Anne-Sophie	
Mme CONESA Mari-Carmen	
M. CORMORECHE Pierre	
M. CORNILLET Thierry	
Mme COROMPT Thérèse	

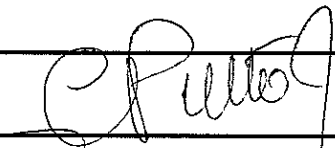

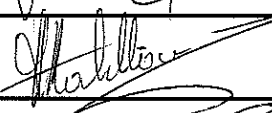
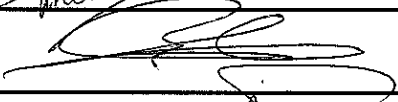


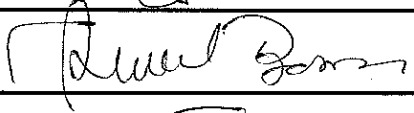
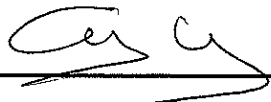
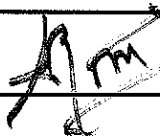


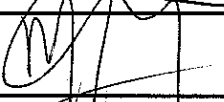
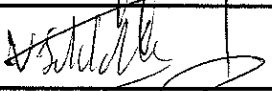

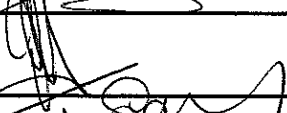
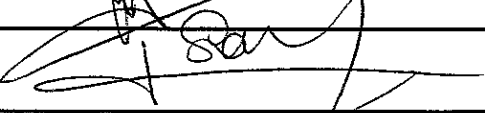
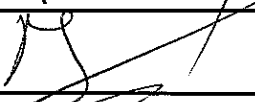


NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE
M. COULOMBEL Alain	
Mme CROSET-BAY Elyette	
Mme CUKIERMAN Cécile	
Mme DAGORNE Laure	
Mme DANG Annie	
Mme DE LACHEISSERIE Nicole	
Mme DE PENFENTENYO Marie-Christine	
M. DEBAT Jean-François	
M. DESCHAMPS Yvon	
Mme DOMINJON Charlotte	
Mme DROUET Véronique	
M. DUCARRE Gérard	
M. DULLIN Xavier	
Mme EXPOSITO Josiane	
Mme EYBALIN Michèle	
Mme FARIGOULE Christiane	
Mme FAURE Fabienne	
M. FAUROBERT Maurice	
Mme FAVRE Marie	
M. FLEURET Jean-Loup	
M. FOUGERES Roger	
M. FOURNIER Éric	


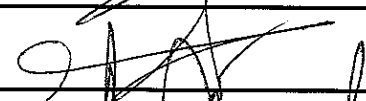

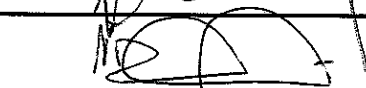

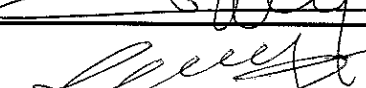
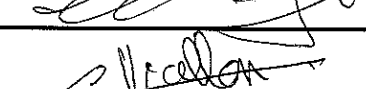

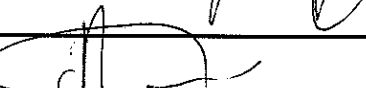
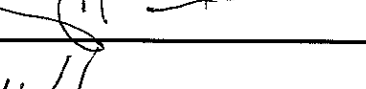
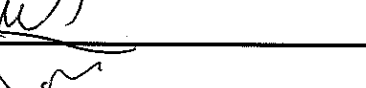


NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE
M. FRIEDENBERG André	
Mme FRULEUX Dominique	Examinée
M. GAGNAIRE Jean-Louis	
Mme GERBIER Françoise	
Mme GERVASI Arlette	Arlette Gervasi
Mme GILLET de THOREY Sylvie	
M. GIMBERT Francis	
Mme GIPPA Jeanine	
M. GIRARD Jean-Pierre	
Mme GIRAUD Éliane	
M. GIRMA Jean	
M. GIROUD Joseph	
M. GOLLNISCH Bruno	Bruno Gollnisch
M. GRANGIS Christian	
M. GRASSET Eric	Eric Grasset
Mme GRAVIER Danielle	
Mme GUILLAUME Sylvie	
Mme GUILLERMIN Nicole	
M. HAMELIN Emmanuel	Emmanuel Hamelin
M. HAZARD Serge	
Mme HERBERTZ Catherine	

NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE
M. JACOT Henri	
M. JACQUART François	
Mme JANIAUD Béatrice	
M. JEHANNO Jean-Vincent	
M. JOUVE Didier	
M. KHAMASSI Samir	
M. KOHLHAAS Jean-Charles	
M. KOVACS Thierry	
M. LABAUNE Patrick	E ceuse
Mme LACLAIS Bernadette	
Mme LE DOUARIN Capucine	
Mme LEBAIL Danièle	
M. LECLAIR Benoît	
M. LECULIER Jean-Marc	
M. LERAS Gérard	
Mme LEVY Fabienne	
Mme LOUIS Véronique	
M. LOUVET François	
M. MAHNANE Hocine	
M. MARCHIOL Fabrice	
Mme MARCOS Marie-France	
M. MARTIN Dominique	



NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE
Mme MARTIN Elisa	
M. MIGNOT Philippe	
M. MOILLE Jean-Paul	
M. MOLLONCH Henri	
Mme MOREIRA Véronique	
Mme MOUTON Marie-Pierre	
Mme NIESON Nathalie	
M. NOCODIE Serge	
Mme NOIR Danielle	
Mme NOVELLI Marie-Odile	
Mme ORY Marianne	
M. PALLUY Guy	
Mme PELLAT-FINET Sylvie	
Mme PEREZ Michèle	
Mme PERRIN Florence	
M. PERROT Charles	
M. PETIT Hugues	
M. PHILIP Thierry	
Mme PHILIPPE Katia	
M. PINET Bernard	
Mme POGUET Marie-Cécile	
Mme POUSSARD Renée	

NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE
M. PROTIERE Pascal	
Mme PUTHOD Christiane	
M. QUEYRANNE Jean-Jack	
Mme RABILLOUD Andrée	
M. RAVACHE Gilles	
M. RAYMOND Michel	
Mme REYNARD Claude	
Mme RIONDEL-BESSON Guylaine	
Mme ROBERT WYSS Bernadette	
M. ROMAN Emmanuel	
M. ROSSET Albert	
M. SAFAR Jérôme	
M. SAULIGNAC Hervé	
Mme SAUZZEA Marie-Hélène	
Mme SCHLOTTER Véronique	
M. SIMONIAN Edouard	
Mme SOUBEYRAND-GERY Danièle	
Mme SOUDAN Geneviève	
M. SOULAGE Bernard	
M. SUZAN Georges	
Mme TABELING Colette	
Mme TARDY Marie-Christine	

NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE
M. TETE Étienne	
M. THENARD Jean-Michel	
M. TURCAS François	
M. VALLA Michel	
M. VASSIEUX Jacques	
Mme VESPIER Catherine	
Mme VIALLON Cécile	
Mme VIEUX-MARCAUD Marie-France	
M. VINCENT Maurice	
M. VIOUD Roger	
M. VOIR Patrice	
M. VOISIN Michel	
M. WYSSA Olivier	

CONSEIL RÉGIONAL

Rhône-ALPES

Assemblée PLÉNIÈRE

Mercredi 8 juillet 2009

- : -

(La séance est ouverte à 19 h 25 sous la présidence de M. Soulage.)

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, je vais vous demander de vous installer pour que nous reprenions l'Assemblée plénière. Merci de rejoindre vos places.

Chers collègues, tous les groupes étant représentés, je vais vous demander de regagner vos places.

Monsieur Tête, vous avez la parole.

M. TÊTE.- Oui, Monsieur le Président, pour un bref rappel au règlement.

En ce qui concerne le dossier de Center Parcs dont le fond sera abordé demain, notre groupe des Verts a fait une demande de communication de l'intégralité du dossier. Un courrier a été fait par notre collaborateur. Il a été doublé d'un deuxième courrier par ma collaboratrice personnelle. En début de commission économie, nous avons rappelé que notre groupe demandait la copie de l'intégralité du dossier. En début de commission économie, on nous a dit : « Une photocopie du dossier va vous être apportée. » En fin de commission, nous n'avons pas eu la copie de ce dossier. Nous avons fait la remarque, qui sera au procès-verbal, que nous n'avions pas eu la copie et que nous n'avions pas pu l'étudier. On nous a dit : « Il suffit d'aller le chercher chez le directeur de cabinet. » Notre collaboratrice s'est déplacée deux fois chez le directeur de cabinet, elle n'a pas pu obtenir la copie de l'intégralité du dossier.

J'y vois, si je peux me permettre un moment d'humour, l'éloge de l'intelligence que vous reconnaissez à l'ensemble du groupe des Verts, qui va être en capacité d'étudier ce dossier en une période

très brève de 24 heures alors que vous avez eu plus d'un an pour le lire ; en tout cas, au-delà de cet éloge dont je suis personnellement flatté – et notre groupe aussi –, je souhaiterais tout de même avoir copie, au nom de mon groupe, de l'intégralité du dossier que vous avez constitué pour établir le rapport qui sera présenté demain, de telle manière que nous puissions l'étudier conformément au droit à l'information des élus.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie de cette intervention. Je la transmettrai au Vice-président Gagnaire dès que j'aurai la possibilité de le faire physiquement. S'il est là, nous le ferons évidemment et je lui demanderai de vous apporter les réponses les plus rapides possibles à votre sollicitation.

Nous passons maintenant à l'examen de l'évolution du régime indemnitaire des agents du siège et des espaces Rhône-Alpes ainsi qu'à l'aide à la protection sociale complémentaire des agents de la Région Rhône-Alpes. Le rapport est présenté par M. Thierry Braillard, Vice-président en charge.

Rapport n°09.12.453 - Évolution du régime indemnitaire des agents du siège et des espaces Rhône-Alpes

Rapport n°09.12.452 - Aide à la protection sociale complémentaire des agents de la Région Rhône-Alpes

M. BRAILLARD.- Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport a été approuvé lors du dernier comité technique paritaire.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il vous plaît, chers collègues, je vais vous demander de regagner vos places, notamment ceux qui tournent le dos, ce qui est tout de même moins sympathique ! Monsieur Fleuret, votre collègue Braillard souhaiterait s'exprimer et que vous l'entendiez ! Merci, Monsieur Fleuret.

Monsieur Braillard, vous avez la parole.

M. BRAILLARD.- Monsieur le Président, chers collègues, ces deux rapports ont fait l'objet d'un vote favorable du dernier comité technique paritaire qui s'est réuni, après que nous ayons mené des discussions assez longues mais fécondes avec les différentes organisations syndicales de la Région.

Je vous rappelle qu'en 2005, nous avons adopté un régime indemnitaire pour les agents du siège. Il avait comme particularité,

notamment, de maintenir le pouvoir d'achat des agents, ce qui était une priorité. Une augmentation de plus de 5 % avait été adoptée. Ce protocole d'accord prenait fin en 2008 et il fallait donc que nous trouvions un nouveau protocole d'accord pour les années 2009 et 2010.

Après différentes réunions, nous avons essayé, dans la marge de moyens que nous avons, de tenir compte de certaines demandes d'organisations syndicales – c'est cela, le dialogue social –, et nous avons aussi voulu favoriser la prise de responsabilité des encadrants de la Région (pas tous les encadrants puisque nous avons mis tous ceux qui sont au-delà du coefficient 5 en dehors de cet accord).

Nous avons aussi tenu compte d'une demande très forte sur le pouvoir d'achat notamment des catégories C. C'est la raison pour laquelle vous pourrez voir dans le rapport que les catégories C ont eu une augmentation supérieure aux catégories B et aux catégories A, puisqu'elle est de 40 euros pour les catégories C et de 30 euros pour les catégories B et A. Pour votre information, elle sera tout de suite de 40 euros pour les catégories C alors que, pour les catégories B et A, elle sera coupée en deux années : 15 euros la première année et 15 euros la seconde année.

Dans le même temps, suite à un contrôle de l'URSSAF (c'est le rapport sur la protection sociale complémentaire), nous sommes obligés de prendre en charge certains dispositifs. Ce rapport a pour objet de faire en sorte que la protection sociale complémentaire, qui avait été l'une de nos priorités en 2005, puisse continuer à s'appliquer sans que cela ne coûte un euro à un quelconque agent. Il s'agit, là encore, d'un protocole d'accord de deux ans, qui a vocation à s'appliquer en 2009 et en 2010. Je pense qu'il est important d'avoir assuré aux agents de la Région, par la qualité du travail qu'ils font, le souhait que l'Assemblée tienne compte de cela et, surtout, tienne compte des difficultés que certains d'entre eux peuvent connaître. Par ce protocole d'accord, nous ne résoudrons pas tous leurs soucis mais, en tout cas, ils ont bien vu et bien ressenti – les organisations syndicales nous l'ont fait savoir – que la Région Rhône-Alpes tenait compte et prenait acte de la qualité du travail de ses agents et de la volonté de poursuivre ce travail ensemble. Voilà l'objet de ces deux rapports.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Vice-président. Il n'y a pas d'amendements. Avant de passer au vote, y a-t-il des explications de vote ?

M. JACQUART.- Monsieur le Président. Monsieur le Vice-président, notre groupe souhaite apporter quelques éléments d'appréciation sur la forme, le contenu et l'aboutissement des discussions avec les partenaires syndicaux, d'abord pour dire que nous partageons la délibération qui vise à aider à la protection sociale complémentaire des agents. Elle ne fait d'ailleurs l'objet d'aucune critique de la part des partenaires sociaux.

Concernant le régime indemnitaire des personnels du siège et des espaces Rhône-Alpes, nous voulons apporter quelques éléments d'appréciation, d'abord sur la forme des négociations. Après avoir transmis nos inquiétudes au Vice-président Thierry Braillard sur la mauvaise entame du match, nous avons mieux apprécié la deuxième mi-temps et la prolongation des discussions, qui ont débouché sur une compréhension par l'Exécutif d'aspirations légitimes posées par les représentants syndicaux sur la situation des plus petites catégories professionnelles.

Sur le contenu des propositions faites par l'Exécutif, nous ne pouvons que nous féliciter de la prise en compte de la nécessité de favoriser les catégories C en inversant la pyramide de revalorisation du régime indemnitaire. C'est une des premières fois, dans une collectivité territoriale – et notamment dans cette Région –, qu'un tel acte politique est produit et nous l'apprécions comme tel.

Toujours sur le contenu, nous sommes certains que la situation des encadrants méritera de nouveaux échanges avec les organisations syndicales et qu'une évaluation du dispositif d'indemnités fonctionnelles spécifiques aux prises de responsabilité de services, d'unités ou d'équipes sera nécessaire.

Il est évident que toute mesure salariale a un coût et que nous apprécions la volonté de la Région de poursuivre parallèlement son action pour réduire l'emploi précaire et redonner des capacités humaines supplémentaires aux lycées.

Enfin, je tiens à rappeler, au nom de mon groupe, qu'au-delà du régime indemnitaire, la question de la revalorisation générale des salaires est posée, que celle-ci dépend de l'État et que la Région ne peut pas pallier par le régime indemnitaire la perte du pouvoir d'achat réel accumulée sur la valeur du point indiciaire.

L'aboutissement des discussions avec les organisations syndicales n'est malheureusement pas à la hauteur, me semble-t-il, de la négociation mais nous respectons le choix de chaque organisation syndicale. Le positionnement de notre groupe se fait, pour sa part, en fonction de l'appréciation générale que nous portons sur le contenu du protocole d'accord proposé et signé. Cette appréciation est positive pour l'essentiel, le Groupe Communiste votera donc la délibération proposée.

Mme MARTIN.- Ce rapport concernant en particulier le régime indemnitaire, c'est sur celui-ci que nous voulons nous exprimer.

Ce rapport est l'aboutissement de nombreuses réunions de négociations avec les organisations syndicales représentatives des agents. Incontestablement – et c'est extrêmement bien –, cela a avancé positivement, en particulier en ce qui concerne les catégories C puisqu'au début, il était question de leur octroyer 9 euros bruts par mois.

Nous sommes conscients que rien ne peut se substituer à l'augmentation de la valeur indiciaire du point qui a été généreusement augmenté, par décision gouvernementale au 1er juillet, de 0,5 %. Néanmoins et malgré cela, il nous paraissait juste et justifié de privilégier cette catégorie, qui est celle qui a les traitements les plus bas.

Pour autant, c'est vrai, tout n'est pas réglé, en particulier en ce qui concerne la reconnaissance des fonctions d'encadrement. Mais, sans aller plus loin dans ce débat, ce qui nous trouble est que nous nous apprêtons à valider un accord qui est minoritaire parmi les organisations syndicales, puisqu'une seule d'entre elles l'a signé et qu'elle représente 10 % des salariés du siège et 25 % environ de l'ensemble des agents.

À partir de là, quelles que soient les avancées – encore une fois, que nous relevons –, nous sommes profondément attachés à la règle de l'accord majoritaire. Par conséquent, nous nous abstiendrons.

M. KOHLHAAS.- Monsieur le Président, je ne vais pas répéter certains arguments employés par François Jacquart et Élisabeth Martin à l'instant. Effectivement, lors du CTT, l'immense majorité des organisations syndicales (la totalité sauf une) s'est abstenue sur ce rapport, ainsi qu'un certain nombre d'élus présents, dont votre serviteur. Une toute petite remarque d'explication : notre vision politique de la politique salariale des collectivités territoriales est de réduire les écarts de salaires. Or il s'avère – mais c'est un hasard, sans doute – que c'est dans ce secteur des formations initiales, à la Région Rhône-Alpes, que nous avons le plus grand écart de salaires, puisque le plus gros salaire des formations initiales (avantages en nature compris) est 10 fois supérieur au salaire moyen des agents TOS des lycées.

Dans ce cadre précis, même si le salaire dépend de l'évolution du point, les discussions sur le régime indemnitaire ont une importance, parce qu'elles permettent de rattraper ces écarts de salaires et ces inégalités. Nous aurions donc aimé qu'on puisse aller plus loin pour les plus bas salaires de la Région. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Mme COMBET.- Pareillement, je vais m'abstenir sur ce rapport, même si j'ai bien conscience qu'il constitue une petite avancée pour les agents. Je pense tout de même que l'effort du conseil régional aurait dû être beaucoup plus conséquent. Je pense en particulier aux agents de la catégorie C qui sont, on le sait, les moins bien payés dans la fonction publique territoriale. Sachant aussi que ce sont les personnes les plus modestes qui sont le plus touchées par la crise aujourd'hui, je pense qu'on aurait pu envisager une augmentation beaucoup plus conséquente.

Ce rapport me laisse un peu interrogative, en particulier quand on voit que vous hésitez beaucoup moins à dégager des moyens pour des initiatives dont on peut douter de l'utilité sociale, comme cela a été le cas tout à l'heure. Je m'abstiendrai donc sur ce rapport.

Mme TARDY.- Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de satisfaction que nous prenons acte de l'adoption de ces mesures indemnitaires par le comité technique paritaire, soulignant l'effort engagé pour valoriser et responsabiliser les personnels, en période de

crise, par l'augmentation des rémunérations et l'affectation d'indemnités fonctionnelles spécifiques en fonction des prises de responsabilité dans les services, dans les unités ou dans les équipes mobiles. Ces mesures complètent aussi la démarche engagée en vue d'un nouveau protocole, après celui signé récemment avec les agents des lycées.

Ceci étant, n'oublions pas que ces mesures pèseront de façon significative sur les comptes de notre collectivité : 190 000 euros en 2009 et 450 000 euros à partir de 2010. Admettez aussi que cette négociation avec les organisations syndicales regroupées en intersyndicale s'est faite dans la douleur. Vous l'avez d'ailleurs à l'instant souligné : elle a été longue. Elle s'est aussi traduite par un véritable bras de fer, les organisations syndicales refusant encore récemment de signer le protocole.

Je rappelle à cet égard l'intervention de notre collègue Gérard Ducarre au moment des mouvements de grève en 2005. S'adressant à vous, il disait : « Votre mandat reflète le manque de considération et de motivation ressenti par les agents vis-à-vis de votre Exécutif. » Énumérons les nombreuses tensions lors de la réorganisation des services, l'extension des antennes ou espaces régionaux et j'en passe. Qu'en sera-t-il au moment du prochain déménagement vers le Confluent ? Je crains que son propos ne soit encore d'actualité. Cependant, considérant que ce rapport va dans le bon sens, nous le voterons car il nous paraissait tout de même intéressant et utile de rappeler quelques aspects de votre dialogue social.

Mme NIESON.- Les agents de la collectivité, comme tous les Français, souffrent aujourd'hui parce qu'ils subissent le chômage : pas eux directement, mais leur famille, quelquefois par le biais d'un conjoint qui se retrouve licencié, par le biais d'un enfant qui n'arrive pas à prendre son indépendance et entrer sur le marché du travail. Ils souffrent aussi parce que leur pouvoir d'achat est en berne.

Nous pensons que l'effort fait par la collectivité est vraiment important et nous le soutenons. Nous sommes satisfaits de cet effort. Pour autant, nous avons bien conscience qu'il faut continuer à travailler avec les syndicats. Il faut aussi dire que, malheureusement, nous n'avons

pas la possibilité de régler tous les problèmes liés au pouvoir d'achat. Il faut aussi que l'État prenne sa part de responsabilité.

Nous voulons profiter de ce rapport pour saluer l'investissement des agents, qu'ils soient au siège, dans les antennes ou dans les lycées. Ils font un travail de fourmi, un travail de l'ombre, un travail de service public qui permet à notre collectivité de réaliser ses missions et qui permet à notre collectivité le bon fonctionnement qu'elle doit avoir.

Nous voterons ce rapport et nous voulons dire merci et toute notre considération au personnel régional.

M. FRIEDENBERG.- Monsieur le Président, chers collègues, notre collectivité a, depuis le début de notre mandat, multiplié les politiques en faveur du développement du territoire et de l'amélioration de la qualité de vie des Rhônalpins. S'il faut saluer l'effort des élus de la majorité pour dynamiser notre belle Région, il nous revient aussi de saluer le travail particulièrement apprécié des agents de la Région, qui ne ménagent ni leur peine ni leur investissement pour que les politiques que nous votons trouvent une application la plus efficace possible.

C'est dans cet esprit que Thierry Braillard et la Direction générale des services ont travaillé, tout au long de notre mandat, à l'amélioration des conditions de travail des agents. Que ce soit au plan du pouvoir d'achat, du maintien et de la progression de l'emploi public, de la santé, des avantages sociaux, notre collectivité peut s'enorgueillir d'avoir toujours apporté considération et reconnaissance à celles et ceux qui, dans les lycées ou au siège, donnent l'image quotidienne d'une Région sans cesse en mouvement et à l'écoute de nos concitoyens.

Cette politique, Madame Tardy, qui concerne 6 000 familles, vient largement en contre-pied de la politique gouvernementale qui sacrifie chaque jour l'emploi public et le service public, tout en enfonçant la France dans un déficit devenu aussi incurable qu'abyssal ; elle vient en contre-pied aussi d'un soutien unique en faveur des acteurs économiques là où il faut soutenir le pouvoir d'achat pour relancer la consommation.

La délibération qui nous est proposée marque une fois de plus notre engagement particulier en faveur des catégories les plus faiblement

rémunérées, l'avancée de tous et la reconnaissance expresse des agents qui portent des responsabilités. Par son équilibre, son souhait de justice et sa continuité avec la politique sociale menée depuis 2004, vous comprendrez, Monsieur le Président, que cette délibération ait l'entier soutien des Radicaux de gauche. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur Braillard pour quelques éléments de réponse et nous passerons au vote.

M. BRAILLARD.- Très brièvement, concernant ce que vient de dire André Friedenber, j'avais oublié de le dire, merci de l'avoir rappelé : maintien de l'emploi public. Je pense qu'on peut s'enorgueillir, dans cette collectivité, de clamer haut et fort « maintien de l'emploi public ». Ce n'est pas le cas partout et c'était bien de le rappeler.

En ce qui concerne l'intervention d'Élisa Martin, de Jean-Charles Kohlhaas, de Myriam Combet, je voulais rappeler que les organisations syndicales, en grande majorité, comme vous l'avez dit, se sont abstenues : elles n'ont pas voté contre. Elles se sont abstenues uniquement sur le point de l'IFS responsabilité qui concerne, je le rappelle, 106 agents et qui est bien délimité. J'aurais préféré – mais on ne peut pas toujours avoir l'unanimité – que vous ayez la position de François Jacquart, que je partage intégralement et qui est de dire : « Nous allons évaluer, nous verrons. »

En tout cas, nous pensons et nous continuons de penser que les cadres A, les chefs de service qui encadrent trois ou quatre personnes et qui sont souvent ceux qui dynamisent le travail des agents, méritent aussi d'être mis en exergue, d'où cet IFS de 50 euros et de 40 euros selon le niveau, pour 106 agents.

Enfin – merci à Nathalie Nieson –, il est clair qu'on ne peut pas pallier les insuffisances de l'État. Madame Tardy, comme vous avez eu des propos plutôt positifs, j'espère que vous relaierez au futur ministre ou secrétaire d'État à la fonction publique – car il y a encore un petit manquement dans le Gouvernement, mais qui va être corrigé dans les prochains jours – qu'il fasse l'effort nécessaire pour que les fonctionnaires ne soient pas mis au ban comme ils le sont un peu trop souvent.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Nous passons maintenant au vote du rapport n°453.

Qui est pour ? Tous les groupes de la majorité, l'UMP, le MoDem, le Centre, le FN.

Qui s'abstient ? Le groupe des Verts, le groupe PGA et Mme Myriam COMBET.

Qui ne participe pas au vote ?

Le deuxième rapport est le rapport n°452. Il est adopté à l'unanimité.

Il y a un vœu ensuite. M. Kohlhaas le présente au nom du groupe des Verts.

Vœu n°001 déposé par le groupe des Verts et apparentés

M. KOHLHAAS.- Merci, Monsieur le Président. Ce vœu se rattache au rapport sur le régime indemnitaire. En début de cette année 2009, des députés de la majorité présidentielle ont présenté une proposition de loi à travers une niche parlementaire visant à faire disparaître le statut de la fonction publique territoriale, même s'ils s'en cachent un peu dans les attendus. La réaction n'a été que tardive du fait de la médiatisation en juin. Le député UMP, M. Bénisti, président de la Fédération nationale des centres de gestion, qui avait signé cette proposition de loi au départ, a assuré depuis qu'il s'en était totalement désolidarisé, puisqu'elle a évolué pour assouplir les conditions de recrutement de quasiment tous les fonctionnaires alors qu'au départ, il pensait que c'étaient quelques catégories très rares, représentant à peine 3 ou 4 % des agents.

Je crois que c'est une remise en cause totale du statut de la fonction publique territoriale alors que nous devons au contraire, et l'État et les collectivités territoriales, travailler à une modernisation du statut qui nous permette de le rendre encore plus efficace. Les bilans sont tout de même plutôt positifs pour dire qu'il est assez efficace aujourd'hui. C'est un bon outil. Je ne vais pas vous relire tous les attendus.

Par ce vœu, nous souhaitons simplement que le Gouvernement, qui ne s'est pas prononcé – je sais qu'il y a des divisions au sein de la majorité présidentielle –, retire ce projet de loi et que les

collectivités territoriales soient associées à un grand débat sur l'amélioration du statut de la fonction publique territoriale, aux côtés des partenaires syndicaux et, entre autres, dans le cadre des structures auxquelles elles participent : je pense au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur Braillard, pour l'avis de l'Exécutif.

M. BRAILLARD.- Pour ma part et pour l'Exécutif, nous partageons complètement les attendus de ce vœu. Je pense que c'est une provocation dangereuse qui est émise, nous sommes donc favorables à ce vœu.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je vais le mettre aux voix. Une explication de vote, Monsieur Jacquart ?

M. JACQUART.- Oui. Je pense qu'il faut d'abord que nous sachions de quoi nous parlons. Il ne faut pas faire la confusion entre « proposition de loi » et « projet de loi ». Aujourd'hui, nous ne sommes pas sur un projet de loi. Donc, nous ne pouvons pas demander au Gouvernement de retirer quelque chose qu'il n'a pas lui-même déposé. Aujourd'hui, un groupe politique a déposé une proposition de loi. Pour l'instant, ce n'est pas inscrit à l'Assemblée nationale, donc ce n'est pas repris comme une proposition de loi. Je ne voudrais pas que, par un vœu particulier, on puisse aller plus vite que la machine qui est mise actuellement en place par le groupe qui a déposé cette proposition de loi. Ce n'est pas un projet de loi. Pour qu'il y ait projet de loi, il faut que le Gouvernement s'empare de la proposition de loi et l'inscrive à l'ordre du jour de l'Assemblée, ce qui n'est pas le cas. Je ne voudrais pas que, par ce vœu, on puisse prêter à confusion. J'aurais même souhaité qu'il n'y ait pas de vœu.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Monsieur Kohlhaas pour une explication, puis je donnerai la parole à Mme Combet.

M. KOHLHAAS.- C'est juste une correction. François Jacquart a raison, peut-être ai-je rédigé le vœu un peu vite. Je vous propose de l'amender : « La Région Rhône-Alpes souhaite que cette proposition de loi soit retirée ».

M. LE PRÉSIDENT.- Pour être conforme à ce que dit M. Jacquart, puisque c'est une proposition de loi – je ne connais pas le détail –, mais : « ne soit pas déposée » ou « ne soit pas inscrite à l'ordre du jour », et non « soit retirée », puisqu'elle n'est pas déposée.

M. KOHLHAAS.- Elle a été déposée. J'ai le texte sous les yeux.

M. LE PRÉSIDENT.- On ne peut pas demander à une proposition de loi d'être retirée ; « ne soit pas inscrite à l'ordre du jour » est certainement la meilleure formule.

M. KOHLHAAS.- « Ne soit pas inscrite à l'ordre du jour », je suis d'accord avec cette formule.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Je mets aux voix le vœu ainsi sous-amendé.

Qui est pour ? Tous les groupes de la majorité, le Groupe MoDem et le Groupe Centre.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ? L'UMP, le Front National, Monsieur Jean-Loup FLEURET et Mme Bernadette CHAMBRE.

** Le vœu est adopté.*

Je vous remercie.

Nous passons maintenant au rapport d'étape sur la démocratie participative. Monsieur Auguste a la parole. Je vous rappelle que ce rapport est non soumis au vote.

Rapport n°09.12.451 non soumis au vote - Démocratie participative - Rapport d'étape

M. AUGUSTE.- Chers collègues, je vous présente ce soir un deuxième rapport d'étape couvrant les deux dernières années.

Je crois que l'originalité de l'expérience de démocratie participative en Rhône-Alpes est que nous avons construit, avec les citoyens eux-mêmes et progressivement, un véritable projet régional, qui va d'instances participatives dans les territoires, les comités de ligne, les conseils locaux de développement, les espaces Rhône-Alpes, les CTEF et j'en passe, à une politique régionale de démocratie participative, avec les ateliers et les panels citoyens tirés au sort, avec

les démarches participatives impulsées par la plupart des vice-présidents dans leur politique, et à des rencontres mondiales qui nous ont beaucoup rapprochés de toutes les expériences différentes qui existent sur tous les continents, un véritable projet régional qui a concilié des processus et des méthodes diversifiés de participation des citoyens à des rencontres régionales et mondiales qui ont donné du sens à cette démarche, qui ont permis à des milliers de Rhônalpins d'en débattre :

- Rencontre mondiale de décembre 2007, qui s'est demandé en quoi la démocratie participative du local au mondial pouvait changer les politiques de développement. J'ai vu avec un grand plaisir que Pedro Páez, ancien ministre de l'Économie de l'Équateur, qui a activement participé à notre rencontre mondiale, avait travaillé dans la Commission Stiglitz qui a présenté récemment un rapport à l'ONU, avec des propositions novatrices et progressistes sur la crise financière et la démocratisation des institutions internationales ;

- Rencontre régionale, le 29 novembre dernier, sur la précarité, la pauvreté et la démocratie participative, qui a été un moment extrêmement fort d'exercice régional de participation directe et à égalité de centaines de pauvres et de précaires à un débat avec des élus, des professionnels, des associations, des syndicats, rencontre où elles et ils ont fait des propositions précises de lutte contre la pauvreté et la précarité qui auront une suite dans les territoires ;

- Rencontre régionale et internationale sur la démocratie participative et l'égalité entre les hommes et les femmes, à la veille du 8 mars. Celle-ci a aussi été un moment très intense de discussions avec des hommes et des femmes menant la même action dans des pays très différents, initiative qui ne peut que conforter notre volonté d'appliquer la charte européenne d'égalité.

Que nous ont dit les participants aux réunions publiques de l'automne dernier sur la démocratie participative et la prospective ?

Ils ont dit que la démocratie participative devait être un moyen de dialogue et de concertation entre élus et citoyens et qu'elle devait permettre un partage des décisions.

Ils ont dit qu'il fallait assurer un suivi de ces décisions et qu'ils étaient prêts à y participer.

Ils ont dit que la démocratie participative n'était pas simplement un contre-pouvoir et qu'elle ne devait pas se réduire à un simple contrôle des élus, mais plutôt à des évaluations régulières de leurs politiques. C'est justement ce que nous avons décidé de faire sous la responsabilité de mon collègue Henri Jacot. Le processus d'évaluation est actuellement en cours et se conclura par un rapport en séance plénière au mois d'octobre, avec une originalité puisque nous avons mis en place un atelier citoyen, composé à la fois de citoyens et d'élus locaux tirés au sort dans la Région, atelier citoyen que nous avons auditionné la semaine dernière en commission.

Pour conclure, que nous ont dit également les citoyens à l'automne dernier, même lorsqu'ils émettaient un avis critique ? Je cite : « Il faut absolument continuer dans cette voie. »

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Il n'y a pas de vote, il peut y avoir des expressions des groupes. Monsieur Chambe.

M. CHAMBE.- Merci, Monsieur le Président de séance et M. le Vice-président à la démocratie participative. Finalement, vous tenez l'engagement que vous aviez pris de faire un rapport d'étape sur la démocratie participative, qui nous arrive donc après trois ans et demi de fonctionnement. Si nous étions attachés aux formes, nous pourrions dire que c'est un rapport un peu particulier.

M. AUGUSTE.- C'est le deuxième.

M. CHAMBE.- Au total, par rapport au début, nous avons fait trois ans et demi d'exercice de démocratie participative. Le temps passe, Monsieur le Vice-président ! Nous pourrions donc dire, sur la forme, que deux pages, c'est un peu court, c'est concis, et que cela n'a pas l'ambition – ce qui est vrai – de répondre aux questions de fond sur la démocratie participative et la pratique de la Région.

Il faut avoir le réalisme de reconnaître qu'il est plus facile d'apprécier notre politique de transport en comptant par exemple les cadencements et les TER, d'apprécier la politique d'apprentissage en comptant le nombre d'apprentis, d'apprécier notre politique sur les lycées en comptabilisant les investissements que nous avons pu faire. En revanche, sur la démocratie participative, force est de constater qu'il s'agit d'une compétence qui a été choisie volontairement par l'Exécutif

de la Région et qu'elle est transversale. Je dois aussi reconnaître que la Région est plutôt en avance par rapport aux pratiques des autres Régions en France. Donc, nous sommes d'accord avec vous quand vous parlez plus d'expérience participative plutôt que d'une politique générale de démocratie participative au sens habituel du mot.

Dans ce contexte, l'évaluation est assez peu aisée. On pourrait même dire qu'elle est balbutiante puisqu'il n'y a pas de comparaison possible, pour le moment, d'une collectivité à une autre, ou difficilement. On voit qu'elle est encore aux mains – mais ce n'est pas un reproche – de quelques experts qui se sont emparés du sujet. Il faut bien dire qu'ils apprennent en marchant avec nous.

La question que nous posons est : finalement, qu'est-ce qu'on évalue ? Est-ce la politique menée par un vice-président et mise en chantier par la DPERC ou est-ce l'ensemble des politiques qui ont été mises en chantier et qui auraient été impactées par les actions de la démocratie participative ?

Enfin, nous devons, en tant qu'élus responsables, constater que, même à l'intérieur de chacun de nos propres groupes politiques, il y a de nombreuses nuances sur le credo qu'on apporte à la démocratie participative. Nous avons des élus discrets qui sont partisans d'un « centralisme démocratique aménagé », comme ils disent ; nous avons aussi les béats de la démocratie participative ; et je crois qu'un grand nombre d'élus soutiennent cette pratique tout en s'interrogeant sur ses articulations entre ses trois dimensions : la dimension électorale, la dimension sociale et la dimension citoyenne qui sont plutôt en train de s'entrechoquer. Dans notre groupe, nous ne ferons partie ni des imprécateurs, ni des groupies.

Côté positif, Monsieur le Vice-président, nous reconnaissons que la Région a incontestablement impulsé un mouvement et fait quelques choix significatifs. Néanmoins, on peut tout de même vous faire remarquer que la Région ne partait pas de rien. Sous le mandat précédent, un certain nombre d'actions avaient déjà été menées. Cela a été oublié et jamais rappelé. Je voudrais simplement rappeler les fameuses Rencontres régionales thématiques qui existaient, la Journée des maires qui existait déjà et les ancêtres des comités de ligne. Peut-

être peut-on en sourire maintenant, en 2009, mais, sous le mandat précédent, c'étaient déjà des initiatives qui sentaient la novation pour la Région Rhône-Alpes.

Sur la méthode, vous avez décidé de confier les clefs, Monsieur le Président de séance, à un Vice-président et à une direction *ad hoc*, donc la DPERC. C'est là, pour nous, où le bât blesse, non que les personnes soient en cause, ni la qualité de leur travail, mais nous pensons que le résultat n'y est pas complètement, parce que la démocratie participative n'est pas devenue réellement, pendant ces trois ans et demi, une politique transversale comme, par exemple, l'est devenu le développement durable dans la majorité des collectivités dans lesquelles nous pouvons, les uns et les autres, siéger. Quelle collectivité locale ne peut pas dire, maintenant, quand elle fait les achats, qu'elle a un geste sur le développement durable, qu'elle a un geste aussi sur ses cahiers des charges, sur ses achats ?

A contrario, quelle est la politique régionale, depuis trois ans et demi, qui a été réellement impactée, réorientée, infléchie du fait de notre pratique de la démocratie participative ? Très sincèrement, nous n'en n'avons trouvée aucune qui ait été impactée significativement. Les raisons en sont-elles politiques, par volonté d'avoir voulu isoler sur une direction bien précise et à côté la question de la démocratie participative ou est-ce une question purement technique ? Nous pensons qu'il y a un peu des deux, du politique et du technique.

Bien sûr, c'est court, trois ans et demi. Le chemin est encore long mais, sous cet angle-là, nous ne pouvons pas noter de progrès très significatifs. Un exemple : le panel des citoyens sur le transport. Il a produit un avis qui était très travaillé, bien étudié mais – nous avons eu l'occasion de le dire – sans plus-value particulière sur le fond. On pourrait dire que ces citoyens avaient atteint un niveau de connaissance moyen d'un conseiller régional, et ce n'est pas leur bonne volonté qui est en cause ni la formation qu'ils avaient acceptée, mais le résultat dont on peut témoigner.

On peut remarquer que tous les domaines ne se prêtent pas à la démocratie participative uniformément et de la même manière. Peut-on comparer des questions aussi différentes que, par exemple, les questions

sociétales de bioéthique ou l'emplacement d'une piscine dans un quartier ? Dans les deux cas, on interroge les mêmes citoyens mais les chemins de la démocratie participative sont encore à inventer.

Globalement, vous avez privilégié deux actions. La première : vous avez ciblé les associations qui encouragent les pratiques de démocratie participative à travers le fameux comité de démocratie participative, dont on doit reconnaître que, si l'idée d'y associer les citoyens, au départ, nous avait paru séduisante et intéressante, on peut au moins remarquer formellement que peu seront restés jusqu'au bout du mandat. Cela doit d'ailleurs nous interroger sur la forme future de ce comité, même si j'ai l'honnêteté de dire qu'on y respirait un air de sincérité démocratique assez partagé.

D'autre part, il est manifeste que, si nous avons accompagné de petites associations, les associations les plus structurées, les plus importantes, ont pu revenir trois ans de suite, ce qui nous pose tout de même quelques questions sur la manière d'utiliser ce comité de démocratie participative. De même que certains départements sont beaucoup plus inspirés par ses actions dans la Région, comme le Rhône et l'Isère, les autres sont peu présents, ce qui d'ailleurs nous interroge ou devrait nous interroger sur notre capacité à couvrir réellement les besoins du territoire. Y a-t-il un développement à repenser, notamment par l'intermédiaire des antennes ?

Sur nos insatisfactions, les actions d'accompagnement en direction des comités de citoyens restent aussi à inventer. La question, déjà évoquée en comité, de savoir quelle est la meilleure échelle ou la meilleure distance pour pratiquer la démocratie participative, reste entière et ouverte. La Région, pour nous, est tout de même moins impliquée face à la vie quotidienne du citoyen qu'une commune, par exemple. Nous avons donc une position qui est plus favorable et plus facilitante.

Nous sommes obligés de dire un mot du budget. Vous avez consacré en moyenne plus ou moins un million d'euros, si l'on fait la moyenne des années, sur les quatre ans. Avec les constats que nous venons de faire sur la difficulté de faire vivre cette démocratie participative, il est un peu difficile d'apprécier l'efficacité des sommes

qu'on y a consacrées. Comment pouvons-nous apprécier les subventions du comité de démocratie participative si nous n'avons pas un retour sur l'efficacité des actions des associations ? Nous reconnaissons que c'est un travail difficile à faire et que nous sommes obligés de faire crédit sur la lisibilité des projets de départ. Comment peut-on quantifier l'efficacité des réunions régionales et des panels ? C'est une somme importante mais la somme d'un million, est-ce trop ou pas assez ? Nous dirons que vous bénéficiez du doute.

Je souhaite aller jusqu'au bout. Je sais que c'est un sujet qui ne passionne pas tout le monde, mais nous le considérons tout de même comme central. Sauf sur les opérations de fin d'année et les rencontres mondiales, nous avons eu l'occasion de dire que les budgets nous paraissaient considérables.

En conclusion, pour faire plaisir à certains de nos collègues, nous avons trois propositions à faire. Nous sommes, dans notre groupe, des gens de propositions.

La première proposition est de moins privilégier la communication institutionnelle sur cette pratique. La deuxième suggestion est de faire plus de qualitatif en rendant la pratique de la démocratie participative réellement transverse à toutes les autres politiques de la Région, comme l'est le développement durable. La troisième proposition que nous faisons est d'impliquer d'autres collectivités locales pour construire quelques projets pilotes communs, ce qui n'a pas encore pu être le cas.

En conclusion, les pratiques de la démocratie devraient être là pour faire en sorte que les citoyens se sentent plus utiles et revalorisés dans la démocratie, et également que les élus apprennent à réformer, sujet qui peut nous laisser à penser lourdement pour le moment. Nous disons que les élus apprennent à réformer en associant les citoyens au choix de leurs politiques publiques. En ce moment, c'est aussi une manière d'interroger nos libertés publiques. Je vous remercie.

Mme REYNARD.- Monsieur le Président, je serai plus courte que mon collègue Denis Chambe.

Depuis le début de la politique de démocratie participative, nous dénonçons la forme et l'application qui en sont faites dans notre

conseil régional. Pour nous, la démocratie participative, c'est de la proximité. C'est avant tout expliquer aux citoyens les thématiques régionales, partager avec eux leur implication sur le terrain après les avoir écoutés et entendus. Ce n'est pas cette gabegie de dépenses dues aux déplacements à l'étranger, car quel est l'intérêt d'aller en Inde, d'aller au Brésil et dans d'autres pays, pour y apprendre quoi ? La France est un pays démocratique où, jusqu'à preuve du contraire, nous pouvons nous exprimer. C'est d'ailleurs peut-être la raison pour laquelle...

(Manifestations.)

Si le Front National veut bien se taire, je les respecterai d'autant.

C'est d'ailleurs peut-être la raison pour laquelle vous invitez des personnes d'autres pays à des colloques, séminaires et autres réunions qui coûtent très cher aux contribuables rhônalpins. Et puis, cette multitude d'ateliers et de conférences pratiqués aux quatre coins de notre Région engendre aussi des frais importants. J'en veux pour preuve les dépenses conséquentes au fil des années et je cite : année 2005, 1 million d'euros ; 2006, 1,5 million d'euros ; 2007, 1,9 million d'euros, dus probablement au séminaire « Démocratie participative : du global au local » ; 2008, à nouveau 1,5 million d'euros, comme en 2009.

Que n'aurions-nous pu faire avec ces 7,4 millions d'euros ? Tout d'abord, nous préoccuper de notre mission première, c'est-à-dire les lycées, notamment, en réhabilitant des locaux mais aussi en aidant aux projets lycéens. Avec toutes ces dépenses, les habitants de Rhône-Alpes connaissent-ils mieux leur Région et les compétences de notre Assemblée ? Nous en doutons fortement. Essayez un micro-trottoir et vous constaterez la méconnaissance du citoyen vis-à-vis de notre collectivité régionale.

Soyons raisonnables, revenons à une échelle humaine et surtout régionale pour cette démocratie participative. Arrêtons de distribuer des subventions exponentielles par le biais des appels à projets qui servent à doter vos amis qui sont dans des associations souvent contestataires.

Vous vous glorifiez d'avoir réuni 11 000 citoyens, de solliciter des élus locaux, des panélistes, mais que représentent ces chiffres par rapport aux 6 millions de Rhônalpins que vous affichez fièrement sur le fronton de notre bâtiment principal ? Décidément, ce rapport d'étape ne nous aura toujours pas convaincus du bien-fondé de votre démocratie participative. Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements.)

Mme MARTIN.- Notre intervention sera courte. Associer les citoyens aux décisions qui les concernent, volonté partagée au sein de la majorité, supposait d'agir de manière résolue. Nous en voyons ici les résultats, dans ce rapport qui vaut comme bilan d'activité, et nous nous en félicitons.

Ce qui a particulièrement retenu notre attention dans ce rapport est la logique sous-tendue dans les colloques type nanotechnologies et décisions publiques qui, en effet, à l'image des controverses organisées dans le cadre de Rhône-Alpes 21, permettent aux citoyens de se construire une opinion éclairée, condition nécessaire à l'exercice démocratique et à l'émancipation de tous.

Mme ORY.- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Rhône-Alpes citoyenne entend non seulement informer, mais consulter, associer, donner des moyens à ceux des 6 millions de Rhônalpins qui souhaitent prendre part aux débats concernant les politiques régionales.

Nous prenons acte de ce rapport d'étape qui valorise le soutien aux initiatives et aux appels à projets portés par les associations ou les collectivités. Ce rapport d'étape reconnaît les vertus de la parole citoyenne et accorde aux commentaires et aux propositions de chacun l'importance qu'ils méritent, un mérite qui, souvent, passe de l'isolement d'un citoyen à la parole d'une association, à la parole d'un partenaire social. Je crois que cela nous a permis d'avancer et peut-être de créer du lien.

Je reste pour ma part imprégnée des témoignages et de la volonté des personnes en situation précaire qui, ici, de la place où nous sommes, ont eu l'envie de vaincre leur retenue pour nous dire ce qu'ils vivent et ce qu'ils voudraient pouvoir faire pour améliorer leur

situation. Ils considèrent quelquefois que les élus ne les entendent pas, mais nous les avons écoutés et je crois que, pour eux, c'était une reconnaissance. Bien sûr, cela n'est pas suffisant et, pour aller plus loin que ce rapport d'étape, l'évaluation en cours par le comité ad hoc aura toute son importance.

C'est le mérite aussi d'avoir lancé l'évaluation sur ce thème. Nous serons donc ensemble très attentifs aux pistes de travail et d'amélioration qu'elle ne manquera pas de dégager. Mes collègues, qui doutent peut-être, verront avec quelle clairvoyance l'évaluation sera conduite. Nous discuterons ensuite autour des recommandations qui porteront sur une politique jeune pour notre collectivité. Nous pouvons être fiers de ce que nous avons fait, même si l'ouvrage est à parfaire. Nous donnerons toujours l'énergie que nous avons pour parfaire cette démocratie participative. Merci.

M. SUZAN.- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, la Région Rhône-Alpes a ouvert un très grand chantier sur la démocratie participative depuis 2004, avec de nombreux espaces de dialogue qui ont été créés, des méthodes très diversifiées de participation des citoyens, des pratiques novatrices dans la mise en œuvre des politiques régionales. On peut dire sans se tromper qu'aujourd'hui, la Région Rhône-Alpes est la Région française qui a le plus fait en matière de démocratie participative.

Nous observons que nos collègues de l'opposition critiquent régulièrement cette démarche, mais on peut se demander si ce n'est pas la démocratie elle-même qui les gêne.

(Manifestations.)

La meilleure preuve est bien le projet de réforme des collectivités territoriales dans lequel, je le souligne, il n'y a pas un mot, pas une ligne, pas une seule disposition en faveur de la participation des citoyens. Pire, c'est la démocratie représentative elle-même, dans les territoires, qui est attaquée.

Le Groupe Communiste est préoccupé de voir notre République dériver vers la monarchie ; préoccupé d'entendre le monarque nous dire qu'il y a trop d'élus, trop de fonctionnaires, trop de services publics, que les collectivités locales ont trop d'argent et qu'il

faut laisser la place aux métropoles pour faciliter la concurrence du capitalisme mondialisé ; préoccupé du risque que toutes nos expérimentations, qui sont porteuses d'espoir dans le dessein d'une République sociale et participative, ne finissent par s'enliser si elles ne débouchent pas sur l'inscription dans la Constitution d'un nouveau principe fondamental, celui de la participation des citoyens aux décisions, avec des lois faisant vivre ce principe à tous les étages.

M. Sarkozy l'a dit clairement à Versailles : c'est moins d'élus dans les Régions, dans les départements, dans les communes ; c'est moins de pouvoirs dans les collectivités, sauf pour les métropoles ; c'est la fin de l'exception française qui permettait à des centaines de milliers d'élus locaux d'être proches de la population ; c'est aussi moins de fonctionnaires, moins de services publics locaux et, enfin, c'est moins de moyens financiers pour les collectivités locales.

La démocratie participative n'est pas qu'une méthode, c'est un puissant levier, un levain de l'intervention des citoyens pour changer leur vie, pour changer la vie, pour changer le monde. Le Groupe Communiste est fier d'y contribuer activement dans une construction commune avec nos collègues de la majorité. Je vous remercie.

Mme CHAMBRE.- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues, quelques observations sur ce rapport concernant la démocratie participative. Comme l'a rappelé ma collègue Claude Reynard, 11 000 panélistes sur une population de 6 millions de Rhônealpins, cela fait moins de 1 % de personnes interrogées. On peut douter de l'efficacité de cette expérience.

Quand je lis un rapport sur la démocratie participative, je suis toujours assez interrogative par rapport à la démocratie représentative que nous sommes. Je m'interroge sur une décision que vous avez prise dernièrement concernant la dématérialisation des rapports, qui ne facilite pas notre travail. Je défie quiconque de lire 3 000 pages sur un ordinateur. C'est un travail très long, très complexe et, quand on a l'habitude de lire en diagonale des pages, aller sur l'ordinateur avec un temps de réaction souvent peu rapide, ce n'est pas très efficace.

Je voudrais aussi, à ce sujet, rappeler à notre Assemblée que nous trouvons tout à fait anormal que les annexes, sur lesquelles sont détaillées nombre de subventions en direction des territoires, des entreprises ou des associations, ne soient pas sur des rapports papier. Pour moi, c'est une atteinte à la démocratie tout court.

Je voudrais enfin vous faire part de ma maigre expérience de démocratie participative telle que vous la concevez. J'ai assisté à quelques réunions publiques, pour vous montrer tout de même ma bonne volonté et vous apporter la preuve que je ne suis pas complètement obtuse sur ce point. Je suis donc allée à des réunions publiques à Chambéry, notamment une dernière qui a dû se tenir au mois de décembre ou au mois de janvier. Vous avez rappelé, Monsieur, que les Rhônalpins, dans l'ensemble, étaient fort intéressés par la démarche de démocratie participative. J'ai surtout entendu des personnes en forte proportion dire que cela ne servait à rien. Je ne dis pas que ce soit la majorité, mais une grande part des Rhônalpins interrogés. En tout cas, Chambéry a dit que cela ne servait à rien ou à pas grand-chose.

Ceci m'amène au dernier point de mon intervention. J'ai été contactée, peut-être comme quelques-uns d'entre vous, début mai, par une personne représentant la société Ipsos, pour participer à deux journées de rencontre des ateliers citoyens. Je ne me rappelle plus exactement le terme, j'ai retenu que cela se déroulait sur deux journées entières, des samedis. Je veux bien assister à des réunions ou à des bribes de réunions, deux ou trois heures, ou une heure le soir, mais consacrer deux journées, surtout deux samedis à la démocratie participative, c'était un peu au-dessus de mes forces. J'ai autre chose à faire et j'imagine qu'un certain nombre d'entre vous également. J'ai autre chose à faire le week-end que de passer deux journées pour la démocratie participative, quand bien même il peut y avoir un intérêt quelque part.

J'arrive à ma question. Vous nous avez indiqué qu'à l'automne 2009, il y aurait une évaluation des actions. Nous aurions tout de même aimé qu'à ce rapport soit joint un rapport d'étape financier, chiffré de tout ce que vous avez engagé au niveau de la démocratie participative depuis le début du mandat, non seulement un rapport oral

mais un rapport écrit, que nous sachions exactement, chiffre par chiffre, année par année, commission par commission, où va l'argent de la Région, l'argent des Rhônalpins.

J'avais une autre observation : j'ai trouvé assez cocasse que, sur le rapport de la démocratie participative joint à ce rapport, nous ayons deux pages. Le rapport est tronqué et il a fallu nous donner les deux pages supplémentaires, c'était tout de même le comble pour un rapport sur la démocratie participative. Voilà le témoignage que je voulais apporter.

M. CHEVAL.- Monsieur le Président, quand vous nous avez parlé de démocratie participative, nous avons d'abord cru qu'il s'agissait simplement d'un gadget publicitaire, gadget certes onéreux, comme le rappelait à juste titre Mme Reynard tout à l'heure. Et puis vous avez confié celle-ci à M. Auguste. Nous avons alors compris que c'était du sérieux : un communiste responsable de la démocratie, c'est vrai qu'en la matière, de Pol Pot à Mao ou de Lénine à Staline, les communistes en connaissent un rayon.

(Applaudissements.)

Alors, même si les temps ont changé, la méthode reste toujours la même : on donne l'illusion de la démocratie en créant une sorte de comité de militants et, dans le même temps, on la confisque au profit de ces mêmes militants.

Je crois qu'il y a un point plus grave encore : c'est celui qui fait mine de donner la parole aux citoyens. La démocratie participative, en effet, tente de masquer que la démocratie, dans notre pays, est malade. Elle est malade parce que plus de la moitié des électeurs, aujourd'hui, ne se déplacent plus pour voter, et cela pour une raison simple : on ne fait pas la queue devant un cinéma où il ne passe pas de film. En d'autres termes, pour ne prendre que l'exemple de cet hémicycle, en 2004, alors qu'une large majorité d'électeurs se sont prononcés contre votre politique, vous avez été élus pour diriger la Région, certes, avec seulement 42 % des suffrages et même, si l'on y regarde de plus près, avec seulement 1/5 du corps électoral. On comprend mieux la désaffection des électeurs.

Un autre exemple de ce système électoral véritablement confiscatoire est le cas du référendum de 2005, référendum qui est finalement la méthode de démocratie participative – ou qui devrait l'être – par excellence. Dans ce référendum, que s'est-il passé ? Vous le savez : 55 % des Français ont voté non et, malgré tout, on leur impose le Traité de Lisbonne. Autrement dit, quoi que veuillent faire les électeurs, si cela déplaît à une certaine caste politique, on n'en tient pas compte.

On peut citer un thème de politique qui nous tient à cœur et qui tient à cœur aux Français, celui de l'immigration, puisqu'un journal aussi extrémiste que le monde révélait dans un sondage que 60 % des Français étaient foncièrement contre la politique d'immigration. Or, si on regarde ce qui se passe dans cet hémicycle, sur la politique de la ville qui est en faveur de l'immigration, on peut constater que 89 % des votes, de la position de ses représentants, est en faveur de cette même politique de la ville. Donc, on le voit bien, il y a un problème de représentativité dans les assemblées et c'est bien là la raison pour laquelle les électeurs se détournent des urnes.

Alors, est-ce par la démocratie participative que l'on pourrait combler ce déficit démocratique ? Je ne le crois pas, nous ne le croyons pas du tout. Ce n'est certes pas vos comités de citoyens, composés de quelques citoyens parfois pris au hasard dans certains forums, mais immédiatement encadrés par des militants associatifs ou syndicaux, financés par vos subventions, qui sont un gage d'indépendance ou de représentativité, ni même d'efficacité puisqu'il est clair que de ces comités n'émane aucune décision, les avis émis n'étant que consultatifs. C'est donc beaucoup d'argent pour peu d'efficacité.

Quant aux choix qui président à la composition des panels de citoyens qui se veulent la vitrine, en quelque sorte, de la démocratie participative pour certains ateliers que vous avez mis en place, nous sommes très réservés et c'est la raison pour laquelle nous avons déposé un vœu à ce sujet, pour voir un peu plus clair quant à la composition et au mode de composition de ces 10 panels de citoyens.

Je crois que si l'on veut sérieusement réduire le fossé qui sépare aujourd'hui les citoyens et la classe politique, ce n'est pas de démocratie participative dont nous avons besoin, mais de démocratie

tout court, premièrement en développant évidemment plus de proportionnelle dans les modes de scrutin, de façon que les assemblées représentent davantage l'opinion publique et, deuxièmement, en donnant plus de liberté d'expression pour que les responsables politiques puissent s'exprimer, y compris Bruno Gollnisch que l'on a injustement persécuté, comme le démontre l'arrêt de la Cour de cassation, qui vient de casser sans renvoi le jugement inique qui le condamnait. Enfin, il conviendrait d'avoir plus de véritable écoute à l'égard de tous les Rhônalpins et de tous les Français, même quand leurs idées vous déplaisent.

Pour ce faire, Monsieur le Président, commencez donc à faire respecter les principes de la démocratie au sein même de notre institution régionale, afin que le quatrième groupe politique qu'est le Front National soit dûment représenté dans les organismes régionaux tels que les conseils d'administration des lycées, par exemple. Jusque-là, vous n'avez cessé de nous en exclure au profit de groupes bien moins importants que le nôtre.

Vous le voyez, Monsieur le Président, je crois que nous commencerons de croire à votre démocratie participative le jour où vous deviendrez démocrate. Merci de votre attention.

(Applaudissement.)

M. ARNOU.- Monsieur le Vice-président, chers collègues, la démocratie participative est un projet important pour la grande famille des écologistes désormais quasi rassemblés. Mais cela l'est aussi pour toutes celles et ceux qui agissent depuis plus de 30 ans dans le grand courant du développement local. Cela l'a été aussi pour les GAM, les Groupes d'Action Municipale, pour les organisations d'éducation populaire et, dans l'entreprise, pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire, pour ces derniers depuis la fin du XIXe siècle.

Certaines interventions, dont celle de M. Chambe, dont je souligne la qualité contributive, nous laissent à penser que le cercle s'élargit en faveur de cette démocratie participative, et c'est tant mieux. Les territoires, les communes, les entreprises, trois champs où innove les celles et ceux qui, bien que républicains, ne se satisfaisaient pas et ne se satisfont toujours pas d'un cadre de débat public trop étouffant ou

simplement trop restreint. Ailleurs, dans d'autres pays plus pauvres, la démocratie participative puise ses forces dans les racines de très anciennes expériences ou dans la nécessité absolue, très moderne, de réagir à la destruction des peuples entassés à la périphérie des grandes métropoles. Dans tous les cas, la démocratie participative est une libération.

Notre Région a voulu s'attaquer à ce chantier. Elle avait commencé à le faire dans la mandature 1998-2004 avec le soutien de l'arc républicain. Elle le fait maintenant de plusieurs façons, très formellement à partir de la délégation de François Auguste – et c'est ce que nous expose plus particulièrement ce rapport –, mais elle le fait aussi au travers d'autres dispositifs. Nous pensons plus particulièrement à tout ce qui touche de près ou de loin l'action territoriale : les conseils locaux de développement en lien avec les CDRA, qui sont des formes quasi permanentes d'institutions de démocratie participative, les parcs régionaux naturels, le dispositif précarité-pauvreté, les comités de ligne, dans la démarche de prospective locale participative de Rhône-Alpes. Les élus sortent de leur cercle. Ils bénéficient de nouvelles intelligences qui intègrent aussi la contrainte institutionnelle.

Il conviendrait cependant d'étendre les champs et notamment d'interroger un peu mieux et de façon plus systématique et plus construite les innovations technologiques qui interrogent beaucoup de citoyens, à tort ou à raison. Chacun a sa conscience pour lui.

La démocratie participative est donc un grand enjeu, un grand chantier pour le XXI^e siècle. C'est le deuxième pied de la démocratie. Il restera à construire le troisième, en l'occurrence l'existence d'une presse indépendante des lobbys industriels et financiers. C'est aussi un chantier d'avenir.

Ce chantier commence à peine à pénétrer dans les institutions. Il est complexe, nous ne savons pas où il nous mène. Dans ce domaine, ce sont bien les pas qui font les chemins. Il faudra progresser dans les structurations, les méthodes et les savoir-faire. Mais, en dépit des difficultés, des succès et des échecs, il faut continuer. Il faut aimer la démocratie participative comme il faut aimer ce siècle

parce que, dans une société, chacun est une richesse. Je vous remercie de m'avoir écouté.

Mme COMBET.- Deux mots, rapidement, sur cette question de démocratie participative dont la droite, dans cet hémicycle, persiste à ne pas voir l'utilité. Il est vrai que les démarches participatives ne sont peut-être pas son fort, sauf avec le MEDEF, sans doute.

Bref, sur la démocratie participative, même si nous restons encore un peu loin du modèle idéal de Porto Alegre – mais je sais aussi que les expériences ne sont pas forcément transposables –, je crois que les espaces participatifs qui ont été mis en place en Rhône-Alpes répondent à des attentes et à des exigences qui sont complètement démocratiques et légitimes, même si je suis, pour ma part, beaucoup plus réservée sur les CTEF. En tout cas, de mon point de vue, la démocratie participative, même avec ses imperfections, c'est déjà un peu un partage des pouvoirs et, de ce point de vue, c'est une chose très positive. C'est la raison pour laquelle je soutiens la démarche régionale.

M. LE PRÉSIDENT.- Je rappelle qu'il n'y a pas d'ordre des groupes pour les rapports de ce genre. Si les groupes souhaitent s'exprimer, il faut qu'ils demandent la parole et je les prends dans l'ordre où ils demandent la parole, comme jusqu'à présent. Mme Corompt, vous êtes la dernière.

Mme COROMPT.- Merci, Monsieur le Vice-président.

Depuis 2004, la majorité régionale a conduit une démarche déterminée pour se rapprocher des Rhônalpins, que ce soient les élus locaux ou la société civile organisée, associative, syndicale professionnelle, mais aussi des citoyens auxquels il importe de redonner confiance dans le fait politique. Cette volonté s'est concrétisée de manière transversale dans toutes nos politiques. Comme l'indique le rapport d'étape, de nombreuses démarches, de nombreux dispositifs ont été mis en place dans cette optique. Pour ce soir, je serai concrète, pour montrer de manière efficace à quoi servent nos dispositifs mis en place. Ce sera avec des exemples que je l'exprimerai.

Prenons l'exemple des contrats territoriaux emploi-formation. Les membres du collège citoyen participent activement au niveau de la remontée des besoins. C'est à ce moment-là qu'ils sont en mesure de

nous dire et de nous préciser les besoins des infraterritoires. Par exemple, sur un secteur, un des citoyens du collège m'a dit : « Les femmes ont des difficultés à reprendre le travail, à retrouver une activité professionnelle. Il serait bon de les aider. » Voilà ce que me dit un citoyen. Dans ce cas présent, nous mesurons la demande et nous mettons en place l'action correspondante. Cela, c'est concret. Cela, c'est de l'action du citoyen.

Les comités de ligne : restons toujours concrets. Dans ces comités, nous sommes à l'écoute des remarques des usagers, qui nous conduisent parfois à modifier, par exemple, les grilles horaires. Cela s'est fait et cela se fait encore. La démocratie participative donne donc de vrais résultats et répond parfaitement aux besoins : écouter, mais aussi savoir adapter.

Les conseils locaux de développement, troisième exemple concret : ils intègrent la société civile aux projets, à nos projets. Ils permettent ainsi de répondre au mieux aux attentes des Rhônalpins dans leur vie quotidienne. Par exemple, la charte de territoire Rhône Pluriel (le CDRA où je suis rapporteur) a été véritablement co-construite entre habitants et élus du territoire.

Voilà des exemples concrets pour démontrer que la place du citoyen est bien là, au niveau de la démocratie participative.

La Région Rhône-Alpes soutient aussi des initiatives de démocratie participative et favorise ainsi le développement de cette pratique. Ces deux dernières années, plus de 130 projets ont été retenus dans le cadre des différents appels à projets. Ce sont de vrais projets, non des projets comme je l'ai entendu tout à l'heure.

Fiers de ces résultats, nous sommes aussi conscients qu'il est nécessaire de continuer à être innovants dans notre démarche. Il est important de rester vigilants et de trouver les moyens d'associer un grand nombre de citoyens et plus particulièrement ceux qui sont les plus éloignés de cet exercice de citoyenneté. C'est un véritable exercice de citoyenneté que de participer.

Pour conclure et en quelques mots, pour nous, la démocratie participative, c'est tout d'abord être à l'écoute des Rhônalpins, bien sûr,

être à l'écoute, oui, mais pas en vain : pour adapter nos politiques, nos services aux besoins et aux attentes des citoyens et à leur évolution.

Enfin, la démocratie participative, c'est permettre à chacune et à chacun de participer au processus de construction de nos politiques. Nous sommes convaincus que l'avenir de notre Région appartient à tous. Rhône-Alpes la citoyenne, ce n'est donc pas qu'un slogan.

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur Auguste, pour quelques éléments de réponse.

M. AUGUSTE.- Le débat qui vient d'avoir lieu montre que notre Assemblée prend au sérieux l'expérience de démocratie participative que nous avons conduite ensemble dans la Région Rhône-Alpes. Je veux répondre à un certain nombre d'intervenants.

Je veux d'abord remercier et souligner l'intervention constructive de Denis Chambe, qui est différente des interventions de départ sur la démocratie participative, ce qui prouve que cette démarche, cette pratique, a été suivie. Des élus, y compris de l'opposition, ont participé aux différentes instances. Je reviendrai sur ce qu'a dit Claude Reynard tout à l'heure.

Oui, ce sont des expérimentations. Qui dit expérimentations dit succès et échecs. Il peut y avoir des échecs ou des expériences qui ne sont pas satisfaisantes, forcément, par définition. Effectivement, la qualité des panels citoyens n'est pas forcément la même d'un panel citoyen à l'autre. Il faudra sans doute s'interroger pour savoir quelle a été l'efficacité réelle des collèges citoyens dans les CTEF, par exemple, mais aussi des partenaires sociaux. Il est tout à fait naturel et normal, pour des élus, de se poser ces questions, mais je crois tout de même pouvoir dire qu'une grande majorité de processus – et vous l'avez dit tout à l'heure – ont été de vrais succès. Je crois, en tout cas, que les citoyens qui y ont participé sont très satisfaits d'y avoir participé et souhaitent que cela continue.

Concernant ce qu'a dit Mme Chambre sur Chambéry, la question était : « Que vous a apporté la démocratie participative en Rhône-Alpes ? Rien. » Il fallait avoir le courage de mettre cela dans les questions. Effectivement, 14 % de personnes considèrent que cela n'a

rien apporté ; mais il y en a aussi 49,59 % qui ont dit pouvoir dialoguer avec les élus et donner un avis ; 11,5 %, participer au partage des décisions (ces deux questions représentent 60 %) ; pour presque 11 %, c'est un levier pour faire reculer les inégalités, ce qui n'est pas négligeable ; et cela permet de mieux comprendre le fonctionnement régional pour 14 %. Je crois que l'on peut dire que la démocratie participative est vécue comme un outil intéressant pour dialoguer avec les élus et participer aux décisions.

La transversalité est un exercice difficile. Je crois pouvoir dire que nous avons, pour l'essentiel, réussi cet exercice. Beaucoup de vice-présidents ont développé, à leur manière et selon leur tempérament et leur approche de la question, de vraies pratiques de démocratie participative qui ont modifié – non pas de fond en comble mais réellement – des politiques ou qui ont permis la collaboration de ces politiques avec parfois des centaines de participants. Je pourrais citer plusieurs exemples.

Mais je pense qu'il y a aussi des faiblesses, des lacunes. Par exemple, nous n'avons pas su associer suffisamment le personnel de la Région, en général, à cette démarche de démocratie participative.

Ensuite, sur la question du budget de la démocratie participative, il faut être sérieux. J'entends dire que ce sont des sommes énormes. 1,5 million, c'est 0,15 % du budget de fonctionnement de la Région. C'est un budget extrêmement faible qui n'est, à mon avis d'ailleurs, pas suffisant. Je voudrais dire à Claude Reynard qu'il faut être cohérent dans l'argumentation. Vous dites : « On s'est adressé à 11 000 personnes, ce n'est rien par rapport aux 6 millions. » Mais comment voulez-vous vous adresser aux 6 millions de Rhônalpins en demandant moins de moyens financiers à la démocratie participative ? Vous m'expliquerez la solution.

Et puis, je croyais l'UMP plus ouverte au reste du monde. Je ne pensais pas qu'elle voulait se replier sur la Région à ce point, en refusant de confronter les expériences et les idées avec d'autres continents.

Pour répondre à la fois à Denis Chambe, qui a parlé d'articulation entre démocratie sociale représentative et démocratie

participative, et à Georges Suzan, je crois que cette question est très importante, sérieuse et un peu grave. La réforme des collectivités territoriales que vous nous préparez, Mesdames et Messieurs de l'UMP, ne prévoit strictement rien sur la participation des citoyens, ce qui est tout de même un comble à propos d'une réforme des collectivités territoriales. Pire encore, la fusion que vous prévoyez entre les Régions et les Départements en une seule collectivité, la suppression de la clause générale de compétence pour cette nouvelle collectivité, la diminution du nombre d'élus et de moyens aux collectivités locales, tout cela risque d'empêcher les collectivités territoriales même d'expérimenter de nouvelles formes de participation citoyenne, comme nous l'avons fait dans la Région Rhône-Alpes depuis 2004. C'est un recul très sérieux de la démocratie participative et de la démocratie tout court, c'est vrai : vous vous attaquez aux élus locaux, vous vous attaquez à la démocratie représentative elle-même.

Pour terminer, je veux remercier l'équipe de la DPERC pour tout le travail qui a été accompli pendant ces quatre années. Je le fais d'autant plus qu'il y a très peu de personnes à temps plein à la DPERC : il y a trois personnes dont la directrice, ce qui est extrêmement faible, ce qui n'est pas suffisant. Je le dis avec solennité. Il faut être très courageux pour avoir travaillé à si peu pour faire tous ces chantiers. C'est un appel, chers collègues, à augmenter les moyens humains permettant de mettre en œuvre cette politique à l'échelle de la Région Rhône-Alpes. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur Auguste, je crois que nous avons eu un échange utile. Il n'y a pas de vote, je vous le rappelle, mais c'est une politique importante, voire emblématique, puisque nous avons choisi d'appeler la Région Rhône-Alpes « la citoyenne ». Il est donc normal – je le rappelle à M. Chambe, mais je pense que cela a été fait par M. Auguste – qu'il y ait un rapport annuel sur cette question, comme nous avons pu l'avoir aujourd'hui, même s'il a un peu débordé le cadre horaire. Je crois qu'il est très important, comme vous tous, que nous ayons ces échanges sur cette politique majeure en Rhône-Alpes.

Nous avons donc maintenant un vœu présenté par le Front National, Monsieur Petit.

Vœu n°002 déposé par le groupe Front National

M. PETIT.- Je vous remercie. J'ai écouté, évidemment, comme chacun d'entre nous, avec la plus grande attention notre collègue Auguste et, en particulier, un point de son intervention m'a frappé, c'est le sondage qu'il a donné sur l'opinion que ceux qui avaient participé – si j'ai bien compris – à la démocratie participative en avaient. Je ferai ici une observation qui me paraît capitale : la démocratie participative – surtout quand on veut mettre en avant des sondages – ne vaut que ce que valent ceux qui ont participé à la démocratie participative. Or tout ceux qui, dans cette Assemblée, ont suivi un peu les travaux de cette fameuse démocratie participative ont pu le constater comme moi et même comme notre collègue Denis Chambe – Dieu sait que nous ne sommes pas souvent d'accord – : ces panélistes qu'on nous a fait rencontrer parlent exactement comme des élus. Ils ont les mêmes idées ou, plus exactement, ils ont ce fatras d'idées « gauchéo-écologistes » ; ils ont, plus encore – cela me paraît plus significatif –, la même phraséologie car, ce que chacun a pu constater, c'est que les panélistes ne parlent pas, tant s'en faut, comme le Rhônalpin moyen. Ils parlent beaucoup plus comme le conseil régional moyen que comme le Rhônalpin moyen, d'où un mystère : on nous dit que ces gens-là ont été tirés au sort et même tirés au sort dans l'annuaire. Mais n'importe quel statisticien vous dira que, si vous tirez au sort dans l'annuaire des Rhônalpins, vous aurez ce que j'appelle le « Rhônalpin moyen », comme Édouard Herriot parlait des Français moyens.

Alors d'où vient ce mystère ? Je crois qu'un voile, une partie du voile au moins s'est levée avec l'intervention de Mme Chambre. Elle nous a dit que participer à la démocratie participative, c'était un peu au-dessus de ses forces. Mais si c'est un peu au-dessus des forces d'une élue, cela semble encore plus au-dessus des forces de quelqu'un qui n'est pas élu, qui ne reçoit jamais un centime pour s'intéresser à la vie publique. L'explication que nous sommes portés à donner est donc la suivante : dans votre panel, en fin de compte, après avoir tiré au sort beaucoup de gens, il ne reste que ceux qui ont bien voulu jouer le jeu. Mais qui a bien voulu jouer le jeu ? D'une part, vous avez le collège des élus. Au passage, il y a eu un grand moment dans la dernière réunion à

laquelle j'ai participé à la commission des finances : une partie du panel nous a dit que la première chose qu'ils exigeaient des élus, c'était qu'ils ne cumulent pas. Puis un membre du panel qui a été élu nous a expliqué qu'il cumulait, lui, cinq ou six fonctions. Allez comprendre !

À part les élus, qui joue le jeu ? C'est ce que vous a très bien expliqué tout à l'heure notre collègue Cheval : ceux qui viennent et participent, ce sont les membres des associations, dont chacun sait dans cette Assemblée – même si nous seuls osons le dire – qu'elles sont tenues à 90 % au moins par la gauche, par l'extrême gauche et par les apparentés Verts.

Donc, quand vous cherchez des Rhônalpins moyens et que sont partis tous ceux qui ne sont pas intéressés par la démocratie participative, vous vous retrouvez entre vous et vous avez la réponse que vous souhaitiez. C'est pourquoi il n'est pas du tout étonnant qu'on ait confié ce dossier à M. Auguste : en bon communiste, il était le plus préparé à cette opération.

Notre question est simple : qui est dans le panel ? Quand j'ai posé cette question, on m'a dit « tirage au sort ». Non ! Je ne vous demande pas qui vous avez tiré au sort. Qui est resté dans le panel ? Je ne vous demande évidemment pas individuellement de savoir quels sont les engagements des uns ou des autres, mais qu'est-ce qu'il y a comme engagements politiques ? Dans ce panel, combien de gens font partie de formations politiques ? Dans ce panel, combien sont membres d'associations ? Et puis, pour entrer un peu plus dans les statistiques, dans ceux qui sont engagés politiquement, dans quels partis sont-ils engagés ? Il y a tout de même quelque chose de curieux : dans tous les panels que j'ai vus, je n'en ai jamais vu un qui pensait comme moi, comme nous. Nous sommes tout de même 10 ou 20 % en Rhône-Alpes. Comment se fait-il que, dans votre panel, il n'y ait jamais personne du Front National ?

Voilà nos questions. Mon vœu est clair, je crois l'avoir défendu de manière suffisamment précise, j'attends maintenant évidemment avec sérénité votre vote.

(Quelques applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense que tout le monde a compris qu'il ne s'agissait absolument pas d'un vœu mais de questions auxquelles M. Auguste répondra peut-être ; en tout cas, il pourra vous donner des indications. Je mettrai évidemment ce vœu au vote, mais il n'a rien d'un vœu. Vous en êtes d'accord, d'ailleurs, vous venez de dire que c'était une question. Donc, vous avez profité d'un vœu pour poser des questions orales. Monsieur Auguste, rapidement, quelques éléments.

M. AUGUSTE.- Oui, quelques éléments d'information aux questions posées par M. Petit. Je vois que M. Petit découvre que les citoyens ont des idées. Oui, c'est comme cela, les citoyens ont des idées très intéressantes. Il y a une intelligence collective et une expertise citoyenne qui est réelle.

Pour répondre concrètement à votre question, pour cet atelier citoyen qui concerne l'évaluation, 1 540 citoyens ont été appelés. Pour des raisons essentiellement de disponibilité, 53 personnes, dont la motivation est plus grande que celle de Mme Chambre, ont accepté de participer pendant trois week-ends complets à l'atelier citoyen.

Le panel est représentatif – vous ne l'avez pas dit – des âges, des catégories socioprofessionnelles, de la parité, de la géographie. Monsieur Petit, nous ne ferons pas de questionnaire de police sur l'appartenance politique des citoyens qui participent à ce panel. C'est une question de principe.

Ensuite, concernant les élus, 458 élus locaux ont été contactés. Parmi les 10 élus qui ont finalement été présents – je précise que c'est bien le tirage au sort –, il y avait quatre élus socialistes, trois élus sans étiquette, un élu Vert, un élu MoDem et un élu proche du Parti Communiste.

(Manifestations.)

Le tirage au sort fait que vous n'avez pas été dans ce panel, mais l'UMP non plus et le PRG non plus. Je crois qu'il est inutile d'épiloguer là-dessus. Je vous ai donné les informations que vous aviez demandées et je crois que nous pouvons nous en tenir là.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je mets donc le vœu au vote.

M. PETIT.- Je le retire.

M. LE PRÉSIDENT.- Il est retiré.

(Applaudissements.)

Nous passons donc au rapport suivant, Madame Blanchard, pour le plan d'élimination des déchets dangereux en Rhône-Alpes. Je vous signale, mes chers collègues, que nous avons tout de même un peu de retard, c'est la vie, vous connaissez la vie de cette Assemblée.

Rapport n° 09.08.449 - Avis du conseil régional sur le projet de Plan d'élimination des déchets dangereux en Rhône-Alpes (PREDD Rhône-Alpes) et de son rapport environnemental

Mme BLANCHARD.- Comme nous avons un peu de retard et que nous sommes proches du dîner, je vais aller relativement vite, pour un dossier néanmoins d'une grande importance puisque je vous rappelle que, le 11 octobre 2007, nous avons accepté la compétence de l'élaboration du Plan régional d'élimination des déchets dangereux qui, auparavant, était une compétence de l'État.

Pour organiser la réalisation de ce plan qui a duré deux ans, aujourd'hui, nous allons vous demander votre avis après des allées et venues chez d'autres partenaires. Nous aurons à le valider en octobre/décembre 2010.

(Projection de documents.)

Pour réaliser ce plan, nous avons organisé ce que nous avons appelé la COPREDD, qui est une commission consultative. Vous avez d'ailleurs un PowerPoint qui vous montre que cette COPREDD était constituée d'élus – chaque groupe avait un représentant dans cette commission –, de partenaires associés à la problématique déchets (je rappelle que c'étaient des déchets dangereux et des déchets hospitaliers) qui faisaient un travail d'aller-retour avec les services, et d'un bureau d'études, avec quatre groupes de travail. Le PREDD élaboré vous est soumis aujourd'hui pour avis.

10 axes de travail ont émergé de ces réunions :

- 1°) les gisements et préventions quantitatives et qualitatives ;
- 2°) le transport ;
- 3°) la collecte et le regroupement ;
- 4°) la valorisation et l'élimination ;
- 5°) l'économie des filières et le développement ;

6°) la R & D, la diffusion de bonnes pratiques et les besoins en formation ;

7°) la concertation interrégionale avec les autres collectivités et infrarégionale (mais aussi interrégionale) avec les régions limitrophes ;

8°) les risques et la santé, avec tout un travail sur l'impact sanitaire des déchets dangereux, l'évaluation environnementale ;

9°) l'élaboration et l'évaluation du plan et des modes de gouvernance ;

10°) la communication vers le public et la promotion du plan.

Les mots d'ordre de l'élaboration de ce plan sont :

- la concertation avec le COPREDD qui réunissait six collèges comprenant les professionnels de la collecte ou du traitement, les associations de protection de l'environnement, les associations de protection du consommateur, les directions régionales de l'ADEME, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée, l'Agence de l'eau Loire Bretagne, les CCI, les chambres des métiers, la DRASS, la DRIRE et les collectivités partenaires de conseils généraux des régions limitrophes, plus la Suisse et l'Italie : quatre groupes de travail, une centaine d'interlocuteurs sollicités, 22 réunions, quatre séances plénières, six réunions du comité de pilotage, des réunions du groupe de travail et des réunions du groupe de collectivités partenaires. À ce propos, je remercie l'ensemble des élus qui se sont mobilisés pour traiter un dossier qui n'est tout de même pas toujours très facile et qui est éminemment technique, mais nous avons eu énormément d'assiduité ;

- la communication et la transparence, avec une plate-forme de travail collaboratif. Vous voyez le nombre de connexions et de documents qui ont été indexés. Vous avez surtout été destinataires de lettres d'informations. Une conférence a été organisée au moment de Polytech.

Au niveau des déchets, le fond de notre dossier, nous avons des gisements de déchets dangereux équivalents à celui de l'Île-de-France, avec, en 1994, un gisement de plus d'un million de tonnes (vous en avez la répartition, nous vous ferons parvenir le PowerPoint) et, en 2006, un gisement de 606 494 tonnes, soit une baisse de 40 % de 1994 à

2006. Cela s'explique par une baisse d'activité notamment du secteur de la chimie et par la différence de méthodologie puisque beaucoup de déchets qui, en 1994, étaient considérés comme dangereux ne le sont plus. Nous aurons donc à suivre, au cours des 10 ans de ce plan, l'évolution de la réglementation concernant la qualification des déchets. Je vous rappelle aussi que ce plan permet de faire une perspective, à l'horizon 2020, de la quantité de déchets et de la façon dont nous allons les traiter.

Ensuite, en ce qui concerne les déchets dangereux, selon la projection à l'horizon 2020, nous aurons un gisement de 728 000 tonnes, donc une augmentation de 17 % par rapport à 2006. Nous vous avons donné des explications : c'est l'augmentation des gisements des terres polluées – et malheureusement, nous en avons beaucoup – et l'amélioration des taux de captage des déchets diffus. Nous avons énormément de déchets diffus dont nous n'avons pas connaissance lors des derniers inventaires. Aujourd'hui, nous avons une vision beaucoup plus précise, notamment par un travail effectué par la DREAL qui a bien voulu nous donner ses résultats.

Le PREDD s'intéresse aussi aux déchets de soins dangereux, les déchets hospitaliers. En 2006, nous avons un gisement de 17 000 tonnes. Les DASRI produits et traités sont de l'ordre de 14 000 tonnes. En 2020, la projection est de 18 000 tonnes, donc une augmentation de l'ordre de 27 % par rapport à 2006.

Dans le cadre du plan, il nous restait à trouver les moyens de traiter ces déchets au mieux et, surtout, comme nous l'avons d'ailleurs décidé ensemble par une délibération votée à l'unanimité, de prévenir la production de déchets puisque le déchet qui n'existe pas est tout de même le plus facile à traiter.

Cinq orientations principales :

Axe 1 : prévenir la production des déchets dangereux et réduire leur nocivité afin de minimiser les impacts environnementaux et sanitaires. Je vous rappelle que la Région a un dispositif de management environnemental mais aussi de mutation technologique vers des technologies propres qui vont dans ce sens.

Axe 2 : améliorer le captage et la collecte des déchets dangereux diffus, afin de mieux maîtriser les flux et de diminuer les risques d'une gestion non contrôlée. C'est ce que je vous disais tout à l'heure : nous avons des flux diffus que nous ne connaissons pas. Aujourd'hui, nous les connaissons plus.

Axe 3 : favoriser la valorisation des déchets dangereux afin de maximiser les gains environnementaux, économiques, sociaux liés à leur traitement.

Axe 4 : optimiser le regroupement des déchets dangereux et réduire les distances parcourues en incitant à une gestion de proximité.

Axe 5 : privilégier les modes de transport alternatifs afin de réduire les impacts liés au transport routier.

Outre ces recommandations, nous avons six axes de travail thématiques et transversaux :

Axe 6 : risques et santé, afin d'analyser l'impact des déchets dangereux sur la santé des riverains et la santé au travail. C'est un axe fort.

Axe 7 : recherche et développement. Malheureusement, au niveau de la recherche et développement, il y a un manque réel de travail des laboratoires sur ces problématiques de déchets.

Axe 8 : évaluation économique de la gestion des déchets dangereux comme une réelle activité économique. Nous avons aujourd'hui à prendre en compte toutes les potentialités liées aux déchets dangereux.

Axe 9 : formation afin d'identifier les besoins et construire des compétences et des savoir-faire. On s'aperçoit qu'au niveau de la formation, comme au niveau de la recherche, nous sommes beaucoup en carence.

Axe 10 : gouvernance et information du public.

Aujourd'hui, vous avez dû recevoir le document qui contient l'ensemble des préconisations. Il faut savoir également que nous avons l'obligation de suivre le plan dans la mesure où, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il y aura certainement une évolution de la réglementation pour savoir quels sont les déchets qui deviennent dangereux et ceux qui ne le sont plus (c'est dans les deux sens). Nous aurons peut-être d'autres

pollutions, d'autres sources de déchets dangereux, inconnues aujourd'hui mais que nous allons trouver : nous avons vu le PCB, nous aurons peut-être à traiter les sédiments le jour où nous aurons enfin un traitement adéquat. Ce suivi sera fait par la Région, toujours dans le cadre de la commission consultative et du comité de pilotage qui rassemble la DREAL, la DRASS et l'ADEME.

Nous allons voir le résultat de l'évaluation environnementale. Dans le graphique, le premier état, tout ce qui est au-dessous de zéro, ce sont les effets négatifs : pollution atmosphérique, pollutions aqueuses et potentielles, consommation de ressources, effet de serre. En 2006, la situation est tout de même dramatique. Dans la référence à partir des préconisations faites sur le plan, on s'aperçoit que les effets négatifs sont grandement diminués, avec des impacts sur l'environnement bien moindres.

Aujourd'hui, le conseil régional et l'Assemblée plénière doivent émettre un avis. À partir de cet avis, le document va partir au CESR qui va émettre également un avis. Ensuite, toutes les commissions, départements et Régions limitrophes vont aussi donner un avis. Fin 2009, nous aurons une prise en compte ou non des observations qui seront faites. En décembre 2009 se tiendra la délibération du conseil régional arrêtant le projet. Ce même projet sera soumis à enquête publique. En septembre/octobre 2010, nous aurons une délibération qui va arrêter définitivement ce projet.

C'était très compliqué et également très intéressant à faire.

Comme je ne l'ai pas fait tout à l'heure – on a beaucoup remercié le personnel –, sur ce PREDD, je voudrais remercier la personne qui est juste derrière moi, parce qu'elle a mené ce dossier de main de maître. D'ailleurs, je vais donner son surnom : je l'ai appelé le « Karajan du PREDD » parce que tout a été fait avec minutie, en collaboration avec l'ensemble des services. Je voulais aujourd'hui le remercier tout particulièrement.

(Applaudissements.)

Mme LACLAIS.- Chers collègues, je crois que cet exposé était complet et permet de tout savoir sur la question. La parole vous est ouverte, à commencer par Mme Eybalin.

Mme EYBALIN.- Je voulais d'abord intervenir rapidement en tant que présidente de commission. Tout à l'heure, je donnerai une explication de vote pour mon groupe.

La commission environnement a été informée et a suivi l'élaboration du projet du PREDD avec de nombreux débats et discussions. C'est bien parce que c'est un dossier qui est très important, même si nous l'abordons et le traitons un peu rapidement ce soir.

J'ajoute qu'un élu par groupe politique a été désigné auprès de la commission consultative du PREDD. Certains se sont inscrits dans les groupes de travail et ont pu participer à des réunions intéressantes et diversifiées avec tous les acteurs de la filière. Il me semble que la commission, dans ses nombreux débats et discussions autour de ce projet, est favorable à ce dossier. Je voulais moi aussi remercier Jérôme Biasotto, Hélène Blanchard en a parlé mais elle n'a pas cité son nom. Il a porté ses réunions de travail avec beaucoup de sérieux et de disponibilité.

Nous continuerons à travailler sur ce PREDD car ce n'est pas fini. Nous votons simplement le projet de PREDD, nous rendons un avis, mais nous voterons le PREDD de façon définitive un peu plus tard.

Mme SOUDAN.- Il y a deux ans, lors du démarrage de ce Plan régional d'élimination des déchets dangereux, l'actualité nous avait amenés à évoquer les dioxines, les PCB et autres pyralènes pour ce qui est des déchets eux-mêmes, et le Probo Koala au titre de leur transport non seulement hors de notre territoire rhônalpin mais aussi hors du territoire national, avec les conséquences que nous connaissons tous.

Aujourd'hui, nous ne reviendrons pas sur ces polluants préoccupants mais sur le point précis du transport et de l'élimination des déchets. Du fait même de la spécialisation des sites d'élimination, en fonction du type de dangerosité rencontré, cela génère des transports régionaux mais aussi des échanges avec les autres Régions pour près de la moitié du tonnage à traiter. Dans ce domaine, si on prend en compte des émissions de CO₂ et des équivalents en CO₂ des gaz à effet de serre, à l'horizon 2020, les transports et l'élimination des déchets devraient représenter quelque 200 000 tonnes de CO₂, ce qui représente tout de même 5,1 % de moins que les mêmes émissions en 2006.

Ce chiffre important est à mettre en regard des tonnages de CO2 évités par la captation des CFC ainsi que par la valorisation en matières et en énergie, représentant un peu plus de 3 millions de tonnes de CO2. Rien que sur ce poste, en 2020, si tout se passe bien – et nous y veillerons –, il restera un solde positif de CO2 non émis de 2 800 000 tonnes, ce qui est loin d'être négligeable.

Mais le plus gros reproche que nous pourrions faire à ce plan est le fait de ne pas tenir compte d'un type de déchets particulièrement dangereux et vicieux, je veux parler des déchets radioactifs, non seulement ceux émis par les centrales nucléaires mais également les déchets issus de l'exploitation minière. Il faut rappeler qu'entre 1945 et 2001, la France a exploité quelque 200 mines d'uranium qui ont produit pas moins de 300 millions de tonnes de déchets plus ou moins fortement radioactifs, abandonnés sans mesures de protection particulières. Ces déchets ont été abandonnés en toute discrétion, éparpillés ou ensevelis depuis des dizaines d'années. Ils ont parfois servis à construire des routes, des parkings et même des logements, des écoles, des aires de jeux pour les enfants, sans aucune mise en garde sur les risques encourus, des risques pour la santé de nos concitoyens.

Dans ce domaine, il faut rappeler que tout ce qui touche au nucléaire est de la compétence de l'État. Au niveau de l'élaboration de ce plan, l'État étant partenaire, rien ne s'opposait donc à la prise en compte de ces déchets radioactifs au sein d'un PREDD qui aurait été plus complet.

En conclusion, tout en regrettant ce dernier point, nous reconnaissons tout l'intérêt de l'élaboration de ce plan d'élimination et nous veillerons à ce que sa mise en place soit effective et le calendrier prévu soit suivi.

M. JACQUART.- Madame la Vice-présidente, le Plan régional d'élimination des déchets dangereux qui nous est proposé aujourd'hui pour avis a pour objectif notamment de prévenir et réduire la production de déchets dangereux afin de minimiser leur impact sur la santé humaine et l'environnement ; privilégier le recyclage et la valorisation des déchets dangereux ; éliminer les déchets dangereux au mieux ; réduire – c'est un point essentiel – les mouvements de déchets

dangereux ; promouvoir la coopération interrégionale ; sensibiliser et informer les opérateurs et le public.

Les déchets concernés dans ce plan présentent des aspects toxiques, notamment les métaux lourds, les hydrocarbures, les solvants, mais aussi les déchets médicaux. Ces substances, comme le note le plan, peuvent avoir des conséquences immédiates ou différées sur l'environnement, l'eau, l'air et les sols, mais également sur la faune et la flore et, bien évidemment, sur la santé des personnes. Nous ne pouvons donc qu'être en accord avec les objectifs proposés. Le Groupe Communiste donnera donc un avis positif à ce plan.

Toutefois je voudrais, à l'occasion de cette délibération, attirer l'attention de chacun sur les conditions de travail des salariés de ce secteur d'activité, aspect qui nous semble peu abordé dans le plan, mais ce n'était pas le but essentiel.

Il nous semble que, par notre participation à ce plan d'élimination des déchets dangereux, nous devrions être un acteur qui pourrait permettre de peser pour la qualité de l'emploi qui, bien souvent, malheureusement, s'appuie sur beaucoup d'insertion, débouche sur peu d'emplois durables et notamment peu d'emplois sécurisés, qui nécessiteraient pourtant une réelle formation. Nous nous devons, nous semble-t-il, d'être exigeants sur les conditions de sécurité au travail pour ces salariés, ainsi que sur une véritable implication de la médecine du travail qui nous semble, bien souvent et trop souvent, absente de ce milieu, pourtant milieu à risque.

Les déchets dangereux, par ailleurs, sont aussi l'objet d'appétits financiers. Il nous semble que nous avons une responsabilité, comme nous l'avons fait pour l'eau, à favoriser la réappropriation par le public de la gestion des déchets.

Voici, Madame la Vice-présidente, les quelques remarques que nous voulions faire, tout en précisant que nous avons été très satisfaits de voir le nombre de partenaires associés à cette réflexion, qui renforce donc notre volonté d'apporter un avis positif à ce plan. Merci.

Mme ORY.- Chers collègues, par ce plan, nous parlons inconscience de la culture du risque, qui concerne donc le plan d'élimination des déchets dangereux. On propose un plan sans avoir la

responsabilité entière de le mettre en œuvre, mais avec le souci d'agir en respect des orientations présentées dans ce rapport que vous nommez « recommandations ».

Nous restons, pour nous, très sensibles à l'idée de prévenir et de réduire en amont la production des déchets dangereux. Mieux que le traitement et la récupération, nous recourons à des technologies propres et la Région accompagne pour prévenir la production de déchets dangereux. Je dirai à mon ami Jacquart – nous étions ce matin en commission – que l'aspect social et salarial est pris en compte dans cet accompagnement de l'activité artisanale et industrielle dans ce qui peut être polluant.

Cette dimension, avec sagesse et volonté, est prise et aidée en cela à une prise de conscience collective des acteurs. C'est ce qui est important. Le PREDD est pour nous un écho à notre politique de réduction des déchets à la source, à leur valorisation, à leur traitement quand ils existent, à l'innovation pour les éviter, tout comme également sur les modes de transport – le fer et le fleuve – les mieux adaptés à leurs déplacements.

Nous sommes bien conscients qu'un travail considérable a été effectué sur cette compétence confiée à la Région en février 2002, travail qui met donc en exergue les questions qui se posent notamment sur les notions d'opposabilité et de gouvernance. Nous sommes donc favorables à ce plan environnemental ambitieux et durable pour l'environnement et le vivant, qui s'accompagne de mesures concertées. Nous resterons vigilants, dans l'attente de l'adoption définitive du projet à l'automne prochain. Merci.

Mme NOIR.- Monsieur le Président, chers collègues, c'est notre collègue Nicole Guillermin qui, pour l'UMP, a suivi les travaux de l'élaboration de ce plan. Je vous lirai donc sa contribution puisqu'elle n'a pas pu venir ce soir.

La planification des plans des déchets dangereux relevait de la compétence de l'État jusqu'à la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, qui attribue alors cette compétence et le suivi aux Régions.

En 2005, la Région Rhône-Alpes s'est donné pour objectif d'être une Éco-Région en matière d'environnement, et ce plan entre tout à fait dans cette démarche de développement durable en mettant en avant les mesures de prévention, de réduction à la source des déchets, et en donnant comme objectif l'augmentation du taux de captage. En mars 2006, l'initiative de la révision du plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux en Rhône-Alpes est prise et la procédure est lancée fin 2007. C'était une bonne chose.

Depuis plusieurs années, Rhône-Alpes, ses collectivités et les partenaires producteurs de déchets dangereux provenant des industries, des soins hospitaliers, du BTP, des activités agricoles et bien d'autres se sont engagés dans des actions. Mais la Région, par l'élaboration du plan, se doit d'anticiper et d'agir pour enclencher une dynamique durable avec une vision à 10 ans. Les directives européennes relatives à l'évaluation des incidences de certains plans et le Code de l'environnement renforcent l'élaboration des plans avec l'obligation d'une évaluation environnementale avant toute adoption.

Le plan environnemental du PREDD Rhône-Alpes qui est soumis à notre vote aujourd'hui est très volontariste dans l'application de ces recommandations à l'horizon 2020. Nous émettons donc un avis favorable sur le projet de PREDD et son rapport environnemental, en demandant qu'un suivi sérieux soit mis en place pour l'application de ce plan, même si certaines recommandations font déjà l'objet d'actions conduites par les partenaires concernés. Il faut travailler et sensibiliser en direction des ménages, des artisans, en mettant en place des actions simplifiées, transversales et efficaces. Merci.

Mme CHAMBRE.- Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues, après le Plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux et le Plan régional d'élimination des déchets d'activités de soins élaborés sous l'autorité du préfet de Région, nous voici désormais avec un document unique, le Plan d'élimination des déchets dangereux en Rhône-Alpes, qui vise à améliorer la gestion des déchets dangereux à horizon 2020. L'élaboration de ce plan est le fruit d'un travail collectif, comme l'a rappelé Hélène Blanchard.

Je tiens également à remercier la D2E qui nous a fourni la semaine dernière, en commission, une synthèse du projet de PREDD Rhône-Alpes – je tiens également à féliciter notre Mozart du PREDD ici présent, chacun ses références ! – et de son rapport environnemental. C'est une synthèse qui nous a été remise, car les deux documents annexés à la délibération font 763 pages et je défie quiconque, parmi les élus, à part la Vice-présidente, de lire l'intégralité de ces deux rapports. En tout cas, ce n'est pas mon cas.

Prévenir la production des déchets dangereux, les valoriser, améliorer la collecte des déchets dangereux diffus et réduire leurs impacts environnementaux et sanitaires, optimiser le regroupement des déchets dangereux et réduire les impacts liés au transport routier, telles sont les principales recommandations du plan qu'Hélène Blanchard a rappelées. Je ne reviendrai pas là-dessus.

Il est intéressant de souligner la transversalité de ce rapport avec les différents axes de travail tel que la santé, la recherche et le développement, la formation professionnelle, la valorisation de la filière déchets et enfin la gouvernance et l'information du public.

Je ferai toutefois trois observations sur les recommandations de ce plan.

L'évaluation de la production de déchets à horizon 2020 rend crédible, dites-vous, l'hypothèse de la création d'une installation de stockage de déchets dangereux sur le territoire de Rhône-Alpes. Pour avoir suivi les péripéties de l'implantation hypothétique d'une décharge de classe 3 en Savoie, où chacun se renvoie la balle – ce que je comprends –, je me dis que la création d'une ISDD risque d'être compliquée à mettre en œuvre.

Également, le projet d'élimination des déchets dangereux préconise le développement du transport alternatif pour le transit des déchets dangereux, notamment le transport fluvial et ferroviaire. On peut regretter l'abandon, il y a plusieurs années, du projet de canal Rhin-Rhône qui aurait diminué considérablement le trafic des poids lourds sur nos routes et autoroutes.

Enfin, de nombreuses actions ont déjà été entreprises, comme cela a été rappelé, que ce soit par des démarches individuelles ou des actions collectives.

En conclusion, le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit. Effectivement, c'est une expression qu'on entend souvent. Obtenir zéro déchet ne nous paraît pas atteignable, en tout cas pas à une échéance de 10 ans. En revanche, diminuer sensiblement la production de déchets et de déchets dangereux est un objectif vers lequel nous devons tendre, que nous soyons particuliers, bien sûr, mais surtout industriels, artisans ou professionnels de la santé, car l'impact écologique des produits va être un argument marketing de poids dans les années à venir.

Le Groupe du Centre, bien entendu, votera ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, madame. Si vous me permettez juste une observation : quand je combine vos deux interventions, je ne sais pas s'il faut vous donner les annexes puisque vous nous dites dans la deuxième que, quand il y a trop de pages, vous ne les lisez pas. C'est un peu difficile ! Nous essayerons de trouver la juste mesure. Je vous donne la parole. Cela dépend des rapports, c'est cela ?

Mme CHAMBRE.- J'ai bien précisé tout à l'heure, pour la démocratie participative, que je visais les annexes dans lesquelles étaient détaillées les subventions en direction des CTEF, des lycées, des CDRA, etc., en aucun cas un rapport. Là, je suis tout à fait d'accord de ne pas le joindre, évidemment.

M. LE PRÉSIDENT.- On fait du tri sélectif de rapport.

Mme CHAMBRE.- Tout à fait.

Mme LE DOUARIN.- Le Groupe PGA soutiendra ce rapport. Nous avons beaucoup apprécié la manière dont le travail a été mené, notamment la concertation. On sait que la concertation n'est pas toujours facile à mettre en œuvre mais, quand on y arrive, le résultat est bon et c'est le cas aujourd'hui.

Je voulais souligner la qualité du document de synthèse, que je conseille à tous les élus de lire, parce qu'il est très lisible et qu'il permet de bien comprendre. C'est vraiment un document de très grande qualité.

Nous soutiendrons ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Madame Blanchard, des remarques ou nous passons tout de suite à l'amendement ?

Madame Eybalin, il faut demander la parole.

Mme EYBALIN.- J'ai demandé la parole, mais j'ai perdu mon texte sur l'ordinateur !

(Rires.)

M. LE PRÉSIDENT.- Les meilleurs textes sont toujours ceux qu'on improvise, Madame Eybalin, en ayant beaucoup travaillé avant, ce que vous avez fait, j'en suis sûr !

Mme EYBALIN.- Oui ! Je vais essayer d'improviser puisque je ne le retrouve plus.

La Région a pris la responsabilité de ce Plan régional d'élimination des déchets dangereux. C'est quelque chose d'important et la Vice-présidente l'a rappelé, parce que nous sommes là dans la logique de notre objectif de mettre en place une Éco-Région et, en même temps, dans la logique de travailler à l'interface sur les questions de santé et d'environnement.

Sur ce Plan régional d'élimination des déchets dangereux, je voudrais simplement relever quelques points.

Le premier est tout ce qui concerne la prévention des déchets dangereux. Il est effectivement important de prévenir. Avant de travailler sur le traitement et sur les filières de collecte, il faut bien évidemment travailler sur les questions relatives à la prévention. Sur cette question de prévention, nous avons, dans le cadre de l'élaboration de ce projet de PREDD, mis en place un groupe de travail sur les risques et la santé, groupe de travail innovant dans ce projet rhônalpin, parce que c'est assez peu évoqué dans la réglementation. Nous avons voulu aborder ces questions de santé des riverains et de santé des travailleurs dans les domaines des transports de déchets, dans les domaines de production de déchets. C'est quelque chose d'assez innovant pour la Région Rhône-Alpes.

Je voudrais également évoquer la question du captage des déchets diffus. Vous savez que simplement 30 % de ces déchets diffus, qu'il s'agisse des déchets ménagers, non ménagers ou des déchets d'activités de soins, sont captés et traités selon des circuits

réglementaires. Même si la quantité apparaît peu importante par rapport à la masse des déchets dangereux traités, leur impact sur l'environnement est très important. Nous avons également voulu travailler sur ces questions.

Je voudrais aussi relever les questions relatives à la gouvernance et à l'importance du travail des acteurs pendant plus de 18 mois, pratiquement deux ans. Tous ces acteurs ont effectivement participé tout au long des différents groupes de travail, comités consultatifs, etc. C'est important pour nous car, d'une part, cela permettra l'appropriation de ce plan par tous les acteurs concernés de toutes les filières ; d'autre part, tous ces acteurs seront vigilants sur ce qu'il arrivera ensuite, puisque vous savez que nous n'avons pas toutes les manettes : c'est l'État qui reste maître du jeu en matière d'autorisations. La participation de tous ces acteurs sera facteur de vigilance s'il arrive quelque chose, comme en Midi-Pyrénées où l'État n'a pas respecté le Plan régional d'élimination des déchets dangereux mis en place par la Région.

Je ne serai pas plus longue parce que je n'ai pas retrouvé mon texte, je pense que ce n'est déjà pas mal !

M. LE PRÉSIDENT.- C'était d'une clarté absolument limpide, Madame !

Un mot de Madame la Vice-présidente, puis nous passons au vote.

Mme BLANCHARD.- Ce plan a effectivement été élaboré par la Région mais nous n'avons pas la compétence pour son application. Nous serons donc très vigilants, c'est le rôle premier du comité de suivi qui va être mis en place.

Nous sommes strictement dans le cadre des déchets prévus au Code de l'environnement. Certains déchets et même leur caractère dangereux ne sont pas dans notre nomenclature, donc nous ne pouvons pas, malgré notre volonté, les traiter.

Quant à la formation et la santé au travail, la santé au travail est l'un des axes importants : c'est l'axe n°6, « risques santé au travail et à l'extérieur ». C'est un axe important qui est sorti dès le début, avec également un point fort sur la formation. Vous l'avez bien dit : ce sont

généralement des personnes en insertion qui travaillent dans les structures et il nous faut soutenir des formations diplômantes justement de ces personnels d'insertion qui viennent travailler. Nous avons un projet en gestation dans le sud de Lyon, mais l'Europe l'a un peu bloqué : dans le cadre d'une usine de déconstruction automobile, tout le personnel, qui était du personnel d'insertion, allait vers une formation diplômante de façon que, lorsqu'ils sortent, ils puissent faire valoir un savoir-faire. C'est sur ce point – c'est la compétence de la Région – qu'il va falloir être excessivement vigilant.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Je vais donc mettre ce rapport au vote.

Qui est pour ? L'unanimité.

** Le rapport est adopté à l'unanimité.*

Madame Blanchard, vous voulez prendre la parole, vous y avez manifestement droit après une telle unanimité ! Vous avez la parole, bravo !

MME BLANCHARD.- Je voudrais simplement vous dire qu'effectivement, les annexes au plan sont considérables mais qu'une synthèse a été réalisée par les services. Elle a été distribuée aux membres de la commission environnement et elle va vous être envoyée. Ainsi, vous aurez une vision plus importante de tout ce qui a été traité dans le cadre du PREDD.

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Nous passons maintenant au rapport sur la création du Syndicat mixte ouvert de Rovaltain, Monsieur Didier Jouve.

Rapport n°09.07.448 - Création du Syndicat mixte ouvert de Rovaltain

M. JOUVE.- Chers collègues, vous avez bien évidemment suivi depuis longtemps l'avancement de notre travail sur le grand projet Rovaltain. Vous avez suivi tous les travaux que nous avons menés et qui ont permis de positionner un de ces grands sites de Rhône-Alpes, aujourd'hui considéré comme le pôle d'écotoxicologie et de toxicologie. Nous sommes en train de construire, dans ce territoire de Rhône-Alpes Sud, un grand projet susceptible de tirer le développement économique

et le développement local de toute cette partie de la Région Rhône-Alpes.

Nous avons signé, il y a presque un an maintenant, un protocole pour cinq ans avec le Syndicat mixte Rovaltain constitué des communes du secteur, mais nous avons, dès cette époque, imaginé tous ensemble de modifier la gouvernance de ce syndicat pour que la Région et le département de la Drôme puissent en être également des acteurs. C'est d'autant plus nécessaire que les financements sur ce grand projet sont portés à peu près en trois tiers par les collectivités locales, par le département de la Drôme et par la Région Rhône-Alpes.

La délibération qui vous est présentée ce soir est une délibération d'ordre juridique, qui consiste en l'approbation nécessairement concomitante et dans les mêmes termes, par toutes les collectivités concernées, des statuts du Syndicat mixte ouvert de Rovaltain.

Quelles sont les principales dispositions contenues dans ces statuts ? Encore une fois, les membres du Syndicat mixte ouvert de Rovaltain seront les collectivités locales, le département de la Drôme et la Région Rhône-Alpes. Il est constitué de trois collèges. Les contributions prévues sont d'un euro par habitant pour les communes, de 50 000 euros pour le département de la Drôme et de 50 000 euros par an pour la Région Rhône-Alpes.

Le comité syndical est construit avec 50 % des voix attribuées aux collectivités locales et 50 % des voix attribuées au département de la Drôme et à la Région. La composition du bureau du Rovaltain, elle, fait l'objet d'une répartition différente puisque le bureau est constitué en trois tiers : un tiers collectivités, un tiers département, un tiers Région.

Trois dispositions principales nécessitent la majorité dans chacun des collèges : la composition des vice-présidents du bureau, les attributions du bureau et les modifications des contributions, ceci permettant à la fois de travailler dans la souplesse et sans qu'une minorité puisse exercer seule un droit de veto mais, en même temps, en préservant à tout instant les intérêts de chacun des membres des trois collèges.

Nous sommes donc en présence, à travers ce projet de statut, d'une gouvernance solide pour construire un projet qui démarre, qui prend de l'ampleur, un projet largement porté à la fois par les élus locaux et par les élus de la Région. Je voudrais saluer au passage ici le travail constant de Marianne Ory et de Nathalie Nieson, qui suivent ce dossier très près, de Bernard Soulage, avec lequel nous étions encore en réunion cette semaine au Rovaltain autour des questions de prospective liées à la gare et puis, bien évidemment, Roger Fougères qui a conduit tout le chapitre recherche de ce grand projet Rhône-Alpes.

Nous avons maintenant une gouvernance solide, des moyens d'actions qui nous permettront de travailler pour un projet qui va, bien au-delà de ce mandat, bien au-delà de nous, être un élément structurant d'un nécessaire déploiement de Rhône-Alpes Sud, d'un nécessaire accompagnement du développement des fonctions de recherche, d'enseignement supérieur et de centre de décision qui manquent encore trop souvent au sud de Valence.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Sur cette importante évolution d'un secteur stratégique, qui me demande la parole ? Mme Vespier pour l'UMP.

Vu l'heure, je solliciterai, au nom de la collectivité, que vous soyez assez brève, mais j'imagine que vous aviez décidé de l'être.

Mme VESPIER.- En général, je le suis. Monsieur le Président, chers collègues, en avril 2008, la Région a signé le protocole « Grand projet régional ». Aujourd'hui, les signataires du protocole souhaitent faire évoluer la gouvernance du syndicat afin de permettre l'entrée de la Région et du département, la procédure de création du Syndicat mixte ouvert de Rovaltain, l'élection de représentants et une contribution annuelle arrêtée à 50 000 euros.

Je dirai simplement que nous sommes tout à fait enthousiastes à ce grand projet, très important pour la Drôme et que beaucoup de citoyens attendent. Il faudrait aussi s'intéresser aux navettes pour y aller. C'est l'une des choses sur lesquelles nous sommes le plus interrogés : les parkings et les navettes pour les gens qui ne sont pas très loin, même s'il faut penser également au développement, à mettre de nouvelles structures, ainsi de suite. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

M. BOCHATON.- La création du Syndicat mixte ouvert de Rovaltain est l'aboutissement de mois de discussions. L'arrivée de la Région et du conseil général de la Drôme démontre l'intérêt de cette zone à enjeu qui a été pointée déjà depuis de nombreuses années, comme l'indiquait notre collègue Didier Jouve. Cette arrivée aux côtés des communes qui s'étaient associées au départ pour concrétiser ce projet devrait participer d'un bond qualitatif pour déployer tous les aspects de Rovaltain autour de la gare TGV d'Alixan. Notre groupe tient d'ailleurs à ce que l'ensemble des aspects de ce projet soient déployés et que l'on ne soit pas uniquement sur le court terme ou une vision qui consisterait uniquement à considérer cet espace à enjeu comme un moyen de capter de la taxe professionnelle.

Notre groupe va voter pour cette délibération. Hier soir, un conseil syndical s'est réuni pour présenter la convention et les modalités des statuts. L'ensemble de la démarche a été validé. Le conseil général, lui, a déjà désigné ses représentants. Nous voterons pour, en faisant plusieurs remarques que nous avons déjà formulées ici à Charbonnières, sans que nous ayons toujours l'impression d'être entendus. Le même constat est d'ailleurs fait au sein du conseil syndical mais, à un moment donné, par la persévérance et parce que nous sommes devant un dossier qui va monter en puissance sur plusieurs années, nous ne désespérons pas de faire cheminer notre point de vue.

On parle de gouvernance mais il nous apparaît anormal que, sur un lieu qui vise à amener de la plus-value, de l'ingénierie, du développement de notre département, les organisations syndicales ne soient pas associées, à un titre ou à un autre, à la réflexion participant de ce développement. Nous savons que, dans le cadre du Syndicat mixte ouvert, ils ne peuvent pas juridiquement y être associés, mais il y a sans doute à trouver les modalités pour que ce contact soit possible dans les pôles de compétitivité. Je considère qu'au local, c'est l'équivalent d'un pôle de compétitivité modeste mais, en même temps, qui participe du développement du territoire. Ici ou là, nous avons su trouver les moyens d'associer les forces vives.

Ensuite, questionnement sur les emplois et le type d'emplois : à l'heure actuelle, nous sommes à plus de 750 emplois amenés sur la

zone. Plus de la moitié viennent de 15 km autour. Nous avons un vrai problème pour essayer de tenir notre cahier des charges et ce projet, qui était d'amener de la plus-value, de conserver ce qui existait déjà et de créer les conditions d'un développement complémentaire à ce qui existe déjà. Sinon, nous serions en quelque sorte devant des opérations blanches. Notamment, nous devons nous interroger sur le fait que viennent sur la zone de nombreuses entreprises de Valence. De ce fait, à un moment donné, il s'agit plutôt de déplacements intra-muros que de créations pures. En même temps, des prospections à l'extérieur sont en train de se faire. Il nous a été présenté hier des projets qui émanaient de l'extérieur du territoire. C'est quelque chose de positif, mais faisons attention à ne pas prendre trop d'hectares pour des activités qui existent déjà sur le territoire.

Nous avons pris note et, depuis le début, nous appuyons le projet articulé autour de l'écotoxicologie sur l'aspect universitaire des formations dispensées et des activités annexes qui pourraient être développées autour de cette thématique. Nous considérons que c'est un apport d'ailleurs beaucoup dû à la Région. Sur cet aspect, il faut avoir la force de tenir face à la pression de la situation économique qui pourrait nous inciter, à un moment donné, à aller à l'immédiat, au court terme, et à ne pas toujours être dans la prospective.

Ensuite, la question de la desserte et des transports va être rapidement posée. Je rappelle – et c'est ce que j'ai dit hier au conseil syndical – qu'un accord national a été signé selon lequel, maintenant, les entreprises, dans toute la France, peuvent participer à moitié aux transports collectifs de leurs salariés qui viennent travailler dans leurs entreprises. Quand on parle de gouvernance, quand on parle d'un concept impliquant des notions de développement durable tel que le Rovaltain, on devrait en faire un axe fort de développement par le biais des transports collectifs et en activant cet accord national.

Enfin, je terminerai en indiquant que, dans le cadre de la future communauté d'agglomération en train de se mettre en place, il est nécessaire d'avoir une vision harmonieuse du développement du territoire. Cet espace à enjeu devrait participer à irriguer l'ensemble du

périmètre, notamment de toute la plaine sur lequel il est implanté. Nous y tenons beaucoup.

Mme ORY.- Ce grand projet d'intérêt régional est assis sur un territoire exceptionnel qui doit être pensé en lien avec la vie des gens et les grands enjeux d'un tel site. C'est donc un site à forte potentialité de développement économique, qui est lié à la présence de la gare TGV/TER, au cœur de la plaine de Valence, à l'intersection des voies de communication routières et autoroutières de rang national, sur le sillon alpin et la Vallée du Rhône, dans un secteur à forte capacité de mobilisation foncière. Il met aussi au cœur de ses objectifs une bonne pratique environnementale basée sur le développement durable et la haute qualité environnementale.

Voilà pourquoi, sur un territoire en devenir, il faut rassembler les collectivités qui portent attention et moyens à un tel espace à ne pas gaspiller. Voilà pourquoi, afin qu'il y ait le plus possible de convergence entre ceux qui financent et ceux qui décident, afin que les plus-values du développement concernent le plus grand nombre d'acteurs, il est nécessaire d'ouvrir, face à ce défi et à cette chance, le lieu de décisions aux partenaires.

Dans le syndicat fermé, les partenaires sociaux ainsi que les citoyens du CLD ont été associés, mais il est vrai qu'il faut bien asseoir cette dimension, leur présence et leur rôle. C'est peut-être trop tôt, mais il faudra d'ailleurs penser et réfléchir à la présence du département de l'Ardèche lorsqu'il aura affiné ses intentions dans un comité, peut-être un syndicat en devenir. Mais si c'est un grand projet, si c'est Rhône Alpes Sud, le fleuve est un lien et non une frontière.

En attendant, longue vie au Syndicat mixte ouvert de Rovaltain.

M. GRANGIS.- Le rapport « Création du Syndicat mixte ouvert de Rovaltain » ne pose pas de problème particulier à notre groupe sur le fond mais, sur la forme, nous souhaiterions que, parmi les cinq élus de notre Région au sein de ce syndicat, nous soyons représentés. Je ne pense pas que cela pose problème compte tenu de votre attachement à la démocratie participative. Je rappelle que nous sommes le quatrième groupe politique, comme le rappelait mon collègue Joël Cheval. Fort de

nos arguments, si vous nous évincez de ce syndicat et que, par là même, nous ne puissions pas avoir de contrôle, il va de soi que nous voterions contre ce rapport. Merci.

Mme MOUTON.- Sur le fond, adhérer au Syndicat mixte ouvert de Rovaltain ne requiert aucune opposition, bien au contraire, du Groupe Centre. Je crois qu'il s'agit d'un choix, le choix de notre collectivité territoriale de rentrer dans le fonctionnement d'un syndicat. La Drôme en a fait tout autant et, après tout, il s'agit tout de même d'une zone stratégique, une zone à enjeu économique et, finalement, la contribution de nos collectivités à l'intérieur de ce syndicat permettra de valoriser d'autant plus les atouts de cette zone et d'attirer de plus en plus d'entreprises et donc, par là même, de créer de plus en plus d'emplois.

Je me pose tout de même la question de connaître le mode de calcul prévu pour la contribution du département de la Drôme, mais en particulier pour celle du conseil régional de 50 000 euros. Pour les communes et groupements de communes, il s'agit d'un euro par habitant, donc nous savons parfaitement comment le calcul a été fait. Comment a-t-il été fait pour notre collectivité ?

Mme NIESON.- Comme cela a été dit par mes collègues, c'est un moment important que nous vivons en ce moment. Rovaltain, c'est tout d'abord un grand projet Rhône-Alpes dans lequel la Région a fortement investi financièrement. C'est aussi une question d'aménagement du territoire qui va bien au-delà du secteur entre Romans, Valence et Tain l'Hermitage dans la Drôme. Nous allons travailler sur le devenir du parc d'activités économiques de 162 hectares entre Lyon et Marseille, nous allons parler de questions de transport puisque nous sommes à l'intersection du sillon alpin et du couloir rhodanien et nous parlerons du pôle écotoxicologie, un pôle d'avenir pour notre Région.

Pour toutes ces raisons, nous nous réjouissons de l'ouverture du Syndicat mixte sur la Région et le département de la Drôme.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Je voudrais dire un mot avant de donner la parole à Didier Jouve sur les aspects que vous avez évoqués. Sur la question des transports, je rappelle que nous avons

de grands projets puisque le pôle Rovaltain sera raccordé à Grenoble et au TGV Méditerranée en 2013, c'est tout l'aménagement du sillon alpin sud, mais nous avons aussi – et je le dis à tous ceux qui l'ont évoqué – un travail déjà très avancé avec les agglomérations, avec le département de la Drôme, avec l'État, sur une conception globale d'un système de transport à l'échelle du pôle valentinois, avec comme cœur Rovaltain.

Je crois tout de même, comme vous l'avez dit, notamment Monsieur Bochaton ou Madame Nieson, qu'il faut continuer et accentuer l'effort. On ne peut pas avoir une gare TGV qui ne soit en réalité desservie que par la route, même en proximité. C'est le paradoxe : elle est desservie par le train pour les gens qui arrivent de Grenoble, par exemple, et qui l'utilisent beaucoup mais, localement, elle est beaucoup plus desservie par la route. Il est impossible de continuer ainsi. Je me félicite vraiment beaucoup que vous ayez constitué – je le dis à tous les élus locaux – un périmètre de transport urbain unique, qui sera fait au 1er janvier 2010. C'est l'instrument qu'il nous faut pour une meilleure coordination en la matière.

Nous avons encore plus d'ambition. Avec Didier Jouve, Nathalie Nieson et Marianne Ory, nous étions jeudi avec l'architecte en chef de la SNCF, Jean-Marie Dutilleul, pour faire de cette gare, de ce lieu, quelque chose de très nouveau en France, une conception un peu différente du rapport de la gare à son environnement. Je pense que nous allons dans la bonne direction. Je voulais vous donner ces précisions car le travail est déjà commencé.

Monsieur Jouve, pour quelques éléments, et nous passerons au vote.

M. JOUVE. - Mes chers collègues, je vais prendre les sujets que vous avez évoqués. Oui, effectivement, il y a un vrai travail à faire sur la question des transports sur ce site. Je voudrais simplement vous donner quelques éléments de réflexion. Le premier est que ce site comprend 260 hectares constructibles. Si on faisait une application toute simple du coefficient d'occupation des sols du secteur, qui est de 0,50, on arriverait à la conclusion qu'on peut construire sur ce site 1 300 000 mètres carrés, ce qui, même en prenant 10 m² ou 20 m² par salarié, représente encore une masse d'emplois absolument considérable.

Même si l'on en prend le dixième, on se rend parfaitement compte que la réponse ne peut pas être automobile sur ce site. Il va falloir développer sur ce site tout un ensemble de propositions alternatives en matière de transport pour y accéder.

Deuxième observation, certains d'entre vous s'en souviennent peut-être, lorsque la Région Rhône-Alpes a décidé de mettre à l'époque 120 millions de francs pour participer au financement de la gare, nous l'avions fait parce que nous avons obtenu de la SNCF que cette gare qui, avant, était placée un peu plus au sud, vienne s'asseoir sur le croisement entre la ligne TGV et la ligne TER. Nous l'avons donc fait au motif que cela pouvait être aussi une très bonne carte TER. Force est de constater qu'encore à ce jour – et nous l'avons dit à la SNCF encore la semaine dernière –, la gare est entièrement entourée par des parkings payants, gérés par la société EFFIA, la société des parkings de la SNCF. C'est un très bon jackpot, d'ailleurs, puisque l'abonnement est de 66 euros par mois et que cela coûte presque 10 euros par jour de laisser sa voiture comme cela. Nous avons besoin de parkings pour les usagers des TER. Pour le moment, ces gens-là sont obligés de se garer sur les bas-côtés et, comme tout est passé en zone bleue, ils prennent régulièrement des contraventions établies par la police municipale d'Alixan.

Il y a donc aussi une question de parking associée au TER. Il y a en réalité une question de recomposition urbaine de l'ensemble du site. C'est un des grands chantiers qui ont été ouverts par l'atelier de prospective que présidait Bernard Soulage et auquel j'étais avec lui la semaine dernière : réfléchir à un aménagement maintenant différent, parce que ce qui était au début une gare dans la nature est aujourd'hui une gare au centre d'un grand projet Rhône-Alpes et d'un grand projet d'aménagement urbain. Cela change tout. Il va donc tout falloir revoir, y compris l'organisation des parkings. Même les emprises foncières sont certainement à rediscuter.

Concernant les questions que posait Jean-Michel Bochaton, effectivement, nous avons besoin d'associer le plus largement possible l'ensemble des forces à la mise en œuvre d'un grand projet comme celui-là. Je voudrais souligner – et ce n'est pas du pure forme, je crois que

c'est très important – que les grands projets doivent aussi fonctionner avec les conseils locaux de développement. Ces conseils locaux de développement doivent être fréquentés. Doivent y participer l'ensemble des forces qui peuvent y travailler. Ce n'est pas que de pure forme parce que toutes les grandes propositions qui sont effectuées sont soumises à l'avis des conseils locaux de développement dans le système que nous avons mis en place.

Concernant la création d'emplois, c'est effectivement un problème auquel il faut que nous accordions une grande attention. Il ne s'agit pas de fabriquer un espace dans lequel nous prendrions les emplois qui étaient déjà existants ailleurs. Pour ce faire, il est nécessaire, en même temps que nous offrons des espaces à la construction, d'encourager des dynamiques économiques. C'est un peu ce qui a été mis en place avec l'INED, où nous sommes en présence de nouveaux emplois. C'est un peu ce qui a été mis en place avec l'Institut des fluides supercritiques, affaire qui démarre mais qui, à mon avis, est promise à un avenir tout à fait intéressant. Bref, il faut conjuguer – et c'est tout le sens de notre travail collectif –, du développement économique, de la formation et de la disponibilité foncière.

Concernant l'irrigation de l'ensemble du périmètre, c'est aussi une dimension qui a été posée dès le départ avec l'ensemble des gens du Rovaltain. Nathalie Nieson et Marianne Ory le savent, je l'ai dit souvent, en votre nom : il n'est pas question que le site du Rovaltain soit un trou noir dans lequel viendraient se mettre toutes les entreprises et toutes les aides financières. Il faut que ce soit, au contraire, un vrai outil de développement de l'ensemble d'un territoire. Cela passe par de nombreuses dispositions qui sont discutées et qui le seront encore plus facilement dans le cadre d'un syndicat mixte dans lequel nous avons toute notre place.

Sur la question de l'Ardèche, oui, c'est un grand projet Rhône-Alpes, comme la grotte Chauvet, d'ailleurs, est un grand projet Rhône-Alpes. Certainement, lorsque l'Ardèche aura passé le cap qui, pour le moment, concentre énormément de son énergie, de la mise en place du grand projet Rhône-Alpes de la grotte Chauvet, on s'intéressera vraisemblablement – j'en suis même persuadé – à toutes les

transversalités nécessaires entre ces deux départements, qui font de plus en plus de choses ensemble.

Pour répondre à votre question précise, Madame Mouton, concernant le mode de calcul de la contribution, nous avons été tentés, au départ, d'appliquer tout simplement la règle par habitant à tout le monde. Cela aurait simplement conduit la Région Rhône-Alpes et le département de la Drôme à mettre le double de ce qu'ils mettent dans cette contribution. Compte tenu des apports que nous faisons par ailleurs sous forme de subventions et d'actions annuelles dans le cadre des opérations liées à la mise en œuvre déjà ancienne du Rovaltain puisque, vous le savez, cela fait de nombreuses années que nous soutenons l'action en cours, les acquisitions foncières, un certain nombre d'études stratégiques, etc., nous avons jugé, en bonne intelligence avec les collectivités, que nous pouvions fixer une contribution forfaitaire de 50 000 euros par collectivité : 50 000 euros pour le Département et 50 000 euros pour la Région. Les collectivités locales qui mettent un euro par habitant mettent à peu près 200 000 euros, hors cotisation statutaire. Bien évidemment, tout cela est largement rééquilibré par les contributions sur les actions, sur les réalisations qui sont faites tant par le Département que par la Région.

Voilà sur les questions principales que vous m'avez posées. Je souligne que nous sommes au démarrage – avancé, puisqu'il y a tout de même 260 hectares disponibles – d'une très grande opération, une de ces opérations qui peuvent réellement structurer le développement local d'une sous-région. C'est le point sur lequel peut s'appuyer toute une partie du développement de Rhône-Alpes Sud. En prenant la décision d'entrer de plain-pied dans ce syndicat, avec le département de la Drôme, nous faisons véritablement œuvre de construction pour le moyen terme.

M. LE PRÉSIDENT. - Je pense qu'il m'appartient de répondre à la question de M. Grangis. Cette réponse vous sera donnée demain vers 17 h, puisque nous procéderons au vote. Vous n'avez malheureusement devant vous que la glorieuse incertitude du sport. Vous faites comme vous le sentez, mais les résultats ne sont connus que lorsqu'on a voté. On ne peut pas les donner à l'avance.

Nous procédons au vote.

Qui est pour ? Tous les groupes à l'exception du Front National.

Le Front National est contre.

** Le rapport est adopté.*

Je vous remercie.

Nous abordons le dernier rapport : le rapport d'étape de l'année 2008 sur le développement durable. Il s'agit d'un rapport sans vote.

Rapport n°09.07.447 non soumis au vote - Pour un développement durable de Rhône-Alpes, rapport d'étape de l'année 2008

M. JOUVE.- C'est notre rapport annuel. Je n'ai pas compté, je pense que c'est le quatrième depuis que nous avons tous ensemble, en 2004, voté cette politique de mise en œuvre du développement durable dans les politiques régionales.

Il comporte, comme chaque année, une partie écrite avec la collaboration de l'ensemble des secteurs de la Région, de l'ensemble des directions et vice-présidents concernés. Il contient également des fiches actions : 110 en 2008. Cette année, ce sont 110 actions de développement durable qui se sont déployées sur la Région.

Je vous rappelle très rapidement les sessions de sensibilisation qui continuent. Vous le savez sans doute : plus de 400 salariés de la Région Rhône-Alpes ont suivi volontairement des formations de sensibilisation au développement durable. Également, comme chaque année, la Semaine du développement durable s'est tenue. Je voudrais souligner plus particulièrement la création des « Circuits du développement durable ». Vous avez maintenant dans chaque département des circuits fabriqués qui existent, un peu comme des tour-opérateurs, qui peuvent permettre d'emmener des élus ou des acteurs économiques ou sociaux visiter l'ensemble des réalisations significatives de chaque département. C'est très facile à monter et très pratique d'utilisation.

Nous avons également, comme chaque année, accompli un déplacement d'étude. Je tiens à le dire un peu solennellement, tous ceux qui les ont pratiqués le savent : ces déplacements n'ont jamais été

touristiques. En revanche, ils sont l'occasion – indispensable à notre avis – pour les élus de voir ce qui se fait ailleurs. Le parangonnage devient complètement indispensable. Nous avons tous besoin de connaître le meilleur de ce que font nos voisins. C'est aussi comme cela que nous pouvons nous-mêmes comprendre les politiques que nous avons l'intention de mener. Je vais même un peu plus loin : nous encourageons de plus en plus les pays, les collectivités, à développer ces déplacements d'étude, pour les étudiants, pour les élus locaux, pour les acteurs économiques, car notre Région a tout intérêt à tout connaître du meilleur de ce que font les autres.

2008 a été l'année de la mise en œuvre des contrats de développement durable de Rhône-Alpes. Vous avez tous beaucoup travaillé sur cette délibération. Nous avons pris le temps de l'élaborer et d'en débattre souvent en commission. Nous avons ainsi fait la jonction entre les politiques territoriales et la politique transversale de développement durable.

2008, c'est aussi la première fois que nous voulions trouver, en matière de développement durable, non pas des projets mais des réalisations. Nous avons identifié ensemble 45 Trésors du développement durable de Rhône-Alpes. Nous avons reçu 171 dossiers. Nous avons aujourd'hui une liste de près de 100 dossiers qui sont les plus belles réalisations du développement durable en Rhône-Alpes. Il y en a dans tous les départements. Cela veut dire qu'il y a aujourd'hui de plus en plus de gens qui sont au travail et en action sur ces questions.

Deux chantiers encore et j'en termine. 2008, c'est l'année de la publication des Orientations régionales d'aménagement et de développement durable du territoire, dont je vous conseille très amicalement la lecture approfondie, un gros travail de construction avec la commission et avec les services pour faire connaître nos orientations en matière d'aménagement et de développement durable du territoire. Je sais que ces documents sont assez utilisés aujourd'hui par les élus locaux, notamment dans les phases d'élaboration des SCOT ou des projets de contrats de développement.

Enfin et j'en termine – mais ce n'est pas la moindre des choses –, l'année 2008 a été l'année de la conclusion...

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, je vais vous demander un tout petit peu d'attention encore. Je sais que vous avez tous très faim mais – quelques-uns l'ont d'ailleurs dit tout à l'heure – un gros travail est fait, donc je vous demande d'écouter la fin du rapport de M. Jouve. Merci.

M. JOUVE.- Surtout que je n'en ai plus pour longtemps, je vous rassure.

Je voulais simplement signaler que 2008 a été aussi la fin de la démarche Rhône-Alpes 21. Vous avez les documents qui sont en sortie. Vous vous rappelez de la commission générale que nous avons eue. Nous avons depuis recueilli les avis des groupes qui sont intégrés à ce document final. À la lecture de ce document – et pourtant je l'ai lu de très nombreuses fois –, je reste encore impressionné par la quantité de propositions qui ont été émises par les Rhônalpins durant toutes les séances de travail que nous avons tenues. Je crois que cette richesse nous est collective et qu'il faut vraiment l'utiliser à fond.

Et puis, nous en avons suffisamment discuté, mais ce sera aussi une partie du bilan 2009 que je n'aurai certainement pas le temps de présenter en 2010, nous avons accueilli, en début d'année (le travail s'est fait très largement en 2008), les Assises nationales du développement durable. Cela a été un moment extrêmement riche et intéressant de propositions. Ces propositions sont sur le site Rhône-Alpes au chapitre « Assises nationales du développement durable ». Je vous suggère de visiter ce site, vous ne perdrez vraiment pas votre temps.

Je voudrais conclure par là. Nous avons en 2004 pris des décisions, ensuite nous avons travaillé continûment. Cela nous permet aujourd'hui, au moment où les questions que nous évoquions en 2004 étaient peu connues, d'être en bonne situation, avec un gros travail de fait pour aborder les enjeux apparus depuis et qui ont été très largement confirmés. Nous sommes, en matière de développement durable, en Région Rhône-Alpes, en situation non seulement de parler mais également de montrer ce que nous avons fait collectivement. Nous sommes aussi en situation d'ouvrir des pistes pour l'avenir. Nous les

avons travaillées avec les Rhônalpins et je crois que nous pouvons encore aller loin ensemble.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Didier Jouve. J'ai quelques demandes de prise de parole, j'espère que vous allez respecter les personnes qui ont demandé la parole, qui seront assez brèves bien sûr. Monsieur Fleuret, pour le Groupe Centre.

M. FLEURET.- Monsieur le Président, chers collègues, je serai bref. Ce rapport ne nous apporte pas de grandes évolutions dans l'engagement régional. Simplement, vous listez les principales initiatives prises dans nos différents domaines d'intervention. Tout cela, c'est très bien et nous n'avons pas grand-chose à y redire, depuis le traitement des déchets dans les lycées qui favorise la prise de conscience de notre jeunesse jusqu'à la maîtrise des consommations énergétiques dans nos opérations immobilières ou dans l'habitat que, bien entendu, nous soutenons.

Nous sommes peut-être – ma collègue Bernadette Chambre l'a indiqué tout à l'heure – plus dubitatifs sur le bilan de la politique de dématérialisation des procédures. Pour nous, ce sont des économies de bouts de chandelles (je crois que c'est évalué à peu près à 100 000 euros), qui entraînent tout de même un manque de transparence et de lisibilité de nos politiques régionales.

En revanche, on retrouve, bien sûr, imperturbablement, votre goût pour l'autoglorification et l'autosatisfaction dès la première ligne du rapport. Proclamer que la démarche de développement durable a été engagée dès juillet 2004, cela nous rappelle un peu lorsque nous étions passés de l'ombre à la lumière en 1981 et c'est faire preuve là d'un dogmatisme assez surprenant de la part du Vice-président Jouve.

L'une des principales applications du développement durable en 2008, si ce n'est la principale, à notre sens – je veux parler de la mise en œuvre du cadencement sur le réseau TER, effective en année pleine –, n'aura pu être lancée que grâce à un effort mené bien avant 2004. Je me sens obligé de vous rappeler que le plan de renouvellement du matériel ferroviaire le plus conséquent reste celui décidé par la délibération de novembre 2001, avec plus de 510 millions d'euros d'investissements dédiés.

En politique comme ailleurs, il y a le dire et le faire, et nous n'oserions pas, bien sûr, affirmer que vous ne faites rien en la matière, bien au contraire, mais nous constatons que vous êtes plutôt passés maîtres dans l'annonce et dans la communication durable et répétitive. Nous nous souvenons tout de même de la manière expéditive dont vous aviez escamoté tout débat sur le Grenelle de l'environnement à l'automne 2007, alors qu'il y avait là, plus que jamais, matière à débat sur ce dossier, qui n'a pas fini de nous mobiliser.

Il est d'ailleurs curieux de constater que ce rapport d'étape arrive plus tôt que d'habitude dans l'année, alors qu'il n'avait été traité qu'à l'automne, aussi bien en 2006 qu'en 2007 ou 2008. De deux choses l'une : soit le rythme des saisons est durablement dérégulé, soit il faut voir dans cette précipitation un effet direct et spontané des résultats de l'élection du 7 juin. Merci de nous éclairer sur cette question.

Voilà, Monsieur le Vice-président, chers collègues, les quelques réflexions que m'a inspirées cet inventaire.

M. SUZAN.- Le rapport d'étape qui nous est présenté aujourd'hui est, par sa richesse et sa transversalité, le témoignage de l'engagement sincère et concret de la Région Rhône-Alpes en matière de développement durable. Pour 2008, ce rapport s'est encore épaissi, crise oblige, mais c'est aussi une volonté politique de l'Exécutif de faire de Rhône-Alpes une Éco-Région, certes, mais également une Région solitaire, durable et citoyenne.

Le développement durable, avec tout ce qu'il implique, c'est-à-dire plus de justice sociale, un véritable progrès humain et le respect de l'environnement, est une préoccupation majeure pour tous les citoyens, une préoccupation grandissante car, si le développement durable vise à conjuguer le plus harmonieusement possible les champs économiques, sociaux et environnementaux, il n'est pas nécessaire de regarder très longtemps autour de soi pour constater que nous traversons en réalité une crise du développement durable.

L'opinion publique réalise peu à peu les dégâts qu'engendre la logique productiviste véhiculée par le capitalisme mondialisé : inégalités sociales accrues, précarité de l'emploi, chômage, pillage des ressources planétaires, gaspillage des biens, pollution massive,

scandales financiers, j'en passe car la liste est longue et le travail immense pour tenter de panser les plaies béantes d'un capitalisme qui ravage un peu plus chaque jour la planète.

Panser les plaies, c'est précisément ce que nous tentons de faire à l'échelle régionale en menant, étape par étape, secteur par secteur, des actions innovantes et réalisables. C'est un travail de fourmi mené par la Région et l'on ne peut que se féliciter de voir que, parmi les 110 actions phares de développement durable présentées dans ce rapport, nombre d'entre elles touchent à la qualité de l'emploi, à l'insertion des jeunes, aux personnes en situation de précarité, à l'éducation et à la formation, aux transports, et voient plus loin que la seule dimension strictement écologique, même s'il s'agit d'une question cruciale, à laquelle le concept de développement durable est souvent réduit.

Il nous faut aller plus loin pour tendre vers un autre modèle de développement, qui soit à la fois social, durable et citoyen. Or ce modèle ne peut se construire, au sein des logiques qui prédominent actuellement, dans une société guidée par l'économie de marché. Rentabilité, profit, spéculation, rendement sont les fondements d'une croissance qui, même lorsqu'elle se dit « verte », ne parvient pas à dépasser ce modèle productiviste inégalitaire.

Les élus communistes prônent un développement humain durable, c'est-à-dire vigilant de toujours maintenir l'homme au cœur de ses priorités et de ses choix, pour une croissance saine fondée sur la réponse aux besoins, une croissance des biens et des services socialement utiles et respectueux de l'environnement, et une décroissance des productions dévastatrices socialement ou écologiquement.

Déterminer ce qui relève de l'une ou de l'autre catégorie implique un véritable débat démocratique, mais la croissance n'est pas la seule condition au développement de l'homme. Le développement renvoie à la capacité de répondre de mieux en mieux aux besoins sociaux, aux besoins des personnes, à l'harmonie des territoires et à l'avenir de la planète.

Pour les élus communistes, le concept de développement durable doit s'abstraire de la logique capitaliste dans laquelle il a

tendance à se délayer jusqu'à ne devenir plus qu'un alibi, pour se recentrer vers le progrès humain. Je vous remercie.

Mme ORY.- Réunions, concertations, échanges, expertises, que d'éléments de transversalité, qui ont conduit à servir des actions de sensibilisation auprès des personnels, ici, dans les espaces, les lycées, des élus, par une mission in situ ou en séminaire, ceci pour savoir de quoi l'on parle, afin aussi de motiver et d'accompagner ceux qui ont des richesses, des talents, des ardeurs, développés à travers les Trésors du développement durable. Je vous en cite quatre, du cycloporteur des seniors, des déchets verts qui reconstituent les pistes de ski, de la forêt générationnelle plantée par les enfants, à laver son auto sans eau, ceci complété par les Assises et l'esprit du Grenelle pour ce qu'il a de meilleur et de pertinent. En cela, le duo Jean-Jacques Queyranne et Didier Jouve a su penser, participer pour mieux agir.

Ambitieux et perfectionnistes, nous avons été éclairés par les rapports d'évaluation. Ainsi, cette gouvernance large auprès des services et des bénéficiaires des mesures régionales a permis de recueillir des recommandations qui nous éclairent et nous font réfléchir. Les bouliers, lisibles aisément, sont instructifs et méritent que l'on prenne le temps de les étudier, ce qui serait trop long à ce moment de la soirée. Je dirai également que l'évaluation de nos politiques est au cœur de notre action et elle trouve ici tout son sens, tant il est vrai que le développement durable est une démarche en perpétuel renouvellement.

Là où certaines collectivités voient dans le développement durable un gadget qu'il convient d'afficher pour être dans le vent, notre collectivité a fait l'effort – et je pèse mes mots – pour qu'il soit partout présent de manière transversale. Les analyses qui nous sont fournies montrent d'ailleurs que nous avons encore des progrès à fournir et c'est, somme toute, très bien ainsi. Je ne doute pas que l'Exécutif, notre majorité et nos collègues tiendront largement compte des indications qui figurent dans ce rapport. Il est clairement des dispositifs qui gagnent à être améliorés et le fait est intéressant à noter sur des critères très différents de l'un à l'autre.

Vous me permettrez de noter que, parmi les dispositifs dont la pertinence est jugée plutôt neutre figure l'appel à projets TIC et

développement durable, ce qui montre que tout est perfectible et que le Vice-président sait faire preuve de transparence, ce qui est tout à son honneur. À ses côtés, nous servons les débats sur les sujets de société pour imaginer des solutions innovantes et proposer des applications concrètes aux acteurs de notre Région. Merci.

M. GRANGIS.- « Pour un développement durable de Rhône-Alpes » : ce rapport a l'apparence d'une belle fleur, mais ce rapport d'étape que vous nous proposez est utopique. Dans ce rapport, une chose nous avait choquée en son temps, raison pour laquelle nous avons voté contre avec l'ex-Groupe Centre, c'est l'organisation des Assises nationales du développement durable, votée en commission permanente en novembre 2008, qui a coûté à plusieurs collectivités dont la nôtre la bagatelle d'un million d'euros. Le ratio pour 2 400 personnes est de 417 euros par personne. Est-ce une dépense durable pour l'avenir ? La question est posée.

En revanche, un certain nombre de choses nous ont semblé bonnes :

- toutes les dématérialisations, procédures, documents, etc., nous en étions d'ailleurs les précurseurs ;
- maîtrise de l'énergie dans les lycées. Pour preuve, notre souci écologique, qui n'est pas idéologique mais pragmatique ;
- création d'un fond pour l'aide à la recherche d'un moteur propre et de nouvelles technologies ;
- amour de l'écologie et non pas haine de l'automobiliste.

Ce sont de vraies pistes. Le développement durable est à la mode. Il ne se passe pas de jour sans qu'il n'en soit question dans différents domaines. Cependant, le terme « durable » a de quoi laisser rêveur lorsque l'on considère sous divers angles la société actuelle. Sur le plan politique, depuis plusieurs années, on prône le changement comme valeur suprême et absolue. Aujourd'hui, sur le plan social, échec complet de la formation professionnelle : personne, à aucun niveau, dans aucune branche, ne s'installe nulle part. Conséquence de l'instabilité professionnelle, l'instabilité du lieu de vie : il devient aujourd'hui pratiquement impossible, pour qui que ce soit, de s'installer dans une

ville, dans un village, dans un quartier. Il faudrait considérer cela comme un progrès.

Alors, votre société idyllique est battue en brèche pour cette réalité durable et ce qui est acquis. Dans cette société où l'on nous encourage à ne rien considérer comme stable et durable, ni famille, ni lieu de vie, ni travail, il faudrait inculquer cette notion de durée pour l'environnement seul. Est-ce logique ? Je vous remercie de votre attention.

Mme REYNARD.- Comme à l'accoutumée, le rapport d'étape du développement durable qui nous est présenté est très fourni. Cela traduit, bien sûr, un vrai travail transversal mais peut-être aussi une fébrilité qui peut se justifier par le fait que la Région Rhône-Alpes est la référente pour l'Association des Régions de France du Grenelle de l'Environnement. À la fin de cette lecture boulimique en actions, il faut reprendre son souffle.

Que retenons-nous d'essentiel dans toutes ces pages ? Que le développement durable rhônalpin est :

- visuel tout d'abord, avec un logo évolutif, coloré et conquérant, affirmant que Rhône-Alpes est debout pour la planète ;
- promotionnel, par l'intermédiaire des Écostands, des produits bio ;
- économe en pratiquant la dématérialisation des procédures régionales ;
- économique avec les CARED ;
- formateur pour les agents et les gestionnaires des lycées, mais aussi les professionnels.

En revanche, nous sommes sceptiques sur la qualification de développement durable quand il s'agit des méthodes notamment de désherbage des espaces verts du conseil régional, car une eau chauffée à 94 degrés et l'emploi de noix de coco génèrent pour nous des dépenses peu écologiques. Nous voulons bien vous attribuer le bénéfice du non-emploi des pesticides, mais tout de même.

S'il vous plaît, Messieurs, nous vous avons écoutés, je vous demanderai de nous écouter.

D'un autre côté, le nouveau siège au Confluent aura surtout beaucoup de béton et bien peu d'espaces verts, alors...

Vous dites que la démarche développement durable se consolide en 2008. Il est vrai que vous avez organisé les Assises du développement durable, qui avaient pour thème « Trouvons la richesse : qu'est-ce qui compte vraiment pour vous ? » et qui avaient attiré 2 400 participants, mais aussi la Semaine du développement durable, les circuits développement durable, la sélection des Trésors du développement durable en Rhône-Alpes. Malheureusement, il y a aussi la nouvelle gouvernance dans les contrats de développement durable Rhône-Alpes, à laquelle nous nous sommes opposés car vous avez trop tendance à imposer votre point de vue.

D'ailleurs, la course à l'audition de ces nouveaux contrats ne nous permet pas de les assimiler, ni de poser des questions à ceux qui les présentent car, dans ces moments-là, le timing prend le pas sur la concertation. Par exemple, tout à l'heure, vous avez cité la grotte Chauvet. À 17 h, normalement, la séance était terminée, donc je n'ai pas entendu ce qui s'est dit. Voilà la démocratie participative telle qu'elle peut être pratiquée vis-à-vis des élus de l'opposition, alors qu'elle est ostensiblement mise en avant lors des grand-messes de participation citoyenne, comme pour la rencontre régionale « Pauvreté, précarité : quelle démocratie participative pour quelles transformations ? », où ont été écoutés les précaires et les « sans voix ».

Revenons au développement durable pour constater qu'il se décline dans la culture, le sport, le tourisme, auprès des apprentis, des jeunes en général, etc. Cette boulimie d'actions, de projets ne nuit-elle pas à la lisibilité de votre politique dans le domaine du développement durable ? Aujourd'hui, nous sommes tous attachés à la préservation de notre planète et donc au développement durable. Cependant, les déclinaisons concrètes sur le terrain peuvent varier. Je vous remercie de votre attention.

Mme MARTIN.- Ce rapport d'étape qui vaut comme un rapport d'activité permet de mesurer les avancées en matière de mise en œuvre du développement durable. Une volonté forte de mobilisation en interne via la mobilisation des agents, y compris ceux des lycées, les

déclinaisons dans les différentes directions et en externe, est ici traduite en actes. Outre un effort de conceptualisation symbolisé par le boulier développement durable, il est à souligner que nous cherchons à faire valoir cette notion dans les projets partagés, comme la perspective de campus éco-responsables ou au sein des contrats d'objectifs des ligues et comités régionaux sportifs, etc. Une petite interrogation tout de même, concernant le développement du télétravail qui, nous semble-t-il, mériterait à lui seul tout un débat.

Nous avons particulièrement – et nous tenons à le dire – apprécié la mise en œuvre du bon développement durable dans les CDRA. Cela a permis aux acteurs locaux et aux collectivités de s'interroger et de se familiariser avec cet outil d'analyse, et finalement de se l'approprier, dans une logique pédagogique que nous avons portée et qui commence à produire ses effets. Ainsi, peu à peu, les regards changent, les habitudes aussi et nous sommes donc aujourd'hui en mesure d'intégrer, via les CDDRA, cette dimension comme condition de l'octroi des financements.

Nous sommes, au Groupe PGA, attachés à la planification écologique comme réponse à l'immense défi que nous impose l'urgence écologique, et à la sortie du modèle de développement capitaliste et donc productiviste. Nous nous félicitons donc que la puissance publique, même régionale, agisse dans ce sens puisque, parmi les collectivités, elle nous paraît être la mieux placée pour le faire et doit faire preuve, de ce point de vue, d'une absolue exemplarité.

C'est d'autant plus nécessaire que nous sommes confrontés à un gouvernement et à des institutions européennes qui voudraient faire croire que le capitalisme vert a du sens alors qu'il n'a d'autre objectif que de faire perdurer le système fondamentalement inégalitaire et destructeur pour la planète.

Cette démarche (les CDDRA) couvrant l'ensemble des territoires doit être généralisée à l'ensemble de nos politiques. Cela permettrait de donner du sens à l'idée selon laquelle nous nous devons de penser globalement tout en agissant localement.

Ceci étant dit, à cette étape et au vu de la lecture de ce rapport et de tous les efforts qu'il a dû supposer pour devenir réalité, il

nous apparaît d'autant plus paradoxal et contradictoire, même incompréhensible, que la Région puisse éventuellement demain apporter son soutien au projet de Center Parcs, soutien sans dossier et sans étude sur l'empreinte écologique, ou encore que nous pourrions soutenir l'accueil des jeux Olympiques à Annecy, au regard de l'appel à projets par exemple intitulé « Territoires remarquables de montagne ».

Ainsi, au regard de l'autorité régionale, nous pourrions laisser à penser que nos exigences seraient à géométrie variable, que nous serions dans un rapport de soumission aux territoires, attitude que nous désapprouverions si elle se vérifiait durablement. De même, trop souvent encore, nous visons à promouvoir un développement fondé sur le rayonnement et l'attractivité des territoires, jouant une concurrence entre eux plutôt que la coopération et la complémentarité. L'utilité sociale de la production et des projets, les conditions environnementales et sociales doivent être des conditions qui garantissent la mise en œuvre d'un autre type de développement que nous appelons « l'alter-développement ».

Enfin, en guise de conclusion provisoire évidemment, nous affirmons que nous rêvons d'un Exécutif où il n'y aurait plus besoin d'un BP développement durable tant cette exigence coulerait de source et serait prise en compte dans son caractère obligatoirement transversal. Merci.

M. PALLUY.- Pour être rapide, je ne vais pas reprendre les 110 actions du rapport qui nous montrent combien la Région fait beaucoup pour le développement durable, mais vous dire deux ou trois choses. Après avoir participé aux deux journées des Assises nationales du développement durable et pour participer chaque année aux remises des prix des appels à projets de développement durable et, encore cette année, à la présentation des Trésors du développement durable Rhône-Alpes, nous voyons bien que les initiatives sont de plus en plus nombreuses sur notre territoire.

Si, aujourd'hui, il y a quasi-unanimité pour reconnaître le changement climatique, force est de constater que les réponses ne sont pas toujours à la hauteur. Nous l'avons encore vu au moment du plan de relance national et nous pouvons regretter qu'un grand plan d'isolation

des logements n'ait pas été mis en place. Il aurait permis de fournir de l'activité aux entreprises du bâtiment, des économies d'énergie, donc des réductions de dépenses pour nos concitoyens les plus pauvres, qui sont encore trop souvent dans des logements « passoires ». Le développement durable doit vraiment être vu de manière globale.

Dans le cas des contrats de développement durable Rhône-Alpes, faisons attention aux projets qui nous sont proposés. Certains nous proposent des équipements publics qu'on a dits parfois durable parce qu'on propose des panneaux solaires. Mais si les déplacements n'ont pas été pris en compte pour leur localisation, le bilan peut être catastrophique. Je n'aurai pas le temps de développer mais, hier, en visitant Biovallée, nous avons vraiment vu des réalisations intégrant totalement le développement durable, et notamment des entreprises.

Pour aller plus loin, car il y a urgence écologique, il faudra mettre en place une fiscalité nouvelle et je vous invite à découvrir la proposition du Parti Socialiste, la CCEU, la Contribution Climat Énergie Universelle. Je n'ai pas le temps de vous la développer mais sachez qu'elle intègre la question sociale à côté de la question environnementale. En effet, nous pensons que ces deux questions sont indissociables et, au sein du groupe des élus socialistes, écologistes et apparentés, le développement durable ne peut être qu'un développement solidaire et écologique.

(Applaudissements.)

Mme PEREZ.- La Région a fait le choix de s'engager pour un développement soutenable et nous ne pouvons que l'approuver. Les actions de sensibilisation qui ont été menées recueillent tout particulièrement notre approbation. Concernant le rapport d'étape, je ne reviendrai pas sur les 110 actions, comme l'a dit mon collègue Palluy : la semaine du développement durable, les 45 Trésors, les circuits de déplacements, etc.

Si nous approuvons indéniablement la démarche que la Région a engagée depuis 2004, nous sommes cependant contraints de mettre quelques réserves sur les indicateurs, les fameux bouliers ou curseurs qui sont utilisés. Il y a, derrière la construction de ces référentiels, une subjectivité inévitable dans le choix des termes et des

messages. Il y a peu de précision dans une évaluation à coup de « plus-value » ou de « moins-value ». L'absence des indicateurs chiffrés rend difficile l'appréciation exacte des efforts faits, dont nous ne doutons pas. Cette absence d'indicateurs chiffrés ne permet pas de mesurer l'impact réel des différentes politiques publiques menées par l'existant. Nous attendons donc les nouveaux indicateurs prévus par la commission développement durable et environnement de l'ARF dont, Monsieur Jouve, vous êtes le président.

Toutefois, le travail transversal qui permet de créer un lieu d'échange semble pertinent, au-delà des flouises parfois exubérantes des déclarations d'intention et des bouquets de bonnes résolutions. Le plus de cette démarche est de mettre en mouvement, de construire un avenir collectif fondé sur la partage des bonnes pratiques sociales et environnementales.

Pour autant, nous encourageons la démarche et souhaitons que, quelle que soit la majorité future, elle poursuive après 2010 ce qui a été initié. Nous remercions également et surtout les services qui sont les véritables rouages et les acteurs au quotidien de la mise en œuvre de ces actions en faveur du développement durable. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame. Monsieur Jouve, pour quelques réactions.

M. JOUVE.- Compte tenu de l'heure tardive, je vais essayer d'être le plus rapide possible. Je dirai simplement à Monsieur Fleuret, qui a toujours été très attentif à ces politiques, qu'il n'y a pas de bouts de chandelles en matière de politique de développement durable. Toutes les actions comptent, de la plus petite à la plus importante. Ce qui compte, c'est la mise en dynamique d'un ensemble d'acteurs. Donc, toutes les actions qui vont dans le bon sens sont intéressantes, quelle que soit leur taille.

Georges Suzan a posé la question de fond dès le départ et elle a été reprise par plusieurs intervenants : quand on parle de développement durable, de quoi parle-t-on ? Je me rends compte que, même au bout de cinq ans, nous avons encore besoin de parler de cela. Le développement durable, non, Monsieur Grangis, ce ne sont pas simplement des choses qui sont faites pour durer, sinon il suffirait de

couler des blocs de béton, cela dure assez longtemps. On parle bien de développement soutenable, c'est-à-dire d'un développement susceptible d'être conduit dans la durée sans faire exploser la planète, c'est-à-dire un développement qui peut se continuer. C'est cela, le sens du mot « durable ».

Cela veut dire aussi – et c'est très important, dès le départ nous l'avons dit –, qu'on ne peut pas dissocier la question environnementale de la question économique, de la question sociale et de la question de la citoyenneté. Les quatre dimensions vont ensemble. Si l'on n'en fait qu'une, on ne fait pas du développement durable. Je suis toujours surpris chaque fois que j'entends les gens dire : « Le développement durable, c'est bien mais il faudrait penser au développement économique. » Il arrive que l'on entende cela, ou : « Le développement durable, c'est bien mais il ne faudrait pas oublier la solidarité. » La vraie revendication que nous portons avec le développement durable, c'est qu'il faut un développement qui soit à la fois efficace économiquement, socialement solidaire, responsable écologiquement et citoyen. Il faut faire cela tout ensemble.

Ce fameux boulier est évidemment complètement incertain, nous le savons bien. Il n'a d'ailleurs jamais eu prétention de mesure. Il n'a qu'une seule prétention, c'est de favoriser le débat collectif sur l'appréciation collective qu'on se fait des choses. Il n'a de sens, il ne fonctionne jamais aussi bien que quand il fonctionne avec plusieurs personnes en même temps, en intelligence collective. Mais il est toujours plus précis, ce boulier, que le « pif » qui a servi trop souvent à prendre des décisions politiques. Je crois que nous sommes en progression quand on se pose les questions de ce boulier, par rapport aux questions qu'on se posait avant, quand on décidait d'une opération. En gros : « Est-ce que ce n'est pas trop cher ? Est-ce que les électeurs vont aimer ? » Je crois que nous sommes en progression, nous nous posons un peu plus de questions.

Évidemment, il faudra des indicateurs, mais je n'entre pas à cette heure-ci dans le débat sur les indicateurs. Il est compliqué, il y a la question des pondérations, la question de ce que l'on mesure, la question des agglomérations d'indicateurs. C'est très compliqué. Le plus

important, dans ces affaires, est de se dire qu'il faut des outils pour regarder ce que l'on fait en matière de politique publique, autrement qu'en se demandant combien cela va coûter. En gros, il faut mesurer aussi notre efficacité autrement que par des euros, et cela, déjà, c'est un gros chantier.

Mme Reynard posait tout à l'heure la question du désherbage à l'eau chaude. Je pense que cela fait partie des questions qui restent toujours en débat. L'intérêt de toutes ces démarches n'est pas que nous ayons des opinions toutes faites sur les choses. C'est que nous nous posions ensemble les questions. Je me pose aussi cette question : le bilan énergétique de cette chose-là est-il évident ? Cela mérite réflexion. Peut-être faudrait-il tout simplement désherber un peu moins, voire trouver d'autres types de plantations qui nécessiteraient moins de désherbage.

Je donne un exemple concret parce que cela m'est arrivé, à titre personnel : j'ai défendu pendant très longtemps l'idée que la brique, dans la construction, était meilleure que les moellons, parce que l'énergie grise était inférieure. Je me suis aperçu en refaisant les calculs que, dans certains secteurs de la Région Rhône-Alpes, la brique vient de tellement loin que la consommation d'énergie pour l'amener sur place est plus importante que celle des moellons. Alors, de temps en temps, il faut réviser ses positions, mais c'est un travail collectif qu'il faut mener.

C'est la même chose pour les questions de télétravail que soulevait Élisabeth Martin. Il n'est pas garanti sur facture que c'est toujours efficace. Il n'est surtout pas garanti que cela traite bien les questions de relations humaines, de relations au travail, d'affirmation de soi dans une société, de participation à une vie collective, donc cela mérite d'y réfléchir. Il y a de bons et de mauvais côtés, cela demande du travail. Élisabeth Martin a soulevé deux points de fond. Le premier est l'exemplarité et la cohérence. Il faut faire très attention : quand on produit des propos volontaristes et qu'on produit de la communication avec ces propos, il faut assumer ensuite. Il ne faut pas raconter partout ce qu'ensuite, on ne serait pas capable de faire. Il faut que notre cohérence en matière d'action publique suive notre volontarisme dans l'avancement du

développement durable. Cela reste encore un enjeu pour nous aujourd'hui et cela reste un chantier de tous les jours.

L'autre point, peut-être encore plus important sur le fond, est celui de la réflexion entre coopération et compétition. Nous sommes tellement formatés sur ces questions que nous avons toujours considéré comme évident que la compétition était ce qu'il y avait de mieux, qu'il fallait être la première Région de ceci, qu'il fallait être la première métropole de cela, qu'il fallait avoir toujours plus de monde et qu'il fallait toujours plus que les autres, surtout. Or il y a d'autres façons de penser qui sont celles de la coopération, du partage, de la mise en commun. Cela mérite vraiment une réflexion sur le fond. Cela peut influencer – et je l'espère bien d'ailleurs – sur la construction même de nos politiques publiques et sur les orientations que nous pouvons nous donner. Oui, lorsque nous aurons posé toutes ces questions, peut-être même avant, nous n'aurons plus besoin d'un vice-président au développement durable. Je le souhaite ardemment, parce que tout le monde le fera de la façon la plus naturelle qui soit.

Enfin, comme Michèle Pérez, je souhaite, au-delà de ce travail que nous avons décidé ensemble – parce que je me souviens que cette délibération initiale du développement durable, nous l'avions tous votée –, que ce travail puisse se construire, puisse se continuer bien après nous. Si nous partons, d'autres resteront. Je pense notamment – et je voudrais à mon tour leur tirer à mon chapeau – à tous les services qui se sont saisis de cette dimension nouvelle, qui a obligé souvent à réviser un certain nombre de logiciels, d'habitudes, de méthodes, de techniques, mais c'est aussi avec eux que nous cheminons.

En tout cas, merci à tous, parce que je ne sais pas si, l'année prochaine, nous aurons le temps de faire ce bilan, je ne le pense pas. C'est peut-être la dernière fois que nous faisons ensemble ce bilan sur l'avancée du développement durable et je me rends compte, autant en vous écoutant à cette heure tardive et par la qualité des propos que vous avez tenus, qu'en regardant ce que nous avons fait, que, réellement, ensemble, nous avons vraiment progressé.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Sur ces paroles, je vais clore ce débat, mais non la session.

Il me reste à vous indiquer que le rapport d'observation définitive de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la Fédération régionale des Maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation de Rhône-Alpes au cours des exercices 2002 et suivants vous a été communiqué. Appelle-t-il des observations de la part de quelqu'un ? Y a-t-il une demande de prise de parole ? Non.

Mes chers collègues, je vous souhaite un excellent appétit, en espérant que ce sera à la hauteur du développement durable et des paroles de M. Jouve ainsi que de ses collègues. Bonne soirée.

(La séance est levée à 22 h 30.)

Jeudi 9 Juillet 2009

(La séance est reprise à 9 heures 20).

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, le quorum est atteint, nous débutons cette séance.

Je veux d'abord accueillir Monsieur Jean-Michel Thénard qui siège au sein du groupe du Parti Socialiste et Apparentés et qui succède à Madame Josiane Scheppler.

Je vous indique :

- que les modifications qui sont apportées à la demande des groupes font l'objet d'un affichage à l'entrée de la salle des délibérations pour être constatées par le Conseil régional,

- que les désignations au sein des structures internes et des Comités techniques font également l'objet d'un affichage,

- que le rapport 455 prévoit la désignation des représentants du Conseil régional dans des organismes extérieurs. Pour tous les organismes, lorsque le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à pourvoir, il est procédé à un scrutin. Ce scrutin a été ouvert à 9 heures. Vous avez le règlement de consultation.

Les groupes sont invités à désigner un accesseur pour surveiller les opérations de vote, et des scrutateurs pour le dépouillement. Ces opérations de dépouillement seront organisées à la fin du scrutin, c'est-à-dire à 11 heures 30.

Hommage à Mme Josiane Scheppler

Chers collègues, si vous voulez bien vous lever pour rendre hommage à notre collègue Josiane Scheppler, qui est décédée et qui nous a quittés ce dimanche 14 juin, après avoir mené un long et douloureux combat contre la maladie.

Je veux rendre hommage à cette femme engagée, très impliquée pour l'expression citoyenne et impliquée aussi dans les luttes contre toutes les discriminations durant son mandat.

Élue Conseillère régionale en 2004, inscrite au Groupe des Verts et Apparentés, elle représentait le territoire de la Haute-Savoie, en particulier celui de la Vallée de l'Arve.

Ici, au sein de notre Assemblée, et ailleurs, elle était connue et reconnue pour sa pugnacité politique et la détermination qu'elle mettait à défendre ses idées.

En donnant des cours d'alphabétisation pour adultes, elle avait choisi une activité professionnelle qui incarnait parfaitement son engagement.

Au sein du Conseil régional, elle était vice-Présidente de la Commission organisation générale, finances et démocratie participative. Elle veillait à faire entendre la parole et les intérêts citoyens dans la vie politique.

Egalement membre des Commissions culture et politique de la ville, et logement, elle s'était engagée personnellement auprès de Réseau éducation sans frontières, le réseau de solidarité avec les enfants des familles sans papiers, et des jeunes sans papiers scolarisés.

Depuis 2004, elle honorait pleinement son mandat régional en investissant ses missions avec beaucoup d'énergie et une forte sensibilité sociale, écologique et politique.

Femme de conviction, Josiane Scheppler était animée de réelles valeurs humanistes, sa disparition nous touche profondément. Aussi, à sa famille, à ses proches, auxquels je l'ai exprimé directement après son décès, mais au nom de votre Assemblée aujourd'hui, nous exprimons nos sincères condoléances.

Je vous demande de bien vouloir respecter quelques instants de recueillement en sa mémoire.

(Les membres de l'Assemblée régionale observent une minute de silence à la mémoire de Mme Josiane Scheppler).

M. LE PRÉSIDENT.- Nous abordons l'ordre du jour et les deux rapports conjoints, qui vont faire l'objet d'une discussion commune : le rapport 444, relatif au plan cadre pour la qualité de vie lycéenne, et le rapport 443, qui est la généralisation du dispositif lycées

écoresponsables. Je donne la parole à Madame Vieux-Marcaud pour présenter ces deux délibérations.

Rapport N° 09.01.444 : Plan cadre pour la qualité de vie lycéenne

Rapport N° 09.01.443 : Généralisation du dispositif lycées écoresponsables

Mme VIEUX-MARCAUD.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Je souhaite vous présenter les deux délibérations :

- n° 444, dont un erratum a été adressé,
- n° 443.

↳ 250 000 élèves fréquentent les lycées de Rhône-Alpes, 250 000 jeunes qui passent un nombre d'heures conséquent dans nos établissements, de 8 à 10 heures par jour, et pendant 8 à 9 mois de l'année.

21 000 jeunes sont internes dans les lycées publics, 12 300 dans les lycées privés, et 111 000 prennent leurs repas dans nos établissements publics, 20 millions de repas sont donc servis chaque année, 29 300 prennent leurs repas à midi dans les lycées privés.

Le lycée est donc un lieu d'acquisition de savoir, de savoir scolaire, mais aussi d'autres savoirs, comme l'apprentissage de la vie, la vie en collectivité et l'apprentissage de la citoyenneté.

De par nos compétences, nous avons la responsabilité du cadre de vie et de travail, celle de la restauration et, partagée avec les autorités académiques, celle de l'internat.

Cette délibération vise, en complémentarité des politiques existantes, à donner aux jeunes les moyens de bien vivre ces années lycée. C'est une période de formation importante (initiation à la vie, à la prise de responsabilités, à l'autonomie, à la citoyenneté) c'est aussi une condition de la réussite de chacune et de chacun.

Des rencontres ont été organisées avec les délégués des Conseils de vie lycéenne pour préparer cette délibération. Ces rencontres ont donné lieu à des échanges très intéressants.

Les jeunes souhaitent pouvoir travailler et apprendre au lycée.

Les jeunes souhaitent disposer d'un cadre de vie plus agréable.

Les jeunes souhaitent concrétiser certains projets dans l'établissement.

Les jeunes veulent être associés plus à l'organisation de leur temps de vie.

Les jeunes veulent être considérés comme des adultes capables de prendre des responsabilités, capables de s'engager.

Ils souhaitent l'organisation de temps forts, d'informations sur la démocratie lycéenne.

Bien sûr, tout ne dépend pas de nous, l'Éducation nationale, la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt ont la responsabilité des contenus pédagogiques, mais il est de notre responsabilité, en tant que collectivité, en tant qu'élus politiques, d'ouvrir la place à ces jeunes à la vie démocratique.

Tout ne dépend pas de nous en terme de moyens. On connaît les décisions gouvernementales, et la suppression de 16 000 postes d'enseignants annoncée pour 2010 va freiner les choses, et développer la vie lycéenne pendant que le nombre d'enseignants diminue ne sera pas aisé, mais il est de notre responsabilité d'entendre la demande des jeunes, de la porter dans le cadre d'orientations politiques.

Cette délibération vise donc à rendre les jeunes plus acteurs de nos politiques en sollicitant les Conseils de vie lycéenne, en les impliquant plus dans la démarche éco-citoyenne et en organisant une rencontre annuelle des représentants des lycées sur le sujet de nos politiques.

➤ Le deuxième sujet qui est traité dans cette délibération est la question de la restauration.

Nous avons pris cette compétence et, dernièrement, nous avons décidé de geler les tarifs de la restauration.

Le repas est un moment important de détente, de plaisir et d'éducation ; cette délibération vous propose de doubler le nombre de lycées engagés dans les produits bio, de développer les groupements d'achats, y compris malgré le retrait des moyens de l'Éducation nationale, avec approvisionnement en produits locaux, de soutenir

l'approvisionnement en produits labellisés de qualité et, enfin, de s'engager dans l'internalisation des restaurations et de pousser plus fort sur la mutualisation.

➤ Le troisième sujet abordé dans cette délibération, et qui fait partie intégrante de la vie lycéenne, c'est l'internat.

L'internat est un facteur de réussite, de développement, de l'apprentissage, l'internat connaît des demandes en progression très forte compte tenu, souvent, des conditions de certaines familles.

Dans cette délibération, je vous propose que nous nous engageons, dans les cinq ans, à mettre en route la réhabilitation pour les internats qui n'auraient pas été réhabilités. Je rappelle que sur le PPI 2005/2010 nous avons ciblé un certain nombre d'internats, des opérations seules concernant les internats, ou des internats qui sont inclus dans des opérations de restructuration.

Je vous propose également de créer 2 000 places d'internat supplémentaires, ce qui permettra de répondre aux demandes, aux demandes pour les pré-bacs, mais aussi aux demandes des post-bacs qui sont nombreux (BTS et classes préparatoires) concernant plus particulièrement des familles à revenus modestes.

➤ Quatrième point : cette délibération vous propose de revaloriser les missions des agents régionaux.

Les agents régionaux sont partie intégrante de la communauté éducative, il est important de revaloriser leurs missions dans la vie lycéenne et de poursuivre l'orientation de la formation de ces agents.

➤ Dernier point : il vous est proposé d'inciter les lycées à élaborer des plans de développement lycéen, ce qui correspond à nos politiques menées plus largement et, bien entendu, de mettre en place le plan Handicap, comme nous en avons pris la décision et comme la loi nous l'impose dans le cadre des restructurations.

↪ La deuxième délibération concerne la généralisation des lycées écoresponsables.

Associer les jeunes citoyens, les rendre acteurs de la vie lycéenne, c'est la volonté affichée dans ces deux délibérations.

S'agissant de la délibération sur la généralisation écoresponsable, nous connaissons une expérimentation puisque, pendant

trois années passées, ce dispositif a été porté par la délégation Environnement, par Hélène Blanchard, elle passe sous la responsabilité et sous le financement de la délégation des lycées.

Trois années d'expérimentation ont eu lieu sous l'animation d'Alain Coulombel, le Président de la Commission des formations initiales, que je veux féliciter ici pour ce beau travail, trois années d'aide logistique, autant que financière, ce qui a permis de soutenir le déploiement de la démarche d'appropriation de l'écoresponsabilité et du développement durable autant dans le périscolaire que dans le cadre des enseignements, et nous avons, à l'occasion de ces expérimentations avec 29 établissements, connu une véritable montée en charge, une véritable adhésion des équipes éducatives, des personnels régionaux, des élèves. Pour la majorité de ces 29 établissements, le dispositif écoresponsable fait partie intégrante du projet d'établissement.

Trois années de motivation, d'innovation, d'échanges d'expériences, avec un séminaire annuel qui permet à tous d'avancer sur des sujets relativement nouveaux où les recettes n'existent pas.

Je note donc l'implication de plus en plus importante des jeunes.

L'objectif est de généraliser progressivement la démarche et de passer de 29 à 40 établissements, puis à 100 en 2010 afin que l'écoresponsabilité (une charte est jointe à la délibération) devienne de droit commun et se traduise par de nouveaux comportements, de nouveaux modes de vie, particulièrement sur la consommation de l'énergie, la gestion des déchets, les pratiques alimentaires, les transports, la solidarité internationale et l'intégration des établissements dans les milieux naturel et social.

Je note que les 29 établissements proposent d'être tuteurs pour les établissements qui entrent dans le dispositif, ce qui dénote que de nouvelles pratiques sont déjà en cours.

Je suis convaincue que cette chaîne humaine laisse augurer des avancées significatives et durables.

C'est ce que je souhaitais vous présenter pour ces deux délibérations très importantes.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame Vieux-Marcaud. Je donne maintenant la parole à Monsieur Coulombel, qui vient de recevoir les félicitations de Madame Vieux-Marcaud, j'espère qu'il en est touché.

Il va maintenant nous présenter l'avis de la commission.

M. COULOMBEL.- Je voulais solenniser mon propos en intervenant au pupitre. De cette manière-là, j'espère que les élus de l'UMP m'entendront un peu mieux, puisque je remarque que les rangs de l'UMP sont assez clairsemés en ce début de matinée, mais cela ne m'étonne pas, l'écoresponsabilité, dans la droite, cela n'a jamais été leur "tasse de thé".

Madame, Monsieur,

Lorsque, il y a trois ans, nous avons décidé d'engager, sous l'impulsion du Groupe des Verts et avec l'accord décisif de la vice-Présidente chargée de l'environnement, l'appui de ses services, une démarche expérimentale d'écoresponsabilité dans les lycées de la région, nous ne mesurons pas de manière précise ce qui allait émerger de cette initiative.

Avec, finalement, il faut bien le dire, des moyens financiers relativement modestes (300 000 euros par an) nous avons permis à 29 établissements pilotes de s'engager dans une démarche novatrice avec, à la clef, et c'est ce qui est le plus important, des dizaines de micro-projets allant de la création d'un jardin géré par les élèves, à la construction d'un récupérateur d'eau de pluie, en passant par la mise en place d'un système de covoiturage interne dans la vie de certains établissements, ou encore à l'aide à la construction d'une bibliothèque au Kenya.

Cela pourrait paraître à certains quelque peu dérisoire face aux enjeux actuels, mais c'est, je le crois, dans la somme de toutes ces initiatives locales, de toutes ces micro-initiatives, que de nouveaux comportements se dessinent, qu'un nouveau savoir-faire et un nouveau savoir-vivre ensemble s'inventent au quotidien.

Je veux à cette étape (cela a été fait par Madame la vice-Présidente) je veux, à cette étape, remercier plus particulièrement les services de la DEE, Jérôme Barbaroux et les nombreux chargés de

mission qui se sont succédé pour nous aider dans cette tâche, sans qui nous n'aurions pu mener à bien cette première étape.

Aujourd'hui, il faudrait ajouter les services de la DLY, je pense notamment à Nicolas Sizaret qui nous a été aussi d'une grande aide ces derniers mois, et je voudrais les remercier pour tout le travail accompli.

Je voudrais également remercier, puisque c'est l'usage, quelques élus régionaux. Ils ont été peu nombreux dans ce comité de pilotage pour nous aider à travailler, mais ils étaient de qualité, et c'est ce qui importe.

Aujourd'hui, une dynamique est engagée, un processus qui, nous l'espérons, ne s'arrêtera pas, un processus d'amélioration continue des pratiques mettant au cœur de la vie des établissements la responsabilité des enseignants, la responsabilité des lycéens, des personnels techniques et administratifs face, tout le monde en convient aujourd'hui, à cet énorme défi que représente pour nos sociétés l'urgence écologique.

A cet égard, le fait que plus de 100 établissements aient déjà répondu à l'appel à candidatures lancé ce printemps par notre collectivité démontre, s'il en était besoin, la sensibilité des équipes éducatives aux questions soulevées par la crise de notre modèle de développement.

Nous devons être à la hauteur de ces attentes, non seulement en y affectant les moyens financiers nécessaires, mais en recherchant dans nos politiques une cohérence toujours plus grande.

Le tri des déchets doit aller de pair avec la construction de bâtiments à énergie positive, l'installation de sous compteurs d'eau avec la mise en place d'une politique d'écomobilité à destination des lycéens, l'utilisation d'ampoules à basse consommation avec des locaux réhabilités plus rapidement. Trop d'établissements vivent encore au quotidien dans un environnement peu économe en énergie, gaspillant l'eau ou le papier.

L'expérience accumulée durant ces trois dernières années devrait nous permettre d'aborder cette seconde étape avec ce souci (je le répète, car cela me paraît absolument indispensable) avec ce souci de la cohérence entre nous des politiques régionales, ce souci de la cohérence

et de la globalité. Nous connaissons d'ailleurs les écueils que nous pourrions rencontrer au cours de cette seconde étape :

- D'abord, le manque de temps et de reconnaissance pour les personnels engagés dans la démarche. Nous savons que plus de 50 % du temps consacré à la mise en oeuvre de cette démarche relève du bénévolat, dans un contexte, il faut bien le dire, où la réduction drastique des effectifs enseignants engendre dans les établissements découragement et lassitude.

- Ensuite, l'insuffisante mobilisation des personnels de direction. Nous avons constaté, dans les bilans qui ont été réalisés sur les 29 lycées en expérimentation, que si les directions d'établissement ne sont pas moteur dans la mise en place du projet, celui-ci a beaucoup de difficulté à se développer dans l'établissement.

- Puis, la difficulté, il faut bien le dire, de pérenniser un engagement qui a besoin de temps et de continuité pour atteindre ses objectifs et, dans un établissement, les lycéens, au bout de trois ou quatre ans, s'en vont, les enseignants sont parfois mutés, les chefs d'établissement le sont également, et cela déprécie la dynamique de l'établissement, cela peut parfois remettre en cause la pérennité des projets.

J'ajouterai à ces différents éléments, non pas le manque de coopération des responsables académiques, nous avons travaillé avec eux en bonne intelligence, ils étaient régulièrement au comité de pilotage, mais leur manque de moyens financiers ou humains pour accompagner la Région dans ces politiques.

Il reste, je le constate, toujours très difficile pour notre collectivité d'intervenir activement dans des domaines ne relevant pas stricto sensu de la construction des bâtiments. Or, la mise en oeuvre d'un dispositif comme celui des lycées écoresponsables (mais je pense également à un autre dispositif que l'on met en place, qui est le plan de lutte contre le décrochage scolaire) repose nécessairement sur le croisement de compétences différentes venant d'administrations jusque-là éloignées l'une de l'autre, sur l'ouverture de l'établissement à des partenaires extérieurs, ou encore sur l'aménagement dans les enseignements.

Ce sont des habitudes qui changent, une culture de l'autonomie et du projet qui se met en place, des initiatives qui prennent corps malgré les obstacles.

Je crois que notre collectivité régionale est un puissant levier permettant d'introduire de la souplesse et de l'autonomie dans le fonctionnement des établissements.

J'invite, à cet égard (je l'ai déjà dit en Commission formations initiales) tous mes collègues à se procurer le rapport de Richard Descoings sur la réforme du lycée. Vous y trouverez des préconisations sur le rôle de l'internat dans la vie des établissements, sur le CDI comme poumon du lycée, sur la place de l'orientation des élèves, sur la nécessité d'investir dans la maintenance informatique, voire sur l'encouragement à la prise de responsabilités des lycéens, sans que jamais, ou presque, la Région ne soit citée. Il y a là une lacune qui ne peut que contrarier, voire empêcher toutes réformes véritables dans les lycées.

Les six séminaires que nous avons tenus, de septembre 2006 à avril 2009, ont montré des disponibilités dans les établissements qui ne demandent qu'à s'exprimer dans des actions concrètes : les lycéens, par exemple, dont on dit trop souvent, à tort, qu'ils se comporteraient en consommateurs passifs ou indifférents et qui, tout au contraire, ont manifesté le désir d'être écoutés, qui nous ont dit regretter le manque d'informations, de communication à l'intérieur des établissements, qui ont souhaité des conseils de vie lycéenne décisionnels, ou des échanges plus étroits, plus qualitatifs, plus humains, avec les enseignants.

C'est sur ce désir-là que nous devons continuer à planter les graines d'une société solidaire et écologiquement responsable, faire comprendre, en somme, comme le dit et comme l'indique Dominique Méda, que nos sociétés ne sont pas des regroupements d'individus qui se côtoient en poursuivant chacun son propre intérêt, mais que leur survie dépend de leur cohésion et de la qualité de leur patrimoine naturel. Voilà, dit-elle, la tâche qui incombe aux responsables politiques et la pédagogie qu'il faudrait engager.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur Coulombel, pour votre implication. Vous avez eu raison de souligner que le rapport de Monsieur Descoings ne parlait pratiquement pas du rôle des Régions, alors que nous savons les financements que nous engageons, mais aussi les actions aux côtés des équipes pédagogiques, pour faire évoluer les lycées. Il est bien dommage que, dans ce domaine, nous soyons toujours marqués du sceau de la centralisation dans notre pays.

Nous allons aborder les différentes interventions. Je vous demande, compte tenu de l'ampleur de l'ordre du jour, de respecter les temps de parole.

Le Groupe UMP est le premier à intervenir.

Mme TABELING.- Monsieur le Président, je voudrais préciser que, dès 2008, nous avons demandé une amplification du dispositif. Je le rappelle, et je la cite, c'était Danielle Noir qui le demandait le 13 novembre 2008, disant, je cite : *"Nous souhaitons vivement une montée en puissance rapide. Rien n'est plus à prouver en ce qui concerne cette nécessité, et plus vite nos enfants seront informés et formés, plus vite se développera et s'affirmera, chez l'ensemble des citoyens de notre région, la conscience des enjeux de l'écoresponsabilité"*.

C'est ainsi que je voudrais commencer mon propos et dire que nous voterons ce rapport sans autre commentaire, si ce n'est celui-là, qui m'est venu spontanément après l'intervention du Président de la Commission formations initiales mettant en cause le Groupe UMP, disant que l'écoresponsabilité n'est pas "notre tasse de thé". Je viens de rappeler, en citant Danielle Noir et notre intervention de novembre 2008, que ce n'était pas le cas, et loin d'être le cas.

Je rappelle également que le Groupe UMP travaille, contrairement à ce qu'a dit Monsieur Coulombel. En particulier ce matin le Groupe UMP avait matière à faire un point presse, donc le Groupe UMP était en point presse.

Par ailleurs, oui, le Groupe UMP travaille, j'en sais quelque chose. Je siége dans beaucoup de lycées, je siége à la place de beaucoup d'élus de la majorité qui n'ont pas le temps d'y aller, qui me demandent d'y aller à leur place, et en l'occurrence c'est de l'honnêteté de leur part,

je les en remercie, je travaille pour eux. En revanche, je siège aussi à la place de certains qui ne me le demandent pas, j'y vais, mais ceux-là, parfois, viennent dans des lycées pour y dormir en CA, ce qui a fait beaucoup rire les proviseurs lorsque cela s'est produit.

J'accepte mal que l'on dise que le Groupe UMP ne travaille pas.

Je vous remercie.

Mme RABILLOUD.- Monsieur le Président, Madame la vice-Présidente, chers collègues,

Tout d'abord, quelques mots sur la généralisation du dispositif lycées écoresponsables. Nous sommes tout à fait conscients de l'enjeu de l'application des principes du développement durable au sein des lycées, que ce soit sur les bâtiments en construction ou en restructuration, ou dans les actions quotidiennes des équipes d'encadrement et d'éducation des lycéens.

Nous avons bien noté le bilan très positif de l'expérimentation, depuis 2006, sur les 29 établissements pilotes, qui nous conduit aujourd'hui à délibérer pour l'élargissement de cette démarche à 100 établissements d'ici 2010.

Sur ce point, nous sommes tout à fait d'accord, et notre Groupe votera cette proposition

Dans un deuxième rapport, vous nous soumettez un plan cadre pour la qualité de la vie lycéenne dans lequel deux points nous paraissent essentiels : la restauration et l'internat.

Concernant la restauration, il s'agit d'améliorer, d'une part, le plaisir du goût et, d'autre part, l'environnement des repas pris dans le calme et la convivialité afin, pour le mieux, de maintenir la santé des jeunes et de lutter contre des fléaux tels que l'obésité ou l'anorexie.

Si, en plus, notre action participe à l'éducation en matière de choix culinaires sur des produits de saison et/ou du terroir, à l'hygiène, aux techniques culinaires, nous aurons atteint notre objectif qui est la formation des jeunes et une meilleure préparation pour leur vie d'adultes.

Concernant l'internat, en matière d'internat il conviendrait d'encourager le développement de la qualité de l'accueil, des conditions

de vie et de travail des élèves internes et, bien sûr, de proposer un nombre de places suffisant pour répondre aux demandes des familles.

Le programme prévisionnel d'investissement des lycées (délibération du 23 juin 2005) prévoit *un effort mené en faveur des internats comportant une réflexion globale susceptible de répondre à la demande des lycéens et de leurs familles en favorisant, quand cela est possible, la mutualisation entre établissements.*

Si 33 000 lycéens de Rhône-Alpes sont internes, 12 300 le sont dans des établissements privés, soit plus du tiers de l'effectif global concerné.

Si l'on considère que, depuis 2001, la demande d'internat est repartie à la hausse, nous devons nous rendre compte que, comme vous l'aviez précisé en commission, 2 000 places prévues dans la délibération, qui prendraient en compte la rénovation d'internats, cela ne paraît pas suffisant. Il ne s'agit donc pas ici de qualifier ces places de "supplémentaires".

Les établissements privés sous contrat qui réhabilitent et créent des internats répondent, sur de nombreux territoires, aux attentes des familles et pallient même parfois l'absence d'offre publique dans ce domaine.

De plus, je ne parlerai pas des maisons familiales et rurales dans lesquelles l'internat est obligatoire et contribue à leur réussite.

Compte tenu de tout ceci, il conviendrait donc d'anticiper leurs demandes d'aide régionale en le précisant dans la délibération.

Attente des familles, mixité sociale, égalité de chance, réussite pour tous, les avantages procurés par l'internat lycéen sont amplement évoqués dans ce rapport. C'est une solution qui semble adaptée à de nombreuses situations et qui connaît de nos jours un regain de faveur.

C'est pourquoi nous proposons d'augmenter de 1 000 places supplémentaires la proposition faite en passant de 2 000 à 3 000 places, c'est-à-dire deux tiers/un tiers, dans les mêmes proportions que celles des internes actuels.

Par ailleurs, il convient d'identifier l'ensemble des besoins, par territoire, par filière, par type d'établissement, avant de s'impliquer

fortement dans la mise en œuvre d'une offre d'internat qui satisfasse la diversité des besoins constatés.

C'est pourquoi, en ce domaine, il est urgent d'attendre les résultats de l'étude en cours.

La Région doit définir une politique ambitieuse qui réponde à l'intérêt des familles et qui, dans le respect conjugué de la contrainte budgétaire et des textes en vigueur, contribue à assurer, à terme, à l'échelle de l'ensemble des territoires composant notre région, une "couverture internat" équitable et accessible à tous.

Nous vous proposons donc d'élaborer sans tarder un plan régional dédié à cette question par la présentation à notre Assemblée, d'ici la fin de l'année, d'un rapport spécifique que nous pourrions intituler "Plan régional de l'internat dans les lycées"; ceci concrétiserait, au cours des cinq prochaines années, l'engagement résolu de notre collectivité en faveur d'une offre modernisée et complète d'internat au service de la jeunesse de nos lycées.

Je vous remercie de votre attention. J'espère que vous prendrez en compte l'examen de nos amendements.

M. LE PRESIDENT.- Madame Tabeling, vous avez la parole, mais vous avez déjà parlé.

Mme TABELING.- Monsieur le Président, j'ai déjà parlé, mais je n'avais pas compris, je vous demande de m'en excuser, que les deux rapports seraient votés en un seul. J'avais cinq minutes, j'en ai pris une, je vous demande simplement de m'en redonner quatre pour intervenir très précisément sur le plan cadre pour la qualité de vie lycéenne.

M. LE PRESIDENT.- Nous vous écoutons, Madame Tabeling.

Mme TABELING.- Monsieur le Président, vous nous demandez aujourd'hui de voter ce plan, vaste et noble programme, nous sommes tous d'accord pour faire en sorte de rendre la vie des lycéens la plus sereine possible, garante de bons résultats et d'un bon départ dans la vie professionnelle.

Nous sommes prêts à voter ce rapport, mais nous tenons à formuler à ce propos quelques remarques.

Malheureusement, ce rapport, comme tant d'autres, soit dénonce le gouvernement et cherche une tribune, soit, sous couvert d'apporter démocratie et développement durable, inocule véritablement vos méthodes de gestion, et c'est le cas ici.

Tout d'abord, vous souhaitez associer le plus possible les élèves à l'organisation de leur vie lycéenne ; ils ont, en effet, une vraie capacité d'engagement, encore faut-il leur en donner les vrais moyens.

Si la Région intervient dans de nombreux aspects de la vie du lycéen par l'implication des agents régionaux dans l'accueil, les repas ou les locaux, par exemple, vous avez encore multiplié et complété les politiques régionales avec des plans nombreux et très spécifiques, comme le plan Energie, le soutien aux projets, les lycées écoresponsables, le développement des TICE ou d'autres... C'est aussi pour vous l'occasion d'organiser encore de nombreux colloques qui sont autant d'opérations de communication de votre part, avant, pendant et même après les discussions des délibérations.

C'est pourquoi, dans ce rapport, sous couvert de répondre aux souhaits des lycéens, vous injectez vos méthodes et votre regard sur la démocratie participative. Vous parlez même d'une charte "décoration" permettant d'offrir un cadre agréable avec une griffe régionale, de vêtements professionnels portant le logo "Région", par exemple, et le mot même de décoration est bien la preuve de la démagogie dont vous faites preuve. A-t-on besoin de faire de la décoration ?

C'est la même chose pour le développement durable. Belle idée ! Et nous ne sommes pas contre cette idée, contrairement à ce que l'on nous dit. Elle est reprise maintes fois dans de nombreux objectifs, mais à la Région cela finit par devenir ce que l'on appelle vulgairement "une tarte à la crème".

Mais, il y a plus grave, lorsque vous imposez d'engager l'internalisation sous couvert de mutualiser et d'obtenir de bonnes conditions d'achats des denrées alimentaires. Oui pour cette internalisation. Nous ne sommes pas les seuls décideurs, Rectorat et personnels d'Etat ont leur mot à dire. Il faut aussi faire état de la vérité des prix et, en effet, bien savoir la part du coût du personnel lui-même dans le prix des repas.

Au-delà de l'idéologie, il y a la réalité en capacité de personnels (ce qui était déjà le cas depuis Lionel Jospin) et, en jeu, l'intérêt général, et c'est bien le plus important.

Concernant l'internat, attention ! Belle idée, difficile à mettre en place, beau projet, mais attention à la réunionite, à la multiplication des séminaires, etc... Je siége personnellement dans des lycées qui impliquent déjà des jeunes qui ne vous ont pas attendus pour le faire, et je crois que, le plus important, c'est d'abord la restructuration des internats, voire la création de nouveaux internats. Bref, restons dans nos compétences.

Concernant la formation pour accroître l'efficacité et le professionnalisme des agents, on ne peut qu'y souscrire, tout en recommandant encore un peu de prudence, encore une fois, j'en côtoie (et ne suis certainement pas la seule) qui sont déjà d'excellents professionnels sans que la Région n'ait besoin de leur indiquer la marche à suivre.

Restons, là aussi, "dans nos clous" !

J'en terminerai en vous disant que le Groupe UMP votera, comme je vous l'ai dit, ce rapport, non sans avoir attiré votre attention sur un certain nombre de points, en particulier sur celui de l'internalisation qui fera, par ailleurs, l'objet de notre amendement.

Je vous remercie.

Mme MARCOS.- Monsieur le Président, Madame la vice-Présidente, chers collègues,

L'exécutif a choisi de lier les deux rapports relatifs à la qualité de vie lycéenne et aux lycées écoresponsables, et il a raison, tant ils relèvent de la même logique : celle du mieux vivre ensemble dans un cadre respectueux du développement durable.

Sur le dispositif écoresponsable, nous approuvons, bien sûr, l'objectif de passer de 40 à 100 lycées en 2010, tout en notant le chemin parcouru depuis l'expérimentation lancée à la rentrée scolaire 2006.

La notion même d'écolycée, d'écocitoyen, a sans doute fait sourire, à l'origine. Elle prend aujourd'hui tout son sens et je voudrais saluer ici la démarche de la vice-Présidente qui a su trouver le bon

équilibre entre ceux qui réclamaient tout, tout de suite, et ceux qui criaient au gadget.

La démarche est aujourd'hui mature, ce qui permet notamment de retenir plusieurs domaines d'actions prioritaires qui relèvent de la gestion interne des lycées et de leur ouverture sur le monde, ce qui me semble très intéressant.

Parmi les objectifs des futurs lycées écoresponsables, figurent les pratiques alimentaires, et c'est bien naturel. Sans être forcément un lieu de pratiques rabelaisiennes, le lycée ne peut occulter l'idée que le temps de repas doit être un temps agréable. En cela, l'idée d'associer les lycéens à l'élaboration de la restauration est une excellente idée en même temps qu'un vrai challenge tant il est vrai que nos jeunes ont parfois des notions d'équilibre alimentaire assez éloignées de ce que prône la diététique.

C'est pourquoi je me félicite que nous renforçons encore nos engagements en faveur de la restauration bio et des circuits courts.

Un mot, toujours au sujet de la restauration, pour valoriser le principe de mutualisation des restaurants, et donc de production centralisée. C'est une mesure pertinente sur le plan budgétaire, cela devrait l'être aussi en terme de qualité de repas pour les petits établissements. Nous pourrions, en quelque sorte, appeler cela de la restauration équitable.

J'en profite pour rappeler notre attachement à une gestion directe des services de restauration.

La qualité de la vie lycéenne ne s'arrête bien sûr pas à la restauration et le groupe PRG est tout aussi favorable aux autres axes de travail, tels que la participation des élèves à la vie de leur établissement.

Certes, des instances existent déjà, telles que les Conseils de vie lycéenne, les Conseils d'administration, les Conseils de classe, mais peut-être faudrait-il accorder un plus grand rôle aux lycéens qui y siègent.

Comment faire en sorte que le lycéen soit moins consommateur, davantage acteur de sa formation, de son avenir, de sa vie ? Ne serait-ce pas une meilleure façon de combattre les incivilités et,

au contraire, de permettre le développement de valeurs essentielles que sont la solidarité, la tolérance, le respect, l'accueil des différences ?

Dans cette optique, l'État ne devrait-il pas réfléchir au renforcement de la présence humaine dans les établissements, plutôt qu'à sa réduction ? Cela serait sans doute un moyen d'aider les chefs d'établissement qui sont aujourd'hui loin de se sentir soutenus, l'accompagnement humain devenant absolument indispensable, au même titre que l'apprentissage des savoirs.

Un mot pour en terminer sur l'écoresponsabilité pour dire qu'il y a une limite à l'exercice, celle des règles à ne pas transiger au nom d'un cadre collectif à respecter. Ce qui sera mis en œuvre devrait ainsi faire l'objet d'un consensus associant tous les membres de la communauté éducative.

Il convient enfin de ne pas oublier le développement des internats, lesquels ont trop longtemps souffert d'une image vieillotte alors qu'ils répondent à un vrai besoin, et pas seulement, comme beaucoup de parents peuvent le penser, pour des élèves en difficulté.

Dans ce domaine l'effort de la Région est considérable, comme en témoigne l'objectif de réhabilitation, dans un délai de cinq ans, des 32 derniers internats qui n'en avaient pas encore bénéficié.

Je ne m'étendrai pas sur la formation des agents qui sont associés à ce plan pour la qualité de vie lycéenne, ce qui ne m'empêche pas d'en penser du bien, convaincue que la valorisation et l'implication des agents et de la direction (comme le disait Alain Coulombel) sont indispensables pour le bien-être de la communauté de vie qu'est le lycée au sens large du terme, et je fais ici aussi toute confiance à l'Exécutif pour la mener à bien.

Le Groupe PRG votera, bien sûr, ces deux rapports.

Je vous remercie de votre attention.

Mme FAURE.- Monsieur le Président, Madame la vice-Présidente, chers collègues,

Les contours de la répartition des missions entre l'Education nationale et les collectivités locales sont de plus en plus flous dans la mesure où, partant de compétences précises sur le rôle de l'une et des autres, le désengagement de l'Etat ne fait qu'augmenter et les

collectivités sont de plus en plus sollicitées, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, sans que des réflexions soient engagées pour préciser le "qui fait quoi" en matière scolaire et périscolaire.

Du côté de l'Etat, du gouvernement actuel, c'est un univers où les suppressions de postes, la mise en concurrence des établissements, la remise en cause des filières professionnelles essentiellement, la privatisation rampante du système éducatif, ont essentiellement une finalité d'adaptation de l'école à la compétition économique. C'est, de notre point de vue politique, trop réducteur.

De notre côté, depuis plusieurs mandatures, la liste est longue des outils et dispositifs développés en faveur des lycées et des lycéens, vous les connaissez tous. Ils ont pour but, en favorisant l'innovation, la pédagogie, le vivre ensemble et l'envie d'entreprendre, d'améliorer le cadre de vie et de travail des membres de la communauté éducative toute entière et, bien évidemment, des lycéens.

Pour eux, on sait que, trop souvent, l'échec, le décrochage (sujet, comme l'a indiqué Alain Coulombel, sur lequel nous travaillons aussi actuellement) la précarité des emplois sous-payés, sont scellés par des parcours souvent ségrégatifs, non conformes à leurs aspirations, à celles de leurs familles et à de nombreux intervenants à l'intérieur même des instances éducatives.

Un adolescent, pourtant, ne construit pas son avenir comme un plan de carrière. A un moment charnière du développement de sa personnalité, il est de notre devoir de nous préoccuper, à notre mesure, de fournir le cadre le plus propice possible à sa réalisation individuelle et collective.

C'est pourquoi nous soutenons sans réserve l'ensemble des mesures constructives décrites dans le plan-cadre pour la qualité de vie lycéenne visant à faire des lycéens des acteurs de leur propre épanouissement, impliqués dans les décisions les concernant.

Ces mesures ont été fondées sur des démarches collectives, à diverses reprises, et nous avons affaire ici à de la vraie démocratie participative impliquant des hommes et des femmes concernés par les sujets à traiter. Je ne prendrai qu'un exemple : ayant participé, du début à la fin, au colloque sur la qualité de la restauration en octobre dernier,

je peux témoigner de la motivation et de l'implication active de tous les acteurs présents, jeunes, personnels, administratifs ou techniques des établissements ou de la région, des enseignants présents, des interlocuteurs extérieurs dans les domaines très variés.

De la même façon, les réflexions du groupe de travail "internat", mis en place voici déjà quelques années, et les propositions qui en découlent, vont dans le bon sens. Nous espérons seulement que les chiffres indiqués sont réalistes, ce que l'enquête sur les taux d'occupation et l'état des internats devrait corroborer.

Je me permettrai cependant deux remarques :

- La première peut paraître symbolique, mais elle concerne le temps du repas. Vous évoquez une pause revigorante, un travail sur le mobilier, la circulation, l'éclairage, etc... mais il y a la question tout simplement du délai, évalué souvent en minutes seulement, qu'ont les élèves pour déjeuner.

Certes, l'emploi du temps n'est pas une compétence régionale, mais on sait que tous les efforts faits pour utiliser la restauration scolaire comme un levier d'amélioration de la santé publique resteront vains si les repas, aussi équilibrés et agréables soient-ils, sont engloutis, après le stress de la file d'attente, en un temps record.

- La deuxième remarque concerne la politique tarifaire. Bien sûr, nous savons que la validation des tarifs de la restauration scolaire se fait dans les CA des établissements, que des pratiques très différentes existent d'un établissement à l'autre, que des contraintes sur les coûts sont très variables en fonction de la localisation des établissements, du type de repas, des effectifs. Cependant, il nous semble que nous devrions réfléchir plus obstinément à l'application, souvent demandée par les familles, d'un tarif unique jugé plus équitable et plus compréhensible.

A cet égard, je vous invite à examiner la délibération toute récente du Conseil général du Rhône qui vise à harmoniser les tarifs des demi-pensions, mettant en place un tarif unique avec dégressivité en fonction du quotient familial et avec, en corollaire, la création d'un fonds départemental de mutualisation des excédents et des déficits provoqués par la mise en place de cette tarification, avec également des

mécanismes permettant d'assurer à chaque collègue l'équilibre du service restauration.

Enfin, concernant le rapport complémentaire à celui que nous venons d'évoquer, sur la généralisation du dispositif des lycées écoresponsables, nous soutenons tout à fait la démarche et son extension, mais il nous semble que les établissements pionniers ne devraient pas être oubliés, mais devraient plutôt continuer à être soutenus dans leur rôle d'accompagnateur, de tuteur des nouveaux lycées ; c'est le sens, d'ailleurs, de notre amendement qui sera examiné dans quelques minutes.

Je vous remercie.

Mme FAVRE.- Monsieur le Président, chers collègues,

Le plan que vous nous soumettez aujourd'hui veut apparemment insuffler une nouvelle dynamique dans votre politique clientéliste. Nous constatons cette évidence que les lycéens sont les électeurs de demain et qu'il vous faut dès à présent les flatter.

Nous ne sommes pas convaincus que vous trouviez la réponse au décrochage scolaire dans vos dispositifs "Demain en main", "Soprano", "Peps" et autres, mais plutôt dans la qualité de l'enseignement dispensé et dans la discipline appliquée dans l'établissement.

Des critères précis réglementent vos procédés dans chacun de ces dispositifs. Ce n'est pas avec ce genre d'actions que vous rétablirez la sécurité dans les lycées, ni que vous permettrez à tous les élèves de réussir leur entrée dans la vie active.

D'ailleurs, vous persévérez dans ces politiques sans jamais faire le bilan, ni le constat du bien-fondé éventuel de ces actions. Les lycées eux-mêmes ne rapportent jamais le résultat de ces actions.

Faut-il vraiment que la Région intervienne pédagogiquement et financièrement pour lutter contre l'absentéisme ou les conduites à risques, pour repérer les élèves en difficulté ?

Certains lycées sollicitent la Région pour de nombreux projets et, curieusement, d'autres (qui, à vos yeux, font de la résistance) ne déposent aucun dossier, ni demande de subvention. Cela vous étonne,

et au dernier comité de sélection il a été décidé de les relancer et de chercher à comprendre pourquoi ils n'ont pas besoin de nos subsides.

Nous voulons penser qu'ils ont une organisation interne, une discipline, un enseignement qui les dispensent de faire appel aux fonds publics. Pourquoi ne pas s'interroger sur la façon dont ils gèrent leurs problèmes ?

Vous nous expliquez qu'il est nécessaire de consulter et d'associer les élèves à l'organisation de la vie lycéenne, d'encourager leur participation dans le cadre des politiques éducatives menées par la Région, vous souhaitez demander leur contribution à l'élaboration des menus afin de les responsabiliser dans leur choix de restauration, bien sûr tout cela au nom de la démocratie, sans doute la même démocratie socialo-communiste qui écarte les élus du Front national des Conseils d'administration des lycées, là où ils étaient pourtant très appréciés et respectés, du temps où ils pouvaient encore y siéger.

Vous nous expliquez aussi qu'il est nécessaire d'assurer une restauration de haute qualité dans les lycées, et nous en sommes bien d'accord. C'est vrai, il est important de manger sain et équilibré.

Quant au reste du rapport qui concerne, entre autres, les économies d'énergie, nous ne pouvons qu'être d'accord puisque nous avons, les premiers, dès 2006, attirer votre attention sur ce problème, et donc sur les moyens à mettre en œuvre pour y arriver, notamment lors des constructions ou rénovations des lycées.

Isolation extérieure, pose de panneaux solaires, matériaux performants sont maintenant utilisés presque systématiquement, et c'est ce que nous voulions.

Nous vous avons également, les premiers, demandé un ajustement de cette dotation à partir d'un bilan établi en fin de saison de chauffe pour tenir compte des variations éventuelles du prix de l'énergie et du climat.

Maîtriser les dépenses d'énergie, cesser les gaspillages, construire des lycées à taille humaine, assurer la sécurité des élèves et des enseignants, faire que les établissements publics deviennent des lieux où l'on puisse apprendre en toute quiétude, c'est ce que nous voulons pour les jeunes rhônalpins.

Concernant les lycées écoresponsables, nous constatons que l'expérience sur 29 lycées lancée en novembre 2007 a déjà coûté beaucoup d'argent aux contribuables rhônalpins. Vous voulez aujourd'hui l'étendre à 100 lycées. Education à l'environnement, développement durable, avec une touche de lutte contre le réchauffement climatique, voilà les maîtres mots de ce projet. Votre but : faire prendre conscience de l'utilité des gestes écoresponsables et de la notion de développement durable au lycée.

Réduire les gaspillages, tri des papiers dans les classes, recyclage de piles, de cartouches d'encre, etc... toutes ces actions sont fort louables, mais ne sont pas compétence de la Région qui n'a pas à la prendre en charge.

Il nous paraît évident que l'instruction aux pratiques économes et écologiques de bon sens relève des cours de l'éducation civique de notre Education nationale.

Lors du débat sur le Grenelle de l'environnement nous avons approuvé la mise en place de l'éducation à l'environnement dans les programmes scolaires du primaire aux universités. Cette instruction n'a rien à voir avec l'espèce d'endoctrinement idéologique que vous imposez à nos jeunes sous la pression de vos amis Verts, et vous avez bien peu de considération pour les professeurs et équipes enseignantes si vous les croyez incapables d'apprendre à leurs élèves le respect de l'environnement, une des règles de base de notre société.

Je vous remercie.

Mme LOUIS.- Monsieur le Président, Madame la vice-Présidente, chère Marie-France, mes chers collègues,

Globalement, nous soutenons ces deux rapports.

Améliorer la qualité de vie des lycéens, en particulier au travers des internats et de la restauration, c'est participer à leur bien-être et donc à leur réussite, alors que, pendant ce temps-là, d'autres pensent à détruire notre système éducatif, en particulier par les suppressions de postes si nécessaires à l'accompagnement des jeunes, ou l'équipement des lycées de portiques, ou quelques caméras qui, vraiment, ne correspondent pas du tout à la vision que nous nous faisons de l'Éducation nationale.

Associer les lycéens aux décisions qui les concernent, c'est reconnaître leur maturité et le caractère positif de leur contribution et leur permettre de s'inscrire dans une démarche citoyenne.

Plus précisément, vous savez que nous sommes attachés au service public et au caractère public de la mise en œuvre de ces politiques. De ce point de vue, nous nous félicitons de la volonté d'internaliser 10 restaurants scolaires qui sont en délégation aujourd'hui.

Cependant, il faudra aller plus loin et prévoir les investissements nécessaires. Pour cela, nous suggérons l'inscription, au prochain PPI, des travaux occasionnés par la restructuration des cuisines qui généreront des coûts non négligeables, et cela sera alors une traduction de notre volonté dans les faits.

Comme il est, entre autres, question de restauration scolaire, je vous suggère, mes chers collègues, de profiter des congés d'été pour aller au cinéma voir le film "*Nos enfants nous accuserons*". Ce film documentaire décrit le choix d'une petite commune gardoise, voisine du Sud Ardèche, pas si loin de chez moi, de passer sa cantine scolaire en bio. Ce film est extrêmement instructif sur les questions de santé publique et ne vous laissera pas, j'en suis sûre, indifférents.

En ce qui concerne les lycées écoresponsables, la démarche présentée nous paraît très pertinente et sa généralisation, accompagnée d'objectifs chiffrés, ambitieuse. Elle engage un vrai challenge pédagogique qui permettra aux jeunes, mais aussi à la communauté éducative, d'intégrer dans leurs réflexions et leurs pratiques le développement durable, condition sine qua non pour notre avenir collectif et commun.

Néanmoins, nous nous inquiétons de la multiplication des appels à projets -lorsqu'on regarde l'erratum au rapport- qui occupent beaucoup les équipes pédagogiques. Dans les Conseils d'administration des lycées où nous avons l'honneur de représenter la Région, souvent il nous est fait la remarque selon laquelle ces procédures sont fort consommatrices du temps si précieux aux enseignants, de moins en moins nombreux, et aux personnels qui s'engagent souvent bénévolement dans ces démarches, conscients de leurs responsabilités.

De surcroît, nous aurions aimé que les lycées non retenus faute d'un projet présenté de qualité suffisante, malgré leur volonté de s'inscrire dans cette démarche, puissent avoir accès aux ressources prévues, comme les instances, les outils d'échanges, la valorisation des bonnes pratiques, séminaires, etc... voire le tutorat.

Il nous semble que les lycées qui sont en difficulté à formuler un projet doivent être davantage soutenus. Cela permettrait de développer encore plus la solidarité entre les établissements et les lycéens.

Enfin, concernant le recours à des ressources externes (associations ou cabinets) pour appuyer les lycées dans la mise en œuvre de ces projets, il nous apparaîtrait pertinent de fournir une liste de prestataires de qualité acquis à la démarche et d'en exclure ceux pour qui les problématiques écologiques ne sont qu'un créneau économique porteur et dont la qualité des prestations est discutable.

Vous aurez compris, Madame la vice-Présidente, Monsieur le Président, que nous voterons ces deux rapports.

Mme MOREIRA.- C'est un exercice difficile d'intervenir sur deux rapports de manière conjointe et dans un temps limité, d'autant plus qu'il y a beaucoup à dire.

Il y a à dire sur le contraste entre le désengagement de l'État par rapport aux engagements de la Région, sur l'impact que peuvent avoir les dispositifs mis en place par la Région quand ils sont nourris par les personnels qui en bénéficient et qui les font vivre, et il y a à dire également sur les moyens nécessaires pour soutenir ces actions.

➤ Sur le premier rapport, sur l'engagement de la Région pour la qualité de la vie lycéenne, on lit en creux le désengagement de l'État dans les lycées, voire même l'abandon.

Si je prends, par exemple, la question du temps, les lycéens disent qu'ils voudraient disposer de temps pour une meilleure participation à l'organisation du temps de vie au lycée.

Ce temps est aussi nécessaire aux équipes pour mettre en place, coordonner les projets et mobiliser largement autour du lycée sur les actions à engager.

Ce temps est également essentiel si l'on ne veut pas enfermer élèves et personnels dans une course individualiste à la réussite, dans une compétition déshumanisée.

Mais voilà, face à cette nécessité et aux besoins exprimés par les communautés lycéennes et éducatives, l'État répond par l'allègement des programmes, doublé de stages de remise à niveau pendant les vacances, assurés en partie par les personnels, en tout cas ceux qui seront encore en poste après les dramatiques réductions d'effectifs annoncées.

Moins de personnels, moins de temps libre, moins d'apprentissages dans le temps collectif.

L'État sort encore de sa botte l'offre de suivi personnalisé, ou les relations avec les familles, en les faisant assurer par du personnel recruté en dehors de toute formation adaptée. C'est une réforme à moyens constants sans réflexion sur les réductions d'effectifs dans les classes, ou les temps de concertation des équipes, et en économisant sur la formation qui est pourtant essentielle pour assurer les missions autour des jeunes.

Evidemment, la Région n'a pas compétence pour agir sur la politique d'embauche de l'État, ni sur les programmes, mais elle est responsable des lycées, elle peut donc s'engager pour améliorer le vivre ensemble, la citoyenneté, l'épanouissement des jeunes, l'éducation à l'environnement, pour que les jeunes mettent leur enthousiasme au service de projets construisant un avenir plus solidaire et plus écologique.

Alors que l'État, décidément bien peu inventif quand il s'agit de la vie dans les lycées, avance des dispositifs sécuritaires qui médiatisent l'illusion de plus de sécurité en renforçant contrôles et répression, notre ambition affichée de promouvoir la qualité de la vie dans les établissements doit aussi intégrer les thématiques d'éducation à la non-violence et le refus de dispositifs sécuritaires qui ne donnent que l'illusion de plus de sécurité.

C'est le sens des vœux que les Verts proposent et grâce auxquels nous pourrons, en les votant, affirmer nos divergences et nos projets alternatifs pour une meilleure qualité de la vie dans les lycées.

Cette qualité de la vie passe par des dispositifs que les Verts ont portés, ou contribuent à mettre en œuvre depuis le début de la mandature, qu'il s'agisse de la restauration bio, des circuits courts de gestion à l'interne de la restauration, d'écoresponsabilité. Et cela n'a pas toujours été facile ! Rien que pour les lycées écoresponsables, le groupe de travail a fonctionné grâce à l'opiniâtreté de quelques élus (d'ailleurs, je n'y ai jamais vu l'UMP, qui devait être en train de travailler à des points presse !) grâce également à l'engagement quasi militant des services de la DEE, et le soutien et la confiance d'Hélène Blanchard, la vice-Présidente.

Les résultats satisfaisants du travail conduit amène l'Exécutif à donner plus de visibilité à ce dispositif, eh bien tant mieux ! Cela n'a pas été facile de voir les chargés de mission se succéder sans assurance de leur maintien dans leurs fonctions, et je veux remercier ici Alain Dorieux, Florence Mensah, Mélanie Dantonel et Jérôme Barbaroux.

Nous sommes satisfaits que ce dispositif se pérennise, tant sur l'élargissement que sur les moyens afférents. C'est donc la Direction des lycées qui prend en charge ce dispositif, pourquoi pas. Il est logique que la DLI gère les dispositifs concernant les lycées, peut-être un jour gèrera-t-elle également la restauration bio dans les établissements.

Toutefois, je crois qu'il faudra faire attention à bien garder à ce dispositif toute sa lisibilité en ne le diluant pas dans les autres dispositifs de la DLI. Il doit rester bien identifié et ne pas passer après le reste.

Je ne veux pas revenir sur un descriptif des actions menées par les lycées, elles ont été variées, ambitieuses et ont contribué à faire émerger le sens de la responsabilité et des gestes prometteurs pour l'avenir.

Il reste encore beaucoup à faire pour réduire l'empreinte carbone des établissements : réflexion sur les commandes, les circuits de livraisons, les déplacements des usagers, l'utilisation des fluides, le partage des savoirs.

Les séminaires que nous avons organisés ont permis d'échanger, d'apprendre des techniques, de rencontrer des associations

où des collaborations locales se sont engagées. Oui, Madame Favre, les lycées font des rapports sur leurs actions.

On peut cependant regretter que les rectorats, malgré la participation assidue de leurs représentants, ne mettent pas les moyens à la hauteur des besoins. En effet, sans incitation forte des autorités, sans affichage par l'institution de la priorité donnée à l'écoresponsabilité, sans temps libéré pour la concertation, les proviseurs continueront à considérer cette question comme marginale et utiliseront le peu de moyens qui leur sont attribués pour gérer les urgences comme, par exemple, le non-remplacement des personnels.

L'enthousiasme des lycées participant à la démarche est un gage d'innovation et de dynamisme, à condition que ces énergies soient accompagnées et nourries par les autorités responsables, Rectorat et Région.

Je vous remercie.

Mme ANSELME.- Monsieur le Président, Madame la vice-Présidence, chère Marie-France,

Depuis 2005, ont été engagées, concernant les lycées, des réflexions et des décisions sur les internats, la restauration, la participation des lycéens, la lutte contre les discriminations, la sensibilisation aux questions environnementales, une politique d'accessibilité pour un égal accès à tous les lycéens.

Ces questions relèvent de compétences partagées entre l'État et notre collectivité. Elles font appel à la fois à des réponses d'ordre matériel, humain et pédagogique et, par conséquent, sont l'objet de choix politiques.

Pour nous, il est fondamental de conserver cette dualité et je vais développer.

Le plan cadre qualité de vie lycéenne comporte un volet généralisation des lycées écoresponsables qui rentre pleinement dans nos choix politiques vu l'urgence des difficultés liées au réchauffement climatique, à la réduction de la biodiversité. Je rappelle que les experts préconisent de ne pas augmenter à plus de 2 degrés en moyenne, au maximum, le réchauffement, seuil au-delà duquel les effets seraient très graves. Alors, quoi de mieux que l'éducation à la citoyenneté pour cela !

Pourtant, il faut souligner que, en moyenne, un habitant de Neuilly consomme six fois plus d'énergie qu'un habitant de La Courneuve et, n'ayant pas encore aujourd'hui trouvé de solution miracle dans le domaine de la production d'énergie, il faudra nécessairement chercher en permanence à en consommer moins, plus particulièrement pour ceux qui en consomment trop.

Un nouveau modèle de production et de croissance est à trouver, modèle qui valorisera la transmission des connaissances, la culture, les services rendus à la personne (ce que nous faisons aussi par cette politique) une agriculture vivrière dans une société qui privilégiera la réponse aux besoins raisonnés et concertés des citoyens.

Ce nouveau modèle devra reposer en priorité sur une plus juste répartition des richesses sur la planète et entre les hommes, une appropriation collective des moyens de production énergétiques, une maîtrise publique de l'eau et tous les besoins essentiels à la vie, sinon le même système perdurera avec les "bling-bling", très riches consommateurs qui ne s'estiment pas concernés, les va-t-en-guerre, les partisans de la concurrence et du libre marché, ce qui ne conduit qu'à accélérer la destruction de notre environnement pour le profit de quelques-uns.

Donc, si nous approuvons sans réserve la généralisation du dispositif de lycées écoresponsables, c'est parce qu'il est dit que ces établissements s'engagent à aider les jeunes à devenir écocitoyens et à mettre en place une gouvernance efficace et participative.

Pour nous, il ne s'agit pas de moraliser chaque élève, mais, justement, de lui faire mesurer, dans une perspective plus globale, les problèmes de gestion des déchets, les pratiques alimentaires avec leurs conséquences, les usages de l'énergie et de l'eau, les transports, la solidarité internationale, sans oublier de rappeler que tout système économique et social est la conséquence d'une politique dont chaque citoyen porte la responsabilité.

Nous veillerons, dans les Conseils d'administration des lycées, à ce que la diversité des approches des problèmes environnementaux soit respectée (sociales, économiques, scientifiques).

Nous sommes favorables au développement de l'esprit critique dans ce domaine comme dans d'autres. C'est pourquoi il nous paraît aussi essentiel que les instances pédagogiques de l'Éducation nationale soient totalement partenaires dans ces projets pour y respecter une diversité d'approche.

Lors d'une consultation, les élus lycéens des Conseils académiques de vie lycéenne ont exprimé la volonté que les lycéens soient, à l'avenir, plus associés sur les sujets de compétence régionale. Aussi, nous approuvons que les Conseils de vie lycéenne de chaque lycée soient sollicités dans ces domaines. Cela donnera réalité à un bon exercice citoyen à condition, toutefois, que l'on fasse attention à tenir compte des propositions formulées. Il n'y a rien de pire pour la démocratie que d'être consulté et que les puissants s'assoient dessus. Il suffit de voir, pour illustrer, la participation aux élections européennes.

Nous rappellerons aussi que les décisions de participation sont dans la logique de celles déjà mises en œuvre par la Région puisque, lors de la construction ou rénovation d'un lycée, le groupe Projet comporte deux délégués lycéens déjà.

Dans l'ensemble de la mise en œuvre de ce plan, les agents régionaux ont une place essentielle. Tous les efforts engagés en terme d'emploi, de salaire, d'équipement de travail, de santé, de formation rencontrent leur assentiment, et il s'agit de poursuivre dans le même esprit en les associant aux groupes de concertation.

Inutile de parler de l'importance de la restauration scolaire (vous l'avez tous fait) pour le bien-être, la convivialité, la culture du goût.

Que l'on insiste, dans la délibération, sur les achats de denrées, de produits de proximité, de produits sous signe officiel de qualité, de produits issus de l'agriculture biologique, en doublant le nombre de lycées engagés dans les trois ans, nous paraît intéressant et pose la question de la faisabilité. En effet, pour obtenir ce résultat, il faut généraliser un autre type d'agriculture et s'opposer aux mesures de libération du prix du lait, d'augmentation des quotas avec leur suppression annoncée, de déréglementation des productions de viande bovine, et autres mesures. Il faut donc refonder la PAC.

Quant à l'organisation de la restauration scolaire, elle nous paraît une composante essentielle de la vie lycéenne. Lorsque le cuisinier essaie, expérimente, c'est tout le lycée qui en profite.

Nous pensons donc que la reprise en main publique des restaurants scolaires sous statut privé, après avis motivé des Conseils d'administration, est une avancée positive, une avancée pour la santé alimentaire des adolescents, l'éducation du goût, pour une vie plus apaisée des lycéennes et des lycéens et un coup de pouce au niveau de vie des parents par une maîtrise des coûts, et de meilleures conditions d'emploi des personnels de ces services.

Dans le domaine de la réduction des inégalités, de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi pour redynamiser les lycées techniques qui en comportent souvent (et c'est une préconisation du rapport Descoings) et, enfin, pour développer des formations post-bac, les internats peuvent jouer un rôle important.

Nous soutenons donc la proposition de réhabilitation de tous ces internats au cours des cinq prochaines années, ainsi que la création de 2 000 places supplémentaires.

Depuis 2005, les mesures mises en œuvre dans les lycées de la région constituent des progrès incontestables pour la scolarisation des lycéennes et des lycéens. Cela nous autorise à exiger de la part du gouvernement l'arrêt d'une politique archaïque, antidémocratique (je pèse mes mots) dans le domaine éducatif, avec pour dogme la suppression de postes d'enseignants, d'agents (16 000 encore l'année prochaine). Il faut de l'ambition pour le système public d'éducation.

Notre jeunesse mérite une autre politique en ce domaine et non celle qui consiste à diminuer les contenus enseignés, à renoncer à être exigeant pour le plus grand nombre pour pouvoir diminuer les dépenses, à sanctionner, enfin, les quelques 3 000 enseignants "désobéisseurs", comme Alain Réfalo, dont le seul tort a été de ne pas convoquer des élèves en difficulté le samedi matin, mais de continuer à prendre toute la classe en mettant en œuvre des pratiques pédagogiques innovantes.

Le Groupe Communiste tient à apporter tout son soutien à ces professeurs des écoles.

Mme SAUZZEA.- Monsieur le Président, Madame la vice-Présidente, chers collègues,

Lycée du XXIème siècle : lieu de formation, mais aussi lieu de vie qui doit préparer les jeunes à être acteurs de notre société, voici notre ambition. C'est pour cela que ce rapport propose des orientations pour favoriser l'expression dans les lycées et améliorer la vie des lycéens.

Il nous paraît naturel de demander l'avis des utilisateurs pour transformer ou améliorer un service, car ce sont les premiers concernés et, de plus, ceci leur permet de participer activement à la vie de l'institution et de préparer leur vie de citoyens responsables.

Il est important aussi que les jeunes trouvent dans les services de restauration un repas équilibré avec un prix accessible à tous. C'est pour cela que nous avons gelé les tarifs à compter de la rentrée 2009.

Nous poursuivons ces actions d'amélioration de la vie lycéenne en engageant la réhabilitation des internats qui doivent être des lieux de vie agréables favorisant l'épanouissement et la réussite des élèves.

Lycée accueillant tous les jeunes quelle que soit leur situation, c'est ce principe qui doit motiver toutes nos actions. C'est ainsi que tous auront une réelle chance de formation dans les meilleures conditions et en préparant le métier qu'ils auront choisi pour avoir accès à une vie d'adulte responsable et épanouie.

Voilà le pari que nous voulons remplir. C'est pourquoi notre Groupe votera ce rapport avec conviction.

Je parlais du rapport n° 444, et je passe la parole à ma collègue qui va parler du rapport n° 443.

Mme SOUBEYRAND-GERY.- Cette délibération concernant la généralisation du dispositif des lycées écoresponsables a déjà été largement approuvée à travers les propos de mes collègues. Cette délibération n'est pas une délibération d'intention, mais une délibération

résultat d'une expérimentation, d'une méthode et d'actions réalisées (actions parfois très innovantes) dans 29 établissements écoresponsables.

La généralisation des lycées écoresponsables, pourquoi ? Une expérimentation évaluée et, pour la majorité des 29 établissements engagés, réussie.

Une démarche et des actions qui s'inscrivent pleinement dans la double dimension développement durable et citoyenneté portée par "Rhône-Alpes, l'écocitoyenne".

Cela sert à quoi les lycées écoresponsables à la lumière du vécu des établissements ? A former les élèves écocitoyens de demain et citoyens du monde aux problématiques essentielles du développement durable dans le cadre des cours car, effectivement, 40 % des actions sont menées dans le cadre des cours, mais aussi de la vie scolaire, mais aussi des choix de fonctionnement de l'établissement.

Les lycées écoresponsables ne disent pas du développement durable, mais ils font faire du développement durable à un grand nombre d'élèves, en particulier en montant des animations pour tous les élèves d'un même niveau, ou des journées pour le lycée et les partenaires (parents, collectivités territoriales).

Les établissements écoresponsables s'inscrivent aussi dans une dynamique de territoire.

Les actions sont très diverses et abordent tous les enjeux du développement durable (sociaux, économiques, environnementaux et de gouvernance). Je passerai sur les exemples qui ont déjà été donnés.

Ces établissements forment les élèves éco-citoyens de demain, mais également ils servent à impliquer l'ensemble des élèves et des personnels dans les projets au travers du Comité de pilotage et des actions, et en apportant de la transversalité entre les enseignants et entre environnement et enseignements disciplinaires. Il s'agit de rechercher et de trouver des réponses partagées.

Enfin, les lycées écoresponsables répondent et permettent d'améliorer le vivre ensemble par le renouvellement de la relation enseignants/élèves et la valorisation de la place des personnels et agents dans la communauté éducative.

Ces trois points justifieraient largement la démarche de généralisation proposée aux établissements, mais participer au Comité de pilotage, comme j'ai eu le plaisir de le faire cette année, c'est connaître et reconnaître le rôle premier des enseignants, seule catégorie que l'on retrouve dans tous les Comités de pilotage, et constater que le personnel enseignant conduit quasiment toutes les actions.

Nous estimons que 50 % du temps passé sur ces actions relèvent du bénévolat, 10 % rétribués en heures supplémentaires effectives, 40 % du temps scolaire.

Dans cette période où ils sont particulièrement mal menés, je voudrais leur rendre hommage.

Cela ne va pas de soi de se lancer dans un tel projet et la diminution encore cette année des HSE données par le Ministère à chaque établissement nécessitera encore plus de bénévolat. Que les professeurs soient remerciés de leur engagement.

C'est aussi savoir que, dans 70 % des établissements, les actions sont menées par les élèves, preuve qu'ils ne sont pas des consommateurs individualistes, comme certains voudraient nous le faire croire. Ils imaginent, débattent, agissent.

C'est aussi construire, dans un vrai partenariat où toutes les instances (Éducation nationale, DRAF, enseignement privé, Inspecteurs pédagogiques des Rectorats de Grenoble et Lyon, Services de la Région) font avancer le projet, dans un climat de confiance et de convivialité, dans le respect du rôle de chacun.

La généralisation ne se contente pas de démultiplier le "déjà fait", mais elle cherche à remédier à certaines fragilités constatées. Les exigences de la nouvelle charte visent à créer une gouvernance plus efficace et plus participative et une démarche cohérente et constructive à l'échelle de Rhône-Alpes, tout en assurant la liberté de choix des actions des comités de pilotage.

L'élargissement des publics aux établissements régionaux d'enseignement adapté est un pas de plus vers l'intégration de tous les élèves rhônalpins.

Le Groupe PSA, convaincu de la pertinence de la démarche, souhaite, par ailleurs, que l'on réfléchisse à une délibération similaire

(ou proche) pour les CFA en s'appuyant, par exemple, sur l'expérimentation de la démarche écoresponsable du CFA Bâtipôle de Livron.

Une remarque plus personnelle : dans la liste des domaines d'actions prioritaires de cette délibération, on cite la solidarité internationale. Or, à la lumière de ma propre expérience, mais aussi de certains dossiers de candidatures déjà reçus, il nous semblerait plus judicieux de revenir à une formulation peut-être plus proche de celle de la délibération de 2005 qui inscrit bien la solidarité internationale dans le développement durable et dans la connaissance de l'autre.

Le Groupe PSA votera cette délibération qui inscrit les lycées dans l'écoresponsabilité et la coresponsabilité, et dans une démarche d'appropriation des enjeux du développement durable, mais aussi, et peut-être surtout, de la vie démocratique.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- La parole est à Madame Combet, pour une minute.

Mme COMBET.- Vous l'avez rappelé, nous sommes aujourd'hui dans un contexte de casse du service public de l'Éducation nationale, qui s'inscrit aussi dans le cadre de la RGPP qui se traduira, notamment en 2010, par la suppression de 16 000 postes dans l'Éducation nationale. A l'heure aussi où l'on sait que le rapport Descoings, d'essence plus que libérale, servira de base à la réforme des lycées, les deux délibérations que vous nous soumettez aujourd'hui apparaissent comme des points d'appui importants pour améliorer le cadre de vie et de travail de l'ensemble des personnels et des lycéens.

Nous voyons surtout que le bilan et les échos de cette expérimentation des lycées écoresponsables sont très positifs, non seulement par leur résultat, mais aussi par l'implication de tous les personnels, des lycéens et des parents d'élèves.

S'agissant de la restauration, notre décision de geler les tarifs de restauration est une mesure naturellement positive, en particulier dans un contexte de crise, mais elle suscite aussi un certain nombre de préoccupations de la part des gestionnaires dans les lycées qui ont vraiment le souci de servir des repas de qualité, des repas équilibrés.

Nous savons que c'est une mission difficile, en particulier à un moment où le coût des denrées ne cesse d'augmenter. Il faut donc vraiment que nous ayons une vigilance particulière sur ce point pour soutenir les lycées qui, éventuellement, seraient confrontés à des difficultés en matière de restauration.

Pour terminer en matière de restauration, je souhaite redire, pour ma part, ma totale opposition aux délégations de service public qui livrent la restauration à des groupes privés qui sont bien davantage animés par le souci de réaliser des profits, que par le souci de servir des repas équilibrés et de qualité. C'est la raison pour laquelle j'ai voté contre la proposition de DSP que vous nous avez soumise hier.

Cela étant rappelé, je voterai évidemment pour ces deux rapports.

Mme VIEUX-MARCAUD.- Quelques mots, Monsieur le Président, puisque les amendements nous permettront de rentrer un peu plus dans les détails.

Merci, Mesdames, de vos interventions.

Quand j'entends "coup de pub.", "communication", "clientélisme"... c'est avoir bien peu de considération pour les 250 000 jeunes dont nous avons la charge, leurs années lycée étant un point de départ de leur vie d'adulte, de leur insertion dans la société, dans le monde du travail et de leur capacité à devenir des citoyens responsables.

Je pense que nous partageons cette mission avec d'autres éducateurs, il y a les parents, bien sûr, les enseignants et bien d'autres encore. Je voudrais redire ici que notre partenariat avec l'Éducation nationale et avec la DRAF, qui a la charge de l'enseignement, est un bon partenariat, même si nous n'engageons pas tous les mêmes moyens, mais j'y reviendrai.

Je crois que participer à donner aux jeunes un cadre de vie, un cadre d'études et d'apprentissage, rentre dans nos compétences, que le fait d'associer les jeunes à nos politiques, les aider à être autonomes, rentre aussi dans nos compétences.

C'est vrai, c'est une orientation qui est inverse à celle mise en œuvre par le gouvernement et les Ministres successifs de l'Éducation

nationale, parce que de réformes appliquées non concertées à des propositions de réformes, ou à celles qui avortent en cours, nous ne retenons que des suppressions de postes de la maternelle à l'université, et des difficultés supplémentaires pour les jeunes et pour leurs familles et, bien entendu, pour les collectivités que nous sommes, puisque nous sommes soumis à beaucoup de sollicitations.

Je souhaitais rappeler cette idée et peut-être compléter sur la question de l'écoresponsabilité en disant que nous sommes dans une démarche de continuité, continuité d'une démarche avec un dispositif qui a fait ses preuves et c'est ensemble que nous avons décidé le basculement financier et le basculement de la responsabilité entre la délégation de l'environnement et la délégation des lycées. Je fais pleinement confiance au service des lycées, en collaboration d'ailleurs avec le service de l'environnement, pour mener à bien la tâche que nous lui confions sous la responsabilité du comité de pilotage, un comité de pilotage qui sera très large, en partenariat, car il me semble -et j'en suis convaincue- que sur cette question, encore plus que sur d'autres, le partenariat avec les autorités académiques et avec la DRAF est absolument indispensable, puisque c'est bien lorsque le projet d'établissement va dans ce sens que nous pouvons, ensemble, être efficaces.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur Coulombel, vous avez la parole et nous allons passer ensuite à l'examen des amendements.

M. COULOMBEL.- Monsieur le Président, avant l'étude des amendements, je voulais évoquer la question du Comité de pilotage.

Nous avons travaillé, depuis trois ans, dans une très grande réactivité, une capacité à nous réunir qui était très facile, je ne souhaite pas que, dans ce Comité de pilotage, on crée une "usine à gaz". Nous avons besoin de réactivité, nous avons besoin de nous réunir assez fréquemment. Nous l'avons fait environ tous les trois mois pendant trois ans.

Je suis également favorable à l'introduction, par exemple, de la Présidente de la Commission environnement à la composition de ce Comité de pilotage, parce que nous avons aussi besoin de continuer à

bénéficiaire de l'expertise des services de l'environnement et de la Commission environnement.

Donc, si c'était possible, je souhaiterais que l'on intègre à la composition du Comité de pilotage, par exemple, la Présidente actuelle de la Commission environnement, de telle manière que l'environnement soit également associé à ce travail.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois qu'il n'y a pas de difficulté.

Mme VIEUX-MARCAUD.- Ce sera traité comme un amendement. Nous prenons donc le parti d'ajouter la Présidente de la Commission environnement.

Amendement n° 003 : présenté par le groupe UMP RA et Apparentés

Mme TABELING.- Monsieur le Président,

Non sans avoir remercié Madame Vieux-Marcaud d'avoir dit que nous entretenons un bon partenariat avec l'Éducation nationale, je vais vous exposer les motifs de notre amendement n° 003.

La mutualisation des moyens et des achats publics, le groupement des commandes et une mise en réseau des structures sont indispensables pour réaliser des économies et pour fournir aux élèves une restauration de qualité, c'est démontré.

Il nous paraît pourtant important d'élargir la concertation et d'inclure dans cette démarche les autorités académiques et de ne pas chercher systématiquement l'internalisation des restaurations déléguées. Ceci est le sens de notre amendement.

Il s'agit donc, page 17, de rédiger le paragraphe 2d de la manière suivante, en supprimant simplement un élément de phrase et en disant :

S'engage à favoriser la mutualisation des restaurants scolaires en fonction des avis motivés des conseils d'administration et des autorités académiques.

Je vous remercie d'en prendre compte et vous indique que, dans le cas où notre amendement ne serait pas pris en compte, nous vous demanderons un vote par division.

Je vous remercie.

Mme VIEUX-MARCAUD.- Madame Tabeling, la restauration est une compétence qui a été transférée à la Région par la loi du 13 août

2004. Cette loi, portée par le gouvernement Raffarin, n'était pas vraiment désirée par les Régions. Toutefois, nous sommes respectueux des lois de la République, nous l'appliquons.

Dans ce cadre, les Régions sont libres d'organiser à leur manière les services de restauration.

La proposition qui est faite dans le sens de l'internalisation consiste à le faire avec un avis motivé des Conseils d'administration. Dans les Conseils d'administration, le Président du CA, qui est le proviseur, est le représentant de l'Etat, donc nous avons, bien sûr, l'avis de l'Éducation nationale.

Votre amendement est sans objet, je vous propose le retrait, sinon l'avis de l'Exécutif est négatif par rapport à votre amendement.

M. LE PRESIDENT.- Madame Tabeling, je pense que vous le maintenez ?

Mme TABELING.- Oui, je le maintiens. Ainsi, nous demanderons un vote par division. Je vous en remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Nous le mettons aux voix. Qui est pour l'amendement UMP ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

- Pour : le Groupe UMP et le Groupe du Centre.

- Contre : les Groupes de gauche, le Groupe Les Verts, le Groupe MODEM.

*** L'amendement n°003 est repoussé.**

M. LE PRESIDENT.- Pour l'amendement n° 4 du Groupe du Centre, la parole est à Madame Rabilloud.

Amendement n° 004 : présenté par le Groupe du Centre

Mme RABILLOUD.- Si 33 000 lycéens de Rhône-Alpes sont internes, 12 300 le sont dans des établissements privés, soit plus du tiers de l'effectif global concerné. Il apparaît, de surcroît que, depuis 2001, une demande d'internat est répartie à la hausse.

Les établissements privés sous contrat qui réhabilitent ou créent des internats répondent sur de nombreux territoires aux attentes et pallient parfois même à l'absence d'offre publique en ce domaine.

Il conviendrait donc de ne pas négliger leurs demandes d'aide régionale en termes de rénovation de l'offre, en le précisant dans la délibération.

Il est donc proposé, page 17, de compléter le point 3, paragraphe a, de la manière suivante :

Engager au cours des cinq prochaines années, dans la continuité du PPI 2005-2010, la réhabilitation de tous les internats non encore restructurés et participer à celle des internats dépendant des établissements privés sous contrat qui en feront la demande.

Mme VIEUX-MARCAUD.- Nous sommes, pour les lycées privés, encadrés par un certain nombre de lois, les lois Falloux, Astier et Rocard, et nous ne pouvons décider d'aider à la construction d'internats pour les lycées privés.

Aujourd'hui, une enveloppe annuelle de 15 millions d'euros a été affectée pour les opérations qui sont présentées par les associations gestionnaires des établissements privés sous contrat, et ces opérations ont d'ores et déjà contribué à l'amélioration d'internats pour un montant de presque 2 millions d'euros en 2008 et 6 millions en 2009.

Je pense que la Région contribue, en fonction des dossiers présentés, à la mise à niveau des internats dans l'enseignement privé sous contrat, comme dans l'enseignement public.

Dans les recommandations que nous avons adressées aux établissements privés, nous avons indiqué, en cohérence avec nos priorités pour le public, que les investissements destinés aux internats feraient l'objet d'une attention particulière de la Région.

Donc, votre amendement semble sans objet, je vous en demande le retrait, avec l'engagement que je viens de vous indiquer, sinon l'avis de l'Exécutif est de ne pas le retenir.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Madame Rabilloud, le maintenez-vous ?

Mme RABILLOUD.- Puisque vous l'avez dit, vous l'écrivez.

Mme VIEUX-MARCOUD.- Ils ont déjà tous eu la note. Et nous n'avons pas la compétence.

Mme RABILLOUD.- On maintient notre amendement.

M. LE PRESIDENT.- Je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- Pour : le Groupe Front national, le Groupe du Centre et le Groupe UMP.

- Contre : les Groupes de gauche, le Groupe Les Verts.

- Abstention : le Groupe MODEM.

*** L'amendement n°004 est repoussé.**

M. LE PRESIDENT.- Nous passons à l'amendement n° 005 du Groupe du Centre.

Amendement n° 005 : présenté par le Groupe du Centre

Mme RABILLOUD.- Comme je le précisais dans mon exposé précédent, l'internat semble une solution adaptée à de nombreuses situations familiales et autres.

Cependant, il convient d'identifier l'ensemble des besoins, par territoire, par filière, par type d'établissement, avant de s'impliquer fortement dans la mise en œuvre d'une offre d'internat qui satisfasse la diversité des besoins constatés.

La Région doit définir en ce domaine une politique ambitieuse qui réponde à l'intérêt des familles et qui, dans le respect conjugué de la contrainte budgétaire et des textes en vigueur, contribue à assurer, à terme, à l'échelle de l'ensemble des territoires composant notre région, une "couverture internat" équitable et accessible à tous.

Aussi, je vous propose de modifier ainsi la délibération, page 17, paragraphe 3 b :

- participer, au cours des cinq prochaines années, à la création de 3 000 places supplémentaires d'internat, dont 1 000 dépendant des établissements privés sous contrat, en fonction des résultats issus de "l'enquête occupationnelle" actuellement menée et destinée à évaluer, territoire par territoire, la réalité des besoins.

Cette étude conduira à envisager le lancement de diverses opérations d'extension ou de création d'internat si la nécessité apparaît de compléter la mutualisation de l'offre d'internat entre établissements d'un même bassin, processus que la Région favorisera afin que soit optimisée l'utilisation des capacités d'accueil existantes.

Mme VIEUX-MARCAUD.- Madame Rabilloud, laissez-moi vous préciser que l'enquête occupationnelle sera présentée aux élus à l'automne, en fin d'année, mais elle n'est centrée que sur les établissements publics.

Je crois que l'on se trompe sur le pouvoir que nous avons sur les établissements privés. La Région n'a pas compétence pour organiser une programmation de leurs investissements sur les internats ou sur d'autres sujets.

Donc, il n'est pas possible de programmer 1 000 places d'internat supplémentaires pour l'enseignement privé. Nous ne pouvons pas les programmer d'ici, et votre amendement n'est pas recevable en l'état.

M. LE PRESIDENT.- Merci, le maintenez-vous, Madame Rabilloud ?

Mme RABILLOUD.- Oui, parce que nous n'en avons pas compétence, mais nous l'avons déjà fait par ailleurs.

M. LE PRESIDENT.- Je vais le mettre aux voix. Qui est pour l'amendement défendu par Madame Rabilloud ? Qui est contre ?

- Pour : les Groupes Centre, Front national et UMP.

- Contre : les autres groupes.

*** L'amendement n° 005 est repoussé.**

M. LE PRESIDENT.- Nous passons à l'amendement n° 006 du Groupe du Centre. La parole est à Madame Rabilloud.

Amendement n° 006 : présenté par le Groupe du Centre

Mme RABILLOUD.- Merci, Monsieur le Président,

Ce plan cadre comprend un volet "renforcement de l'offre d'internat" qui répond à une forte attente des familles et de la communauté éducative.

Après un long processus d'évaluation des besoins et de définition des moyens optimaux de nature à répondre à la saturation de ladite offre que subissent de nombreux territoires rhônalpins, il convient d'élaborer sans tarder un plan régional dédié à cette question qui concrétise, au cours des cinq prochaines années, l'engagement résolu de notre collectivité en faveur d'une offre modernisée et complète d'internat au service de la jeunesse de nos lycées.

Je vous propose de compléter la délibération proposée, dans son dernier paragraphe, page 18, ainsi :

- de donner délégation à la Commission permanente pour toutes les décisions portant sur l'évolution et les modalités de mise en œuvre de ces politiques, hormis celles, contenues dans le paragraphe 3, concernant le développement et l'amélioration de l'offre d'internat régionale qui, par leur nécessité et l'ampleur des besoins auxquelles elles entendent répondre, justifient l'élaboration d'un rapport spécifique "Plan régional de l'internat dans les lycées" qui sera soumis à l'examen de l'Assemblée plénière d'ici la fin du second semestre 2009.

Mme VIEUX-MARCAUD. Je pense qu'il ne serait pas sérieux de traiter de la question des internats en dehors de l'adoption d'un prochain PPI. Je vous propose que, une fois les résultats de l'enquête donnés, un travail se mette en place dans le cadre de la Commission formations initiales et que ceci aboutisse, dans le cadre de l'adoption du prochain PPI, à identifier le nombre d'internats qui sont à restructurer et le nombre de places que nous devons y ajouter, si c'est nécessaire, voire la création de nouveaux internats.

Je pense qu'il faut que cela s'inscrive dans un PPI plus global.

Je vous demande donc le retrait de cet amendement, sinon c'est un avis négatif.

Mme RABILLOUD.- Nous acceptons, donc nous retirons notre amendement.

*** L'amendement n° 006 est retiré.**

M. LE PRESIDENT.- Nous allons passer maintenant au vote du rapport 444 "Plan cadre pour la qualité de vie lycéenne".

J'interroge l'Assemblée, Madame Tabeling, vous avez souhaité qu'il y ait un vote séparé.

Mme TABELING.- Nous souhaitons un vote par division uniquement sur le point 2 paragraphe d.

M. LE PRESIDENT.- Je mets au vote l'ensemble du rapport, sauf le paragraphe "d" qui fera l'objet d'un vote séparé. Sur ce rapport, qui est pour ?

- Pour : l'ensemble des Groupes.

Je mets aux voix le paragraphe "d", tel qu'il est rédigé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

- Pour : l'ensemble des Groupes, sauf le Groupe du Centre et le Groupe UMP.

Mme TABELING.- Nous sommes contre le paragraphe "d", cela a été précisé.

M. LE PRESIDENT.- Le paragraphe "d" est donc adopté, ce qui signifie que l'ensemble du rapport est adopté. Je vous en remercie.

*** Le rapport n° 09.01.444 est adopté.**

M. LE PRESIDENT.- Nous allons passer à l'examen de la délibération concernant la candidature d'Annecy, puis nous reprendrons l'examen du vœu n° 007 des Verts et du rapport 443, en ce qui concerne les amendements et les vœux, après l'examen de la candidature d'Annecy.

Je vous demande de bien vouloir accueillir nos collègues élus de la ville d'Annecy et du Conseil général qui nous rejoignent.

Rapport N° 09.15.454 : Soutien de la Région Rhone-Alpes a la candidature d'Annecy-Savoie-Mont Blanc pour l'organisation des XXIII^{èmes} Jeux Olympiques et des XII^{èmes} Jeux Paralympiques d'hiver en 2018

M. LE PRESIDENT.- Le Comité national olympique et sportif français a retenu cette candidature le 18 mars pour la déposer devant le Comité olympique qui se prononcera en deux temps, d'abord en juillet 2010, puis en juillet 2011 pour un choix définitif.

Je suis très heureux d'accueillir :

➤ *M. Jean-Luc Rigaut*, le Maire d'Annecy et le Président de la Communauté d'agglomération,

➤ *M. Christian Monteil*, le Président du Conseil général de la Haute-Savoie

➤ *M. Antoine Dénériaz*, le co-président du comité exécutif de l'association et champion olympique de descente

➤ *M. Maseglia*, le Président du Comité National Olympique et Sportif Français.

Il m'a semblé en effet important que vous puissiez avoir le maximum d'informations sur une candidature qui concerne toute la Région Rhône-Alpes.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire en me rendant à Annecy dès le 18 mars, l'engagement de la Région est un facteur de réussite de la candidature d'Annecy et du choix définitif qui sera effectué par le Comité olympique français. Dans mon esprit - l'Assemblée s'exprimera - à titre personnel et en tant que président de la Région, c'est un soutien à la fois résolu et enthousiaste que j'ai exprimé dès le 18 mars sur cette candidature.

Elle présente pour nous un double intérêt : avec cette candidature, c'est une nouvelle façon de concevoir l'aménagement de la montagne, et, à travers le choix du Comité olympique, c'est une nouvelle façon de voir l'olympisme

C'est une nouvelle façon de concevoir la montagne. Nous avons eu l'expérience il y a quelques mois des Championnats du monde de ski alpin de Val d'Isère. Ces Championnats du monde, que Jean-Claude Killy nous avait présentés en 2005 ici même, ont été un véritable succès : un succès sportif, un succès populaire, un succès du point de vue de l'environnement puisque ces championnats du monde ont été respectueux des sites et respectueux des paysages dans leur aménagement.

Notre Assemblée avait prévu le principe du train à 1 € pour contribuer au succès populaire de cette manifestation. Cette participation a été très large de la part des Rhônalpins.

Il a été fait la démonstration également que les communes de Rhône-Alpes avaient la capacité, avec les fédérations sportives, d'organiser de tels événements. On a pu voir de nombreux jeunes, des jeunes qui n'étaient jamais allés au ski, des jeunes venus des quartiers populaires, présents à Val d'Isère en particulier avec l'association « Sport dans la ville » qui ont pu ainsi goûter à cet événement exceptionnel et en même temps profiter de la montagne.

C'est donc, tel que vous l'avez présenté dans le dossier de candidature, une nouvelle façon de voir l'aménagement de la montagne, une façon respectueuse de l'environnement, engagée sur le

développement durable, c'est aussi une façon de concevoir des Jeux plus économes qu'antérieurement en utilisant au maximum les équipements existants.

C'est dans cet esprit que l'on peut faire de cette candidature une candidature à haute valeur sportive, populaire, environnementale et c'est bien dans ce sens que je souhaite que notre Assemblée vous apporte son soutien.

Enfin, l'organisation de ces Jeux, à travers la candidature qui est formulée, est pour nous un accélérateur de projets pour la Région Rhône-Alpes. Accélérateur de projets en termes d'aménagement, accélérateur de projets en termes d'infrastructures ferroviaires puisque nous avons, avec M. Monteil et M. Rigaut, écrit dès le 30 juin au Premier ministre pour lui demander de bien vouloir inscrire en particulier la liaison entre Saint-Exupéry et Chambéry Nord comme une priorité en termes de financement, de manière à être prêts pour la fin de l'année 2010 et que les Jeux de 2018 bénéficient d'une desserte ferroviaire de qualité depuis l'aéroport de Saint-Exupéry.

Nous avons insisté pour que cette organisation se fasse avec un ensemble de conceptions sur la Haute-Savoie qui améliore le réseau ferroviaire, que ce soit sur la desserte entre Genève et Annecy ou sur l'ensemble des aménagements qui concernent la Haute-Savoie du Nord et le bassin lémanique.

Nous l'avons déjà constaté à l'occasion des Jeux olympiques d'Albertville, il y a à travers cette candidature un accélérateur pour la Région Rhône-Alpes. C'est en ce sens que nous nous sommes engagés au financement, sous réserve de l'approbation de notre Assemblée, non seulement de la préparation de la candidature mais également de la participation des études sur l'aspect ferroviaire, qui est un point décisif.

Ce sont des Jeux qui se veulent des Jeux du développement durable et où les questions de déplacement, qui relèvent de la compétence de notre Région, seront un élément clé de la candidature qui sera présentée.

Voilà pourquoi, mes chers collègues, nous avons souhaité que le maximum d'informations vous soit donné et que notre Assemblée puisse se prononcer en toute connaissance de cause.

C'est la raison pour laquelle je vous accueille avec plaisir.

Vous êtes des élus politiques, vous savez que pour s'exprimer dans le cadre de l'Assemblée, formellement nous devons suspendre la séance pour vous écouter dans le cadre de cette suspension.

Auparavant, Monsieur Leras.

M. LERAS.- Nous avons demandé avec insistance, et nous ne l'avons pas obtenu, que lors de l'audience à laquelle vous allez procéder en suspension de séance, il y ait audition, de manière symétrique aux personnes que nous allons entendre, de personnalités, de militants, de responsables associatifs, d'élus qui sont, eux, défavorables non pas à l'esprit olympique ni au principe des Jeux olympiques, mais aux Jeux olympiques tels qu'ils se pratiquent aujourd'hui. Vous avez refusé.

Nous le regrettons parce que le débat est ainsi inéquitable et l'audience est unilatérale. Cela procède d'une intention politique qui consiste à laisser croire qu'il y a unanimité sur la question des Jeux olympiques. Non, il n'y a pas unanimité.

Nous considérons qu'il y a un déni de démocratie dans l'audience telle qu'elle est organisée. Dans ces conditions, notre groupe se retire et ne participera pas pendant la suspension de séance.

(La séance est suspendue.)

(Le groupe Verts quitte la séance en manifestant avec des banderoles.)

M. LE PRÉSIDENT.- Le groupe des Verts s'étant retiré, je le regrette, car la démocratie veut que l'on écoute les porteurs d'un projet qui concerne toute la Région Rhône-Alpes, il est toujours dommage de ne pas entendre les arguments.

Monsieur Rigaut, vous allez malgré tout les présenter à l'Assemblée, qui a souhaité vous entendre plutôt que de se livrer à des manifestations juvéniles dans ce domaine.

M. RIGAUT.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, chers collègues élus. Je suis très heureux d'être ici pour cette présentation du projet de candidature d'Annecy aux Jeux olympiques et Paralympiques d'hiver pour 2018, accompagné d'une délégation et de plusieurs de nos sportifs, Antoine Dénériaz, Elie

Zampin qui représente le sport paralympique, qui pourront ensuite répondre à vos questions.

Cet enjeu au service des valeurs sportives et culturelles de l'olympisme doit transcender les clivages politiques, nous le savons tous. Certains, nombreux, l'ont bien compris et je les en remercie vivement. Je suis optimiste pour convaincre ceux, peu nombreux, qui sont sceptiques et qui n'ont pas encore adhéré à cette démarche des Jeux Olympiques d'Annecy qui engage aujourd'hui la Région Rhône-Alpes et demain la France devant le CIO.

Nous vous proposons des Jeux autrement. Les schémas changent, le monde change, tout évolue très vite, nous avons collectivement la capacité de proposer des Jeux différents, des Jeux au service du sport, portés par les sportifs et voulus par eux-mêmes, cela me paraît fondamental, des Jeux qui mettent en exergue toutes les qualités de notre territoire.

Les Jeux en Haute-Savoie, au cœur des Alpes, sont une formidable occasion, pour le grand territoire régional qu'est Rhône-Alpes aujourd'hui, de donner toute sa dimension à la partie alpine, de ne pas diviser ce territoire mais de l'unir autour de ce projet structurant, autour de ses montagnes et de préparer ensemble la montagne du XXI^e siècle. Nous y croyons très fort.

Les atouts de cette candidature sont nombreux.

Des atouts économiques d'abord, et donc sociaux, puisque lorsqu'il y a à la clef le maintien de l'emploi, le développement du tourisme, un tourisme nouveau, un tourisme du XXI^e siècle, une image dynamique donnée à travers cette candidature, ce rêve olympique, à toute une région. Tout cela est porteur de développement social. C'est un des premiers piliers du développement durable.

Nos collectivités ont intérêt à investir dans ce projet pour asseoir ce rayonnement de Rhône-Alpes et y mettre des moyens plutôt qu'administrer ou gérer comme on le peut, au fil de l'eau, des plans sociaux, parce que le monde n'est pas si simple.

Des atouts environnementaux ensuite, tout le monde connaît le lac d'Annecy le plus pur d'Europe, tout le monde connaît le Mont-Blanc, le Toit de l'Europe, et l'image véhiculée par la carte postale de la

Haute-Savoie, ce territoire qui fait partie intégrante de Rhône-Alpes. Yann Arthus-Bertrand s'était engagé en fin d'année dernière à soutenir notre dossier. Depuis, il a pris une nouvelle dimension avec le film *Home*. Ce n'est pas un hasard s'il soutient cette candidature et s'il est totalement engagé avec nous. Il ne l'a pas fait de manière totalement innocente.

Il y a un enjeu immense - mais vous en parlerez mieux que moi ici - qui est celui des transports. A travers ce projet de candidature, nous avons une formidable occasion d'accélérer de nombreux projets qui déjà sont engagés. Vous en avez parlé Monsieur le Président, Bernard Soulage est un des fervents défenseurs notamment des liaisons TGV de la Transalpine Lyon-Turin. Nous avons là un levier pour accélérer la mise en œuvre de ce projet. On peut dire que l'on pourrait faire l'amélioration des chemins de fer et des transports ferroviaires sans les Jeux Olympiques, mais on voit bien que sans le levier de Jeux Olympiques, les moyens nationaux et internationaux manquent. C'est bien là un des enjeux majeurs de cette candidature.

L'environnement est un engagement partagé par nombre d'entre vous ici présents et sur tout le territoire de Rhône-Alpes. C'est un engagement collectif que l'on vous demande de porter.

Enfin, je n'oublie pas que, le soir du 18 mars, lorsque le Comité olympique a choisi Annecy pour porter la candidature nationale et lorsque nous sommes rentrés, de nombreux parlementaires et tous les élus de tous bords politiques étaient réunis à Annecy, au côté de milliers de citoyens au premier rang desquels j'ai eu le plaisir de voir Jean-Jack Queyranne. Je n'oublie pas cette vision que l'on porte sur notre territoire et je vous en remercie.

Quelques mots sur l'association elle-même et où nous en sommes.

Nous avons créé une association qui va préfigurer un GIP, l'outil idoine pour porter cette candidature. C'est une association classique, fermée, dans laquelle sont représentés à parité les acteurs du monde des territoires, du monde politique, de la Ville d'Annecy, du Département de la Haute-Savoie, de la Région Rhône-Alpes, de l'Etat, au côté de tous les acteurs sportifs, car c'est bien une dimension sportive

que l'on veut donner à l'association, le président du Comité olympique reviendra sur cette question.

C'est une association avec un comité exécutif, un Bureau, un Conseil d'administration et une Assemblée générale de 150 membres environ.

Autour d'elle sont mis en place différents comités qui ont un rôle majeur à jouer.

↳ Le comité des financeurs. La Région qui sera, indépendamment de l'Etat, le principal contributeur si vous en décidez ainsi, pourrait coordonner et superviser ce comité des financeurs. C'est une des propositions que j'avais faites au président.

↳ Un Conseil d'orientation du mouvement sportif qui sera au cœur de notre projet, porté et animé par Antoine Dénériaz mais également tous les sportifs de Rhône-Alpes, qui vont entraîner plus largement tous les sportifs nationaux.

↳ Un Conseil d'orientation de l'environnement et du développement durable, indispensable. Le maire de Chamonix opine, on sait bien ce que représente cette dimension dans les vallées telles que celle de Chamonix.

↳ Un Conseil d'orientation des partenaires économiques parce que si nous sommes en train de vous présenter la candidature sous le volet « financements publics », Christian Monteil vous indiquera que l'on attend également une autre contribution de la part des partenaires privés, dans une vision nouvelle et non mercantile.

Tel est l'essentiel de ce que je voulais vous dire. Merci.

(Applaudissements.)

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole au Président du Conseil général de Haute-Savoie, M. Monteil.

M. MONTEIL.- Monsieur le Président, merci mille fois de cette invitation qui nous permet aujourd'hui de faire la preuve que des projets sont capables de transcender la gouvernance territoriale (Communes, Communautés de communes, Départements, Région, Etat), sont capables de transcender notre clivage politique à quelque chose près.

Il est intéressant de se retrouver dans cette séance, face à vous et à côté de vous pour évoquer le sujet.

Mêler les énergies, les additionner, les valoriser et gagner cette candidature, c'est dès le départ l'idée qui nous a animés, Jean-Luc Rigaut, Maire d'Annecy, et moi-même, Président du Conseil général de Haute-Savoie.

Le soutien, la ferveur populaire nous ont accompagnés dans cette quête de la première partie de la candidature et nous comptons bien les amener pour la quête de la vraie candidature internationale.

Le budget de la requérence représente environ 15 millions d'euros, à comparer au million et demi d'euros que nous avons dépensé à parité, Ville et Département, pour la première phase de la candidature ; 15 millions pour la deuxième phase à comparer aux 240 ou 250 millions d'euros pour le financement des sites.

A quoi vont-ils servir ?

Ils vont servir, dans la phase de requérence jusqu'en juillet 2010, à financer des études techniques, de la communication, de la promotion internationale, des ressources humaines. Et nous avons prévu une poire pour la soif car nous savons bien, lorsque l'on organise ce genre de financement, qu'il faut imaginer des dépenses accessoires.

Ce sont 15 millions d'euros sur 3 exercices budgétaires 2009, 2010 et 2011. Ils pourront être financés par du financement public à hauteur de 10 millions d'euros, la Ville d'Annecy pour 1,5 million d'euros, le Conseil général de Haute-Savoie pour 1,5 million d'euros, la Région Rhône-Alpes pour 2,5 millions d'euros, l'Etat pour 3,5 millions d'euros et les villes-sites concernées pour 1 million d'euros. Ce qui fait 10 millions d'euros. Il faut trouver encore 5 millions d'euros que nous irons chercher parmi nos partenariats nationaux, régionaux, internationaux, dans le respect de la charte des partenariats existant au CNOSF et au CIO. Nous irons également chercher - nous commençons à le faire - des chefs de file pour apporter les financements privés.

Quelques mots sur les sites. Nous avons essayé de les resserrer au maximum, de décliner leur compacité quoi qu'on dise et, à travers la grille de lecture du CIO, de gagner cette première manche avec les exigences internationales.

La candidature, Jean-Luc Rigaut et Jean-Jack Queyranne l'ont dit, est un accélérateur de projets pour ce territoire. Il ne nous suffit pas d'être dans les Savoie (Savoie et Haute-Savoie) le premier domaine skiable du monde, la première destination touristique d'hiver du monde, pour garantir un développement pérenne. Nous devons considérer que la réalisation des Jeux attribuera à notre territoire, au massif des Alpes du Nord, les financements nécessaires et des avantages non négligeables.

Cette candidature aux Jeux et aussi un vrai levier national. Les Alpes apportent un effet d'entraînement sur la politique de la montagne dans le Massif Central et dans les Pyrénées.

Cette richesse économique que nous évoquions à l'instant n'est pas délocalisable, elle n'est pas cessible et elle représente pour nos départements plus de 40 % de la richesse. Comment ne pas être candidats à l'organisation des Jeux Olympiques, ceux de la montagne du XXI^e siècle, alors que 45 % de l'économie sur notre territoire est basée sur le tourisme ? Le Conseil général de Haute-Savoie a d'ailleurs choisi de développer, parallèlement à cette candidature, un pôle de compétitivité « Sport Tourisme et Montagne ».

Cette montagne du XXI^e siècle, nous la préparons avec l'organisation de son activité été/hiver, nous la préparons en respectant ce qui a déjà été fait à Val d'Isère, avec nous la préparons avec un développement du réseau ferré, « *le Train des Neiges* », et ce n'est pas un fantasme, c'est une réalité affichée dans le programme, nous l'accompagnerons avec le développement du transport par câble depuis les vallées jusque dans les stations, ce sera notre credo.

Sur les réseaux de transport, on voit aujourd'hui ce que peuvent donner l'arrivée du TGV pour le Nord de la Haute-Savoie, les aménagements de la ligne des Carpates, le financement que nous apportons au côté de la Région dans le cadre du CEVA, la réorganisation des transports express régionaux cadencés dans le Chablais et dans la Vallée de l'Arve, l'arrivée du TGV au cœur de la Savoie, la connexion par de vrais transports express régionaux ferroviaires dans le cadre de l'étude que nous cofinançons pour le Sillon alpin ferré. Ce sont autant de gages que nous avons déjà donnés auparavant et c'est ce qui rend plus forte notre détermination. Ce n'est pas l'effet d'aubaine Jeux

Olympiques, c'est l'effet d'un engagement et d'une politique durable dans nos territoires. On ne peut pas accueillir 10.000 habitants de plus en Haute-Savoie si on ne développe pas les transports collectifs.

Après tout cela et en même temps, il faudra imaginer dès 2011, lorsque nous aurons gagné cette candidature - et nous avons de bonnes raisons de croire que nous pouvons la gagner - les investissements spécifiques de deux villages olympiques et un centre média. Ces investissements spécifiques seront redonnés à des activités de logement (logement des saisonniers), des activités économiques.

Nous devons aussi voir comment nous pourrons, les uns et les autres à hauteur de nos facultés, de nos compétences, de ce que nous permettra la loi demain au titre des compétences générales, cofinancer les 245 millions d'euros qui seront consacrés exclusivement à cette candidature et qui seront répartis sur le territoire de la Haute-Savoie.

Merci de nous avoir donné cette possibilité. Nous sommes bien sûr à votre disposition pour aller un peu plus loin dans les explications.

(Applaudissements.)

M. LE PRESIDENT.- Merci Président Monteil. Je donne la parole à Antoine Dénériaz, qui est membre du Comité exécutif de l'association de candidature et qui représente les mondes sportifs, très nombreux, mobilisés.

Bien sûr, nous gardons tous le souvenir des images de sa descente qui nous a valu la médaille d'or à Turin.

Merci pour votre engagement en tant que sportif et Rhônealpin.

M. DENERIAZ.- Merci, Monsieur le Président.

Nous avons le plaisir de vous présenter cette candidature aujourd'hui grâce au CNOSF. C'est lui qui nous a choisis le 18 mars dernier comme étant la meilleure ville pour la représenter dans cette course internationale.

Le principal ressort de cette candidature est qu'elle est portée par les sportifs pour les sportifs. Les Pays de Savoie s'appuient sur une expérience unique dans l'accueil et l'organisation de grands événements d'hiver : 60 % des coupes du monde deski accueillies par la France se

déroulent sur ce territoire. Nous accueillons le Tour de France, la Coupe d'Europe d'athlétisme, l'Evian Masters, sans oublier le formidable succès des Championnats du Monde du ski à Val d'Isère.

Les Pays de Savoie sont animés par la passion des sports d'hiver, le berceau de l'olympisme en 1924 à Chamonix. Ils ont produit un nombre inégalé de champions du monde : 50 médaillés olympiques, 15 champions olympiques. Grâce à cette longue expérience, cette candidature sera vraiment celle du développement durable.

Les Pays de Savoie sont la première destination mondiale dans l'accueil des sports d'hiver, ce qui permet de disposer dès aujourd'hui de l'essentiel des équipements (70 %) qui seront utilisés en 2018.

Mais cette passion est aussi incarnée par le rêve que suscitent chez beaucoup de passionnés des lieux mythiques internationalement connus comme le lac d'Annecy, le Mont-Blanc, le Kandahar. Cet écrin préservé est un superbe terrain de jeux pour les athlètes.

Enfin, obtenir les Jeux en 2018, c'est nous permettre d'accroître durablement la pratique sportive pour tous et d'augmenter l'offre de découverte et d'apprentissage sportif pour tous les jeunes.

Merci.

(Applaudissements.)

M. LE PRESIDENT.- Merci Antoine Dénériaz. Je donne maintenant la parole au Président du Comité national olympique et sportif, le Comité national étant aussi fortement engagé derrière cette candidature.

M. MASSEGLIA.- Merci, Monsieur le Président. J'aimerais saluer tous les acteurs du mouvement sportif qui sont présents, les dirigeants, les athlètes bien sûr, et vous dire à travers mes propos combien le mouvement sportif français est engagé dans cette candidature. J'aimerais vous convaincre de l'enthousiasme qui va être le nôtre pour l'amener au succès.

Je voudrais tout d'abord dire deux mots par rapport à la manifestation qui a eu lieu, non pas pour discuter mais pour indiquer simplement, puisque le CIO a été mis sur la sellette et que le CNOSF est le représentant du CIO en France, que le CIO est particulièrement

attentif à l'évolution de ces manifestations dans un cadre qui épouse les préoccupations de beaucoup, en particulier en matière environnementale. Il n'est pas une manifestation sportive qui ne soit pas marquée par le souci de préserver l'environnement, par des textes qui sont de plus en plus contraignants pour les organisateurs de manière que ceux-ci prennent bien en considération tous ces problèmes, qui sont aussi des problèmes sociétaux.

Le sport n'est pas en marge de la société, il en est un acteur essentiel et tous ceux qui l'animent sont bien conscients de cette responsabilité. Ce sont des choses qu'il fallait rappeler. Comme l'a dit Jean-Luc tout à l'heure, la candidature qui est la nôtre s'inscrit dans ce cadre.

Un rappel pour indiquer ce qu'a été la position du CNOSF.

C'est de lui que dépend le dépôt d'une candidature auprès du Comité international olympique. Je ne vous cacherai pas que l'on a subi une certaine déconvenue à Singapour en 2005 puisque nous étions persuadés que Paris pouvait l'emporter pour la candidature à l'organisation des Jeux d'été de 2012. Il n'y a pas eu, et je le regrette, de réunion de débriefing permettant à tous les acteurs de cette candidature d'indiquer pourquoi on avait échoué si près du but alors que l'on pensait les uns les autres être à même de l'emporter.

Néanmoins, tous les dirigeants du CNOSF se sont posé la question de savoir si d'abord, il fallait recommencer à être candidat, s'il fallait le cas échéant l'être pour des Jeux d'été ou d'hiver et, si l'on décidait de l'être, comment il fallait l'être.

Si je le dis, c'est à la fois pour rassurer sur la volonté qui est la nôtre de se lancer dans cette nouvelle candidature, et pour bien préciser quel est le but recherché et quels sont les moyens qu'il faut se donner pour y parvenir.

Après une période de réflexion dont je pense que l'on peut comprendre qu'elle était nécessaire, et pour permettre de compenser la frustration qui était la nôtre, nous nous sommes donc remis au travail et nous nous sommes dit que l'essentiel quand on organise les Jeux est de faire passer un message que le sport est essentiel pour l'équilibre de la société. Ce ne sont pas des Jeux pour le plaisir de faire des Jeux, mais

pour permettre de dire que la France, qui est désormais un pays un peu plus sportif, entend bien le devenir davantage et qu'il y a dans le sport un certain nombre de valeurs sociales et éducatives qui constituent autant de repères dans une société qui est en mal de ces derniers.

On s'est dit qu'il fallait y aller, que l'olympisme méritait que la France s'inscrive dans une nouvelle candidature, et on l'a fait sans aucune arrière-pensée par rapport à des Jeux d'hiver ou des Jeux d'été. Cela mérite d'être dit également pour vous rassurer sur l'envie qui est la nôtre de l'emporter et non pas que l'on puisse imaginer qu'il y a aussi, en filigrane, une éventuelle candidature aux Jeux d'été qui pourrait avoir lieu ultérieurement.

On fait les choses étape par étape, on n'a pas du tout l'intention de s'engager dans la candidature de 2018 avec l'idée qu'elle pourrait être un avant-goût d'une autre candidature. On y va pour gagner et pas pour autre chose.

Comment s'y prend-on pour gagner ?

Le CNOSF a émis une condition aux quatre villes qui étaient à l'époque pré-requérantes, et c'était essentiel pour nous : que la candidature soit une candidature de sportifs, portée par des sportifs, et qu'elle soit symbolisée par une répartition complètement équitable, à parts égales entre les acteurs publics et les acteurs du mouvement sportif à l'intérieur du comité de candidature.

J'ai le plaisir de dire que cela a été effectivement le cas. Nous avons bâti un comité de candidature dans lequel le mouvement sportif est représenté par ses dirigeants, moi-même en particulier, et par ses athlètes, Antoine en est ici l'illustration mais il y en a d'autres dans la salle, qui auront un rôle à jouer. D'autres également auront un rôle à jouer au niveau national parce que cette candidature, on a envie qu'elle soit portée différemment par tous les sportifs qui sont - c'est évident mais cela n'a jamais été véritablement démontré ainsi - les meilleurs ambassadeurs de la candidature.

Nous allons y aller au côté des Pouvoirs publics, non pas derrière. Cela me semble important. Même si on sait bien qu'il y a un côté financement des infrastructures, transports et autres qui est essentiel. Il faut bien se dire que pour convaincre le CIO, il suffit de

convaincre 58 de ses membres. Ce n'est pas énorme. Il va falloir quand même faire un travail de terrain. Les membres du CIO sont avant tout des représentants du mouvement sportif international, ils seront donc extrêmement sensibles à la position que le mouvement sportif français aura dans la candidature. Je suis rassuré sur le fait que l'on pourra leur montrer que l'on est effectivement les porteurs de celle-ci.

Merci de votre attention.

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Président, d'avoir rappelé cette dimension sociétale du sport, qui n'est pas un phénomène en soi mais qui concerne aussi beaucoup d'éléments de notre vie en société.

J'ajouterai que pour gagner, il faut gagner en équipe. C'est cette équipe qui est derrière les prochains Jeux Olympiques de 2018 d'Annecy, que nous représentons tous ensemble et je m'en réjouis.

Il a été prévu que des questions rapides soient posées avec des réponses rapides, puis notre Assemblée reprendra ses débats.

Y a-t-il des questions ? Monsieur Hazard.

M. HAZARD.- Tout a été dit par vous-même ainsi que par M. le Maire d'Annecy, M. le Président du Conseil général, M. le Président du CNOSF et Antoine Dénériaz.

Les points forts ont été donnés, c'est une candidature portée par des sportifs pour des sportifs avec des sportifs. La candidature d'Annecy, avec un maire sportif de haut niveau, a joué également.

Tout sportif a dans son objectif un plan d'entraînement. Dans son plan d'entraînement, il travaille ses points forts. Or nous avons un point faible que nous avons vu à l'instant. Certes il n'est que dans l'assemblée plénière, et c'est un autre débat politique, mais convaincre l'ensemble des membres qui représentent la Haute-Savoie, la Savoie, la Région Rhône-Alpes est un objectif important.

Comment comptent-ils eux-mêmes faire en sorte qu'il y ait une adhésion normale de 100 % des membres de notre Région ?

M. RIGAUT.- Nous portons tous cette ambition. Nous avons également au Conseil municipal d'Annecy une personne qui s'oppose de manière régulière à l'organisation parce que l'on est dans des schémas habituels.

Nous voulons montrer que notre dossier sera ouvert. Nous allons travailler ensemble, en équipe. Et nous voulons montrer au fur et à mesure que nous ferons mieux avec le projet Jeux Olympiques que sans.

Un exemple. Je vois les panneaux qui évoquent les canons à neige. Une étude s'engage avec l'Université de Savoie à Chambéry, où siège l'Institut de la Montagne, sur la manière de faire demain de la production de neige de culture, parce que le tourisme hivernal dans les Alpes est un vrai enjeu du XXI^e siècle, qui respecte mieux les écosystèmes, qui soit équilibré en matière de production énergétique, notamment dans des tuyaux avec des picots turbines qui produisent l'énergie suffisante pour la réinjecter. Il y a des programmes.

Les Jeux sont une vitrine et un accélérateur qui peuvent en plus faire du développement économique. C'est un exemple et nous en avons beaucoup d'autres. C'est au fil de l'avancée de la candidature que l'on pourra faire partager et faire adhérer à ce projet.

M. MONTEIL.- Nous avons des convictions, l'heure est venue de les faire partager au plus grand nombre, la ville, le département, la région, le pays.

Faire partager ses convictions, c'est les exposer et les médiatiser, donc utiliser les meilleurs relais médiatiques ici et ailleurs. C'est user de la pédagogie, les lycées, les CFA chez vous, les collèges chez nous. Nous avons associé chaque fois que cela était possible les enseignants, les adolescents sur la connaissance, la découverte, la montagne du XXI^e siècle. C'est un vrai sujet de société à partager.

Enfin quelques crédits sont nécessaires. Il s'agit de promouvoir la communication. Dans les 15 millions d'euros, nous avons imaginé plusieurs tranches de communication locale, régionale, nationale et internationale.

Notre plan d'entraînement est à peu près conçu, il n'est pas parfait mais il est en place.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Madame Martin.

Mme MARTIN.- Messieurs, je vous remercie d'avoir pris la peine de venir nous présenter les enjeux que revêt votre candidature pour l'accueil des Jeux Olympiques.

Présidente du groupe du parti de Gauche, je dois vous dire, et vous allez évidemment me comprendre puisque vous êtes vous-mêmes élus, que lorsque les élus délibèrent, ils doivent le faire en étant parfaitement informés.

Ainsi, auriez-vous la courtoisie de nous adresser par mail ou par courrier un dossier précis et complet concernant votre projet de candidature ?

Et puisqu'il est question de précision, je vous remercierai aussi de nous informer quant au montant de la participation du CIO relativement à l'organisation des Jeux, puisque, vous le savez, je ne vous apprends rien, le CIO perçoit un tiers des droits de retransmission TV qui représentent à peu près un milliard d'euros à chaque jeu, 3 % de chaque contrat commercial lié aux Jeux Olympiques et 10 % des bénéfices constatés à l'issue de ces Jeux, ce qui représente en 2008 la bagatelle, en ce qui concerne le sponsoring, de 866 millions d'euros.

Je vous remercie de nous répondre sur cet aspect aussi.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Avant le président Masseglia, Jean-Luc Rigaut pour transmettre le dossier de candidature, qui devait déjà l'être en commission, et pour avoir un comité de suivi ici à la Région auquel vous viendrez en tant que de besoin.

M. RIGAUT.- Tout à fait. Le dossier a été transmis à la commission des Sports, donc au président Philip. Il est bien évidemment disponible par vos canaux de diffusion habituels.

Par ailleurs, si vous mettez en place un comité de suivi dans l'instance régionale pour l'avancement des Jeux Olympiques ouverts, j'ai fait mon introduction en disant que c'est un projet qui doit rassembler tout le monde de toutes couleurs politiques, je suis prêt à venir moi-même ou des membres de l'équipe vous exposer régulièrement l'état d'avancement du projet et partager avec vous vos préoccupations pour pouvoir les intégrer au fil du déroulé de ce dossier. Cela me paraît évident.

M. LE PRESIDENT.- Président Masseglia, sur l'aspect financier. C'est un sujet souvent évoqué par rapport à l'olympisme.

M. MASSEGLIA.- Sur les sommes que l'on évoque assez souvent, le CIO a quatre préoccupations en ce qui concerne l'utilisation

de l'argent qui est le sien et qui provient essentiellement de deux sources dont les droits de télévision sur les Jeux Olympiques, qui ne sont effectivement importants que depuis les Jeux de 1984. Je le dis parce qu'en 1984, il n'y avait qu'une seule candidature aux Jeux, la ville de Los Angeles, et si à ce moment-là il n'avait pas été possible d'avoir un vrai programme de marketing « olympique » et de faire rentrer un peu plus de moyens financiers via les droits de télévision et les partenariats commerciaux, les Jeux se seraient éteints. S'ils existent aujourd'hui, c'est justement parce qu'il y a eu une autre forme d'intéressement.

Après les rentrées, qui sont conséquentes, je partage le chiffre qui a été indiqué, que fait le CIO de cet argent ?

Il y a une redistribution vers les fédérations internationales (pratiquement 20 % de ce qui est rentré), il y a une redistribution vers les comités nationaux olympiques (à peu près la même somme), et le CNOSF fait partie des comités nationaux olympiques qui en bénéficient. Il y a également une chose importante qui s'appelle « la solidarité olympique ». Le CIO a mis en œuvre une section de ses activités qui permet aux pays en voie de développement de bénéficier d'un certain nombre de soutiens et de présenter des athlètes ; de nombreux athlètes champions olympiques ces dernières années ne doivent leur succès qu'au fait que la solidarité olympique les a épaulés. J'ai gardé pour la fin l'aide que le CIO accorde aux organisateurs, qui représente pratiquement la moitié de l'investissement.

Le CIO ne garde pour lui que 7 % de ce qui rentre en moyens financiers pour le fonctionnement de ses services, pour les missions de ses différents acteurs et agents.

Pour ce qui concerne l'organisation, et tous les experts sont d'accord, ce que donne le CIO comme moyens à une ville organisatrice correspond sensiblement à la moitié des besoins de l'organisation. Je précise bien d'organisation, je n'ai pas dit d'infrastructures ni de réalisations techniques qui sont en général, comme cela a été souligné, obtenues parce qu'on est un peu en avance par rapport à des projets qui se seraient réalisés un peu plus tard sans la présence des Jeux.

Les Jeux sont un catalyseur d'infrastructures, mais c'est le financement public en général qui est concerné. Et pour ce qui est de

leur organisation, le CIO finance quasiment pour la moitié les frais d'organisation des Jeux, qu'ils soient d'hiver ou d'été.

M. RAVACHE.- Dans notre débat de retour dans nos travaux ordinaires, je serai amené à être plus long, pour l'heure, j'ai simplement une question et une proposition qui en découle.

L'organisation d'événements de la taille des Jeux Olympiques va générer et génère des activités et l'emploi d'un nombre considérable de salariés. L'expérience a prouvé que, parfois, ces salariés sont amenés à travailler dans des conditions déshonorantes pour ceux qui les emploient et indignent pour eux-mêmes. Les derniers événements de cette nature l'ont prouvé.

Tout le monde a le mot « développement durable » à la bouche, cette unanimité est d'ailleurs remarquable, mais il me semble qu'il y a dans le développement durable la dimension du social. J'en parlerai par ailleurs tout à l'heure, je me concentre sur ce sujet pour cette question.

Vous l'avez dit, Monsieur le Maire, et d'autres l'ont évoqué après vous, un certain nombre de collectifs, de comités vont se mettre en place. Il nous semblerait utile de permettre de créer un comité des organisations syndicales de salariés pour assurer le suivi des conditions dans lesquelles les salariés vont être amenés à travailler pour la construction des infrastructures, voire à travailler dans le cadre du déroulement des Jeux Olympiques. Nous assurerions le fait qu'ils aient un pouvoir réel d'intervenir pour la défense des intérêts et du respect même du Code du travail dans notre pays. Tout le monde sait ici que ce n'est pas l'évidence même en général.

Si vous en étiez d'accord, nous pourrions rajouter aux collectifs ou aux comités celui des représentants syndicaux des salariés qui seront amenés à travailler sur les sites olympiques dans leur construction et dans leur déroulement.

M. RIGAUT.- C'est une proposition qu'il faut analyser avec toute l'équipe compte tenu de notre mode de fonctionnement et qu'il faudra que l'on retienne dans la deuxième étape. Nous avons déjà une première étape à franchir le 6 juillet 2011 à Durban, qu'il y ait 54 voix pour Annecy puisqu'il y a 107 votants, donc la majorité.

Cette préoccupation est complètement légitime dans la phase d'organisation même, c'est-à-dire réalisation et prise en compte du respect des uns et des autres, il faut que l'on y pense. On y pense actuellement dans le comité d'organisation du développement durable qui doit structurer l'ensemble. On pourra ensuite mettre en place le collège tant des employeurs que des salariés, le collège social, du suivi de la dimension « développement durable » de la candidature. C'est une idée à retenir pour la suite.

Mme DROUET.- Sans rentrer dans le détail, quelle complémentarité y aura-t-il, en particulier sur le plan des infrastructures, avec le Département de la Savoie ?

M. MONTEIL.- Pour ne fâcher personne, je ne parlerai ni des autoroutes ni des routes mais des infrastructures ferroviaires.

Je précise à nouveau que suite à l'engagement que nous avons déjà pris Région, RFF, Conseils généraux Savoie et Haute-Savoie, nous sommes en train de cofinancer une étude sur la continuité du transport ferré pour mailler et connecter les deux lignes TGV, l'une au sud et l'autre au nord. Nous sommes déjà dans le dispositif et, de manière très naturelle, la Savoie est concernée.

Il faut toutefois évoquer le routier. Il nous restera à terminer le désenclavement du Chablais, il y a des accès à travailler. Et quoi que l'on en dise, il faudra travailler sur l'itinéraire de la RD1508 dans le département de Haute-Savoie.

Pour le reste, nous sommes relativement bien équipés et vous le savez.

M. LE PRESIDENT.- Un comité a été constitué sur le suivi des infrastructures ferroviaires, dont nous assumons la présidence.

M. SOULAGE.- Le Comité d'organisation a souhaité que la Région soit pilote et que je pilote le Comité de suivi des transports.

Pour être tout à fait précis, en complément de ce que vient de dire Christian Monteil, mais il suit cela de très près avec moi, je veux juste ajouter que vendredi dernier nous avons tenu une réunion sur l'étude déjà lancée, mais que nous accélérons, sur la liaison Chambéry-Aix-les-Bains et les trois branches de la Haute-Savoie du Nord, avec les hypothèses des différents shunts que vous connaissez, qui permettront de

voir comment on va dans la Vallée de l'Arve, dans le Chablais, vers Genève et Bellegarde au départ de Chambéry. Le Département de la Savoie est associé, le préfet de Savoie était présent, l'implication de la Savoie est donc totale dans ce dossier.

M. MONTEIL.- La Savoie avait mis à disposition et à la candidature de Grenoble et à la nôtre, Macot La Plagne. Nous sommes avec eux sur le sujet.

M. FOURNIER.- Les quatre intervenants portant la candidature ont exprimé dans toute leur diversité les enjeux de cette candidature.

Je voudrais poser une question relative aux échéances qui ont été évoquées. Le Maire d'Annecy l'a dit, il y a une échéance très importante en juillet 2010. Nous aurons nécessairement à travailler pour faire en sorte que cette candidature puisse aboutir avec cette notion de développement durable que vous avez bien su développer.

Cette notion de développement durable va induire un certain nombre de prises de position du côté des collectivités territoriales. Attendez-vous également à ce que la Région dépasse un peu son cadre d'intervention traditionnel, c'est classique, je crois que nous aurons un débat sur ce point tout à l'heure, Président, et de ce fait ma question s'adresse un peu à vous, pour faire en sorte que nous soutenions cette candidature dans cette phase préparatoire, avant que la décision elle-même soit prise sur les équipements et les infrastructures.

M. LE PRÉSIDENT.- Je compte, Monsieur Fournier, saisir les deux anciens Premiers ministre, MM. Juppé et Rocard, qui sont chargés de préparer le travail sur le grand emprunt national, pour dire qu'il serait bien de flécher de l'ordre d'un milliard d'euros pour assurer à la fois la partie française du Lyon-Turin entre Saint-Exupéry et Chambéry Nord, et la partie de la Haute-Savoie.

Voilà de l'argent qui correspond à des investissements d'avenir. Ce serait un très bon signe pour la candidature. J'espère que vous m'approuverez dans ce domaine.

Monsieur Braillard.

M. BRAILLARD.- Afin que les Rhônalpins s'approprient cette candidature, pensez-vous mener des actions sur les différents territoires de la région ?

Concernant l'accès aux compétitions, pour qu'il soit le plus large et le plus populaire possible, comptez-vous prendre exemple sur ce qui s'est passé à Val d'Isère pour les mondiaux où sur ce plan, cela a été une grande réussite et un grand succès ?

M. LE PRESIDENT.- Jean-Luc Rigaut, mais peut-être que les éléments ne sont pas encore réunis.

M. RIGAUT.- Nous travaillons justement sur l'accès gratuit ou pas. En tous les cas, un effort volontaire sera fait en direction des jeunes pour qu'ils puissent accéder très librement aux sites de compétition.

Pour mettre en scène et faire que tous les Rhônalpins aient envie de porter la candidature, plusieurs actions vont se dérouler progressivement. Nous sommes en train de monter le calendrier, que nous vous ferons partager au fil de l'avancement du projet. Il y a déjà des grands rendez-vous : la Coupe du monde de Biathlon prévue au Grand Bornand avec l'aide d'Annecy pour 2010 puis 2011, des manifestations et des manches de Coupe du monde comme on a tous les ans dans les Alpes pour les sports d'hiver, et faire rayonner et mettre en scène différentes manifestations sportives.

M. LE PRESIDENT.- Et le Tour de France qui fera escale autour du lac d'Annecy !

M. RIGAUT.- Cela c'est tout de suite !

M. LE PRESIDENT.- Le Réseau des Villes de Rhône-Alpes, qui s'est réuni à Valence à la fin du mois d'avril, a aussi adopté une résolution de soutien, ce qui veut dire pour les villes de Rhône-Alpes probablement, mais cela reste à envisager, toute une campagne d'affichage et de présence dans les différents médias.

Président Masseglia.

M. MASSEGLIA.- Evidemment, il faut utiliser l'actualité olympique. Vous n'ignorez pas qu'en février 2010 auront lieu les Jeux de Vancouver, j'espère que l'on aura de nombreux médaillés pour succéder à ceux qui sont dans la salle et que l'on aura l'occasion de les fêter

dignement, avec enthousiasme, dans un retour que l'on a programmé de manière collective pour que l'on puisse défiler ainsi dans Annecy et avoir une adhésion de la population autour de ces champions. Il ne faut jamais perdre de vue que les Jeux sont avant tout organisés et faits pour les athlètes.

Comme je l'avais dit tout à l'heure, comment permettre aux Jeux d'être un facteur dynamisant pour conduire la France - pas seulement les Rhônealpins mais toute la France - à être plus sportive ? On a envie d'organiser quelque chose de très fort à l'automne 2010 et, pourquoi pas, se dire que l'on pourrait faire courir dans toutes les régions de France, dans un lieu indiqué, 300.000 à 400.000 personnes par région - peut-être un peu moins, 200.000, cela ne serait déjà pas mal, cela ferait 4 millions de personnes - avec un tee-shirt pour dire que l'on veut les Jeux en France pour être plus sportif demain.

Cela fait partie des choses que l'on a envie de mettre en place. Ce sera mieux que de payer une agence américaine qui nous garantira que l'on a des chances de gagner après parce que toutes les études qu'elle a faites l'y ont conduite.

(Applaudissements.)

M. BARBIER.- J'ai besoin d'une explication : ces 15 millions sont réservés à la candidature. J'aimerais savoir si vous avez déjà fait l'enveloppe pour réaliser les autres infrastructures et à combien cela reviendrait approximativement ?

M. LE PRESIDENT.- Si Annecy est choisie, le montant prévisionnel, Christian Monteil ?

M. MONTEIL.- Les 15 millions, vous l'avez compris, c'est 2009-2011. La phase de construction des équipements sportifs, dont on dit qu'ils existent déjà à 70 %, nous les avons évalués à 230, 240 millions d'euros. Ces 240 millions d'euros sont hors participation du CIO. Denis Masegaglia nous le disait tout à l'heure, le CIO interviendra sur le fonctionnement, on n'a jamais travaillé sur le budget du fonctionnement.

Il faut ramener les 240 millions d'euros à l'aune de nos budgets, des budgets des communes ou des intercommunalités porteuses de projets et de sites, de l'Etat, de la Région probablement, du

Département probablement aussi. C'est un travail que nous devons imaginer dans les six à huit mois. Nous ne saurions remettre un dossier clairement identifié sans aller jusqu'à imaginer les quotes-parts des uns ou des autres.

Nous le ferons et nous travaillerons ensemble sur ce sujet.

M. LE PRESIDENT.- C'est un budget raisonnable comparé à d'autres investissements, très raisonnable !

Monsieur Moille.

M. MOILLE.- En tant que local de l'étape, je suis persuadé que d'une part, notre Assemblée va émettre un vote favorable à cette adhésion de candidature et que d'autre part, Annecy sera désignée comme ville candidate.

Cependant, nous nous devons organiser les Jeux paralympiques et mon groupe est un peu surpris que l'on n'en parle pas suffisamment. Nous allons vous entendre sur ce sujet, mais je voudrais aussi saluer dans la délégation les athlètes paralympiques et plus particulièrement notre ami Totof, Christophe Durand, notre champion olympique de tennis de table qui travaille à la Région. Merci.

(Applaudissements.)

M. LE PRESIDENT.- Je rappelle que nous recevons les participants et les champions olympiques et paralympiques en même temps pour bien montrer qu'ils sont ensemble.

M. MASSEGLIA.- Pardon de le dire, c'est peut-être un réflexe naturel qui peut surprendre mais si on ne le fait pas, c'est parce qu'il est absolument naturel pour nous que tous les sportifs soient ensemble.

On ne parle souvent que de Jeux Olympiques, mais même si les Jeux Paralympiques n'ont pas lieu au même moment simplement, pour des raisons d'infrastructures qui ne sont pas les mêmes au moment des Jeux, pour nous il n'y a aucune différence. Et je peux vous dire que le monde sportif a évolué pour qu'il y ait des liens très forts entre les fédérations qui s'occupent de sportifs valides et la fédération, aussi bien celle d'Handisport que celle des sports adaptés, qui s'occupe des sportifs non valides.

Il y a dans ces liens quelque chose qui fait que si on ne cite pas systématiquement ni les Jeux Paralympiques ni les athlètes, c'est parce que l'on considère que et les Jeux et les athlètes sont rassemblés sous le label du sport et de l'olympisme.

M. LE PRESIDENT.- Merci. J'ai à mes côtés M. Elie Zampin, qui a été champion paralympique, donc champion olympique de ski, je lui donne la parole bien volontiers.

M. Elie ZAMPIN.- J'ai fait deux médailles aux Jeux Paralympiques, je n'ai pas été champion, j'ai fait deux médailles de bronze à Tignes et à Nagano.

(Applaudissements.)

Quand on est champion olympique, on fait médaille d'or. Je n'ai fait que médaille de bronze, il faut rester modeste.

J'ai participé à cinq Jeux Paralympiques depuis 1992, je souhaite participer à mes sixièmes Jeux à Vancouver, je vais tout faire pour.

Je suis là pour soutenir le projet de Jean-Luc et de tout le comité, de la Région et de la France, pour dire que nous, Handisport, voulons être reconnus comme des athlètes à part entière. Nous sommes des sportifs, je suis de la Haute-Savoie, de Megève, je serais très fier que les Jeux soient organisés par Annecy. Je ne serai pas sur les pistes, j'aurai pris ma retraite d'ici là, mais je serai là pour donner toute mon énergie et toute ma volonté.

Merci.

(Applaudissements.)

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur Grasset.

M. GRASSET.- Merci, Monsieur le Président. Je tiens d'abord à vous dire que je prends la parole non pas comme Vert puisque j'en ai été exclu, mais comme Ecologiste.

(Applaudissements.)

Je partage l'avis de M. Leras, pas sur tout, vous le savez, mais en tout cas sur ce point, je trouve dommage de ne pas avoir entendu les opposants au Jeux Olympiques. Il n'y a pas unanimité sur les Jeux Olympiques, dans une démocratie il importe d'entendre tous les avis.

Je me permets de poser une question aux intervenants sur la dimension environnementale. Je souhaite à Annecy de réussir et pour les Jeux Olympiques et dans la dimension environnementale, mais je dois avouer que, comme écologiste, j'ai de nombreux doutes.

Tout le monde parle beaucoup d'environnement, de développement durable, or l'enjeu, l'important, c'est de réussir, ce sont les actes qui comptent. Peindre en vert un équipement ou mettre autour un ou deux équipements solaires n'est pas suffisant.

J'aurais voulu connaître plus précisément votre politique en matière de grands équipements liés au sport et de politique environnementale.

Merci de m'avoir écouté dans des conditions, vous pouvez tous le comprendre, pas très agréables pour moi.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Grasset. Monsieur Rigaut.

M. RIGAUT.- Quelques éléments du programme, mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

Utiliser les 70 % des sites qui existent et les améliorer, comme la piste de descente des Houches et du Kandahar (je parle sous le contrôle du maire de Chamonix), c'est livrer demain, après les Jeux olympiques, une piste qui s'inscrira encore mieux dans son environnement.

Nous allons réaliser le saut à La Clusaz sans tremplin, sans construction en béton comme à l'accoutumé : nous avons trouvé une combe. C'était en effet une vraie volonté que le tremplin de saut s'inscrive sur le terrain naturel. Il y aura un peu de bulldozer à faire pour le bec d'envol, mais l'ensemble sera réalisé en terrain naturel, seule la tour de départ dépassera un peu de la montagne. C'est un exemple concret de la volonté d'avoir des Jeux complètement différents en matière environnementale.

Les villages olympiques seront destinés ensuite pour une partie aux logements sociaux et pour une autre partie, sur la plaine du Mont-Blanc, pour accueillir tous les saisonniers. On connaît bien la politique du tourisme que l'on veut faire et le respect des conditions de logement des saisonniers que l'on doit avoir pour pouvoir améliorer

cela, avec des villages passifs et des éco-villages selon les modalités d'aujourd'hui et les normes de demain.

Voilà quelques exemples. Je ne parle pas du volet transport, Bernard Soulage le dit bien mieux que moi.

M. LE PRESIDENT.- Le président de la commission « Sports », M. Mignot.

M. MIGNOT.- Une question très rapide et très courte.

Je suis très sensible à l'aspect innovation de votre candidature, à l'aspect environnemental. Je m'interroge toutefois sur la diffusion sur le reste de la région Rhône-Alpes, en particulier les zones de montagne telles que Jura, Ardèche etc.

Vous avez certainement déjà réfléchi à des liens avec les parcs naturels régionaux, avec les CDRA, à vous appuyer sur ce type de dispositifs non seulement pour bâtir un certain nombre de choses mais aussi en termes de diffusion et de communication. On sait que sur le terrain, il sera important que l'ensemble ou a plus grande partie de la population rhônalpine soit derrière notre candidature.

M. MONTEIL.- C'est une excellente question qui recoupe celle de Serge Hazard, comment poursuivre, communiquer et partager ce dossier ?

Le public scolaire est un public privilégié, on souhaite pouvoir partager ce point de vue avec la Région.

Vous avez raison de vous faire du souci quant à l'environnement, nous avons à peu près les mêmes interrogations que vous. Si nous sommes certains que nous devons mettre en place ce qui a été écrit, nous serons obligés de rendre des comptes - nous le faisons périodiquement - en 2011, en 2014 pour d'autres. Nous rendrons des comptes sur le dossier présenté.

En matière d'environnement, cela ne vous a pas échappé, ce dossier a été le mieux coté parmi les quatre au niveau de l'exigence environnementale et du développement durable, selon la cotation du CIO. Nous devons donc tenir ces engagements.

Nous avons invité les autres villes-sites à nous accompagner et à nous conseiller en quelque sorte sur la communication. J'ai été très

heureux d'accueillir le porteur du projet de Pelvoux, qui est avec nous, Jean-Marc Passeron, c'est un point supplémentaire.

Je répète notre disponibilité à nous, les élus, mais davantage encore aux sportifs emblématiques, Antoine en est un, il y en a d'autres, pour venir sur le territoire, sous votre animation ou sous la nôtre, se mettre à disposition, expliquer et communiquer.

M. DENERIAZ.- On parle beaucoup d'Annecy et des sites de compétition retenus, mais durant les Jeux olympiques de nombreuses équipes viendront courir et s'entraîner, de nombreux spectateurs également, ils seront amenés à visiter les sites et les stations alentour, les domaines de montagne voisins. Il y aura donc des retombées médiatiques et de reconnaissance pour les autres stations et les autres domaines de montagne.

Je vois la pancarte contre les canons à neige, j'ai envie de réagir à mon petit niveau de compétence et de connaissance. Je viens d'un petit village de Haute-Savoie, Morillon, 500 habitants, à 700 mètres d'altitude. Sans canon à neige, comment feraient les gens de ces stations de moyenne et basse altitude pour vivre ? Il y aurait encore plus de personnes au chômage.

M. LE PRESIDENT.- Par ailleurs, j'indique à Philippe Mignot que le rôle de la Région est aussi de populariser, au-delà de la Haute-Savoie, de la Savoie, pour que ce soit la candidature de Rhône-Alpes. Nous verrons notamment avec les sportifs comment les autres départements de Rhône-Alpes, les autres territoires, peuvent être associés.

Le président de la commission « Relations Internationales », Roger Vioud.

M. VIOUD.- Au titre de Président de la commission des « Relations internationales », de Haut-Savoyard et de Rhônalpin, après avoir salué le Président du Conseil général et le Maire d'Annecy, je voulais faire un commentaire.

Les Jeux Olympiques et la candidature d'Annecy sont un excellent exemple de la complémentarité avec la République et Canton de Genève, ce qui est assez nouveau. Le Maire d'Annecy a vécu un moment historique en recevant pour la première fois la visite officielle

du Maire de Genève, venu lui apporter le soutien plein et entier de la ville pour sa candidature. Et le Département de la Haute-Savoie, avec un soutien très fort et affirmé du président Queyranne et du Premier vice-président Soulage, a dans le cadre de l'agglomération franco-valdo-genevoise démultiplié les efforts pour que ces Jeux Olympiques soient un véritable exercice et un travail pratique d'aménagement du territoire d'une zone dans laquelle nous ne sommes pas habitués à réfléchir et à travailler en ensemble.

C'est sans doute une des premières victoires, qui est de très bon augure pour la victoire définitive d'Annecy et de la Haute-Savoie dans ce concours.

M. LE PRESIDENT.- Ce soutien genevois a été très bien perçu, c'était un point important.

Mme CHAMBRE.- En tant qu'élue savoyarde, je suis tout à fait impliquée et persuadée que la candidature d'Annecy a toutes ses chances pour obtenir ces Jeux Olympiques.

Je poserai une question à peu près similaire à celle de notre collègue MOILLE. Au mois de juin, nous avons délibéré dans cette Assemblée sur l'accessibilité de nos gares et des TER pour les personnes à mobilité réduite. Nous avons peu parlé dans cette candidature des Jeux Paralympiques, notamment tout ce qui concerne la retransmission médiatique. On fait beaucoup de reportages pendant les Jeux Olympiques mais ensuite, les médias ne consacrent pas autant de moyens aux Jeux Paralympiques. Je le comprends, mais dans une région qui se veut moteur pour l'accessibilité de tous les citoyens, il faudrait, à l'occasion de cette candidature, donner un peu plus de retombées médiatiques pour les Jeux Paralympiques.

M. LE PRESIDENT.- Tout le monde l'a dit à l'occasion des Jeux de Pékin.

M. MASSEGLIA.- Les Jeux Olympiques sont gérés par le CIO (Comité International Olympique) et les Jeux Paralympiques sont gérés par l'IPC (l'International Paralympics Committee). Il y a dans cette différenciation l'explication du fait qu'il n'y a pas une sorte de solidarité sur le plan des transmissions audiovisuelles entre un événement et l'autre.

Mme CHAMBRE.- Si vous pouvez faire passer le message que les Rhônalpins souhaiteraient justement davantage de solidarité et de retransmission.

M. MASSEGLIA.- Il y a eu depuis les Jeux de Sidney un véritable élan sur la médiatisation - je ne dis pas sur l'organisation - des Jeux Paralympiques. Lors des Jeux de Pékin, on a pu constater que peut-être pour la première fois des droits étaient en jeux. Ce n'est pas forcément évident, c'est un début pour les fédérations et pour le Comité international paralympique. Celui-ci a voulu une démarche différenciée du CIO, il nous appartient probablement d'accélérer le processus, il nous appartient aussi de faire, dans la communication qui sera propre à la Région et à la nation, plus pour une reconnaissance plus affirmée des Jeux Paralympiques.

Je crois quand même qu'il faut être optimisme sur le sujet. Je le regrette personnellement, au moment de Pékin j'aurais aimé et préféré, je pense que certains athlètes le confirmeraient, que tout le monde coure sous la même bannière et que les anneaux soient partagés par les sportifs valides et non invalides. C'est l'IPC qui le veut autrement, ce n'est pas le CIO.

M. DULLIN.- Là encore, je redis toute notre fierté de vous accueillir aujourd'hui.

En tant qu'élus régional et savoyard, je souhaiterais évoquer le volet des infrastructures que va permettre de *booster* votre candidature.

On se rend compte dans les échanges que nous venons d'avoir que ces Jeux seront ceux de la solidarité, du développement durable et de l'environnement. Nous avons bien perçu en Savoie et dans le cadre des Pays de Savoie, le formidable bras de levier que constituait votre candidature sur une infrastructure majeure qu'est le Lyon-Turin, vous l'avez rappelé Président Monteil tout à l'heure, ainsi que le vice-président Soulage.

Toutefois, au titre de cette solidarité et de cet enjeu de l'environnement et du développement durable, dans ce projet complexe du Lyon-Turin, si nous accélérons le volet « voyageurs » grâce à cette candidature, et c'est une occasion à côté de laquelle nous ne pouvons pas passer, nous devons en toute solidarité ne pas oublier, au nom du

développement durable, le volet « fret » qui est tout aussi déterminant car, vous le savez, ce projet est certes pour les 10 ans qui arrivent à l'occasion des Jeux Olympiques, mais surtout pour les cent ou cent cinquante années qui viennent.

Je vous demanderai, mais je suis sûr que vous en êtes d'ores et déjà d'accord, que solidairement ce soit ce double volet qui soit porté et accéléré à l'occasion et dans le sillage de la candidature que vous portez.

Je vous remercie.

M. SOULAGE.- Deux éléments, Monsieur Dullin.

D'une part, le lobbying est quotidien, notre collègue Bernadette Laclais, Maire de Chambéry n'est pas présente aujourd'hui, alors qu'elle est très engagée dans la candidature d'Annecy, parce qu'elle accueille le ministre des Transports Dominique Bussereau qui vient visiter les galeries de reconnaissance. Je l'ai dit aux élus de Haute-Savoie, elle représente la Région en Maurienne ce matin.

A mon invitation le Directeur général des transports de l'Union européenne sera demain sur place à Saint Martin-la-Porte pour visiter les galeries de reconnaissance et prendre connaissance de l'ensemble du dossier.

Vous voyez donc que le travail se fait quotidiennement.

D'autre part, sur le point que vous indiquez, je le répète, la position de la Région, la position du Comité d'organisation telle qu'elle a été définie lors de la réunion de l'association, est de demander, puisque nous en sommes tous signataires, l'application intégrale du protocole du 19 mars 2007 qui comporte la desserte vers Aix-les-Bains via le tunnel de Dullin, Lépine et la réalisation du premier tube de Chartreuse.

La seule question qui se pose – mais nous aurons le débat à l'occasion des amendements - est par quoi on commence. Des réflexions sont menées.

Mais pour la Région et pour l'ensemble, je pense pouvoir m'exprimer au nom à la fois du Président de l'Agglomération et du Président du Conseil général puisque nous l'avons redit la semaine

dernière, c'est bien le protocole du 19 mars 2007 dans son entier qui doit être réalisé.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Nous avons terminé cette partie de présentation et les questions qui ont permis d'approfondir ce sujet très important. Nous allons reprendre maintenant la séance dans son cadre officiel.

(La séance est reprise.)

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à Thierry Philip.

M. PHILIP.- Je voudrais saluer le président du CNOSF, le Maire d'Annecy, le Président du Conseil général de la Haute-Savoie, tous les représentants de la candidature d'Annecy-Savoie-Mont Blanc et vous dire que c'est avec un grand plaisir que je présente, au nom de l'exécutif, le rapport qui, je l'espère, va confirmer notre soutien à la candidature d'Annecy pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2018.

La Région Rhône-Alpes, trois fois olympiques, retourne aux sources avec cette candidature d'Annecy-Savoie-Mont Blanc puisque les premiers Jeux en Rhône-Alpes ont eu lieu en 1924 à Chamonix et que le site de la Plagne fera le lien avec les Jeux d'Albertville.

Rhône-Alpes est aussi la région des volontaires, des bénévoles, et cette vision du sport qui part des bénévoles, qui revient aux bénévoles, est une des caractéristiques de notre région.

Nous avons ici une politique de formation, de protection juridique, de valorisation des bénévoles, c'est dans ce cadre que j'ai eu la chance, avec une centaine de bénévoles d'assister à Sestrières, lors des Jeux Olympiques de Turin, à la descente historique d'Antoine Dénériaz, notre champion olympique emblématique que nous accueillons ce matin avec plaisir.

Je me souviens, Antoine Dénériaz aussi, de la fête organisée à Morillon sous la neige, de ce feu d'artifice sous la neige. Ce sont des moments féeriques qui font la beauté du sport. Vous aviez remercié ce jour-là les bénévoles, il n'y a pas de champions qui ne commencent par des bénévoles. Vous aviez d'ailleurs remercié vos parents qui sont eux-mêmes des bénévoles. Ce qui nous amène à ce qui fait battre le cœur de Rhône-Alpes.

Les grands événements sportifs sont en effet fréquents dans notre Région. Il y a eu le Championnat de monde de football, la Coupe du monde de rugby et de nombreux autres événements. Comment ne pas évoquer la Coupe du monde de football 1998 et celui qui fut le chef d'orchestre de cette France victorieuse ? Aimé Jacquet, qui n'est pas là ce matin, fait partie de ceux qui soutiennent la candidature d'Annecy. Il est maintenant habitant de Thônes en Haute-Savoie, mais avec son accent, personne ne peut oublier qu'il est stéphanois et qu'il porte à un niveau international cette candidature d'Annecy et surtout les valeurs du sport en Rhône-Alpes, dont il est l'un des emblèmes connus mondialement.

Merci donc aussi de leur présence à Guy Margotton, Christian Nicolas, Bernard Demeyrier, Gwendal Peizerat, un autre champion olympique régional, Elie Zampin et nos deux champions salariés de la Région, le champion olympique Christophe Durand, la championne de France de triple saut Tereza Nzola, et Sandrine Aubert.

Oui, les champions paralympiques sont des champions comme les autres, et tous ces champions rhônalpins et français montrent que la candidature d'Annecy-Savoie-Mont Blanc n'est pas une candidature départementale mais bien de tout un pays et d'une région.

Monsieur le Président du CNOSF, j'ai commencé par les sportifs car, vous l'avez dit aujourd'hui, ne gagnent que les candidatures portées par des sportifs. Quand une ville a la chance d'avoir un champion du monde comme maire, alors elle collectionne beaucoup d'atouts, et c'est le cas d'Annecy.

Comme vous le savez, la Région n'avait pas pris position entre les deux excellentes candidatures de Grenoble et d'Annecy-Savoie-Mont Blanc. Elle a laissé le mouvement sportif, dont c'est le rôle, choisir et comme il l'a dit tout à l'heure, dès le 18 mars Jean-Jack Queyranne est allée à Annecy au nom de notre exécutif dire notre soutien à cette candidature qui est devenue la candidature rhônalpine et française.

Dès le lendemain, le 19 mars, Jean-Jack Queyranne m'a demandé de créer un groupe de travail au sein de la Région pour préparer notre soutien à cette candidature. J'ai évidemment étroitement associé

Sylvie Gillet de Thorey, vice-présidente chargée du tourisme et de la montagne, ainsi que Bernard Soulage, Premier vice-président chargé des transports. J'ai noté dans le débat que nous avons eu que M. Rigaut nous a proposé de venir s'exprimer en détail à la commission « Sport », ce que nous accepterons avec plaisir.

Le 2 avril, lors de la conférence des maires et présidents du Réseau des villes-centres et grandes agglomérations de Rhône-Alpes à Valence, les maires, les présidents sous l'impulsion de Jean-Jack Queyranne ont apporté leur soutien à cette candidature et ont souhaité s'engager dans un projet majeur pour toute la montagne en France et pour le tourisme en Rhône-Alpes. Je souligne que dans un esprit olympique et de fair-play, le premier signataire de cette déclaration a été le maire de Grenoble, Michel Destot. On trouve sur la liste des signataires Gérard Collomb, Louis Besson, Michel Fontaine, Didier Migaud, Laure Deroche, Christian Avocat, Maurice Vincent, Alain Maurice et deux des membres éminents de notre exécutif, Bernadette Laclais, maire de Chambéry, et Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse. Personne ne peut douter que la candidature d'Annecy-Savoie-Mont Blanc soit bien devenue une candidature soutenue par beaucoup de Rhônalpins.

Nous pensons au sein de l'exécutif qu'il s'agit d'un enjeu pour la Région, d'un enjeu économique pour tous les Rhônalpins d'où qu'ils viennent, où qu'ils habitent et quelle que soit leur opinion politique.

La délibération que nous présentons ce matin confirme notre engagement dans le cadre du budget de 15 millions d'euros destiné à préparer la phase de présélection qui aura lieu le 6 juillet 2011 en Australie.

Dans ce budget, nous proposons de participer au fonctionnement à hauteur de 500.000 euros par an pendant 3 ans et de participer en investissement aux études préparatoires nécessaires à hauteur d'un million d'euros.

La candidature d'Annecy-Savoie-Mont Blanc, qui s'affiche respectueuse des ressources, qui s'inscrit dans une exigence de développement durable, n'a aucune raison de ne pas soulever notre

enthousiasme, et je citerai quelques arguments importants qui ont été développés tout à l'heure :

- ♦ La mise en place d'un plan multimodal de transports favorisant les liaisons ferroviaires,

- ♦ la mise en place de véhicules à énergie propre dont une partie adaptée au handicap, constituant la flotte des véhicules légers de transport collectif pour les Jeux,

- ♦ des infrastructures construites dans le cadre de la démarche HQE,

- ♦ des villages olympiques construits sous le concept « d'éco-villages » transformés après les Jeux en opération de mixité sociale (locatif aidé, accession aidée, logements en accession libre) avec des logements pour les saisonniers pour le village de la Plaine du Mont-Blanc,

- ♦ un objectif de bilan carbone nul avec définition, évaluation et réalisation des actions sous le contrôle d'une entité environnementale indépendante.

Tous ces points justifient notre volonté de participer à la réussite d'un grand événement sportif et populaire, dans le respect environnemental et les principes du développement durable.

Le bilan très positif, le Président Queyranne vous l'a dit, que nous faisons du soutien de la Région Rhône-Alpes aux derniers Championnats du monde de ski à Val d'Isère nous incite à penser que nous pouvons à nouveau partager cette ambition commune avec cette candidature sportive.

Si nous pouvons regretter de ne pas être partenaire à part entière, avec le CNOSF, le Conseil général et la Ville d'Annecy, de l'association de préfiguration, j'ai dit dès le début au nom de l'exécutif que dans le GIP qui doit absolument être créé rapidement, nous souhaitons exister au niveau de notre participation (2,5 millions d'euros sur 15 millions). J'ai dit aussi qu'il était indispensable que ce GIP soit créé rapidement et qu'au sein du GIP, une commission des financeurs soit créée et que dans cette transparence nécessaire, tous les financeurs soient à égalité dans ce comité.

Enfin, cette délibération cadre prévoit que c'est bien notre Commission permanente et personne d'autre qui décidera de l'affectation des 2,5 millions d'euros sur lesquels nous proposerons à l'Assemblée de nous engager aujourd'hui. Ces 2,5 millions d'euros seront engagés bien entendu dans le cadre du groupement d'intérêt public lorsqu'il aura été créé et pas dans le cadre associatif comme je l'ai précisé le 28 mai à Annecy.

Notre délibération est rédigée dans cet esprit et nous y indiquons clairement les cinq thématiques prioritaires pour la Région Rhône-Alpes dans le cadre de ces compétences :

- ◆ La prise en compte des principes du développement durable,
- ◆ l'aménagement du territoire et le tourisme durable,
- ◆ le développement de l'accessibilité par les transports collectifs,
- ◆ les équipements sportifs de niveau international,
- ◆ contribuer à la notoriété et au soutien populaire de la candidature.

Des interrogations se sont et vont s'exprimer dans l'assemblée. Nous préférons en ce qui nous concerne les écouter, avec respect, sans dogmatisme, dans le souci de les comprendre, d'en tenir compte et que ces questions posées nous fassent progresser pour que la candidature de la France soit encore meilleure.

Je souhaite dire à M. Leras, en référence à la session d'hier, que tout est tolérable dans le dialogue démocratique à condition que l'on respecte ses interlocuteurs. En ce qui me concerne, je respecte les arguments de chacun, même quand je ne les partage pas.

Je ne partage pas d'ailleurs l'opinion de ceux qui sont contre les Jeux Olympiques dans le principe, et si je comprends, dans cette période de crise, les interrogations que l'on peut avoir sur l'utilisation de sommes considérables, je crois que le tourisme est le fleuron de l'économie rhônalpine, que nos montagnes sont l'emblème de cette économie et que nous pouvons être fiers de ce que nous faisons sur le tourisme adapté par exemple ou sur la prise en compte de plus en plus forte des questions de développement durable.

Toujours à titre personnel, une nouvelle impulsion donnée aux accès français du Lyon-Turin sera une impulsion pour toute notre région, aussi bien pour la desserte voyageurs que pour la desserte marchandises, et qu'un gain de temps sur les liaisons Lyon-Saint Exupéry-Chambéry, Lyon-Annecy, Lyon-Grenoble, Lyon-Genève, St Gervais-Le Fayet, bénéficiera bien à toute la région, comme nous bénéficierons tous du CEVA, le soutien de Genève à la candidature d'Annecy de Genève devant d'ailleurs être souligné. Bernadette Laclais, qui représente ce matin le président Jean-Jack Queyranne à la rencontre organisée à Modane sur le thème du franchissement alpin, pense exactement la même chose.

Nous pensons que très majoritairement, tous les sondages le montrent, le cœur de Rhône-Alpes bat au côté de cette candidature d'Annecy-Savoie-Mont Blanc. C'est pour cela que je propose à l'Assemblée de soutenir cette candidature de la France et de la région Rhône-Alpes car, quoi qu'il arrive dans le processus qui nous attend, elle fera avancer les Savoie, le Pays du Mont-Blanc et donc notre région.

Pour terminer, toujours à titre personnel, devant le CIO, une candidature portée par Antoine Dénériaz et les sportifs que j'ai cités tout à l'heure sera bien une candidature des sportifs du Pays du Mont-Blanc, et qu'une candidature rhônalpine portée par Aimé Jacquet vous permettra, Messieurs, de muscler votre jeu et donc de l'emporter en faisant honneur à votre ville, votre département, à tous les Pays du Mont-Blanc et à notre région.

La candidature d'Annecy, comme l'a dit Jean-Jack Queyranne, est un accélérateur de projets d'avenir. A ce titre, elle devra figurer dans le cadre des financements de l'emprunt proposé par le président de la République. Ce dossier de la partie française du Lyon-Turin, qui est un projet ni de droite ni de gauche à condition qu'on ne sacrifie pas le fret, j'insiste à nouveau sur ce point, est l'intérêt de tous les Rhônalpins et c'est donc bien cet intérêt qui est en jeu. Ceci explique que sans dogmatisme ni débat politicien, nous soutenons cette candidature dans l'esprit olympique.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Philip. Je donne la parole à M. Leras en tant que Président de la commission « Transports ».

M. LERAS.- Merci, Monsieur le Président.

On dit à la tribune que l'on est très soucieux du respect de la priorité fret en ce qui concerne le Lyon-Turin et sa partie occidentale. J'ai rendu compte en commission « Transports » de ce qui s'est dit lors du comité de pilotage du 19 juin, j'ai eu aussi récemment au téléphone M. Gressier, coordonnateur à la fois pour le Lyon-Turin et pour la partie occidentale liée aux Jeux.

Contrairement à ce qui est dit, les dispositions envisagées consistent à réaliser le tunnel sous Lépine vers le nord de Chambéry et reportent le projet de tunnel sous Chartreuse. Il y a bien objectivement une remise en cause de la priorité fret en ce qui concerne la partie occidentale du Lyon-Turin.

Cette remise en cause est grave vis-à-vis de l'Italie, vis-à-vis du Val de Suze où un travail très méticuleux du Haut commissaire Virano a permis d'établir dans l'esprit des gens, dans l'esprit des élus locaux, la priorité au fret qui n'existait absolument pas il y a quelques années. Ce nouveau positionnement italien en faveur d'un report modal des marchandises peut être mis en échec par ce qui se trame aujourd'hui en termes de priorité.

Vous m'aviez confié en décembre 2005 en tant que président de la commission « Transports », ainsi qu'à Bernard Soulage, vice-président, la mission de mener une médiation auprès des associations du Val de Suze et des collectivités locales du Val de Suze. Je l'ai fait, je vous en ai rendu compte, vous m'avez manifesté à plusieurs reprises la satisfaction du travail que j'avais accompli à votre demande.

Aujourd'hui concrètement, vis-à-vis des populations du Val de Suze et de la charge de médiation que vous m'aviez confiée, l'évolution du projet et le fait que vous-même, dans votre courrier du 30 juin au Premier ministre, vous n'avez pas abordé la question du tunnel sous Chartreuse, m'amènent à vous remettre ma démission. Je ne peux plus accomplir cette mission dans les conditions actuelles.

(M. Leras remet sa démission au Président.)

M. LE PRESIDENT.- Merci. Nous passons au débat. Monsieur Hazard.

M. HAZARD.- Au nom de notre groupe, je remercie M. le Maire d'Annecy, M. le Président du Conseil général, M. le Président du CNOSF, Antoine Dénériaz et tous les sportifs, élus, collaborateurs et collaboratrices présents, les membres fondateurs de cette organisation passionnante.

Le 18 mars dernier, le CNOSF retenait la Ville d'Annecy pour préparer une candidature française à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver 2018. Certes, il aura fallu attendre trois mois et demi pour que l'exécutif de notre Région puisse inscrire à l'ordre du jour de cette session plénière une demande de soutien pour ces Jeux, mais aujourd'hui, nous nous réjouissons de cette démarche, qui est effectivement passée par différentes étapes :

- ↳ la création d'un comité de suivi interne fin mars, auquel l'exécutif était associé mais pas les autres membres

- ↳ le lancement des bases de partenariats

Qui nous amènent à la phase de candidature du 28 mai dernier et à aujourd'hui avec la création de ce comité de pilotage autour du maire d'Annecy et l'enveloppe de 15 millions d'euros qui a été déclarée nécessaire pour préparer cette candidature Annecy-Savoie-Mont Blanc à laquelle est associée la Région.

Nous l'avions relevé mais M. Thierry Philip l'a dit, et nous n'avons pas d'opinion sur ce point, la Région n'était pas dans les membres fondateurs de l'association mais dans les membres associés au même niveau que les parlementaires de Haute-Savoie, les présidents de fédérations, les athlètes de haut niveau, les membres de la société civile. Ceci sera corrigé dans le cadre du GIP, et nous nous y associons, permettant de rassembler les collectivités territoriales partenaires, les milieux économiques et le mouvement sportif.

La Région se propose de mettre 15 % pour la préparation, soit 2,5 millions d'euros divisées en 1,5 million d'euros de fonctionnement et 1 million d'euros en études d'investissement. Nous pensons qu'en tant qu'entité régionale, c'est une bonne proposition, même si elle aurait pu être plus généreuse, mais nous ne pouvons qu'acquiescer à cette

proposition au vu du dossier spécifique de la candidature, cette somme se situant juste en dessous de la participation de l'Etat (cette fois l'exécutif et la majorité laisseront l'Etat tranquille).

Les grands évènements nationaux et internationaux sont soutenus par la Région tels que la récente organisation des championnats du monde de ski à Val d'Isère voulue par Jean-Claude Killy, qui était venu devant cette assemblée et disait qu'il souhaitait réussir ensemble un grand évènement sportif qui soit une fête populaire dans le respect de l'environnement et des principes de développement durable. Nous y sommes.

↳ Des équipements sportifs de niveau international durables avec comme exemple l'anneau de vitesse de patinage sur le bassin annécien qui, au lendemain des Jeux sera le pôle national de référence, centre d'entraînement permanent permettant à la France d'avoir des sportifs de renommée dans cette discipline, peu nombreux et ne disposant d'aucun équipement, il permettra à nos athlètes de s'entraîner et d'accueillir toutes les disciplines de glisse, avec une complémentarité entre le patinage et le roller, et de par la situation géographique choisie, tous les publics (fédérations sportives, scolaires, universitaires).

Il en sera ainsi de grands équipements structurants. Nous aurons un vœu à ce propos que défendra Astrid Baud.

Le développement de l'accessibilité par tous modes de transports propres et, entre autres, les transports collectifs tant sur les lieux des Jeux que pour l'accès depuis toute l'Europe par voie ferrée permettant d'accélérer le projet du Lyon-Turin, je n'y reviens pas, cela a déjà été abordé ce sera d'ailleurs l'objet d'un amendement que défendra Xavier Dullin.

Sur le réseau ferroviaire existant sur l'accès aux gares, cela accélèrera les projets de modernisation et de mise aux normes d'accessibilité des infrastructures dont ceux en cours de réalisation ou programmés dans le cadre du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 comme le Sillon alpin sud, qui permettra la ligne à grande vitesse Méditerranée vers la Vallée du Rhône, le Languedoc et la Catalogne mais nous n'oublierons pas les nécessaires créations ou transformations des réseaux routiers, nœuds de transports prioritaires.

↳ L'utilisation et l'optimisation des sites existants, les Eco-Villages, l'offre touristique qui est aujourd'hui la première capacité au monde en nombre de lits (1,3 millions) en sont des points forts.

De même, les clusters des industries de la montagne, Sporaltec, les laboratoires Santé/Dopage sont des atouts précieux.

Dans le domaine des ressources, atteindre un bilan carbone nul est réalisable, nous faisons confiance aux es organisateurs et nous nous y associons.

Préserver la ressource en eau, dont 70 % des sites disposent déjà d'aménagement pour la neige de culture, est à valoriser. La volonté de créer de la part de la Ville d'Annecy une fondation « Eau, neige et glace » destinée à promouvoir une gestion durable de l'eau dans les montagnes pour préserver cette ressource vitale est à soutenir et encourager. Ce sera d'ailleurs là aussi l'objet d'un vœu.

Les atouts de nos parcs nationaux régionaux en matière d'aménagement urbain constituent un atout.

Ces Jeux seront écologiques, à l'image de l'évolution nécessaire de notre société dans le respect de liberté. Nous vivons aujourd'hui dans le développement rural.

Un point important est apparu avec cette crise, celui de l'emploi. Les Jeux y répondent.

Des Jeux pour les sportifs, portés par les sportifs, organisés par les sportifs, telle est la valeur ajoutée à cette candidature.

C'est une culture pleine et entière, un cœur de vie, un cœur de joie.

Enfin, l'élan collectif de la population qui a accompagné la candidature à la candidature continuera dans le même esprit et toute manifestation départementale, régionale, nationale le seront autour de la candidature d'Annecy et ce point aurait pu faire l'objet d'une délibération supplémentaire.

Le 31 juillet prochain, nous serons au lancement officiel de la procédure de la candidature.

Le 15 octobre sera la date limite des villes requérantes.

Aujourd'hui ce 9 juillet, pour Rhône-Alpes la candidature Anecy Savoie Mt-Blanc 2018 ouvre une fabuleuse aventure que chacun de nous aura à cœur de faire aboutir.

Tel est l'enjeu de ces Jeux qui, outre leur dimension planétaire, sont une chance pour notre Région et notre pays.

Cette délibération doit être portée par tous les groupes politiques pour qu'elle puisse s'enrichir des propositions de toutes les philosophies qui représentent notre population, que ce soit les volontaires, les optimistes, les réalistes et les sceptiques, enfin toutes celles et tous ceux qui composent notre société et qui apportent une complémentarité positive à tout ce qui fait avancer et progresser notre société.

J'ajouterai, Monsieur le Président, que lors des différents débats des mois précédents, il m'a été reproché d'aborder ce dossier de manière politicienne.

Avec ceux qui me l'ont reproché je confirme, comme je l'ai toujours annoncé, que les Jeux Olympiques et Paralympiques ne sont ni de gauche ni de droite, et que votre proposition, Monsieur le Président, d'inscrire les Jeux Olympiques à l'emprunt national n'est pas dénuée de fondements.

Cette possible organisation des Jeux Olympiques se situe au dessus de nos cultures politiques respectives. Elle est fédérative de toutes nos compétences quelles qu'elles soient. Elle est l'une des rares occasions à ce que chacun travaille ensemble, y compris les plus récalcitrants, car elle est porteuse d'espoir, de réalisme, de projets innovants et d'expériences qui ne peuvent très souvent se concrétiser à cause de nos barrières rigides que sont nos idées politiques et nos idéologies.

Aujourd'hui, grâce au sport, grâce à ce que nous appelons souvent « les conquérants de l'inutile », force est de constater que tout peut devenir utile pour toutes et tous.

A l'image du succès de l'équipe de France lors de la coupe du monde de football de 1998, n'oublions jamais ce qu'une fête sportive va fédérer chez nos concitoyens, ce que cela va susciter comme enthousiasme, comme vocations futures, comme comportements futurs.

Les JO, c'est une perpétuelle relance économique, sociale et qui laisse une part au rêve.

Alors, avec cette flamme qui habite tout passionné, ayons cette envie collective, celle qui consiste à donner l'envie d'avoir envie pour la montagne et les Jeux du XXI^e siècle.

Je vous remercie.

M. FOURNIER.- Je voudrais tout d'abord exprimer mes plus sincères remerciements au Maire d'Annecy et au Président du Conseil général pour tout ce qui a été fait jusqu'à présent, c'est-à-dire de nous emmener sur cette logique de candidature d'un territoire large, pas simplement une station ou quelques stations, mais véritablement un territoire qui porte cette candidature. C'est un moment qui a été très agréable de lien social fort. On parle de sport mais on parle aussi de lien. Je remercie l'ensemble des animateurs et animatrices de cette candidature pour ce qui a déjà été fait.

Je ne vais pas dire ce qui a été dit bien mieux que je ne le ferais concernant les atouts de cette candidature. Oui, il s'agit d'adosser un événement planétaire à une logique de territoire durable et bien évidemment, l'ensemble du Groupe du Centre s'associe à cette démarche.

Quelques mots sur le rapport que vous soumettez à notre attention.

En ces temps de résultats d'examen, votre prestation à l'oral vous autorise une note largement supérieure à la moyenne alors que le rapport à l'écrit nous laissait sur notre faim. Je m'interrogeais avant d'entrer en séance sur les raisons de cela. Nous en avons eu l'explication en début de séance, vous avez sans doute voulu faire un rapport un peu minimaliste à l'écrit pour passer entre les gouttes. Malheureusement, avec une partie des membres de votre majorité, cela n'est pas tout à fait passé. L'impression de service minimum que laisse votre rapport est assez forte, je tiens à le dire.

Vous nous dites que la Région soutient « *avec force* ». Sur la ligne en dessous, on lit que la Région Rhône-Alpes va intervenir « *sur les projets touchant aux équipements sportifs, aux transports, à l'accessibilité* » sans dire ce que signifie exactement ce niveau d'intervention. Dépassera-t-on la seule action prévue sur les lignes

classiques et les programmes décidés ? Résolument, il faut le dire. Oui, il le faudra pour gagner. Il y a aussi une logique à construire cette candidature et à flécher très clairement nos objectifs. Vous l'avez d'ailleurs fait, Monsieur le Président, avec votre Vice-président, parfaitement à l'oral. Il conviendrait d'entériner tout ce que vous avez dit.

Les Jeux Olympiques et cette candidature doivent être un accélérateur des politiques publiques, vous l'avez également dit, en matière par exemple d'équipements ferroviaires... Vous ne l'écrivez pas. On le sait tous, le contrat de plan précédent avait concentré les investissements sur un certain nombre d'opérations fortes, utiles, sur le Sillon alpin sud par exemple, le Sillon alpin nord reste encore à considérer, le Président Soulage l'a également dit tout à l'heure, en matière d'études mais également de fléchage de réalisation pour les prochaines années. L'enjeu du Lyon-Turin dans sa double dimension « voyageurs » et « fret » est également à confirmer et la nécessité d'une mise à niveau des infrastructures dans la Vallée de l'Arve et sur l'ensemble du réseau donnant accès aux différents sites.

C'est un accélérateur de politiques publiques encore. Est-il besoin de rappeler que la Haute-Savoie est un département touristique, fleuron de notre région avec la Savoie et que, là aussi, un effort particulier doit être fait en matière d'engagements et de projection des politiques publiques. C'est une véritable révolution touristique qui peut être engagée au titre de cette candidature. C'est la qualification durable du tourisme alpin qui est en jeu.

Nous avons là nous, Région Rhône-Alpes, à assurer et à prendre notre place dans cette mise en place de politiques publiques adaptées.

Je rappelle quelques éléments.

Les engagements qui avaient été pris par les collectivités territoriales en 1992 sur le niveau de services offerts aux collectivités de Savoie avaient été extrêmement forts et avaient été atteints.

Certes, nous ne sommes plus à l'heure où l'on parle de désenclavement routier, les temps ont changé, on va moderniser l'ensemble des conditions d'aménagement du territoire durable, rendant

attractif notre tourisme pour le XXI^e siècle. L'opportunité est colossale pour nous au titre de cette candidature.

Nous voyons la mesure de l'engagement que vous nous suggérez de prendre en termes financiers mais au-delà, en termes d'accompagnement et de portage.

J'ai envie de conclure en vous rappelant une phrase que je sais que vous aimez : de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace ! Aidez-nous, Monsieur le Président, aidez-vous, nous sommes prêts en tout cas à jouer ce rôle à vos côtés.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Pour le Groupe PRG, Mme MARCOS.

Mme MARCOS.- Je remercie M. Rigaut, Maire d'Annecy, M. Monteil Président du Conseil général, Antoine Dénériaz, que l'on ne présente plus, et M. Masseglia, Président du Comité national olympique, d'être venus présenter ce projet à la Région. Cela dénote bien un réel travail d'équipe, et le fait que vous soyez restés nous honore parce qu'il montre que vous voulez être à l'écoute des avis de notre Assemblée régionale.

Il y a des dossiers où la polémique peut apparaître futile et inadaptée. Il y a des dossiers où l'intérêt général et régional doit primer sur des positions partisans et souvent préconçues. C'est le cas du dossier de la candidature d'Annecy pour l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver et des Jeux Paralympiques en 2018, pour lesquels les Radicaux de gauche apportent un soutien enthousiaste.

Ce soutien est tout d'abord sportif. Comment peut-on ne pas être enthousiaste à l'idée que soit organisée dans notre région la plus belle et la plus importante compétition sportive du monde ?

Notre région possède des skieurs de talent avec Antoine Dénériaz par exemple, des patineurs de renom qui, semaine après semaine, font rayonner Rhône-Alpes. Il n'y a qu'à se souvenir des mondiaux de ski à Val d'Isère ou du titre de champion du monde en danse sur glace d'Isabelle Delobel et d'Olivier Schoenfelder. On est là avec des valeurs de l'olympisme si puissantes et si contemporaines à la fois.

Notre soutien est également économique puisque l'organisation des Jeux Olympiques amènera des infrastructures sportives nouvelles et nécessaires. Elle développera encore plus les transports collectifs en aidant à l'accélération du Lyon-Turin et en renforçant le réseau interne à la Haute-Savoie, notamment les infrastructures ferroviaires qui sont encore très déficientes.

Tout cela nous permettra également d'accueillir des centaines de milliers de spectateurs et de touristes et dynamisera le territoire en montagne avec une amélioration de l'offre de logements - on en a bien besoin -, de déplacements et d'emplois.

Notre soutien est aussi attaché au respect de l'environnement dont je veux redire, avec toute mon amitié à mes collègues et amis Verts, qu'ils n'en ont pas le monopole.

Sur les aspects de développement durable, la candidature annécienne est exemplaire à la lecture du dossier que j'ai pu consulter dans le détail, notamment la pertinente idée de créer une fondation « Eau, neige et glace » ou de faciliter l'accès aux manifestations.

Enfin, je n'ai pas peur de le dire, notre soutien est patriotique. Après les échecs répétés de la candidature de Paris pour les Jeux Olympiques d'été, la France doit pouvoir enfin organiser une manifestation sportive internationale d'une telle envergure.

Après le formidable succès des Jeux de Grenoble en 1968 et ceux d'Albertville en 1992, tous les rhônalpins doivent s'unir pour qu'en juillet 2010, la candidature d'Annecy soit retenue et désignée en 2011. C'est une belle ambition que nous porterons jusqu'à la victoire olympique de la Région Rhône-Alpes, des Rhônalpins et bien sûr d'Annecy-Savoie-Mont Blanc.

Je vous remercie.

Mme DROUET.- Messieurs les Présidents, Messieurs les porteurs et fervents défenseurs du projet, en vous remerciant de votre présence et de votre présentation, chers collègues.

La candidature d'Annecy Haute-Savoie-Savoie-Mont Blanc pour l'organisation des XXIIIe Jeux Olympiques d'hiver et des XIIe Jeux Paralympiques d'hiver de 2018 est une bonne chose, à condition de

respecter quelques bases qui nous paraissent incontournables et indispensables. C'est une formidable opportunité pour notre territoire.

En ce qui concerne le financement, il nous paraît important, compte tenu de l'ampleur de l'événement, de formuler le vœu d'une implication forte de l'Etat à la hauteur des enjeux. Et pourquoi ne pas inscrire, comme le signalait le président, une partie des investissements dans le cadre de l'emprunt national ?

Il nous paraît également important d'insister sur quelques points de ce rapport.

Les points de vigilance doivent bien sûr porter sur :

- l'utilisation maximum des infrastructures existant en Haute-Savoie et sur les territoires de proximité
- le nécessaire respect de l'environnement et des règles d'accessibilité de tous ordres
- la réutilisation intelligente des infrastructures qui seront construites,
- et j'insiste lourdement sur le respect du foncier agricole, si important pour l'économie et l'équilibre de nos territoires de montagne.

Dans ces conditions, les Jeux peuvent être un formidable outil de promotion au sens large du terme pour notre territoire. Et surtout, parce que dans les compétences principales de notre collectivité, au côté des transports, il y a la formation, l'éducation, je voudrais croire qu'il sera un formidable levier pour de nombreuses actions à destination de tous mais surtout des jeunes :

- actions de formation et d'insertion dans les phases d'installation et de construction, en partenariat avec le monde économique, ou d'autres comme les langues par exemple où, dans l'ensemble, nos concitoyens ont de gros efforts à faire.
- Actions culturelles et sportives en s'appuyant en priorité sur le monde associatif, les établissements scolaires et sur les dispositifs éducatifs et péri-éducatifs existants, mais sûrement sur d'autres plus spécifiques à inventer.

En effet, toute une génération d'adolescents va grandir avec ce projet. Dans un monde où nos jeunes sont en recherche de repères, où l'enthousiasme est malmené par la démesurée peur du risque, où la

consommation semble au cœur de la plupart des préoccupations de notre société, il est possible de profiter de ce projet pour mettre en avant les valeurs fondamentales positives véhiculées par le sport, je ne parle pas seulement du goût de l'effort, du dépassement de soi mais également de respect, de partage, de courage, d'égalité, de bien-être dans son corps, de santé, et surtout se faire plaisir ensemble, partager nos émotions avec fraternité et enthousiasme.

Je vous remercie.

M. BARBIER.- Monsieur le Président, chers collègues, Le Conseil régional doit se prononcer sur la candidature des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2018.

Une association Annecy 2018 nous a fait parvenir ses statuts et un pré-budget. Après analyse de celui-ci, nous nous apercevons que ces 15 millions seront consacrés uniquement au dépôt du dossier et qu'aucune ligne n'a été prévue sur les investissements.

Nous avons le détail de ces différentes lignes, nous constatons que pour les études, cela va nous coûter 5,7 millions, que les frais administratifs et frais généraux vont nous coûter 3,8 millions et pour la promotion communication marketing 5,2 millions. Pour défendre une candidature, cette somme représente déjà un bon pactole.

Malgré la conjoncture actuelle, une fois de plus, les Rhônalpins vont payer.

Nous allons investir 15 millions et peut-être plus pour cette décision, mais après, que va nous coûter la remise aux normes des structures existantes et la création des nouveaux sites ?

Une association avec un budget de 15 millions d'argent public et d'argent privé sera difficile à gérer, il risque d'y avoir des prises illégales d'intérêts. Le fonctionnement de cette association reste pour nous un problème juridique important justement dû à ces mouvements d'argent. Qu'elle voie le jour pour nous permettre de défendre ce dossier devant les institutions olympiques, oui. En revanche, le groupement d'intérêt public doit prendre la relève de cette association le plus rapidement possible, sachant que celui-ci fonctionne avec un Conseil d'administration qui est représenté par des actionnaires. Quel pouvoir aurons-nous sur la décision finale des affectations de sommes puisque

nous n'avons même pas la minorité de blocage avec nos 16,66 % d'action ?

Le passé récent de 1992 devrait être pris en compte. Les Jeux Olympiques d'Albertville nous ont laissé des infrastructures, mais une dette que les contribuables rhônalpins ont mis 20 ans à acquitter.

1992, la situation économique était très bonne. Aujourd'hui, avec la récession, pouvons-nous à nouveau endetter les Rhônalpins, sachant que les entreprises périclitent et que les contribuables ont de moins en moins d'argent dans leur poche ?

Les Jeux Olympiques sont tellement médiatisées qu'en plus du sport, cela peut apporter des retombées économiques. J'insiste car dans ce rapport, on ne parle pas assez de notre tissu industriel. Il faut impérativement faire savoir tout ce que peut offrir économiquement notre région car notre région économique peut bénéficier de ces Jeux. Ces informations que nous allons médiatiser doivent créer de la richesse et cette richesse créer de l'emploi.

Le Front national ne changera pas d'attitude sur ce dossier, nous avons toujours été opposés au mélange des genres, c'est-à-dire argent public et privé. Pour cela, notre groupe sera très vigilant et sur l'affectation et sur l'attribution de toutes ces sommes importantes.

Attention, l'excès d'investissements attire les constructions, les maisons, la population et dans ces zones sensibles comme la montagne, un excès de population nuira obligatoirement à la prévention de la nature. Il est impératif de la protéger. Elle ne nous appartient pas, elle nous a été transmise par nos aïeux, notre devoir est de la transmettre à nos enfants et petits enfants intégralement, sans avoir amputé une partie du capital.

Malgré nos réserves, nous voterons quand même ce rapport parce que nous espérons que cet événement aura des retombées favorables en Rhône-Alpes.

Merci, Monsieur le Président.

Mme MARTIN.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers régionaux, il nous est demandé de délibérer sur le soutien à apporter au projet d'accueil des Jeux Olympiques à Annecy. Situation délicate puisqu'il nous est difficile de prendre une décision

éclairée par un dossier détaillé et complet. Quels sont les atouts de cette ville ? En quoi est-ce un levier de développement pour ce secteur ? Des arguments sérieux. En quoi ce choix serait-il plus pertinent que les autres villes candidates ?

A cela s'ajoute le fait que des communiqués émanant de la Région ont indiqué que la majorité dont, me semble-t-il, nous participons, soutenait les villes candidates sans que jamais nous ayons été consultés. C'est d'ailleurs à nouveau réaffirmé dans le rapport : *« la Région a apporté un soutien équitable et sans réserve aux deux villes candidates de Rhône-Alpes. Cet engagement ferme et cette neutralité ont permis au Président du Conseil régional d'aller, dès le soir du 18 mars, auprès du maire d'Annecy témoigner de la fierté et du soutien de toute la région. »*

Faut-il rappeler que la Région Rhône-Alpes est tout à fait étrangère à ces décisions de poser candidature ? Le soutien des élus locaux majoritaires de ce territoire ne veut pas dire qu'en leur emboîtant le pas, nous sommes dans la mise en œuvre de l'intérêt général. Nous parlions hier, à propos du rapport sur le développement durable, de soumission aux territoires, me semble-t-il, nous y voilà.

Ces premiers arguments seraient suffisants pour justifier un vote défavorable de notre part. Mais allons plus loin.

Le débat qui se pose à nous est-il pour ou contre les Jeux Olympiques ? Nous ne le croyons pas. Des rencontres fraternelles et sportives entre les peuples où chacun se connaît, se reconnaît, nous paraissent être de bon augure, et ce, quelle que soit la localisation des Jeux.

Cette précédente remarque nous amène à dire qu'au fond, selon la logique que sous-tend ce rapport, il faudrait défendre à tout prix la candidature d'Annecy sous prétexte que cette ville se situe en Rhône-Alpes. Là aussi, le développement est envisagé dans une logique concurrentielle entre les territoires, même si ceux-ci sont effectivement éloignés.

Nous évoquions à l'instant le caractère fraternel des rencontres sportives, mais les Jeux Olympiques aujourd'hui participent-ils de cette logique ? N'est-ce pas plutôt de l'ordre de la promotion des

marques de multinationales ? A ce propos, la contribution privée à hauteur de 5 millions d'euros apparaît comme bien faible. Pourtant, en termes d'image et de communication, sans doute est-ce elles qui finalement en seront les principales bénéficiaires.

La marchandisation du sport, la performance à tout prix, même si je ne suis pas opposée au progrès de la chimie, n'atteignent-elles pas dans le cadre de ces Jeux Olympiques modernes, des sommets ?

Bref, mobiliser de l'argent public qui doit donc bénéficier à tous est particulièrement problématique au regard de cela. De surcroît, chacun sait que les sportifs participant aux Jeux Olympiques aujourd'hui ne sont en rien des amateurs.

Tout cela pris en compte nous éloigne beaucoup de l'esprit des Jeux.

Disposons-nous là d'un levier d'aménagement ? Argument souvent employé. Ainsi, l'accueil en 1968 des Jeux Olympiques à Grenoble a permis le développement de cette ville et c'est une réalité, mais dans les années 70 nous avons affaire à un Etat planificateur et organisateur des territoires, et même soucieux d'égalité.

Dans le cas présent, il n'en sera rien, nous en voulons entre autres preuves le non-respect des engagements de l'Etat dans le cadre du CPER, qui est pourtant l'acte majeur qui nous lie à lui. Par conséquent, cet argument devient fort hypothétique.

Comment sont présentés les enjeux pour Rhône-Alpes ? Il s'agit de « *moderniser les infrastructures, d'accélérer les investissements et le développement des équipements* » ou encore de répondre aux « *besoins permanents des sportifs* ». Très bien. Mais quand avons-nous décidé que ce secteur était un secteur prioritaire d'investissement régional ?

A cela s'ajoute la nécessaire prudence quand est évoqué le caractère permanent des équipements. Nous avons tous en tête la superbe gare intermodale de St Exupéry réalisée à l'occasion des Jeux Olympiques d'Albertville sous-utilisée, ou encore l'abandon en plein espace naturel magnifique d'un très grand édifice en béton qui se décompose petit à petit, qui était le tremplin olympique de Saint-Nizier autour de Grenoble.

L'emploi. A minima, on peut constater que les fleurons régionaux qu'étaient Rossignols Salomon et Cébé ont disparu de notre région.

On nous affirme que l'accueil de Jeux Olympiques se fera dans le respect de l'environnement, mais à cette étape, hormis le recours à la richesse et aux subtilités de la langue française par l'ajout d'adjectifs et l'utilisation de préfixes, rien ne nous le garantit.

Le recours à la neige artificielle est clairement évoqué pour lequel 70 % des sites seraient suffisamment alimentés en eau. Et les 30 % restant ?

Le rassemblement de centaines de milliers de personnes sur le site n'est pas anodin.

Bref, l'empreinte écologique de ce projet est aujourd'hui inconnue et c'est un problème réel. D'ailleurs, le rapport le prouve, le bilan carbone, de même que le plan environnemental des Jeux, et les impacts environnementaux des infrastructures apparaissent comme devant faire l'objet d'un financement, alors que la connaissance des résultats de ces études devrait être un préalable à tout soutien de notre part si nous voulons comme élus fournir un avis éclairé.

Sur le plan du pilotage, quels sont le statut et le rôle de cette association Annecy 2018 Savoie-Mont Blanc, montée dans des délais extrêmement rapides ? Qui pilotera le projet, cette association qui semble pour le moins partisane et qui est censée préfigurer le GIP, dont la création est d'ailleurs envisagée dans des délais eux aussi inconnus et où la Région est effectivement représentée ?

Jeux Olympiques populaires, affirme-t-on, qui connaît aujourd'hui les tarifs pratiqués pour accéder à ces manifestations ?

M. LE PRESIDENT.- Madame Martin, concluez s'il vous plaît.

Mme MARTIN.- J'aimerais quand même que l'on soit traités au même titre que les autres groupes qui très souvent dépassent leur temps de parole et qui, je me permets de vous le faire remarquer Monsieur le Président, ont eu pour certains la possibilité de poser deux questions alors que nous nous étions entendus pour que chaque groupe n'en ait qu'une.

M. LE PRÉSIDENT.- Allez-y, terminez.

Mme MARTIN.- Merci. Une dernière question se pose concernant l'organisation de ce rapport. Il est question, dans le maigre, de financement d'infrastructures d'intérêt général et dans le pré-bilan financier qui nous est présenté, il n'est question que d'études techniques et de beaucoup de communication. Oserais-je dire tout de même de lobbying ? Eh oui, une candidature, c'est coûteux.

Vous l'avez compris, il nous aurait paru plus raisonnable d'attendre que la candidature soit éventuellement validée et que nous accompagnions ensuite les infrastructures relevant effectivement de l'intérêt général et des priorités régionales. Au passage, cela nous aurait permis d'économiser 2,5 millions d'euros. En ces temps où les crédits publics sont rares, ce n'est pas négligeable et nous savons que la suite à venir sera de ce point de vue absolument terrible.

Par conséquent, le groupe du parti de Gauche et Apparentés votera contre ce rapport. Merci.

Mme VIALON.- Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir qualifié notre attitude de « juvénile », c'est un compliment car en l'occurrence c'est bien la jeunesse qui est concernée par les Jeux.

Monsieur le Président, chers collègues, si les Verts ne soutiennent pas la candidature d'Annecy au Jeux Olympiques, c'est pour des raisons éthiques, économiques et environnementales.

Je vous expose les raisons éthiques, Mme Poussard parlera du reste.

Comme je l'avais indiqué lors de la plénière précédente, le sport n'est pas un jeu, fut-il olympique, mais une pratique corporelle de compétitions institutionnalisées où le corps, méthodiquement et artificiellement préparé, est saisi comme un objet de performance individuelle ou collective et où l'esprit est totalement et perpétuellement tourné vers les objectifs à atteindre que sont la victoire, le record, le meilleur résultat.

Je n'inclus pas dans cette définition, empruntée à Michel Caillat, l'exercice et l'éducation physique. Je ne parle que du sport dont on fait l'apologie, qui pourrait être nommé "sportisme". C'est un

phénomène historique développé par Pierre de Coubertin qui disait en 1902 : « *Il ne suffit pas de pratiquer des exercices physiques, fusse sous forme de compétitions ludiques, pour faire du sport* » et qui n'a pas jamais dit que l'essentiel était de participer.

Le « sportisme » est une idéologie, un mouvement, un système. C'est un ensemble hiérarchisé d'institutions pas toujours démocratiques et paritaires et de mécanismes de décision dont la pensée est inversement proportionnel à la qualité des études qu'il engendre. Pour sortir du paradoxe qui consiste d'un côté à mettre 2,5 millions d'euros dans la perspective d'une compétition sportive et de l'autre un million d'euros pour soutenir et encourager la pratique du sport pour tous et du sport santé, ouvrons largement la porte à la critique. Ne faisons pas les autruches, les champions sont des êtres humains dont les performances physiques ne peuvent être dépassées que par l'apport extérieur de substances que l'on nomme « les produits dopants ».

A l'hiver 2008, Mirko Deflorian a été contrôlé à la cocaïne. En 2002, l'entraîneur autrichien Walter Mayer est au cœur d'un scandale de dopage au Jeux Olympiques de Salt Lake City et en 2006 à Turin, des biathlètes et des fondeurs ont été contrôlés positivement.

Encourager l'*Agence for Transparency* (Agence pour la Transparence) que nous avons auditionnée à la dernière commission « Sports », dans son travail de contrôle, de police internationale et de prévention du dopage, ne suffira pas à faire du sport de haut niveau un lieu d'harmonie, un facteur d'intégration, un remède au fléau de la drogue, de l'alcoolisme, de l'abus sexuel et du tabac.

Ne montrer que cette recherche de convivialité, de fraternité, de dépassement de soi, de respect dans le sport comme le font les Jeux Olympiques, c'est nier le dopage, le business. Ne rien faire, ne rien dire irait jusqu'à relever d'un crime d'indifférence.

Je laisse maintenant la parole à Mme Poussard.

Mme POUSSARD.- Monsieur le Président, Madame, Monsieur les Vice-présidents de l'exécutif régional, Mesdames, Messieurs les Conseillers régionaux et les collaborateurs techniciens, et vous tous qui assistez à cette assemblée, je suis, nous sommes très inquiets d'avoir à constater jusque dans cet hémicycle que le même déni de démocratie

patent, le même déséquilibre des porter-à-connaissance très orientés, voire la manipulation d'opinion, président aussi aux débats organisés ce jour alors que ce travers est très décrié par la municipalité d'Annecy même, par les opposants Annéciens même et en Haute-Savoie.

Les Jeux s'affichent mais les actes démentent.

D'un côté on nous fait subir un matraquage publicitaire en règle, mis en scène en tribune une heure durant par les tenants de la méthode Coué pour tenter de justifier un budget même pas fléché et un soutien régional obtenu par « la bande des quatre » (mais vous êtes plus nombreux) à hauteur de 2,5 millions d'euros sur 2 ans, cette somme ayant été annoncée, c'est là que le bât blesse, et publiée dès le mois de mai dans la presse.

A quoi sert ce débat faussé quand de l'autre côté, les opposants tenus pour chienlit citoyenne sans doute se voient réduits à l'expression congrue hors nos murs, et s'ils essaient de rétablir un semblant d'équité de parole, ils pointent des effets pervers de jeux surdimensionnés.

La démesure règne et génère des cortèges de nuisances qui accompagnent toujours les hautes concentrations de publics internationaux drainés dans des espaces contraints. Il est malvenu d'argumenter pénurie d'eau en massif alpin, montagne coupée, vallées étroites asphyxiées et glaciers en fonte aussi bien au Mont-Blanc qu'en Suisse qu'aux Pôles.

L'heure n'est pas à reconduire et intensifier des pratiques d'un autre âge.

De plus, à ce déni de situation aggravé d'un déficit de démocratie vient s'ajouter un incroyable mépris du délibératif puisque le Président Queyranne et l'exécutif régional qui, comme son nom l'indique, doit faire exécuter les décisions du délibératif, a communiqué à la hussarde, et ceci dès le mois de février, sur un soutien régional assuré d'avance. Et cela continue. Puis, par médias complaisamment interposés, n'ont-ils pas explicitement acté et engagé sans nous consulter l'apport des 500 millions sur lesquels nous sommes censés délibérer aujourd'hui ? A quoi servons-nous, je vous le demande.

Dans ces conditions et bien loin de traduire quelque sectarisme que ce soit, l'expression de dissensus justifiés est l'essence même du débat. De solides oppositions participatives et citoyennes propres à confronter les pour et les contre sont interdites d'hémicycle. L'indépendance de pensée et la capacité de chaque conseiller à prononcer son vote doivent absolument être rétablies ici. Il en va de la qualification et de la crédibilité même de la Région.

Je le dis, nous ne devons pas donner de chèque en blanc les yeux fermés à des aménagements largement discutables. Et ce n'est pas un écoquartier par-ci ou moins de 10 kilomètres de train-trame dans le bassin annécien par là, ni une piste cyclable qui s'apprête à défigurer la rive naturelle du lac d'Annecy, qui nous persuadent du contraire.

Pour toutes ces raisons, les Verts voteront résolument contre le rapport.

M. RAVACHE.- Monsieur le Président, Messieurs qui avez porté le projet de candidature d'Annecy, mes chers collègues, je vous le dis clairement en commençant, le groupe Communiste approuvera le soutien de la Région à la candidature d'Annecy.

Pendant les 9 années qui nous séparent des Jeux d'hiver de 2018, nous aurons à être combatifs, tenaces pour qu'ils soient ce que nous voulons. L'enjeu du débat que nous avons aujourd'hui n'est pas de savoir s'il y aura des Jeux Olympiques d'hiver en 2018, l'enjeu est de savoir si nous souhaitons les accueillir dans notre région en soutenant la candidature portée par la Ville d'Annecy et le Département de Haute-Savoie. Si nous le faisons, nous voulons qu'ils soient exemplaires dans l'époque que nous vivons.

Exemplaires au titre des précautions qu'ils doivent prendre pour que l'impact du déplacement d'un nombre important de spectateurs, de participants, soit géré avec la précaution de l'environnement, pour que l'activité dans des zones naturelles qu'ils vont générer se fasse dans la précaution de l'avenir de ces zones fragiles, pour permettre à tout un chacun de participer de leur construction, de leur déroulement. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que la population, l'ensemble des populations, soit réellement associée au projet des Jeux.

Je dis bien « associée », c'est-à-dire ni considérée comme les moutons qui vont soutenir une candidature venue d'ailleurs ou d'autres qu'eux, ni des spectateurs passifs d'un événement dont ils seraient étrangers. Nous parlons bien, pour ce qui nous concerne, d'actifs.

Autrement dit, nous souhaitons que ces Jeux soient porteurs d'un certain nombre de valeurs auxquelles nous sommes particulièrement attachés.

Vous me permettrez de préciser une chose.

L'activité sportive, les Jeux Olympiques, ne portent pas naturellement des valeurs de progrès. Je ne vous renverrai pas, pour ne faire injure à personne ici, à l'histoire de l'activité sportive dans les années 30 en Allemagne. Je ne vous renverrai pas non plus au fait que, nous l'avons vu tout à l'heure, les Jeux doivent être mixtes. Les soutiens à la candidature d'Annecy étaient particulièrement masculins, vous m'en excuserez, Messieurs, mais je vous le fais observer. Or je vous rappelle simplement, mais c'est un exemple, que pendant de nombreuses années les Jeux ont été interdits aux femmes. Autrement dit, les Jeux Olympiques ne portent pas en eux-mêmes les valeurs les plus progressistes naturellement, spontanément.

Ce qui nous conduit à penser que si nous voulons les Jeux tels que nous les imaginons, les Jeux de l'accueil, de la participation de tous, des Jeux accessibles à tout un chacun, nous devons arriver à ce que, en 2018, si Annecy est le lieu d'accueil de ces Jeux, personne ne se dise alors: « Ce n'est pas pour moi, je n'y ai pas ma place », sinon nous ne serions pas à la hauteur de la situation.

Je veux insister enfin sur une idée.

Incontestablement, il nous faut réfléchir les Jeux dans la période où nous sommes. Ils vont générer des dépenses significatives. Lorsque nous disons, dans la période de crise que nous vivons, la nécessité de dépenser 15 millions d'euros pour soutenir la candidature, la présenter, alors que les difficultés sont nombreuses pour nombre de nos concitoyens, il nous faut réfléchir à la valeur de l'engagement que nous prenons.

Mais je veux insister sur ce point. Si nous voulons des Jeux populaires, il faut que nous ayons le souci de ceux pour qui ce sera le

plus compliqué d'y être associés, sans quoi nous allons ouvrir la voie aux populismes les plus effrénés qui vont conduire à dire : « Puisque ces Jeux nous sont inaccessibles, puisque nous n'y avons pas notre place, alors les dépenses qui y sont liées n'ont pas leur raison d'être » ; nous avons entendu tout à l'heure un certain nombre de déclarations à ce sujet.

Enfin, sur les collectifs et les comités de soutien et associations, une observation qui mérite d'être méditée à cet égard. Bien sûr les collectivités associées (collectivités locales, Etat) sont présentes, le Comité national olympique également, les partenaires économiques, les représentants des entreprises associées partenaires. Vous noterez cependant que le monde économique n'est présent que pour une part seulement. Si j'ai posé la question tout à l'heure de la place des salariés et des personnes qui vont construire les Jeux par leur travail, c'est pour dire qu'il y a une dimension exemplaire à donner à ces Jeux à cet égard.

La réponse que j'ai eue tout à l'heure ne m'ayant pas satisfait pleinement, je me permets de préciser que la qualité de la candidature doit avoir ce souci de dire la place de tout le monde, et que ceux qui vont travailler, donner leur travail – contre rémunération j'espère – pour la construction des Jeux soient traités de manière exemplaire. Si le Comité international olympique ne considère pas cet aspect comme un argument essentiel d'une candidature, alors je serai préoccupé. Il faut avoir ce souci a fortiori et faire en sorte que cette préoccupation que tout un chacun puisse trouver sa place et être véritablement acteur soit véritablement traduite dans les actes et dans les faits. Vous pouvez compter sur nous pour être vigilants jusqu'en 2018.

M. MIGNOT.- Je proposerai de partager le temps de parole du groupe parti Socialiste, Ecologiste et Apparentés avec Jean-Paul Moille qui interviendra ensuite.

Il faut replacer les choses dans leur contexte. Nous en sommes au stade du dossier de candidature, il me semble difficile de faire des procès en sorcellerie. Un certain nombre d'objectifs sont affichés, il faut dès lors laisser le temps de les mettre en place avant de crier au scandale. Des choses se construisent et vont se co-construire.

J'insiste sur les cinq points essentiels.

- La prise en compte du développement durable en ayant un éclairage sur ce qui nous tient à cœur : l'accès des jeunes les plus éloignés de la pratique sportive. Depuis 2 ans, le Conseil régional a mis en place le dispositif PEPS. C'est une continuité et je trouve très intéressant que ce soit réaffirmé à partir de cet événement.

- Au niveau de la gouvernance, associer le monde sportif avec des Jeux pour les sportifs, portés par eux. Si le monde sportif n'est pas associé, nous connaissons de grosses difficultés. Mais je crois que ce n'est pas le cas et la présence d'un certain nombre de sportifs au côté de leurs élus locaux prouve bien l'intérêt de chacun dans cette opération.

- Une cohérence dans les objectifs sur l'aménagement du territoire et le tourisme durable. C'est affirmé. Tout ceci doit s'inscrire dans le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, qui reste pour la Région le cadre de notre intervention. Je me félicite de la cohérence que l'on pourra trouver sur ce terrain.

Je ne reprendrai pas les différents points en rapport à l'accessibilité des transports collectifs, c'est une opportunité importante pour accélérer les choses qu'il ne faut pas manquer.

- Les équipements sportifs de haut niveau ; des infrastructures existantes vont être mises à niveau pour accueillir des compétitions internationales, il est essentiel de le souligner, avec le respect de l'environnement en particulier, je pense au tremplin qui sera véritablement intégré dans le site. Cela pourra répondre ensuite aux sportifs locaux. La présence du CROS par son président et sa vice-présidente, et des différents comités et ligues régionales, prouve que ces équipements pourront servir aux équipes régionales et à la formation des sportifs de la région.

- Une candidature bien portée par les citoyens et les collectivités associées pour la porter au plus haut niveau.

L'association se développera sous la forme d'un GIP, il faudra continuer à travailler avec les futurs volontaires et les bénévoles qui, eux aussi, vont se mobiliser autour de cet événement avec l'ensemble des collectivités, pour porter au plus haut cette candidature et, je l'espère, obtenir les Jeux Olympiques d'hiver à Annecy pour le bien de toute la région Rhône-Alpes.

Merci.

M. MOILLE.- Dernier intervenant des groupes politiques, je vais essayer d'éviter les répétitions et surtout montrer une image plus fidèle, représentative de notre territoire.

Elus du nord du département de la Haute-Savoie, je tiens à m'associer aux remerciements et salutations que le Président Queyranne a adressés à la délégation haut-savoyarde et au nouveau président du CNOSF.

Comme vous l'a dit mon collègue Philippe Mignot, je vais m'intéresser à développer plus particulièrement l'intérêt de ces Jeux par rapport à nos compétences régionales, aux retombées pour le territoire et à mon vécu sur le terrain.

Oui, l'engouement pour cette candidature est fort. Il est même surprenant. Tous les jours des manifestations, des rassemblements, des activités ou des réunions mettent en avant cette candidature. C'est un vrai front sportif, presque toutes les mairies du plus petit village à la plus grande ville ont affiché sur leur fronton la banderole « *Annecy-Savoie-Mont Blanc 2018* ».

Personnellement, j'ai assisté aux rassemblements d'avant-candidature d'Evian et de Morzine, auxquels ont participé plusieurs centaines de personnes.

Cette candidature apporte aussi du rêve, les enfants, les adolescents, les sportifs haut-savoyards, après s'être identifiés à des champions comme Emile Allais, Jean Vuarnet, Guy Perillat ou Adrien Duvillard, veulent imiter Antoine Dénériaz parmi nous aujourd'hui. En cette période difficile, le rêve peut s'avérer une bonne thérapie. N'oublions pas que la Haute-Savoie est le département rhônalpin qui subit actuellement la plus forte progression de chômage. De plus, ce département a été récemment oublié par l'Etat lors du plan de relance.

Ces Jeux peuvent donc être une formidable opportunité pour dynamiser l'économie locale et pour aménager le territoire.

Depuis 2004, nous nous sommes engagés à faire de Rhône-Alpes une écorégion. C'est donc bien évidemment dans ce cadre que les différents aménagements devront être réalisés.

Les villages olympiques se doivent d'être des éco-villages, les bâtiments construits auront après les Jeux une vocation sociale. Le développement durable doit être impérativement pris en compte. Le bilan carbone se doit d'être nul. L'utilisation des transports collectifs est impérative, à l'exemple des derniers Championnats du monde de ski de Val d'Isère qui ont marqué tous les esprits. Bien entendu, la gratuité des transports en commun pendant les Jeux s'impose.

Les équipements des infrastructures sportives porteront le label « tourisme et handicap ». N'oublions pas que nous devons aussi organiser des Jeux Paralympiques.

Cette candidature doit accélérer la modernisation du réseau ferroviaire de la Haute-Savoie. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que ce département ne possède pas un seul kilomètre de voie ferrée double.

Après les Jeux, les améliorations favoriseront la vie quotidienne des habitants non seulement à proximité d'Annecy mais sur tout le département.

Au nord, le CEVA est déjà une première réponse. Cependant je tiens à porter à votre connaissance le soutien de la Ville de Genève, un soutien peu médiatisé et nous le regrettons.

Je cesse d'énumérer les nombreuses retombées positives pour le territoire afin d'éviter d'être redondant avec certains des intervenants précédents.

Monsieur le Président, vous nous avez montré la voie dès le 18 mars en vous rendant à la rencontre des Haut-Savoyards lors de la désignation d'Annecy, votre présence a été un signe fort de soutien de notre collectivité à cette candidature. Maintenant, nous nous devons d'être présents, actifs et moteur au côté de toutes les collectivités, des associations, des bénévoles, des sportifs et de toutes les forces vives.

C'est donc pour cela que le groupe Socialiste Ecologiste et Apparentés votera ce rapport.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur MOILLE. Madame Combet Pour une minute.

Mme COMBET.- Moi qui viens d'un département où se sont tenus les Jeux Olympiques d'Albertville en 1992, je peux attester d'un

bilan plus que mitigé de ces Jeux avec un déficit et un endettement massif, un bétonnage de certaines stations, des équipements surdimensionnés et un environnement bouleversé de façon irréversible.

Je veux bien entendre que les Jeux Olympiques d'Annecy seront des Jeux autrement, comme nous l'a rappelé tout à l'heure M. Rigaut avec son bilan carbone zéro, mais permettez-moi d'en douter vu les bilans des Jeux Olympiques que l'on peut tirer jusqu'à maintenant.

Un certain nombre d'Annéciens mais pas seulement, plus globalement de Rhônealpins dont je suis par ailleurs, sont opposés à la candidature d'Annecy aux Jeux Olympiques.

Au-delà des investissements très lourds qu'exigera un tel projet, il faut dénoncer la volonté des promoteurs de ce projet de s'engager dans un tourisme de luxe avec des exigences que je qualifie d'indécents de la part du CIO en termes de construction massive de chambres en hôtel 3 à 5 étoiles. Cela aura évidemment comme répercussion une hausse de la spéculation et du coût de la vie, dans un contexte où le département de la Haute-Savoie enregistre une très forte pénurie de logement social.

Les transports collectifs, contrairement à l'affichage, sont les grands oubliés de ce projet puisque les promoteurs privilégient la route, je pense en particulier au tunnel sous le Semnoz.

Compte tenu des enjeux et des coûts engendrés par un tel projet, il me semble personnellement inconcevable que les Annéciens au minimum - on peut élargir le périmètre - ne soient pas consultés en connaissance de cause, comme cela a d'ailleurs été le cas dans de nombreuses autres villes qui elles aussi étaient candidates, qui ont organisé des référendums et qui ont surtout tenu compte de l'avis exprimé par la population.

Sur les Jeux, nous sommes assez loin de l'image idyllique et pacifique de l'union fraternelle des cinq continents aujourd'hui puisque lors des Jeux, on voit malheureusement se déployer partout des dispositifs militaires policiers avec des moyens de sécurité impressionnants pour la protection des athlètes et des villages olympiques. Ce n'est pas ma conception du sport populaire, ce n'est pas ma conception du sport internationaliste. Et quand j'entends parler dans

cet hémicycle de patriotisme comme tout à l'heure, cela me fait frémir, ce n'est pas ma conception non plus du sport pour tous et du sport gratuit.

Pour toutes ces considérations et parce que je suis convaincue que tout cet argent serait bien mieux utilisé pour répondre vraiment aux besoins sociaux des Rhônalpins, je voterai contre ce rapport.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur Philip, je vous demande de répondre rapidement.

M. PHILIP.- Je ne répondrai pas sur les transports, nous répondrons tout à l'heure lors de la défense des amendements.

Pour M. Hazard, je constate avec plaisir qu'après quelques malentendus, nous sommes bien d'accord, ce qui a d'ailleurs été le cas presque toujours depuis cinq ans dans la commission « Sports ».

Monsieur Fournier, j'ai regretté qu'à l'inverse de M. Hazard, vous ayez rompu la trêve olympique. Ce que l'on est en train de faire est tout à fait clair, on respecte nos règles : l'Assemblée plénière délibère sur les principes, la Commission permanente délibère sur les dossiers précis. Je crois que M. Fournier a confondu la phase de pré-candidature avec la phase de candidature. Nous vous avons expliqué tout à l'heure qu'en juillet 2011, il faudra dire dans le dossier ce que chacun fera. L'engagement que nous prenons ce matin est celui de travailler à la suite, en toute transparence, puisque le dossier comportera les engagements pour la suite.

Madame Marcos est revenue à la trêve olympique pour un soutien sportif, avec toutefois un petit oubli, Gwendal Peizerat, qui est champion olympique et qui était dans la salle.

Madame Drouet, oui à une participation forte de l'Etat, oui à vos points de vigilance, en particulier au respect du foncier agricole.

Monsieur Barbier a exprimé son opinion sur deux points et je suis d'accord avec lui : il faut que le GIP soit mis sur pied rapidement. Et cette candidature est bien une candidature économique.

Madame Martin, Jean-Jack Queyranne s'est engagé au nom de l'exécutif après en avoir discuté, aujourd'hui l'Assemblée se prononce, c'est le jeu normal, il y a un exécutif et un délibératif.

Madame Viallon, je ne suis pas d'accord avec vous sur le fond. Je crois que dans le sport, l'essentiel n'est pas la victoire mais le défi personnel, l'atteinte des objectifs personnels. Le sport est avant tout une philosophie, c'est d'ailleurs ce qu'explique M. Cohn-Bendit lorsqu'il commente, très bien d'ailleurs, la Coupe du monde de football.

Madame Poussard, la somme a toujours été annoncée sous réserve du vote de l'Assemblée, on n'a jamais dit que l'on donnait 2,5 millions d'euros, on a toujours dit « sous réserve du vote de l'Assemblée ». Je vous précise que nous avons reçu les élus savoyards, le président du CNOSF, mais que je recevrai cet après-midi les opposants aux Jeux Olympiques, dont vous avez parlé, pour les écouter.

J'approuve M. Ravache, qui a été combatif et tenace, pour dire que nous devons être acteurs et porteurs des valeurs qui sont celles du sport. Oui à la mixité dont vous avez parlé, si bien représenté par Sandrine Aubert et Teresa Nzola, qui sont belles, qui sont saines, qui sont libres et qui manifestement, Madame Poussard, n'ont pas apprécié vos paroles puisqu'elles ont quitté la salle après avoir été fortement choquées.

Monsieur Mignot et Monsieur Moille, Je suis évidemment d'accord avec vous. Je vais être court pour que l'on puisse passer au vote des amendements.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur Jouve, vous m'avez demandé la parole.

M. JOUVE.- Je vous remercie d'autant plus de me la donner que vous savez que j'émetts un avis un peu différent de celui de la majorité de l'exécutif, mais c'est aussi le travail que nous faisons ensemble depuis quelques années.

Je ne serais peut-être pas intervenu si l'on n'avait pas tant fait appel au développement durable et à l'aménagement du territoire. Or il se trouve que ce sont justement les deux délégations que vous m'avez confiées en 2004.

Je voudrais dire aussi simplement et sans aucune provocation envers quiconque qu'à mon sens, le projet que nous étudions aujourd'hui a sans doute beaucoup de vertus, sinon l'exécutif ne le défendrait pas,

mais ce n'est pas un projet de développement durable ni un projet d'aménagement du territoire.

Ce n'est pas un projet de développement durable parce qu'au plan économique, cela a été souligné, l'investissement puissant sur un événement éphémère se fait forcément par arbitrages sur d'autres priorités qui ne se feront pas, parce que les caisses ne sont pas infinies.

Ce n'est pas une bonne opération sur le plan économique parce qu'à mon sens, les problèmes de l'activité économique de la montagne, et nous en avons souvent parlé dans d'autres débats, ne sont pas d'abord ceux de la fréquentation hivernale. Le problème de développement économique de la montagne, c'est l'avenir de la moyenne montagne, c'est celui des exploitations agricoles, c'est celui des industries des vallées. Un tel projet a peu d'impacts sur ces questions.

Au plan social, ce projet pose question. Jules César disait qu'au peuple il faut fournir du pain et des Jeux. Des générations entières de responsables politiques ont appliqué cette formule. Seulement en ce moment, M. Ravache l'a souligné tout à l'heure, l'heure n'est pas aux Jeux, nous discutons ici la gestion de la crise, et l'orchestre du Titanic joue. Je pense que cet investissement est un peu inadapté. C'est la position que je défends.

Au plan environnemental, on ne se cache pas que les impacts environnementaux sont très importants, que des équipements vont être créés dont on ne saura pas ensuite forcément avoir l'usage, assumer l'entretien ou le démantèlement. C'est l'expérience des anciens Jeux de Grenoble et d'Albertville qui nous fait penser cela.

Au plan de la gouvernance je ne dirai pas grand-chose car je ne sais pas exactement ce que pensent les Rhônalpins de ce projet en termes de priorité, je ne sais pas si vous-même le savez, c'est une question importante à poser.

Bref, je suis très gêné sous l'angle du développement durable sur ce projet. Je le suis également sous l'angle de l'aménagement du territoire parce que je ne pense pas qu'il règle les problèmes de logement que nous connaissons, je ne pense pas qu'il règle les problèmes d'équilibre territorial que nous avons à gérer, je ne pense pas qu'il gère

les problèmes de protection des ressources naturelles et je ne pense pas qu'il gère les protections des terres agricoles.

C'est pourquoi au nom de l'Aménagement du territoire, je ne me sens pas en situation de dire que c'est un projet qui sert l'aménagement du territoire.

Vous l'avez compris, mais cela fait partie de nos débats au sein de l'exécutif, je ne suis pas d'accord sur ce projet.

M. LE PRESIDENT.- Nous allons passer au vote des amendements.

Amendement n° 011 : présenté par le groupe Centre

Mme CHAMBRE.- Avant de présenter cet amendement, je voudrais réagir aux propos de Mme Viallon. Cela concerne le sport, cela concerne les Jeux olympiques...

M. LE PRESIDENT.- On ne va pas recommencer le débat, je vous invite à vous en tenir à l'amendement. On pourrait tous recommencer très longuement ce débat sur l'olympisme, le rôle du sport... Monsieur Philip y a répondu.

Je vous propose de défendre votre amendement.

Mme CHAMBRE.- Je vais défendre mon amendement, mais je répète que les propos tenus par Mme Viallon sont une insulte à l'esprit olympique et sportif en général, ils sont également une insulte aux sportifs de haut niveau présents dans cet hémicycle et je tenais à le dire.

Concernant les Jeux Olympiques d'Albertville, on a dit que c'était un gaspillage d'argent public, je rappelle quelques éléments.

M. LE PRESIDENT.- Il est près de 14 heures, il y a eu un débat très long, je vous demande maintenant d'en venir à l'amendement que vous proposez. On ne va pas reprendre tous les arguments, je pourrais parler une demi-heure aussi sur ce qui a été dit.

Je vous demande de défendre l'amendement.

Mme CHAMBRE.- Concernant le soutien de la candidature Annecy 2018, le groupe du Centre souhaite la réussite de cette manifestation et le développement de l'offre des infrastructures de transports collectifs, comme l'a décrit tout à l'heure notre collègue Eric Fournier.

Concernant le gras de la délibération page 898, au point 2, nous souhaitons ajouter la phrase suivante :

« En matière de transports, la rénovation de l'axe ferroviaire dit "Sillon alpin nord" en termes d'augmentation des capacités et d'amélioration significative de la qualité générale du service de transport collectif, est désormais reconnue comme une priorité de l'action régionale, dont les modalités de mise en œuvre seront sans tarder définies en concertation avec les acteurs concernés »

Ceci concerne l'aménagement du territoire, n'en déplaise à M. Jouve.

Pour revenir sur les Jeux Olympiques d'Albertville, il y a eu les infrastructures autoroutières. La deux fois deux voies reliant Albertville à Moutiers a permis de limiter la pollution de la vallée. Les travaux d'assainissement et d'eau dans tous les villages de Savoie, c'était un engagement de Michel Barnier à l'époque, président du Conseil général, c'était de l'aménagement du territoire. Il y a eu également la télécabine de Brides-les-Bains qui, certes, a endetté la commune de Brides-les-Bains mais qui concerne de l'aménagement du territoire et rentre en plein dans vos politiques d'aménagement et de développement durable, Monsieur le Vice-président, puisqu'il est de votre souhait de faire de la région et des stations de sports d'hiver, des stations de sport « 4 saisons ». La ville de Bride-les-Bains comme bon nombre de stations thermales ont fait du tourisme « 4 saisons ». C'est bien de l'aménagement du territoire.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Nous allons aborder en même temps, M. Soulage fera une proposition d'ensemble, l'amendement n°012 du Groupe UMP.

Amendement n° 012 : présenté par le groupe UMP RA et Apparentés

M. DULLIN.- Nous croyons que le projet des Jeux Olympiques 2018 est facteur d'aménagement du territoire et de développement durable. Nous croyons qu'il peut être en conséquence un accélérateur du Lyon-Turin. Nous souhaitons simplement veiller à travers cet amendement que ce soit bien dans sa double composante,

sinon nous prendrions le risque, avec le seul volet « voyageurs », de limiter ce projet à ce simple aspect. Nous avons la responsabilité de le prévenir.

Certaines discussions actuelles peuvent, à l'image de ce que disait de manière forte tout à l'heure notre collègue Leras, dérapier. Nous devons veiller à ce que cette double composante, qui était présente dans les protocoles d'intention de 2002 et 2007 cosignés par tous, soit bien toujours d'actualité. Mais j'ai compris que cela ne devait poser aucun problème du côté de M. Soulage puisqu'il a expliqué qu'il y veillait au quotidien.

C'est donc très naturellement qu'il va soutenir notre amendement et je le remercie par avance.

M. LE PRESIDENT.- Il va vous faire une proposition.

Monsieur Soulage.

M. SOULAGE.- Je voudrais répondre en une fois à toutes les interrogations qui ont porté sur le volet « desserte » de cette candidature, notamment le dossier ferroviaire.

Nous avons souhaité avec le Comité de candidature, c'est le premier alinéa du cahier des charges, que la desserte ferroviaire soit l'axe prioritaire et structure l'ensemble de la desserte des Jeux Olympiques. C'est la priorité absolue.

Dès lors, comment s'articulent les projets ?

Je voudrais vous rappeler les choses très rapidement et que chacun les mesure.

Nous avons aujourd'hui deux dossiers qui vont se rejoindre, c'est pourquoi j'ai proposé d'adjoindre les deux amendements : la desserte par les accès du Lyon-Turin et le Sillon alpin nord. Nous devons profiter dès Jeux Olympiques pour accélérer la réalisation de ces deux dossiers déjà engagés.

Concernant les accès français du Lyon-Turin, nous sommes tenus, et nous y tenons tous, par un protocole en date du 19 mars 2007. Ce protocole comporte trois aspects :

- une liaison mixte fret/voyageurs jusqu'à Avressieux pour la partie nord,
- une liaison voyageurs vers Dullin, Lépine

➤ une liaison fret avec un tunnel sous Chartreuse.

Y a été adjointe la desserte de Grenoble par ce que l'on appelle la nouvelle voie du Voironnais.

Aujourd'hui nous tenons à ce que ces trois dossiers avancent, dans le respect du protocole du 19 mars 2007.

Je précise les calendriers. Ce qui est dit a été répété et signé par le président.

Pour la desserte des Jeux Olympiques : 2017, il est indispensable d'avoir réalisé en même temps la liaison vers Dullin, Lépine et ce que l'on appelait « le shunt de Rives », la nouvelle desserte du Voironnais, sinon nous avons des percussions de trafic qui arrivent de Grenoble et de Chambéry. C'est la raison pour laquelle, dans le dossier de candidature et la lettre du président, ces deux infrastructures sont citées, elles sont indispensables et cohérentes avec une desserte de voyageurs de qualité.

Les travaux devront commencer avant 2017, à l'horizon du CFAL - et, Monsieur Leras, vous le savez comme moi, s'il n'y a pas le CFAL, le tunnel sous Chartreuse ne sert à rien -, horizon que nous savons être 2019-2020. Il faut avoir achevé le protocole du 19 mars pour permettre que les marchandises empruntent le CFAL et passent sous le tunnel sous Chartreuse.

Pour être encore plus précis, avec toutes les interrogations qui ont été posées, la difficulté qu'évoquent un certain nombre d'entre vous, et ils ont raison, vient du fait que dans le protocole du 19 mars 2007, le tunnel Dullin, Lépine, était prévu à un seul tube compte tenu de la réglementation en vigueur. Monsieur Claude Gressier, délégué interministériel, a fait apparaître que compte tenu des nouvelles réglementations notamment suite aux différents accidents survenus sur les tunnels ferroviaires, il était indispensable de passer ce tunnel à deux tubes. Il a posé la question, et c'est cette question qui est en débat, puisqu'on ferait un tunnel à deux tubes, de la mixité sous Dullin, Lépine.

Aujourd'hui aucune décision n'est prise mais l'interrogation est posée, si on faisait la mixité sous Dullin, Lépine, n'abandonnerait-on pas Chartreuse ? Je vous le dis clairement, la Région tient à tout le protocole du 19 mars 2007, elle est plus que réservée sur le passage en

mixité de Dullin, Lépine. Ce n'est pas nous qui décidons mais l'Etat, nous exprimons ce point de vue, nous aurons d'ailleurs le débat lorsque nous aurons toutes les études de trafic. Mais je voulais le dire. Cette position est connue. Je le dis aussi pour le Sillon alpin nord dont les travaux sont déjà engagés.

Je vous propose que nous réaffirmions tous ensemble notre position, qui est très simplement de développer tout le protocole du 19 mars, de faire le Sillon alpin nord. Je vous propose donc l'amendement de synthèse suivant qui pourrait se rajouter :

« Concernant l'accessibilité ferroviaire, le phasage dans le temps doit permettre la réalisation intégrale des deux composantes (fret et voyageurs) du protocole de mars 2007 relatif aux accès français du Lyon-Turin. Ce dossier doit permettre également l'accélération de la modernisation déjà engagée de l'axe ferroviaire dit "Sillon alpin nord". »

Telle est, je crois, notre position à tous et qui reste aujourd'hui la position de la Région. C'est l'amendement de synthèse que je vous propose.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Je vais soumettre cet amendement aux voix après les explications. Monsieur Dullin.

M. DULLIN.- Merci, Monsieur le Vice-président, d'avoir affirmé une position claire sur les risques qu'il y avait, consécutivement à l'accélération de la ligne voyageurs, de voir le débat sur le fret être rouvert sur un accès nord était par la cluse de Chambéry qui ne supporterait pas 40 millions de tonnes de fret marchandises et de matières dangereuses. Chambéry est déjà coupée par une verrue avec près de 100.000 véhicules/jour, c'est une erreur historique, il n'est pas question qu'on laisse s'en créer une deuxième.

Merci de ces propos clairs et de l'annonce que vous faites d'un débat sur cette question.

Je me permets de rajouter un point de vigilance, que dans ces deux tubes Dullin, Lépine consacrés aux voyageurs, on puisse vérifier que le trafic fret classique puisse aussi être accepté, sinon nous n'obtiendrons pas les objectifs de desserte qui sont les nôtres et l'ambition que nous portons. Car vous l'avez souvent dit, il manque des

voies dans cet aspect de notre région et en termes d'aménagement du territoire, il est indispensable que ces deux tubes puissent être consacrés au TGV, au TERGV et au TER et trains Corail classiques.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur Leras.

M. LERAS.- Les propos de Bernard Soulage sur les différents édifices sous Lépine, sous Chartreuse, lèvent l'ambiguïté sur un point : le contenu du protocole. En effet, ni vous-même, Monsieur le Président, ni Bernard Soulage n'avez dit que vous étiez contre l'exécution du protocole. Le vrai débat est dans la chronologie.

Dans la réponse qui est faite là, rien ne précise le fait que les travaux concernant le tunnel sous Chartreuse doivent être entrepris très rapidement, sans attendre le CFAL, tout simplement pour permettre aux marchandises d'aller vers la Maurienne autrement que dans les conditions actuelles, et en particulier le long du lac du Bourget et dans Chambéry.

C'est bien en pratique une non-réponse à la question de la chronologie. On ne peut pas du tout se contenter de ce genre de généralité.

D'une manière plus large, nos deux intervenantes l'ont dit tout à l'heure, notre opposition aux Jeux Olympiques est une opposition à un projet du passé et dépassé. Ce n'est pas acceptable dans la crise de développement dans laquelle nous nous trouvons.

C'est pourquoi aussi bien pour les deux premiers amendements que pour les amendements suivants, notre groupe ne participera pas au vote. Cela s'applique aux quatre amendements.

J'ajoute une dernière phrase. J'ai bien lu et noté tout l'émoi que suscite auprès de l'UMP le risque de voir la priorité fret remise en cause. C'est extraordinaire de la part d'un groupe qui, au pouvoir depuis des années, s'oppose à l'application de l'eurovignette qui a été votée par le Parlement européen en mars 2006. En pratique, ce groupe, qui ici réclame du fret, se bat contre toute politique qui permettrait le report modal.

Mme MARTIN.- Ce rapport qui soulève de nombreux problèmes de fond ne nous paraît pas amendable. Nous ne participerons pas au vote sur les amendements proposés.

Mme CHAMBRE.- Le sous-amendement que nous propose M. Soulage n'est pas extrêmement parfait mais nous l'accepterons dans sa forme.

M. BARBIER.- Une explication de vote. Si la candidature n'était pas retenue, ferait-on ces projets, oui ou non ?

... Donc cela n'a rien à voir avec la candidature.

M. LE PRESIDENT.- Ce projet ferroviaire évidemment reste. Je rappelle que l'intérêt de la période d'ici 2011 est justement que nous actions les décisions et que les procédures soient engagées de manière que l'ouverture puisse se faire en 2017. S'il y a une attente de 2011, 2017 ne pourra pas être rempli.

M. SOULAGE.- Une précision par rapport à ce que dit M. Leras. Les collègues me disent ne pas bien comprendre tout ce qui se passe, où cela se situe, etc.

Nous aurons le débat mais je veux le dire en séance publique, je suis hostile à ce que les marchandises traversent Part-Dieu. Je veux le dire aux élus lyonnais, tant que nous n'aurons pas le CFAL, on peut le regretter, les marchandises traverseraient Part-Dieu.

Attention à ne pas dresser les uns contre les autres, il faut une conception globale. Chartreuse va avec le CFAL. Nous avons perdu trop de temps sur ce projet, nous sommes d'accord Monsieur Leras, mais je ne suis pas pour faire passer 10 à 13 millions de tonnes en plus par Part-Dieu.

M. LE PRESIDENT.- Avec l'accord de Mme Chambre et de M. Dullin, vous nous relisez l'amendement de synthèse.

M. SOULAGE.- Je relis l'amendement de synthèse :

« Concernant l'accessibilité ferroviaire, le phasage dans le temps doit permettre la réalisation complète des deux composantes (fret et voyageurs) du protocole de mars 2007 relatif aux accès français du Lyon-Turin indispensable à la cohérence de l'ensemble du projet. Ce dossier doit permettre également l'accélération de la modernisation déjà engagée de l'axe ferroviaire dit "Sillon alpin nord". »

M. GOLLNISCH.- Nous ne voterons pas la synthèse présentée par l'exécutif car nous considérons que les deux éléments du projet doivent être appréciés distinctement.

M. LE PRESIDENT.- Vous avez exprimé un vote défavorable. Nous allons mettre cet amendement de synthèse aux voix.

- Pour : groupes Communiste, PRG, Socialiste, UMP, Centre et MoDem.

- Contre : groupe Front national.

- NPPV : groupes Verts, PGA, Mme Combet

*** L'amendement de synthèse est adopté.**

M. LE PRESIDENT.- Nous passons maintenant au vote sur le rapport qui concerne l'engagement de la Région derrière les Jeux Olympiques d'Annecy

- Pour : groupes Communiste, PRG, Socialiste, UMP, Front national, Centre et MoDem.

- Contre : groupes Verts, PGA, Mme Combet

*** Le rapport est adopté.**

(Applaudissements.)

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose d'aller déjeuner et nous reprenons la séance et les vœux à 15 heures 15.

Merci du soutien exprimé.

(La séance est suspendue à 14 heures)

(La séance est reprise à 15 h 25 sous la présidence de M. Queyranne.)

M. LE PRESIDENT.- Nous allons examiner les vœux.

Vœu n° 013 présenté par Myriam Combet : « Candidature d'Annecy aux J.O. d'hiver de 2018 : la population doit donner son avis ! »

Mme COMBET.- Je l'ai dit ce matin, de nombreux Annéciens et Rhônealpins ne sont pas favorables à la candidature d'Annecy aux Jeux Olympiques.

Compte tenu des enjeux, des impacts notamment environnementaux et des coûts engendrés par un tel projet, il serait

normal que les Annéciens puissent être consultés, voire en élargissant le périmètre. Un certain nombre d'autres villes ont engagé ces référendums (Denver ou Aoste). C'est une demande qui a été exprimée auprès du maire d'Annecy mais qui est restée lettre morte depuis.

Dans le cadre du souci de la Région de promouvoir la démocratie participative, comme nous l'avons tous confirmé hier, je propose que la Région décide de conditionner son soutien à l'approbation de ce projet par la population annécienne qui doit être consultée par référendum organisé de façon objective et démocratique.

M. LE PRÉSIDENT.- Adresser un vœu à une autre collectivité pour lui demander d'organiser un référendum ne peut pas relever de la responsabilité de la Région puisqu'il n'y a pas de tutelle d'une collectivité sur l'autre.

Nous ne pouvons pas enjoindre à une collectivité d'organiser un référendum. C'est pourquoi je propose de rejeter ce vœu.

M. GOLLNISCH.- Contrairement à vous, je pense que ce vœu est parfaitement recevable. Par définition, un vœu n'a pas de caractère obligatoire. Au Parlement européen nous votons des résolutions adressées à des Etats étrangers, y compris extra européens, qui ne sont absolument pas dans notre juridiction.

Un vœu est un souhait qu'exprime notre Assemblée et par définition, c'est un vœu que l'on exprime auprès d'autres que nous-mêmes, puisque l'on nous dit souvent que notre Assemblée ne peut pas s'adresser de vœu à elle-même. Si elle ne peut adresser de vœu ni à elle-même ni aux autres, alors on ne voit pas très bien à qui elle peut les adresser.

Je crois que le vœu de Mme Combet est recevable et assez légitime.

Je me réjouis de voir qu'elle rejoint les propositions formulées depuis 25 ans par le Front national en faveur du référendum local et notamment d'initiative populaire. Voilà une décision qui, comme on le dit aujourd'hui dans le jargon dominant, fait sens au titre de la démocratie prétendue participative. Faisons participer les citoyens.

Le seul sous-amendement que je serais tenté de proposer, si Mme Combet le voulait bien, c'est qu'il n'y ait pas que la commune

d'Annecy. Le vœu devrait être étendu soit à tout le département, soit au moins à toute la vallée, soit au strict minimum à toutes les communes concernées par ce projet. Je pense que ce serait une façon tout à fait décente et honorable de trancher la question.

Après tout, la participation aux Jeux Olympiques comporte des charges financières, des inconvénients, des nuisances mais aussi des aspects positifs et sur le plan moral et sur le plan économique. Quel est le bilan que font les citoyens les plus directement concernés de ces coûts et de ces avantages ? Je crois qu'il serait très intéressant de leur poser la question.

M. JEHANNO.- Le groupe PGA est un peu ennuyé par ce vœu. Nous comprenons bien le souci de Myriam Combet de vouloir associer la population à un éventuel projet, qui nous est décrite comme étant très enthousiaste à l'idée de ces Jeux, mais cela mériterait d'être vérifié effectivement. Si un tel référendum était organisé, nous appellerions à voter contre ces Jeux. Nous ne conditionnerons pas notre soutien ou non au résultat du référendum.

Pour ces raisons et celles pour lesquelles nous n'avons pas voté le rapport, nous ne prendrons pas part au vote sur ce vœu.

M. LERAS.- Je rappelle, comme je l'ai expliqué ce matin, que notre groupe ne participera au vote d'aucun des amendements et des vœux concernant ce rapport.

M. LE PRESIDENT.- Je le mets aux voix.

M. GOLLNISCH.- Madame Combet accepterait-elle que l'on sous-amende son vœu en écrivant, plutôt que « *population annécienne* », « *population concernée* » ? Sinon je retire ce sous-amendement.

Mme COMBET.- Je peux éventuellement accepter ce sous-amendement, qui va dans le sens de ce que je défends.

Cela étant dit, le Front national souligne un certain rapprochement de point de vue sur la question de proximité locale, excusez-moi mais je n'ai aucune proximité avec vous de quelque façon que ce soit, j'ai toujours combattu les idées du Front national et de l'extrême-droite d'une manière générale et je le ferai toujours.

M. LE PRESIDENT.- Le vœu est donc complété : « *la population d'Annecy et les populations concernées.* »

M. GOLLNISCH.- Madame Combet a oublié que nous avons les mêmes références, nous croyons aussi à la table de multiplication : deux fois deux font quatre, et quatre fois deux font huit.

M. LE PRESIDENT.- Nous allons mettre aux voix le vœu de Mme Combet qui est complété.

- Pour : groupe Front national et Mme Combet
- Contre : groupes Centre, MoDem, UMP, PS, PRG
- Abstention : groupe PC
- NPPV : PGA et Verts

*** Le vœu n° 013 est rejeté**

M. LE PRESIDENT.- Les vœux n° 014 et n° 015 sont présentés par le Groupe UMP. Madame Baud-Roche.

Vœu n° 014 présenté par le Groupe UMP RA et Apparentés : « Pour des équipements durables »

Mme BAUD-ROCHE.- Monsieur le Président, le moment que nous avons eu ce matin était un moment plutôt heureux pour une majorité d'entre nous, je dirai même un moment d'espoir, un moment de rêve commun à toute une région.

Dans le même temps, j'ai été assez triste d'entendre ce que j'ai pu entendre dans cet hémicycle de la part d'un certain nombre de mes collègues. Je suis également chagrinée lorsque je lis ici ou là des tribunes libres très violentes vis-à-vis de ce projet olympique, voire même vis-à-vis de l'olympisme en général.

Je considère que ce projet olympique est une chance pour nous tous car il peut fédérer tous les habitants de Rhône-Alpes quels qu'ils soient et il peut nous faire espérer. Je fais en effet partie de ces personnes qui pensent que parfois, le rêve - un rêve tout de même concret - est un bon carburant pour avancer.

Nous sommes à un moment clé de cette candidature. Je pense qu'il ne faut pas laisser ceux qui sont contre le progrès, contre les projets, ceux qui regardent toujours en arrière, noircir le tableau et plomber notre candidature.

Pour aider les « JO sceptiques » à être convaincus, nous devons tous ici prendre des engagements très clairs et convaincants.

Nous avons déjà longuement parlé de la chance d'avoir enfin un certain nombre d'infrastructures, de bâtiments car, on ne peut pas le nier, les Jeux Olympiques sont des accélérateurs incontournables et exceptionnels dont on ne peut ignorer la réalité. Mais aujourd'hui, on doit promettre plus et s'engager davantage encore.

Nous devons nous engager à veiller à avoir des investissements durables dans le temps, des investissements rentables pour notre territoire, des investissements qui serviront à tous les Rhônalpins demain et à nos enfants surtout.

Je vous propose donc le vœu suivant :

« Le Conseil régional Rhône-Alpes souhaite qu'en matière d'équipements réalisés dans le cadre des Jeux Olympiques, une vigilance particulière soit apportée afin d'assurer la pérennité de ces investissements et que leur reconversion soit effective à l'aune des logiques de développement durable et des enjeux territoriaux pour que ces Jeux soient un formidable moment d'engouement populaire et un stimulateur pour notre région. »

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Il n'y a pas d'opposition à voter ce vœu, bien qu'il soit déjà largement développé dans le contenu du rapport. Que nous le votions me paraît néanmoins ajouter un élément complémentaire.

Je le mets aux voix.

- Pour : groupes PS, Centre, MoDem, UMP, Communiste.

- Contre : groupe Front national

- NPPV : groupes Verts et PGA.

*** Le vœu n° 014 est adopté.**

Vœu n° 015 présenté par le Groupe UMP RA et Apparentés :
« Fondation "Eau, neige, glace" »

M. HAZARD.- Je l'ai évoqué ce matin dans la délibération, dans le cahier des charges a été annoncée et retenue une initiative plus qu'intéressante selon nous dans le cadre du développement durable et de la préservation des ressources naturelles, notamment les ressources en eau. En effet, la Ville d'Annecy, initiatrice des Jeux Olympiques, a décidé de créer une fondation "Eau, neige et glace". Il n'y a pas de

sujets tabous, celui-ci n'en est pas un, cela a été évoqué à différentes reprises ce matin, il faut donc l'aborder.

Cette fondation, destinée à promouvoir une gestion durable de cette ressource dans les activités liées aux futurs Jeux Olympiques, nous a paru être une démarche très intéressante, permettant de gérer au mieux cette ressource conséquente.

Forte de son implication dans la défense de la notion de développement durable, il nous semble opportun que notre collectivité puisse soutenir cette fondation et ses actions.

C'est pourquoi nous proposons un vœu :

« La Région Rhône-Alpes décide de soutenir la fondation "Eau, neige, glace" proposée par la Ville d'Annecy. »

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur Soulage.

M. SOULAGE.- C'est une fondation qui m'a été présentée par un certain nombre d'intervenants locaux, qui ont déjà travaillé sur des projets de même nature dans les Pyrénées pour valoriser et montrer la difficulté et en même temps l'intérêt de cette gestion de la ressource en eau.

Néanmoins vous nous proposez un vœu alors qu'il s'agit d'une décision de la Région.

En liaison avec le Vice-président Thierry Philip et Jean-Jack Queyranne, nous vous proposons de reprendre ce dossier sous une forme de décision lorsque nous aurons eu plus de contacts avec les fondateurs de cette fondation, sachant que nous avons un a priori très favorable car ils ont une approche intéressante, y compris sur des questions que nous avons évoquées ce matin et qui méritent toute notre attention.

M. LE PRESIDENT.- Nous ne pouvons pas adopter un vœu qui détermine que la Région décide de soutenir. Il y a cependant une étude favorable et nous l'examinerons en fonction des éléments qui nous seront transmis.

M. SOULAGE.- Cette fondation est créée. C'est à l'initiative de la Ville d'Annecy, mais ce sont de nombreux sportifs, des acteurs d'entreprises et de la société civile qui proposent des actions notamment sur le parcours de l'eau du sommet du Mont-Blanc au lac d'Annecy ; ce sont des raids de découverte avec une action pédagogique.

Tout cela est très intéressant et significatif de notre volonté de ménager la ressource en eau. Il faut l'étudier mais, encore une fois, avec un a priori favorable.

M. LE PRESIDENT.- Nous ne soumettons donc pas le vœu aux voix.

M. SOULAGE.- Simplement, Monsieur Hazard, dites-leur de nous transmettre un dossier.

M. LE PRESIDENT.- Oui, car nous n'avons rien.

Nous allons maintenant aborder la délibération relative aux campus de Rhône-Alpes.

Rapport n° 09.03.445 « Soutien aux Campus universitaires de Rhône-Alpes »

Audition des représentants des Universités

M. LE PRESIDENT.- Nous allons accueillir les représentants des universités :

➤ *M. Michel Lussault*, le Président de l'Université de Lyon

➤ *M. Paul Jacquet*, qui représente le Président de Grenoble Université

➤ *M. Théo Ohlmann*, le Président de l'Université Pierre Mendès-France, qui représente la composante Sciences Humaines de Grenoble Université

➤ *M. Gilbert Angénieux*, le Président de l'Université de Savoie.

M. LERAS.- Vous avez oublié que vous aviez reporté et que vous vouliez traiter, avec le vœu que nous venons d'examiner, deux vœux concernant le plan cadre pour la qualité de vie lycéenne et la généralisation du dispositif des lycées écoresponsables.

M. LE PRESIDENT.- J'ai dit qu'il restait deux amendements sur le rapport concernant les lycées écoresponsables et un vœu. Nous les verrons juste après cette intervention. Madame Vieux-Marcaud m'avait signalé qu'elle avait des obligations à 15 heures, elle doit nous rejoindre. Telle est ma proposition.

Merci aux universitaires de nous avoir rejoints. Nous étions pour nombre d'entre nous présents lundi 6 juillet à La Doua pour la rencontre organisée par Roger Fougères sur les questions d'université et de société, sur les enjeux sociétaux de l'enseignement supérieur. Il y avait 200 représentants du monde universitaire (présidents d'universités, directeurs de grandes écoles, étudiants, enseignants chercheurs). Il y a eu une présentation et un débat très intéressants, qui sont la preuve de la vitalité de la communauté universitaire et de la haute conscience de ses missions.

Dans le cadre de ce débat, j'ai réaffirmé les principes qui me paraissent fondamentaux pour la vie universitaire.

Sans dialogue et sans concertation, toute réforme est vouée à l'échec. Si l'autonomie des universités est pour moi un élément constitutif de la démocratie universitaire, elle ne peut s'exercer que dans la collégialité. Et sans moyens humains et financiers, elle est - pour reprendre l'expression que j'avais utilisée - une imposture.

Il faut bien sûr développer les pôles d'excellence de rayonnement international et un maillage équilibré d'un territoire doit être une priorité pour l'accès au plus grand nombre aux études supérieures.

C'est pourquoi il vous est présenté cette délibération de soutien au Plan Campus, en prévoyant de soutenir les deux projets pour 85 millions d'euros durant la période du Plan : 85 millions d'euros pour le Campus de Lyon, 85 millions d'euros pour celui de Grenoble.

Enfin, nous avons souhaité, à parts égales, 85 millions pour les quatre sites exclus du dispositif du Plan Campus, Chambéry, Bron La Porte des Alpes, Rockefeller et Saint-Etienne.

Tel est l'état d'esprit dans lequel nous avons invité les universitaires à présenter les projets des campus et, pour ceux qui ne sont pas retenus au titre du Plan Campus, à évoquer comment ils envisagent l'avenir de leur université.

Le Président de l'Université de Saint-Etienne n'a pas pu venir mais il était présent lundi lors des débats que nous avons tenus.

Monsieur Fougères, souhaitez-vous ajouter un mot ?

M. FOUGERES.- Non, Monsieur le Président, je crois qu'il faut écouter nos invités.

(La séance est suspendue.)

M. LE PRÉSIDENT.- Le Président de l'Université de Grenoble, M. Paul Jacquet, qui a une contrainte de temps.

M. JACQUET.- Mesdames, Messieurs, bonjour. Je vous prie tout d'abord d'excuser le président du PRES Université de Grenoble qui est retenu au ministère.

Je vous présente le projet grenoblois, qui est la réponse à l'Opération Campus lancée par le ministère et qui s'appelle « Grenoble Université de l'Innovation ».

C'est un projet qui se veut intégré dans la ville, engagé sur un certain nombre de valeurs et exemplaire à quelques égards.

L'un des premiers points d'originalité de ce projet est qu'il est porté par deux collèges du PRES qui rassemblent les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'Université Joseph Fourier, l'Université Stendhal, Pierre Mendès-France, Science Po et Grenoble INP, et un collège d'organismes de recherche rassemblant le CEA, le CNRS, l'INRIA, le CEMAGREF, l'Ecole de Management et le CHU, soutenus par un ensemble de partenaires que sont les pôles de compétitivité, les collectivités territoriales et, une des originalités grenobloises également, les grands instruments que sont l'ESRF, l'ILL et l'EMBL.

Pourquoi ces deux collèges ? Tout simplement parce que la force scientifique du site grenoblois repose de manière relativement équilibrée entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (les universités, les écoles etc.) et les grands organismes de recherche.

Nous avons d'emblée essayé de placer ce projet dans une ambition qui voudrait le mettre au niveau des meilleurs standards internationaux. Pour cela, nous avons conduit un certain nombre de missions de par le monde pour visiter de grands sites. Deux sont signalés ici : le MIT à Boston, et l'EPFL à Lausanne.

Nous avons également essayé de le placer sur le *benchmarking* international, c'est-à-dire voir les standards de qualité à assumer pour attirer les meilleurs étudiants, mais aussi les meilleurs enseignants, avec une gestion immobilière entreprenante et un fort partenariat public/privé dans une perspective de développement durable.

Trois axes de développement :

- Améliorer le cadre de vie et le travail des étudiants et des personnels à travers le logement, des installations sportives, des services.

- Réhabiliter certains équipements universitaires qui sont actuellement dans des situations d'urgence, ce que prévoit l'Opération Campus.

- Structurer ou renforcer des pôles thématiques, l'idée sous-jacente étant de faire émerger à Grenoble des centres d'excellence de niveau mondial.

Nous avons déjà cette dimension sur un certain nombre de sujets, en particulier dans le domaine des micro et nanotechnologies, dans le domaine de l'informatique également, nous prétendons l'acquérir assez rapidement dans le domaine de l'énergie et de l'environnement.

L'idée est donc d'avoir l'ensemble des acteurs au service de quelques grands centres d'excellence de niveau mondial.

Ce campus a deux poumons, l'idée étant d'intégrer l'université à la cité et d'avoir une vision globale du système universitaire sur l'ensemble de l'agglomération.

Le campus est unique mais se décline sur deux sites :

- Le site du Polygone scientifique entre l'Isère et le Drac, où vous reconnaissez le cercle du Synchrotron à l'extrémité de la Presqu'île. C'est un site qui a une tradition plutôt de grand centre scientifique et technologique avec relativement peu d'étudiants.

- Le site du Domaine universitaire de Saint-Martin d'Hères.

Ces deux sites sont identiques en surface mais relativement très différents en occupation : le gros des étudiants est à l'est alors que le gros des infrastructures et des grands instruments technologiques et scientifiques est plutôt à l'ouest. L'idée est de rééquilibrer les deux sites

de manière à amener des étudiants à l'ouest et des installations scientifiques à l'est.

L'intégration se veut réalisée par un certain nombre de dispositions :

- la rocade nord sous la Bastille
- une ligne de tramway qui va relier les deux campus
- une piste cyclable.

La seule voie qui n'a pas été explorée jusqu'à présent est la voie fluviale.

Dans tous les cas, c'est moins de 25 minutes quel que soit le moyen de transport utilisé entre les deux sites.

Le projet grenoblois est engagé sur quatre grands enjeux sociétaux :

- l'enjeu de l'innovation
- l'enjeu de l'information
- l'enjeu de la planète
- l'enjeu de la santé.

Chacun de ces enjeux sera décliné par un projet sur l'un des deux sites.

- L'enjeu de l'innovation.

C'est un sujet transverse, une déclinaison se fera à l'est avec à la fois un Institut de l'Innovation et une Maison de la Création, nous allons voir l'innovation dans ses débuts avec la création, puis progressivement l'application de l'innovation à des produits qui pourront éventuellement être industrialisés.

L'innovation dans le domaine du management technologique se fera plutôt à l'ouest.

- L'enjeu de l'information

L'information se déclinera avec les micro et nanotechnologies à l'ouest, les logiciels et systèmes intelligents à l'est, avec un projet majeur, le projet PILSI, pour l'international, pour les logiciels et systèmes intelligents.

- L'enjeu de la planète

Nous déclinons les enjeux de la planète avec un pôle « Environnement » à l'est et un pôle « Energie » à l'ouest.

➤ L'enjeu de la santé

Tout ce qui est biotechnologie sera à l'ouest avec un grand centre de biologie structurale, et la santé, la cognition et la biologie intégrée systémique se retrouveront à l'est, avec en particulier le transfert d'un certain nombre de dispositifs de formation dans le domaine de la santé qui étaient à La Tronche sur le domaine de la Merci et qui rejoindront le Campus.

L'objectif est d'entrer dans les 50 premiers des classements, d'accueillir 5.000 étudiants supplémentaires dont plus de 50 % étrangers et d'attirer davantage de chercheurs de renommée internationale.

Plus concrètement, vous voyez l'implantation géographique des pôles en question sur cette photo aérienne du site, avec les nanosciences et la caractérisation des grands instruments en complément de tout ce qui est micro et nanotechnologies, énergie et biotechnologie. Le management de la technologie se trouve donc concentré sur le pôle ouest, et à l'est les autres pôles qui sont en gestation autour de l'innovation et de la création, des logiciels et systèmes intelligents, de l'environnement et des deux pôles santé cognition, biologie intégrée et systémique.

« *Une vie de campus sur toute la ligne* », on évoque ici la ligne de tramway qui va relier les deux campus, avec un temps de transfert de l'ordre de 25 minutes entre les deux sites. Tout au long de cette ligne se trouve un ensemble de dispositifs avec des logements étudiants et un cœur de quartier sur la Presqu'île scientifique. Pour ceux qui connaissent ce site, il est relativement rébarbatif, l'enjeu est de l'intégrer dans la ville avec des pôles de restauration et d'hôtellerie, un hyper centre traversé par la ligne de tramway, la Maison de l'Université à la frontière du campus de Saint-Martin d'Hères et un cœur de campus avec des bibliothèques, des installations sportives etc.

Cette ligne de tramway constitue la colonne vertébrale de cette Opération Campus sur les deux sites grenoblois.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Président. Monsieur Ohlmann souhaite-t-il ajouter un mot sur Grenoble ?

M. OHLMANN.- A propos des Sciences sociales et humaines, nous avons une structuration en quatre pôles d'excellence :

- un pôle consacré à l'innovation ; les sciences de l'innovation, qui vont du passé des inventions à la mise en société en quelque sorte des inventions

- Une Maison de la Création, davantage tournée vers le monde artistique.

- Un espace européen des sciences sociales, qui essaie de répondre systématiquement à n'importe quelle question (le droit de la famille par exemple) à un niveau européen.

- La santé et la société.

Si l'on prend l'innovation, le partenaire de la société publique est plutôt les entreprises. Si l'on prend la création, c'est le monde artistique. Si l'on prend l'Espace européen, ce sont les collectivités politiques publiques. Et si l'on prend la santé et la société, c'est le grand problème des structures, des organismes de santé.

Nous essayons donc d'avoir une offre équilibrée entre les différents types de sciences, sciences dures et sciences douces, sciences humaines etc.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur Lussault, Président du PRES de Lyon.

M. LUSSAULT.- Monsieur le Président, merci. Mesdames, Messieurs les élus, je vais vous présenter aussi synthétiquement que possible le projet Lyon Cité Campus ainsi que quelques projets complémentaires.

Contrairement au projet grenoblois, une des caractéristiques du projet Campus Lyonnais est qu'il ne couvre que quelques-uns des sites que rassemble l'Université de Lyon, c'est-à-dire cet établissement public de coopération scientifique qui rassemble désormais les 4 Universités de Lyon et Saint-Etienne, 15 grandes écoles et Ecoles Normales Supérieures de Lyon et Saint-Etienne ainsi que l'Institut National de Recherche Pédagogique.

L'objectif est de faire en sorte que l'Université de Lyon soit une des universités de référence en Europe. Pour cela nous entendons mettre la recherche, la formation et l'innovation au service de la société.

Le projet Lyon Cité Campus est moins un projet qui vise à créer de nouveaux potentiels de recherche et d'enseignement supérieur, parce que ces potentiels existent et sont importants, qu'à mieux organiser ce système de manière à ce que les coopérations soient plus fructueuses et que la qualité de vie des étudiants, des professeurs mais aussi des partenaires amenés à utiliser les sites universitaires s'améliore.

Nous avons construit ce projet autour de quatre sites : LyonTech, Charles Mérieux, Lyon Santé Est, Porte des Alpes. Seuls deux sites ont été retenus dans le cadre du projet Campus financé par le ministère : LyonTech et Charles Mérieux.

Ce projet a été conçu par les établissements de l'Etablissement Public de Coopération Scientifique avec la coopération des pôles de compétitivité et des réseaux d'excellence du site Lyonnais, avec le soutien des collectivités territoriales et au premier chef la Région, qui nous a dès le départ accompagnés dans cette démarche.

Je vais très rapidement expliquer la teneur du projet sur chaque campus retenu dans le cadre de Lyon Cité Campus, puis je parlerai des sites qui n'ont pas été retenus mais pour lesquels nous voulons conserver un projet dynamique avec l'aide de la Région.

Le site de LyonTech

C'est le campus de Villeurbanne, de La Doua. C'est le principal campus scientifique de Lyon : il regroupe 80 laboratoires de recherche et 1.500 chercheurs, plus de 1.300 doctorants.

Il s'agit de faire un campus de référence mondiale en matière de CleanTech, de chimie adaptée à l'environnement, en tirant profit des deux principaux potentiels de ce site : la très forte concentration en ingénierie grâce notamment à la présence de l'INSA, mais aussi de Lyon 1 et de CPE Lyon, et la très forte compétence en chimie puisque Lyon est une ville de référence en matière de recherche en chimie.

Il s'agira là de densifier les pôles d'excellence mais de rendre plus visible la structuration des activités scientifiques, de faire en sorte que ce concept de CleanTech soit le mieux exploité possible mais aussi d'ouvrir le site de La Doua sur la ville de Villeurbanne et l'ensemble de l'agglomération lyonnaise.

Comment allons-nous faire ?

Voici une image de ce que nous essayons de produire.

Aujourd'hui l'ensemble des forces scientifiques sur ce campus sont dispersées dans différents bâtiments. Le projet est assez simple : il s'agit de recomposer le campus de La Doua autour de quartiers thématiques où, au sein de chaque quartier, s'associent recherche fondamentale, recherche appliquée autour d'hôtels à projets en relation avec les entreprises, formation de premier, de deuxième et de troisième cycle, ainsi qu'un certain nombre de vitrines technologiques permettant de mettre en valeur les compétences de ce site.

C'est une petite révolution à l'échelle lyonnaise.

Si je prends le quartier de la chimie, cela signifie que nous allons regrouper dans le même ensemble les équipes de Lyon 1, les équipes de l'INSA, les équipes de CPE, quelques équipes de Centrale, quelques équipes de l'IFP, autour d'une plate-forme technologique et scientifique qui sera la base de travail commune à tous.

Le Campus Charles Mérieux

Il a une autre vocation. Il est beaucoup plus éclaté. En réalité, ce n'est pas un véritable campus au sens strict du terme mais plutôt une juxtaposition de sites urbains. Il s'agit de faire en sorte que ce campus devienne une référence en matière d'articulation entre les biosciences d'un côté et les sciences humaines et sociales de l'autre.

Ce campus Charles Mérieux devra s'appuyer sur des rénovations exemplaires des sites historiques de l'Université de Lyon ainsi que des sites des Ecoles normales supérieures, mais également sur la densification de Lyon Sud ainsi que sur la construction d'un Centre de Recherche Avancée qui sera le navire amiral de ce campus Charles Mérieux.

Voici comment les choses se déclinent.

Ce campus est en fait une série de petits campus urbains alignés du nord au sud. Il s'appuie au nord sur les berges du Rhône, les sites historiques de l'Université de Lyon qui devront être réhabilités, où se trouvent notamment Lyon 2, Lyon 3 et l'IEP, à Gerland autour de la restructuration des deux Ecoles Normales supérieures qui, je vous le rappelle, constitueront un seul établissement au 1^{er} janvier 2010, ainsi que sur la construction d'un Centre de Recherche Avancée, et autour de

Lyon Sud, site hospitalo-universitaire pour lequel nous avons de grandes ambitions, notamment en matière de recherche en nutrition ; ce campus de Lyon Sud a de surcroît l'avantage d'être très proche de Saint-Etienne et d'entretenir déjà des relations très fortes avec les établissements de Saint-Etienne membres de l'EPCS.

En dehors de ces deux projets retenus et financés dans le cadre de la dotation en capital de 575 millions de l'Etat, il y a plus transversalement une volonté de faire en sorte que la vie sur les campus Lyonnais s'améliore. La qualité de vie que nous pouvons offrir aux étudiants, aux enseignants-chercheurs, aux chercheurs et aux visiteurs n'est pas aujourd'hui à la hauteur des potentiels de formation et de recherche de nos universités. C'est là un des éléments principaux de faiblesse des établissements d'enseignement supérieur français dans le concert international.

La faiblesse ne tient pas à la faiblesse de notre recherche et de nos formations, celle-ci comme celles-là sont bonnes. Cela tient souvent à la médiocrité des conditions de vie et d'études que nous pouvons proposer. C'est pourquoi nous mettons véritablement l'accent sur ces points.

Je passe car je n'ai pas le temps de rentrer dans les détails.

Nous avons également voulu maintenir la vigilance sur les sites qui n'ont pas été retenus par l'Etat mais pour lesquels nous proposons des projets, notamment grâce au financement que la Région va décider aujourd'hui.

Le Campus Lyon Santé Est Rockefeller

Autour de trois des quatre facultés de médecine du site Lyonnais et des principaux hôpitaux, nous allons essayer de créer un site de référence biomédical, un des dix principaux sites de recherche biomédicale en Europe, au plus près des lieux de formation, des laboratoires de recherche et des plates-formes cliniques que sont les hôpitaux. Un projet est en cours qui s'appuie sur une réhabilitation lourde des sites de Rockefeller et de quelques autres sites universitaires.

La Porte des Alpes

Nous portons également une attention particulière pour ce projet. Il existe à Bron, à La Porte des Alpes, un campus construit

essentiellement dans les années 70 et qui nous pose aujourd'hui des problèmes très lourds.

Nous voulons faire mieux que réhabiliter ce campus. Nous voulons lui donner un projet stratégique pour les quinze prochaines années parce que nous estimons qu'il n'y aura pas de dynamique globale du site lyonnais si nous n'arrivons pas à faire en sorte que Porte des Alpes soit doté d'un véritable projet porteur et valorisant. Il ne saurait être question de faire de Porte des Alpes un sous-campus où l'on enverrait simplement les premiers cycles de filières moins nobles que les autres, il nous faut construire un projet autour de véritables développements de potentiels scientifiques de formation mais aussi de potentiels documentaires, des équipements sportifs et culturels.

Nous sommes en passe de réussir cela à partir d'une étude que nous menons en relation avec l'Université Lumière Lyon 2 et avec les collectivités locales.

Le projet de Saint-Etienne

Enfin, je me permettrai de me faire le porte-voix de mon collègue Khaled Bouabdallah, à la fois Président de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne et Vice-président de l'Université de Lyon, qui ne pouvait pas être là aujourd'hui. Nous réintégrons également dans nos préoccupations le projet stéphanois.

Il y a en effet un très beau et très ambitieux projet à Saint-Etienne de redéploiement de la Faculté des Sciences et des Créations Technologiques sur un nouveau site pour faire en sorte que le potentiel scientifique et de formation de Saint-Etienne soit valorisé au mieux. Nous soutenons avec la plus grande énergie ce projet, qui aurait mérité d'être un projet Campus. Il est dommage que lorsque nous avons présenté le projet Lyon Cité Campus, Saint-Etienne n'appartenait pas encore au PRES, cela aurait été véritablement un extraordinaire projet.

Nous construisons ce projet autour d'une relocalisation sur un site déjà emblématique aujourd'hui d'un certain nombre de politiques publiques à Saint-Etienne, celui où l'on trouve déjà des laboratoires de haute technologie, une école d'ingénieurs, où se trouvent actuellement les bâtiments qui préfigurent la Cité du Design qui va ouvrir dans quelques mois.

Vous voyez les espaces disponibles sur lesquels nous voudrions réimplanter cette Faculté des Sciences et des Créations Technologiques pour faire de ce site, marqué par la présence des anciennes manufactures d'armes, un site de référence en matière de sciences, de création technologique et d'innovation dans le design, et un site de référence dont le rayonnement serait bien entendu un rayonnement national et européen en la matière.

Dans tout ce projet Lyon Cité Campus comme dans les projets complémentaires dont je viens de vous parler, à l'exception du projet de Saint-Etienne qui comporte une grande partie de constructions neuves mais également des réhabilitations, nous avons privilégié la réhabilitation.

Comme je le disais tout à l'heure, l'essentiel n'est pas de créer des mètres carrés supplémentaires ou de rajouter des potentiels, les potentiels et les mètres carrés sont déjà là. Il s'agit plutôt de réhabiliter, en particulier en respectant les labels de Haute Qualité Environnementale, pour améliorer les conditions de vie des personnels, des étudiants et des partenaires parce que nous pensons qu'autour de cette amélioration, nous créerons une plus forte dynamique et un plus fort rayonnement du site Lyonnais.

Nous accompagnons cela d'un travail avec toutes les collectivités territoriales en sus de la Région dans le cadre d'un schéma de développement universitaire métropolitain qui se négocie entre le Grand Lyon et le Grand Saint-Etienne, de façon à ce que les questions de transport, les questions de logement, les questions de restauration et d'équipements étudiants soient traitées à cette échelle métropolitaine.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur Angénieux pour l'Université de Savoie, qui ne doit pas être oubliée.

M. ANGENIEUX.- Un mot tout d'abord pour présenter rapidement l'Université de Savoie.

L'Université de Savoie est située sur trois sites principaux : Jacob-Bellecombette, Chambéry-Bourget du Lac et Annecy-le-Vieux.

Elle est composée dans sa structure interne de 4 UFR - qui bientôt seront 3 - d'une école d'ingénieurs en Institut du Management, de

2 IUT - qui devraient également devenir bientôt un seul - d'une vingtaine de laboratoires de recherche, d'un collège doctoral et de 110.000 mètres carrés de bâtiments.

Les projets de Lyon et de Grenoble sont d'une ampleur un peu différente.

Quelques mots sur le modèle que défend et que représente l'Université de Savoie. C'est une vision du territoire et de son développement qui est la traduction d'une représentation par essaimage. L'Université a été créée en 1979 par essaimage. Ce projet se situe dans la perspective d'une évolution vers un fonctionnement beaucoup plus en réseau.

L'Université de Savoie dispose de laboratoires communs, elle est actuellement en passe d'être associée au PRES Université de Grenoble, et elle continuera à avoir des collaborations avec Lyon (en attendant peut-être un PRES Rhône-Alpes).

La question qui se pose pour nous est véritablement une question d'aménagement du territoire. On entend bien jouer ce rôle et ce projet se situe bien dans cette perspective.

Je reprends ce qui a été dit par un des représentants étudiants lors du colloque Région qui a eu lieu récemment : « l'excellence qui émerge de la masse plutôt que le tri a priori ». C'est véritablement le modèle que l'on souhaite pour ce qui nous concerne, à savoir, une irrigation culturelle et universitaire la plus large possible sans laquelle les notions d'innovation nous semblent plus fragiles.

Il s'agit finalement de continuité territoriale.

L'un des atouts de cette Université est son positionnement transfrontalier, les frontières communes avec la Suisse et l'Italie, en particulier le positionnement sur le Sillon alpin de Valence à Lausanne ; pour aller de Valence à Lausanne, on passe en effet par Chambéry et Annecy.

Un de ses points forts est la qualité de la recherche, à l'échelle de sa taille (12.000 étudiants), mais tout à fait visible, avec une structuration vers une université pluridisciplinaire hors santé, avec une identité forte. Donc une notion d'université thématique autour de problématiques essentiellement d'environnement : la montagne avec

l'Institut de la Montagne, le solaire avec l'Institut national de l'Energie Solaire, en particulier les problématiques d'énergie et de bâtiments qui vont prendre dans les années à venir une importance considérable, et une filière visible qui va de la physique à la mécatronique et qui entend valoriser le capital du CERN et le laboratoire de physique des particules d'Annecy-le-Vieux vers le transfert, la mécatronique et en particulier le pôle « Arve Industries ».

C'est donc une université que si veut thématique tout en étant pluridisciplinaire, qui s'appuie sur des relations étroites avec le monde socio-économique et qui s'intéresse beaucoup à la professionnalisation de ses étudiants. En effet, plus d'un étudiant sur deux est dans un parcours finalisé en termes de professionnalisation.

Un autre point fort de l'Université de Savoie est la dimension internationale.

Enfin, la pluridisciplinarité et l'apport des SHS. L'Université de Savoie comprend une part importante de SHS, c'est un élément important du projet.

Le projet tourne autour de l'optimisation de nos ressources. Il n'est pas question de développer de surfaces nouvelles mais de travailler sur l'attractivité, sur la dimension thématique et sur la qualité, donc de répondre au handicap d'un patrimoine extrêmement hétérogène et dispersé, assez inadapté aux besoins, avec des charges d'exploitation lourdes et un bilan environnemental plutôt mauvais.

Ce projet est également l'expression de l'attente d'un positionnement de l'Etat, mais aussi des collectivités quant au modèle de développement auquel j'ai fait allusion tout à l'heure, un modèle plus réparti, plus en réseau que ce que l'on peut nous proposer ici ou là.

Il est apparu nécessaire de construire un plan pour l'Université de Savoie. Alors que dans la première version, elle n'avait pas déposé de Plan Campus, c'est à présent le Plan Campus de l'Université de Savoie.

Il s'agit d'affirmer l'identité (environnement en particulier) de l'Université, d'engager l'Université dans sa dimension d'écocitoyenneté avec l'étudiant au centre du dispositif, et de valoriser l'interaction avec le milieu socio-économique. Une étude, qui va bientôt

rendre ses conclusions, travaille sur deux hypothèses avec ces mêmes objectifs.

↳ une hypothèse qui conduit à trois sites distincts (comme aujourd'hui) : un site SHS, un site « environnement montagne » ou « environnement solaire » et un site « physique, mécatronique » par référence aux identités que j'ai évoquées.

↳ Une hypothèse qui conduit à fusionner deux des sites pour intégrer les SHS dans la dimension « environnement ».

Dans tous les cas, ces deux hypothèses, qui se déclinent différemment, conduisent à une plus forte intégration des Sciences humaines et sociales dans l'ensemble du projet.

En termes de chiffrage, on arrive à des choses tout à fait comparables, étant entendu qu'il y a peu, voire très peu, de constructions nouvelles et qu'il s'agit essentiellement de qualitatif, de réhabilitation et de restructuration.

M. LE PRESIDENT.- Merci de ces présentations.

Nous avons prévu qu'il puisse y avoir des questions sur ces présentations. Monsieur Bouabdallah, Président de Saint-Etienne, n'a pas pu être parmi nous. Y a-t-il des questions que vous souhaiteriez formuler ? Monsieur Vincent.

M. VINCENT.- Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord remercier les collègues universitaires, présidents d'universités qui ont bien voulu faire cette présentation synthétique extrêmement intéressante.

Chacun le sait, les questions d'innovation, d'enseignement supérieur et de recherche représentent un enjeu majeur pour les années à venir, singulièrement dans une période où le monde évolue rapidement et où, chacun le perçoit, nous connaissons dans les années à venir peut-être plus de difficultés que par le passé à retrouver des taux de croissance générateurs d'emploi.

Un consensus émerge aujourd'hui au niveau international pour promouvoir la « croissance verte ». Cette « croissance verte » passera inévitablement par une accélération de l'innovation et évidemment des innovations qui intègrent toujours davantage le développement durable.

Dans ce nouveau contexte, j'ai été très intéressé par les présentations qui ont été faites, très claires, très synthétiques. Je ne peux néanmoins ne pas poser une question parce que ce qui ressort de ces présentations, outre leur caractère particulièrement intéressant, en liaison avec la politique des Plan Campus, c'est une logique de polarisation des forces scientifiques et techniques dans notre pays, pas seulement dans notre région.

Je sais bien que pour le PRES Université de Lyon, une grande attention est portée à l'université et à la ville de Saint-Etienne, de même pour le pôle grenoblois avec Chambéry, mais il semble que nous devons être attentifs aux manières dont le territoire pourra être irrigué à partir de ces investissements nouveaux, qui sont très conséquents.

En effet, il y a en Rhône-Alpes les principaux pôles scientifiques et universitaires, mais il y a, vous le savez bien, une diversité de territoires qui, tous, vont avoir besoin de s'appuyer sur des capacités scientifiques et techniques directement ou indirectement pour se relancer et participer à ce processus de « croissance verte ».

C'est donc la question de l'irrigation du territoire que je voudrais poser. Il n'est sûrement pas facile d'y répondre en quelques minutes, mais je pense qu'elle est essentielle pour l'avenir de la région, d'autant qu'aux enjeux liés directement à l'innovation s'ajoute bien sûr un autre enjeu que nous connaissons tous, celui de la diffusion de formations de haut niveau accessibles au plus grand nombre d'étudiants rhônalpins, qui demande aussi une présence sur l'ensemble du territoire.

Telle est la question que je voulais poser aux présidents d'université qui nous ont rejoints.

M. LE PRESIDENT.- Qui souhaite répondre ? Monsieur Lussault.

M. LUSSAULT- C'est une bonne question, c'est presque une question pour géographe. Comme je suis géographe, je réponds.

Maurice Vincent souligne un risque. Ce risque est d'autant plus réel si nous concevons les développements dans le cadre d'une logique de pôles autonomes, ce que j'appellerai une logique hyper territoriale, où chaque pôle prétend être meilleur que l'autre et essaie

simplement de concevoir son développement indépendamment de ce qui se développe autour de lui.

Ce risque existe, d'autant plus qu'il correspond assez fortement au fonctionnement naturel des universités, des écoles et des centres de recherche, où il est assez fréquent de se considérer comme meilleur que tous les autres, à l'exclusion de tous les autres.

Contre ce risque, la seule réponse que nous avons est celle de la politique et du schéma collectif, celle qui consiste à mettre tout cela en réseau pour assurer un maillage territorial aussi fin que possible de l'ensemble de la région Rhône-Alpes.

Cela commence par notre capacité à faire dialoguer les projets grenoblois et lyonnais, au sein même de chaque EPCS à faire dialoguer les projets de chaque sous-site - c'est ce que j'ai essayé de montrer pour le site de Lyon -, à faire dialoguer les projets lyonnais et grenoblois et peut-être à maintenir l'idée que, surtout maintenant, il est nécessaire d'avoir un schéma régional de l'enseignement supérieur de l'innovation qui garantisse ce maillage.

Je renvoie la balle prise au bond au Conseil régional en disant que les établissements d'enseignement supérieur sont preneurs d'une démarche qui permettrait d'assurer ce maillage. Il faut absolument refuser le développement en pôles concurrents, ce qui serait absolument néfaste pour tout le monde. Le vrai concurrent du pôle grenoblois n'est pas Lyon, le vrai concurrent du pôle lyonnais n'est pas Grenoble, les vrais concurrents sont situés bien ailleurs et bien au-delà, à quelques milliers de kilomètres d'ici.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame Gerbier.

Mme GERBIER.- Je remercie également les présidents d'être venus, mais je remercie surtout l'exécutif d'avoir organisé lundi la journée des « *Rencontres Rhône-Alpes pour l'Université et la Recherche* ». En effet, l'ensemble des acteurs de l'université, des personnels de l'université, des étudiants et les syndicats ont participé à cette journée. Ici à l'Assemblée, nous invitons les Présidents ; vous êtes censés représenter, Messieurs, la communauté universitaire de chacune des universités. Mais il est bien que l'on ait également la voix de ceux

qui siègent dans ces différents conseils, je pense en particulier aux syndicats, aux personnels et aux étudiants.

Ma question rejoint la précédente, je vais la poser de manière différente. Notre groupe est très attaché à l'équilibre des territoires et à l'équilibre des disciplines. Nous nous sommes beaucoup inquiétés à l'arrivée de la réforme, et nous n'avons pas été les seuls, pendant 4 mois nombreux sont ceux qui se sont inquiétés. Aujourd'hui ce sont les vacances, on peut supposer que tout le monde est rentré chez soi, je ne sais pas ce qui se passera à la rentrée.

Dans sa conception du soutien aux universités, la Région a décidé d'étendre l'aide financière au-delà de ce qui était prévu par le gouvernement, c'est-à-dire à l'ensemble des campus de Rhône-Alpes dans un souci constant d'égalité territoriale et disciplinaire.

Nous savons que les Sciences humaines et sociales sont souvent mises en danger. Pourtant, au fil des siècles, depuis que l'université existe, on sait que c'est à l'éclairage des Sciences humaines et sociales que le progrès technique a pu connaître les avancées qu'on lui connaît, et cela va au-delà aujourd'hui. Il faut que les Sciences sociales et humaines précèdent le progrès technique pour que celui-ci soit vraiment efficace.

Nous nous inquiétons pour les petits campus qui font les frais – heureusement, la Région les aide tout de même – de cette politique à courte vue, plus souvent soucieuse des débouchés financiers des partenaires économiques que des étudiants et des chercheurs.

Ma question est la suivante.

D'après vous, les choix faits actuellement par le gouvernement en faveur des disciplines scientifiques et techniques au détriment des Sciences humaines se justifient-ils ? De même que les choix en faveur de concentrations universitaires principalement urbaines au détriment d'un maillage universitaire équilibré et raisonné en termes d'enseignement supérieur comme de recherche se justifient-ils ?

M. LUSSAULT.- Deux éléments, puis mes collègues compléteront.

Premier élément, je ne répondrai pas à la place du gouvernement, je me contenterai de répondre concernant les projets que nous connaissons ici, en région.

Dans tous les projets, nous avons mis l'accent, avec une réelle insistance, sur le développement des Sciences humaines et sociales. Tous les projets campus de tous les établissements de Rhône-Alpes mettent l'accent sur le développement des Sciences humaines et sociales, un développement qualitatif à la fois en termes de formation, de recherche, de valorisation de ces Sciences humaines et sociales à travers les activités de création, de diffusion culturelle mais aussi à travers leur participation aux grands débats de société qui sont devant nous.

Deuxième élément, je répondrai comme je l'ai fait tout à l'heure, oui, le risque existe, d'autant plus que l'activité universitaire est très sensible aux effets de seuil, on est souvent obligé d'atteindre des masses critiques assez importantes pour pouvoir avoir une qualité internationale reconnue. Il faut donc compenser ce risque par une politique publique qui assure la perméabilité de l'enseignement supérieur et de la recherche jusqu'au bout des réseaux territoriaux. Nous sommes preneurs d'un partenariat avec la Région.

M. OLMHANN.- Il faut observer plusieurs choses à ce propos. D'abord, les grands centres internationaux ne sont jamais que des centres technologiques. Vous pouvez prendre le MIT ou de très grandes universités, vous allez toujours trouver un important rayonnement des sciences sociales.

Il y a une diversité dans les sciences sociales, certaines étudient la société mais d'autres cherchent à faire du profit. Les sciences de gestion ou les sciences économiques sont à côté de l'ingénieur, de l'entreprise pour faire des profits. Il n'y a pas une image des sciences sociales qui aient une préoccupation éthique permanente. Il faut avoir cet aspect en arrière-plan.

En ce qui concerne le campus de Grenoble, la part théorique consacrée aux Sciences sociales est du quart de la dotation ; 50 % pour les sciences exactes, sachant que les équipements - je ne défends pas les

sciences exactes - sont beaucoup plus lourds dans les sciences exactes que dans les sciences sociales.

Dès lors que l'on s'engage dans une volonté de valoriser les découvertes scientifiques au niveau de la société, des aspects socio-économiques, il y a nécessairement une dimension dans la valorisation dans tous les domaines, que ce soit dans le domaine de la santé publique, dans le domaine de l'éducation ou des collectivités territoriales, dans le domaine des secteurs économiques il y a nécessairement une approche systémique du problème. On l'a très bien vu sur les percées technologiques comme les OGM, voire sur le nucléaire à son époque ou aujourd'hui sur les nanotechnologies. Il faut une étude systémique du problème. Le Plan Campus de Grenoble et de Lyon sans aucun doute ont cette approche.

Dans le fond, les découvertes que nous tentons de faire - je suis peut-être très optimiste - s'intègrent dans un ensemble social, sociétal.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur Cormorèche.

M. CORMORECHE.- Tout le monde est convaincu de la recherche et de l'innovation bien évidemment. Comment vivez-vous les relations universitaires avec le monde de l'entreprise ? Tout le monde en parle, tout le monde souhaite un rapprochement mais on sait qu'il y a un certain nombre de problèmes qui ne sont pas toujours simples. Comment se sont passées ces dernières années ? Y a-t-il eu des améliorations ? Et comment voyez-vous l'avenir pour faire que les jeunes qui sont dans les universités de recherche et d'innovation puissent s'intégrer dans les entreprises d'une manière sérieuse et productive, puisque c'est bien l'objectif de la mission globale que nous avons les uns les autres, en sachant qu'il y a de nombreuses barrières telles que la propriété industrielle qui freinent ?

J'aimerais savoir s'il n'y a pas des choses à innover en termes de fonctionnement entre le monde universitaire et le monde de l'entreprise.

Nous restons sur des principes qui existent depuis un certain nombre d'années mais qui, à mon avis, ne sont pas suffisamment efficaces. A ce titre, que pensez-vous de l'alternance, même pour ce

niveau de formation, qui a fait ses preuves dans d'autres niveaux d'intégration et de résultats positifs ?

M. ANGENIEUX.- La question est vaste mais importante.

Par rapport à la question précédente, on intègre les SHS et les Sciences dures, de la même manière on intègre une vision globale de la formation et de la recherche. La vision globale consiste à mettre des jeunes sur des rampes de lancement et à assurer le reste de la trajectoire par partenariat avec le monde du travail qui les accueille.

L'alternance, l'apprentissage, autant de formes différenciées, sont véritablement des moyens à développer.

Je fais référence au colloque qui a eu lieu sous l'égide de la Région, probablement sommes-nous devant une rupture en matière de formation. Il avait été fait allusion à la vision du Recteur Cappelle qui a inventé les INSA et les IUT. Peut-être nous faut-il inventer quelque chose de nouveau avec des choses beaucoup moins tubulaires, beaucoup plus récursives, avec une intrusion positive de la vie tout court, donc des entreprises, à l'université. Mais dans ces projets, ces choses peuvent émerger.

Un mot sur l'Université de Savoie. Elle a une structure, « *le Club des Entreprises* », qui s'étend, qui a vocation à couvrir plus encore. On travaille beaucoup dans cette direction et l'apprentissage fait partie de ces préoccupations.

C'est tout à fait compatible avec ces projets qui sont devant nous.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Madame Janiaud, pour les Verts.

M. JANIAUD.- Je reviendrai plus spécifiquement à ce qui a fait l'objet de la présentation et de l'invitation, sans refaire le débat de lundi dernier, tout passionnant qu'il était.

On sait déjà, par les montants qui ont été alloués sur le Plan Campus de Lyon et si l'on regarde les montants disponibles en capitaux, que les montants alloués sont nettement inférieurs aux projets qui ont été construits, même avec l'aide des collectivités publiques. Pour Grenoble on ne sait pas encore, on attend l'annonce de la ministre

Pécresse, en tout état de cause ce sera inférieur aux 615 millions d'euros.

Comment se font les arbitrages, les priorités ? Quelle est la méthodologie au sein des différents projets, les équilibres dont vous venez de parler entre sciences dures, sciences douces, SHS, les différents pôles est/ouest ? Comment allez-vous procéder ? Cela sera-t-il tranché à la hache ou en douceur ?

M. LE PRESIDENT.- Président Lussault.

M. LUSSAULT.- Pour le site de Lyon, chaque campus possède un comité de programme qui est dirigé par un chef d'établissement, avec l'aide de techniciens de la cellule Lyon Cité Campus au sein du PRES de Lyon. Ce comité a travaillé de manière collégiale pour établir des priorités A, B, C pour chaque projet à partir du moment où ont été connues les enveloppes budgétaires et où nous avons pu modéliser le fruit annuel du capital de 575 millions d'euros qui a été alloué. Nous avons pu estimer que ceci rapporterait 22 à 23 millions d'euros par an. Nous avons ensuite projeté, à partir de cela, une capacité d'investissement en y ajoutant les soutiens des collectivités territoriales.

Nous avons donc fait des priorités A, B, C et nous avons pu constater qu'avec l'argent disponible, nous pouvions financer 100 % des priorités A et 95 % des priorités B, en essayant d'établir toujours un équilibrage entre SHS et sciences dures, qui est un peu plus élevé à Lyon qu'à Grenoble en faveur des SHS, on est à presque 40 % pour les SHS et 60 % pour les sciences dures.

N'oublions pas que pour les SHS, il y a parfois des opérations très coûteuses que sont les opérations de documentation et de bibliothèque. Les grands équipements pour les SHS, ce sont souvent les bibliothèques et en la matière, les bibliothèques universitaires françaises sont indigentes par rapport à celles de tous les autres grands pays universitaires.

Il y a eu un travail véritablement coopératif et collaboratif entre tous les chefs d'établissement. La décision a été prise par le bureau de l'EPCS, c'est-à-dire la réunion des vingt chefs d'établissement présents.

M. OHLMANN.- Pour Grenoble, c'est le pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur Université de Grenoble qui gère l'ensemble du Plan Campus, qui s'appelle d'ailleurs « *Grenoble Université de l'Innovation* ». Les onze partenaires fonctionnent en deux collèges et leurs décisions sont arbitrées par le Conseil d'administration du pôle de Recherche d'Enseignement supérieur. Il s'agit vraiment d'un débat.

Vous avez posé la question du financement est/ouest, la proportion est la suivante : un tiers sur l'ouest, deux tiers sur l'est, donc un tiers sur le Polygone scientifique et deux tiers sur le domaine universitaire de St-Martin d'Hères-Gières.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur Girard.

M. GIRARD.- Il a été plusieurs fois question de réseau, de diffusion, de lien avec les entreprises. Dans cette réalité de compétition, de compétitivité à laquelle vous êtes soumis dans cette adaptation entre la recherche et le lien avec l'environnement qui nous contraint, estimez-vous que votre rythme d'adaptation est suffisamment performant pour rester dans la course vis-à-vis de l'ensemble de nos étudiants et, donc, reste très attractif pour que sur nos propres territoires, la réalité et l'efficacité soient reconnues et que nos étudiants aussi soient attirés par ces pôles et ces campus ?

M. LUSSAULT.- Question difficile parce qu'on peut sombrer soit dans l'angélisme, soit dans le pessimisme tout autant de mauvais aloi.

Les universités, les écoles françaises ont profondément changé depuis vingt ans. Globalement la qualité scientifique et la qualité de la formation ne sont aujourd'hui démenties par personne sauf à être de mauvaise foi.

La France perd du terrain dans les publications mondiales, mais c'est aussi parce que des pays qui ne publiaient pas il y a une vingtaine d'années sont rentrés dans le jeu des publications mondiales. On ne peut pas empêcher que la Chine publie et publie massivement compte tenu du potentiel scientifique de ce pays.

Mais globalement, la France et la formation française continuent d'être reconnues de très bonne qualité.

On peut toujours améliorer la recherche, toujours trouver plus de potentiel, toujours faire venir de meilleurs chercheurs, mais il nous semble que le principal point de faiblesse aujourd'hui est dans la qualité de vie que nous pouvons offrir aux personnels, aux étudiants et aux partenaires.

Dans les grandes universités mondiales qui sont les universités de référence, non seulement vous trouvez des gens compétents, ce que l'on trouve en France, mais des conditions de travail qui sont pour le coup sans comparaison et du matin jusques au soir dans toutes les facettes de la vie quotidienne d'un étudiant ou d'un enseignant-chercheur.

Pour les Sciences humaines et sociales, la grande fragilité n'est pas liée à la médiocrité des enseignants-chercheurs ou à leur faible réputation, je parlais tout à l'heure des bibliothèques, elles sont complètement en-deçà de ce que l'on trouve partout dans les campus européens et mondiaux. Nous pourrions faire l'équivalent pour les équipements sportifs, culturels ou pour certains équipements d'accompagnement des travaux des laboratoires.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Je vous propose de présenter rapidement le rapport.

Je vous remercie, Messieurs les Présidents.

(La séance est reprise.)

M. LE PRESIDENT.- Nous reprenons la séance.

M. FOUGERES.- Le dossier a été largement présenté.

Il vous est proposé, sur la période de 2010 à 2020, d'ajouter 255 millions d'euros en complément des 237 millions d'euros que nous avons mis déjà dans le contrat de projets Etat-Région. La Région mettra environ 500 millions d'euros sur cette période dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Cette somme de 255 millions d'euros est divisée en trois :

➤ 85 millions d'euros pour l'opération Plan Campus de Lyon

➤ 85 millions d'euros pour l'ensemble de Grenoble ; tous les campus de Grenoble figurent dans le Plan Campus

➤ 85 millions sur les autres campus. C'est très important pour nous car nous pensons que dans le cadre d'une société de la connaissance, si l'on veut atteindre une classe d'âge ayant 60 % de diplômés de l'enseignement supérieur, on ne pourra pas simplement se contenter d'avoir 10 sites d'excellence en France, il faudra aussi d'autres sites qui seront capables de faire de la recherche et de former les jeunes à un meilleur niveau.

Pour répondre, à la question de Maurice Vincent, relayée par Michel Lussault auprès des élus, en ce qui concerne Lyon et Grenoble, nous faisons en sorte qu'ils coopèrent. Nous menons actuellement une étude pour voir les thèmes sur lesquels il y a déjà une coopération et dans quelles conditions on peut la développer sur différents thèmes ou l'accroître dans les thèmes existants, avec une méthode souple des projets entre Lyon et Grenoble.

Il y a la mise en réseau des universités de Saint-Etienne et de Savoie avec les centres que sont Lyon et Grenoble. Saint-Etienne vient de rentrer dans le PRES de Lyon, la Savoie est en cours de discussion avec l'Université de Grenoble. Je n'oublie pas les antennes universitaires. Sur Valence, sur Roanne et sur Bourg-en-Bresse, nous sommes en train d'élaborer un Schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche qui exprimera les besoins de ces territoires et qui définira les moyens auxquels la Région contribuera pour avoir également, sur ces antennes, un développement qui soit particulièrement performant.

Enfin, il y a tout le reste du territoire sur lequel il n'y a pas d'université de plein exercice ni d'antenne universitaire. Nous vous proposerons en septembre un rapport qui vise à l'implication sociale des universités en Rhône-Alpes au travers d'un appel à projets, à savoir, le fait que l'Université, par le biais de projets, pourra s'investir sur l'ensemble des territoires de la région Rhône-Alpes dans le cadre de partenariats entre des collectivités locales, des associations locales etc. et les universités.

Telle est la politique que nous menons. C'est une politique très équilibrée. Je veux noter qu'elle est quand même très différente de celle du gouvernement qui, aujourd'hui, concentre ses moyens sur un certain nombre de sites au détriment des autres sites en France et plus précisément en Rhône-Alpes, même si nous sommes très satisfaits d'avoir deux sites dans l'Opération Campus sur dix.

Tel est ce que je pouvais dire en introduction du rapport.

(Monsieur Soulage préside la séance.)

M. SOULAGE.- Merci Monsieur le Vice-Président. Nous abordons la discussion générale, chacun ayant bien conscience des retards que nous avons pris. Je me contenterai de ce seul commentaire.

La parole est au Groupe UMP, Madame Dagorne.

Mme DAGORNE.- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, vous nous présentez aujourd'hui un dossier de soutien aux Campus de Rhône-Alpes. Vous connaissez l'attachement de notre groupe et de nos prédécesseurs à l'investissement constant et répété de notre Région dans le soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à la vie étudiante. Il ne s'agit pas d'une compétence obligatoire pour notre collectivité, mais d'une compétence choisie de longue date.

On aurait pu penser que vous souhaiteriez obtenir le consensus sur ce dossier. Eh bien non, vous consacrez le premier paragraphe de ce rapport à la politique gouvernementale avant de nous présenter ce soir un vœu d'injonction à l'Etat.

Vous choisissez de faire de la politique d'affichage d'une part et, une nouvelle fois, d'engager le débat régional sur le terrain de la politique nationale.

Ceci m'oblige à rétablir quelques vérités.

Le Plan Campus. Le président de la République a annoncé fin 2007 l'Opération Campus pour faire émerger, comme l'a dit le Vice-président, les grands sites universitaires français à même de compter dans la compétition internationale de la connaissance. C'est un choix. Dix sites ont été retenus au terme d'une sélection exigeante réalisée par un jury international et indépendant. Pour Rhône-Alpes, comme vous l'avez dit, deux sites ont été retenus : Grenoble et Lyon.

Le président de la République a décidé également de doter cette opération d'un montant de 5 milliard d'euros. C'est un effort exceptionnel que consent l'Etat en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche. La ministre Valérie Pécresse a d'ores et déjà annoncé que le campus de Lyon bénéficierait de 575 millions d'euros, ce chiffre est sans précédent sur un seul projet.

Ces sommes seront à terme transférées aux universités pour devenir une dotation en capital, comme pour les grandes universités internationales.

Il convient donc de rappeler que le président de la République, l'Etat, sont initiateurs de la démarche Plan Campus et qu'il est incorrect de donner des injonctions.

Nous nous réjouissons que la Région Rhône-Alpes ait fait le choix d'accompagner cette politique nationale, mais nous ne pouvons pas laisser entendre, comme souvent nous l'entendons, que l'Etat ne met rien, qu'il y a un désengagement, que ce n'est pas équitable.

Prenons l'exemple de Lyon : 575 millions d'euros pour l'Etat et 85 millions pour la Région. Cela ne veut pas dire, et nous ne le disons pas, que la Région ne dépense pas assez, mais qu'elle accompagnera raisonnablement la démarche largement initiée et prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, vous faites référence à la crise des derniers mois sans chercher à sous-estimer la gravité du conflit. Il est important d'en avoir une vision claire et honnête. Le mouvement a été dur, principalement dans les filières des Sciences humaines et sociales dont nous avons également parlé avec le Président tout à l'heure, et a été gravement préjudiciable pour les étudiants de première et deuxième années de licence de ces filières de formation. Mais rappelons que la moitié des universités françaises n'a connu aucune perturbation et que dans ces universités, nombreuses étaient celles qui étaient déjà passées à l'autonomie.

Pour autant, un certain nombre d'universités ont connu des perturbations longues, d'autres des perturbations touchant principalement les SHS, d'autres encore ont été très faiblement touchées.

Ce mouvement est révélateur d'une angoisse, d'un malaise particulier dans ces filières.

Par ailleurs, la réforme de la formation des maîtres a pu faire que les universitaires perçoivent encore trop souvent les concours de l'Education comme le principal débouché de leurs étudiants. Ils ont été particulièrement sensibilisés et démunis face à un nouveau défi depuis le projet d'intégration des IUFM dans les universités.

Il faudra prendre en compte le temps de réussir cette réforme. Nous sommes tous d'accord sur ce point. Le ministre de l'Education nationale a d'ailleurs annoncé que les concours seraient maintenus en l'état pour la session de 2010, y compris en ce qui concerne leur calendrier.

Pour finir, vous mettez en exergue le montant de l'investissement de la Région : engagement CPER, soutien aux campus environ 500 millions d'euros. Rappelons que l'Etat investira plus de 225 millions d'euros dans le cadre du CPER, 575 pour Lyon dans l'Opération Campus et que nous attendons l'annonce de l'investissement sur Grenoble.

Rappelons également l'augmentation des moyens dédiés aux universités rhônalpines en 2009 par rapport à 2008. Je ne citerai pas tous les chiffres compte tenu du temps qu'il me reste, simplement pour exemple : plus 29,6 % pour Lyon 3, 26,2 % pour Lyon 2, allant jusqu'à 12 % pour Chambéry ou 9,2 % pour Grenoble 3.

Sur le fond du dossier de soutien aux Campus, vous proposez de soutenir les sites non retenus par l'Opération Campus nationale et vous proposez d'y consacrer 85 millions d'euros. Permettez-moi de m'attarder un moment sur la situation de l'Université de Savoie qui, comme son président l'a rappelé, est composée de trois sites et dont seule la thématique sociale de Jacob-Bellecombette est mise en avant dans le rapport.

Le travail conduit aujourd'hui par les Départements au travers de l'Assemblée des Pays de Savoie avec l'université repose sur plusieurs urgences. Je ne citerai que la réalisation la plus rapide possible des travaux identifiés par des projets précis sur Jacob et Annecy-le-Vieux pour 4,2 millions d'euros.

C'est pourquoi nous nous interrogeons dans le contenu du maigre du dossier où l'on indique que le cadre de l'engagement de la Région pourra se concrétiser à travers les contrats d'agglomération et à travers de nouvelles dotations à l'issue du CPER 2007-2013.

Cependant, dans le gras, il est prévu de donner délégation à la Commission permanente pour définir les opérations retenues pour chacun des campus en articulation avec les opérations retenues au Contrat de Projets Etat-Région.

C'est pourquoi nous nous interrogeons, sachant que Jacob-Bellecombette n'est pas intégré au CPER, si ce site sera bien concerné par les 85 millions.

Notre groupe reste attaché au soutien Campus de Rhône-Alpes. C'est pourquoi nous voterons ce dossier dans l'attente de vos réponses à l'exception du point 3 pour lequel nous nous vous demanderons un vote par division.

Mme PELLAT-FINET.- Le Plan Campus a été initié il y a près de 18 mois, il convient maintenant que l'ensemble des acteurs se mobilisent pour mener à bien ce projet capital.

Ce projet est essentiel car il a vocation à combler le retard accumulé par le système universitaire français au fil des dernières décennies en matière de modernisation et de rénovation immobilière.

C'est un projet fort complexe car il vient se greffer sur des mécanismes existants déjà peu lisibles (le CPER, les contrats d'agglomération, les pôles de compétitivité et les clusters). Il ne réussira que par une articulation efficace entre ces différents programmes de financement et une cohérence globale de l'ensemble des projets.

Notre région est, par son potentiel d'enseignement supérieur et de recherche, particulièrement concernée par ce Plan Campus. Vu la sélectivité affichée de ce programme national d'équipements universitaires dès son origine, on doit pouvoir considérer que le choix des deux principaux sites rhônalpins parmi les dix projets retenus à l'échelle nationale n'était pas constitutif d'un outrage mais bien plutôt la reconnaissance de notre potentiel.

Il ne faudrait pas négliger le fait que le Plan Campus était fondé sur la nécessité de faire émerger des sites universitaires

d'excellence capables à terme de rivaliser avec leurs homologues étrangers. Je pense qu'il n'y a pas d'excellence dans la dispersion et le saupoudrage des moyens. Cela ne signifie en aucun cas qu'il faille laisser périlcliter ou se dégrader les autres sites. Il existe d'autres lignes budgétaires à mobiliser.

Nous soutenons donc votre volonté de ne pas laisser à l'écart les autres sites universitaires régionaux, ceux de Saint-Etienne et de Chambéry notamment, tout en considérant que la thématique est différente de celle du Plan Campus.

Il est clair qu'à l'heure où une étude récente montre que le quart des étudiants souffriraient de troubles psychiatriques (résultat d'une étude publiée mardi dans le bulletin de l'Institut de Veille Sanitaire), il nous appartient de contribuer à l'amélioration de l'environnement et du cadre de travail des étudiants. Malheureusement, il ne suffit pas de rénover un campus pour redonner de l'espoir à notre jeunesse.

Ce qui est en cause, c'est de ne pas se tromper d'objectifs. A ce titre, on est en droit de considérer que la contrainte budgétaire est en train d'atteindre un tel niveau qu'elle nous oblige plus que jamais à respecter la priorité du dossier.

Avec une dette publique de l'Etat qui augmente tous les matins d'un milliard d'euros, plus 87 milliards sur le premier trimestre 2009, nous ne pourrions pas nous voiler la face indéfiniment sur l'ampleur de ce péril.

Passer son temps à dénoncer les défaillances réelles ou supposées de l'Etat est une posture aimable et plaisante, mais c'est une posture qui recèle une forte dose d'irresponsabilité tant ladite responsabilité est collective. C'est pourquoi nous devons nous concentrer sur nos deux campus d'excellence, c'est d'ailleurs ce que vous faites puisqu'ils bénéficient des deux tiers du volume d'investissements que vous proposez.

Concernant les modalités de mise en œuvre de cette déclinaison régionale, le vice-président Fougères déclarait lui-même lors de la dernière commission qu'elle relevait d'un véritable casse-tête,

notamment dans l'articulation et la mise en cohérence à trouver avec le CPER.

C'est ce qui a motivé le dépôt de notre amendement. En présentant à l'Assemblée plénière, une fois les arbitrages réalisés avec les partenaires concernés, la synthèse des opérations et de leur financement, vous ferez œuvre de transparence autant qu'œuvre pédagogique tant ce dossier est difficile à appréhender pour les élus de base non universitaires que nous sommes.

L'incertitude persistante sur la forme juridico-financière à employer pour l'application de ce plan (SAS, SEM, intégration du partenariat public/privé) renforce les interrogations. Je tiens à dire néanmoins que le recours au partenariat peut être intéressant à deux titres. D'une part, il permet de palier partiellement la raréfaction croissante des crédits publics, d'autre part, il favorise les rapprochements, les mutualisations, les synergies nécessaires entre monde universitaire, monde de la recherche et monde de l'entreprise si souvent oublié, un processus déjà à l'œuvre mais qui doit être poursuivi pour que notre pays, notre région intègrent définitivement la société de l'économie, de la connaissance et de l'innovation.

Nous voterons bien évidemment ce rapport une fois que vous aurez accueilli favorablement notre demande de transparence et de lisibilité contenue dans notre amendement.

Je vous remercie.

M. FRIEDENBERG.- A la lecture de ce rapport et à la lumière des événements survenus dans ces facultés, deux mots me viennent à l'esprit : péréquation et compétition.

Ils me viennent à l'esprit parce qu'à travers son Opération Campus, l'Etat, quoi qu'en dise Mme Dagorne, a pensé au second en occultant totalement le premier.

Les universités comme les entreprises évoluent dans un monde de compétition, il n'est pas besoin du classement annuel des grandes écoles publié chaque année dans les hebdomadaires pour s'en convaincre. On peut éventuellement le regretter, s'y opposer sur le plan idéologique, mais ces récriminations n'y changeront rien.

Pour autant, même dans ce contexte de compétition, l'Etat doit jouer un rôle de régulateur qui est aussi un rôle d'aménageur du territoire.

Partant du principe que tous les territoires ne sont pas bénis des dieux ou, plus exactement, ne bénéficient pas des mêmes infrastructures, l'Etat doit être capable d'intervenir financièrement partout en modulant le niveau de ses interventions.

Or que fait-il en ce présent dossier ? Il choisit de « mettre le paquet », si vous le permettez, en faveur de quelques campus au détriment de tous les autres.

Que le campus de Grenoble, celui de Lyon, ou tout du moins une partie, reçoivent des subsides importants ne peut que réjouir les élus que nous sommes eu égard à l'excellence des formations dispensées et surtout aux besoins de rénovation qui s'y font sentir. Mais que dire de tous les autres campus rhônalpins dont l'Etat - je pèse mes mots - balaie l'existence et la raison d'être d'un revers de manche ?

L'université française est confrontée à des difficultés structurelles que personne ne conteste et je serai de ceux qui reconnaissent que les réponses que Valérie Pécresse a souhaité y apporter ne sont pas toutes dénuées de fondement. Le principe d'autonomie universitaire est aussi un beau principe. Je dis bien le principe. C'est dans l'application que les choses se sont gâtées.

L'Etat voudrait faire disparaître certaines universités et avec elles, certaines filières non prestigieuses ou encore grand public, qu'il ne s'y prendrait pas autrement. Là encore, le fait que des milliers d'étudiants, faute d'orientation précise, aillent se perdre en histoire ou en sociologie sans aucun débouché nous fait nous interroger. Mais cela ne revient aucunement à dire que les formations prestigieuses doivent être concentrées sur deux ou trois sites en Rhône-Alpes et que les autres n'ont qu'à être confiées à des établissements publics qui seraient perçus de seconde zone ou relevant encore du privé.

Conscient de cette iniquité territoriale et des risques qu'elle fait peser sur l'enseignement supérieur, notamment en Rhône-Alpes, la Région a choisi, au nom de la société de la connaissance, au sens universel du terme, de porter ses efforts financiers de manière beaucoup

plus large en consacrant pour la période 2010-2020 le tiers de ses aides, soit 85 millions, aux campus non retenus par l'Etat dans son Opération Campus.

Cet argent est forcément le bienvenu. Comment peut-on en effet accepter que des universités comme celle de Jean Monnet, celle de Savoie ou encore l'antenne de Valence pour ne citer qu'elles, soient totalement oubliées par leur ministère de tutelle ? Si c'est cela l'autonomie des universités, nous sommes prêts dans ce domaine à redevenir jacobins.

En attendant, le groupe PRG votera bien sûr ce rapport. Merci.

M. CHAMBE.- Ce rapport est très attendu par la communauté universitaire et par tous les acteurs locaux soucieux du développement et de l'avenir de leur université (c'est encore ainsi que l'on parle dans nos villes). N'oublions pas que dans le cadre d'une économie de la connaissance, l'université constitue toujours un facteur d'attractivité territoriale important.

On peut dire qu'il y a deux vitesses dans la région Rhône-Alpes : Lyon et Grenoble qui en bénéficient très largement, Saint-Etienne qui se place et Chambéry qui s'installe.

Le contexte 2009 de ce plan de soutien se caractérise par trois événements qui ont impacté directement les décisions de la Région.

Tout d'abord le CPER 2007-2013, qui a été associé au plan de relance 2008-2009, est destiné à booster les interventions de l'Etat en investissements et par conséquent, à interroger les collectivités comme la nôtre.

C'est une bonne nouvelle que l'Etat ait pris cette décision dans ce contexte de crise pour accélérer des investissements dont chacun pourra dire qu'ils étaient souvent en retard de plusieurs dizaines d'années dans nos villes.

Le deuxième événement est la constitution des pôles d'enseignement supérieur et de recherche et le fait que l'Etat ait choisi d'aider principalement 10 campus en France à rénover. Ce choix nous pose un double problème.

Saint-Etienne a été exclu de cette dotation numéro un. Cela pose une question de fond, celle de la pertinence de ce type d'aide d'Etat ciblée sur les plus grosses universités en taille et en histoire, celles qui sont déjà distinguées par leur niveau d'excellence, de recherche et d'internationalisation. Faut-il y voir le désir inconscient de l'Etat d'en voir figurer quelques-unes dans le beau classement asiatique des soi-disant meilleurs établissements mondiaux, au détriment des autres universités ? Nous n'avons pas la réponse.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Vice-président, nous approuvons la décision que vous avez prise de ne pas concentrer toutes les aides sur Lyon mais de bien répartir les investissements, cela a déjà été largement expliqué.

Nous devons d'ailleurs prendre acte que depuis le début du mandat, vous avez toujours indiqué que la Région dégagerait toujours les moyens nécessaires si l'Etat se montrait le premier investisseur. Vous en donnez là la preuve, nous sommes donc d'accord avec ce volontarisme politique.

En revanche, nous avons été un peu étonnés du fait que dans votre texte - mais pas à l'oral, Monsieur le Vice-président - vous ne citez ni Valence, ni Roanne, ni Bourg-en-Bresse, ou à peine. Plus particulièrement pour Valence, la Région soutiendra les projets initiés par l'Etat, nous en donnons acte. Mais vous avez bien souvent tendance à associer Valence avec Grenoble. Cela pourrait être pertinent. Vous n'en parlez pas, nous ne vous faisons pas de procès dans ce domaine. Mais dans le plan de Grenoble, il n'y a pas une ligne pour Valence. Il faudrait se poser la question de savoir comment Rhône-Alpes s'associe à un investissement qui n'est pas encore décidé dans le présent.

On ne peut qu'espérer ce que l'on a entendu à l'instant à travers les propos des Présidents d'universités, que les schémas locaux de Valence, de Roanne et d'ailleurs inscrivent réellement des investissements pour que vous puissiez les abonder.

Dernier événement que vous avez bien souligné dans le rapport, avec des inflexions très politiques ou au moins politiques, sur lequel notre groupe se retrouve, c'est le contexte de la réforme de l'université voulue par le gouvernement.

Sur le fond, le groupe MoDem souscrit au beau projet et au beau concept de l'autonomie universitaire, nous approuvons la nécessité de réformer la gouvernance de nos établissements, nous sommes tout à fait d'accord pour qu'émerge enfin une recherche avancée, valorisée, avec des processus d'innovation en direction des entreprises. Sur le fond il n'y a pas de débat.

Concrètement, pour mener une réforme, encore faut-il emmener l'ensemble des acteurs concernés, dans un futur qu'elle partage et, surtout, dans le cadre d'un respect mutuel. Soyons simples, c'est clairement raté et sur la méthode et sur le calendrier. On n'a jamais vu un tel charivari dans nos universités tous corps confondus. Une fois de plus, le gouvernement du président Sarkozy - que l'on appelle parfois « gouvernement Fillon » - a voulu privilégier les effets d'annonce, les résultats à court terme et, il faut bien le dire, la satisfaction de rappeler qui était le chef.

Quand ce gouvernement comprendra-t-il que les meilleures réformes sont celles dont on ne parle pas parce qu'elles se construisent discrètement, en consultant les acteurs le temps qu'il faut, hors médias et hors affrontements stériles ?

Un petit rappel. En 70, nous avons entériné en France une université de masse qui était idéalement destinée à tous. Malheureusement aujourd'hui, cette université n'a pas les moyens de ses ambitions et se retrouve confrontée à la présence des grandes écoles plus attractives et qui ont des moyens plus importants et peu comparables.

On attendait donc de ce gouvernement et de son président de la République qu'il clarifie au début du XXI^e siècle, c'était une mission importante, les missions de l'université pour le siècle. Pour avoir fait l'impasse sur cette première étape, il a finalement mis beaucoup de gens dans la rue et dans le doute.

C'est pourquoi nous avons un point de divergence avec vous, Monsieur le Vice-président. Nous restons perplexes. Vous indiquez que vous avez le souhait d'étendre la démarche, ce qui est tout à fait louable et, sur les intentions, nous la partageons, vers des populations à forte demande sociale éloignées soit par la culture, soit par la distance. Constatons que s'il n'y a pas les moyens nécessaires à cette extension,

qui est tout à fait justifiable au niveau des intentions, on va quand même continuer à fabriquer des cohortes supplémentaires de jeunes qui risquent de sortir sans qualification. Attention à ce que le mieux ne soit pas l'ennemi du bien et ayons le courage de réinventer les missions de l'université.

Le bon vieux Bourdieu et Passeron des années 70, dont certains se souviennent, le bel ouvrage *Les Héritiers*, n'a malheureusement pas beaucoup vieilli et il est encore d'actualité.

En conclusion, les 237 millions mis par la Région dans le CPER pour 6 ans représentent 40 millions par an et vous proposez de rajouter 255 millions, ce qui représente sur la période 2010-2020 environ 25 millions supplémentaires par an. Au total, sur 13 ans, la Région aura contribué de 2007 à 2020 pour environ 45 millions par an en moyenne aux investissements des universités, et nous sommes en plein dans les compétences régaliennes de la Région Rhône-Alpes.

Sur la répartition, un tiers pour Lyon, un tiers pour Grenoble et un tiers pour Saint-Etienne-Chambéry, on peut en discuter. Nous ne le ferons pas, ce serait du loco-localisme peut-être, considérant que vous respectez plus ou moins les effectifs des universités connues à ce jour. Nous avons d'ailleurs été éclairés par les interventions des différents présidents d'université.

Vous concentrez les moyens sur La Doua, Gerland, Lyon Sud à Lyon. Sur Grenoble vous décidez d'appuyer la constitution de pôles thématiques. Sur Saint-Etienne vous approuvez et suivez le nouveau campus scientifique, qui a été bien présenté tout à l'heure, et sur Chambéry on fait le choix d'un schéma directeur pour Jacob-Bellecombette, ce qui nous paraît tout à fait pertinent. Nous ne savons pas s'il y avait d'autres choix, ceux-là nous satisfont concernant les universités même si, nous le rappelons, Valence, Bourg et Roanne demanderont un peu d'attention de votre part.

Vous l'avez donc bien compris, nous approuvons l'action de la Région dans son aide au Plan Campus et nous voterons votre rapport.

M. PETIT.- Comme universitaire, je reconnais bien volontiers et j'atteste que mes collègues également apprécient ce que la Région fait pour les universités rhônalpines. La Région a beaucoup

construit, beaucoup rénové, la Région rend possible un certain nombre d'opérations qui, sans elle, seraient difficiles, voire impossibles. Tout ceci est positif.

Est-ce à dire pour autant que la politique que nous menons soit bonne ? Permettez-moi de vous dire que nous en doutons. Pourquoi ?

Parce que, il faut le répéter une fois encore, une politique ne se mesure pas à l'argent dépensé mais aux résultats obtenus.

Or, et je rejoins sur ce point ce qui a été dit tout à l'heure excellemment par notre collègue Friedenberg, si l'on s'interroge sur l'aspect le plus important concernant l'université, à savoir, les débouchés pour les étudiants, force est de constater que la plupart, en tout cas un grand nombre de nos étudiants n'ont pas de débouchés et que, quand ils en ont, la plupart du temps ce sont des débouchés sans rapport avec les études et le niveau d'études qu'ils ont atteint.

Je voudrais prendre deux exemples que j'ai personnellement connus et qui ne sont pas très anciens : un très bon étudiant en doctorat, un autre docteur avec une très bonne thèse de droit public. L'un comme l'autre ont dû se contenter de devenir gardiens de la paix. Je n'ai rien contre cette profession, dont le nom lui-même est tout un programme, surtout par les temps qui courent, mais un pays dans lequel il faut un doctorat en droit pour devenir gardien de la paix est un pays qui a des problèmes, et dont l'université surtout a des problèmes.

Ces problèmes, il faudrait s'y attaquer, beaucoup l'ont dit. Il faudrait engager une réforme profonde de l'université. Cette réforme ne se fait pas parce que la Gauche n'en veut pas et parce que la Droite n'a pas le courage politique de la faire. Evidemment, il est plus facile de dépenser l'argent public que de faire preuve de courage politique.

Le deuxième point sur lequel je voudrais m'arrêter, ce n'est pas le moins important, c'est qu'il y a dans notre système quelque chose de malsain. Il est vrai qu'en soi, il est heureux que la Région s'occupe de l'université parce que, la Région proche de l'université, les universitaires ont un interlocuteur « à portée de main » en quelque sorte, mais le fait que la Région intervienne dans l'université amène des rapprochements contestables. Nous avons eu d'ailleurs en Rhône-Alpes

un exemple particulièrement emblématique, c'est ce qu'il faut bien appeler l'affaire Gollnisch.

Pendant 5 ans, notre président de groupe a été traîné dans la boue par ses collègues universitaires et par ses collègues politiques. Pendant 5 ans, son honneur a été sali... vous devriez attendre un peu avant de dire des bêtises et de faire des grognements sinistres... attendez-un peu pour ne pas avoir à les regretter...

Pendant 5 ans son honneur a été sali, pendant 5 ans, et je puis en attester pour être son ami et avoir vécu ces événements pratiquement avec lui, il s'est battu comme un lion jusqu'à l'épuisement au risque de sa santé, et j'allais ajouter comme Germaine Burgaz, qui est maintenant dans une chaise roulante.

Depuis le 23 juin, la Cour de cassation a mis un terme à cette affaire par une décision exceptionnelle puisqu'il s'agit d'une cassation sans renvoi. Ce qui veut dire que les faits étaient tellement évidents, tellement peu contestables qu'il n'était pas besoin d'envoyer l'affaire devant une autre Cour d'appel comme on le fait à l'ordinaire.

Plus que la décision d'ailleurs, ce sont les attendus qu'il faut lire. J'espère que vous aurez le minimum d'honnêteté de le faire. Ces attendus innocentent totalement, définitivement Bruno Gollnisch.

Il y a 5 ans, unanimement, vous l'avez condamné. Aujourd'hui c'est la plus haute instance juridictionnelle française qui vous condamne, qui vous condamne tous parce que vous vous êtes tous ligüés dans cette scabreuse affaire. Le président de l'UMP M. Gaymard, le président des Verts M. Leras, le centriste M. Cornillet, le PC M. Bochaton, le PRG M. Friedenberq ou le PS M. Avocat, tous vous vous êtes ligüés, vous l'avez condamné. Mais le principal responsable est Jean-Jack Queyranne. Je le regrette, il n'est pas ici, car j'aurais aimé le lui dire en face, c'est lui qui s'est fait le chef de file de cette scabreuse coalition, M. Queyranne auquel j'ai dit ici à plusieurs reprises l'estime que j'avais pour lui mais qui, dans cette affaire, s'est discrédité. Et je le dis en pesant mes mots.

Cette affaire Gollnisch sera la tache indélébile dans la présidence Queyranne.

Voilà ce que disait M. Queyranne le 14 octobre...

M. SOULAGE.- Monsieur Petit, vos collègues ont tous respecté le temps de parole, vous avez épuisé le vôtre.

M. PETIT.- Pendant 5 ans, vous avez bavé sur Bruno Gollnisch, donnez-moi cinq minutes pour le défendre.

M. SOULAGE.- Vous les avez déjà eues et vous les avez épuisées.

M. PETIT.- Je comprends que cela vous gêne, je continuerai.

... *Protestations...*

Voilà ce que disait M. Queyranne : « *Monsieur Gollnisch vient d'exprimer des propos clairement négationnistes.* » Or que dit la Cour de cassation ? Très exactement l'inverse : « *Une telle proposition ne constitue nullement le délit de contestation de crime contre l'humanité.* » Ce n'est même pas de la contestation, et M. Queyranne a appelé cela de la négation, au mépris de la présomption d'innocence, au mépris du droit à un procès équitable reconnu par la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Ma conclusion est simple, vous qui faites toujours profession de « droits de l'hommisme » en violant les Droits de l'Homme et qui parlez sans cesse de morale sans jamais la respecter. La première règle de morale, c'est la justice. Vous avez été injuste. Respectez au moins la seconde règle de morale : quand on est injuste, on essaie de réparer l'injustice. Réparez-la en battant votre culpabilité cette fois-ci sur votre poitrine et non pas sur la poitrine des autres, comme vous le faites systématiquement.

Qu'est-ce que ceci a à voir avec le rapport, me direz-vous. Si vous ne l'avez pas compris, c'est que les universitaires de cette région apprécient d'avoir plus d'argent plus de locaux, mais ce dont ils ont besoin encore plus, c'est d'un peu plus de liberté.

M. SOULAGE.- Merci, Monsieur Petit. Pour le Parti de Gauche, Madame Martin.

Mme MARTIN.- D'abord je remercie les représentants des universités rhônalpines pour leur présentation.

Je pense qu'on ne peut pas délibérer sur le soutien que nous apportons aux campus de Rhône-Alpes sans prendre en compte le contexte.

L'application de la loi LRU Université Responsabilité a suscité cette année une forte opposition, justifiée au regard du contenu de la loi. Elle organise en effet la marchandisation du savoir en faisant entrer en force dans le financement des universitaires des fonds privés. Non seulement cela accentuera les inégalités entre les universités et les filières puisqu'elles suscitent, ces universités et ces filières, un intérêt contrasté de la part des marchands, mais cette logique menace considérablement l'indépendance de la recherche.

Quant à la gouvernance - pour reprendre ce terme emprunté à la gestion des entreprises, mais qui semble être à la mode -, elle remet tout simplement en cause la place et le poids des personnels et des étudiants dans la gestion des universités en privilégiant les personnalités extérieures et la concentration du pouvoir dans les mains du seul président.

Cette forme de cogestion inscrite dans la loi Faure de 68 et confirmée et élargie dans la loi de 1984, est le résultat de luttes engagées par la communauté universitaire elle-même et nous y tenions.

Ainsi, chacun aura compris que nous ne retrouvons absolument pas dans les propos du maigre, où il est question de la belle idée d'autonomie universitaire et des problèmes de gouvernance.

Non, le problème de notre point de vue n'est pas la gouvernance mais les attaques répétées de la part du gouvernement contre le service public d'enseignement supérieur et de recherche, soutenu en cela par le processus de Bologne et la Commission européenne au travers de la notion d'économie de la connaissance.

Nous sommes très interrogatifs quant à la caractérisation qui est faite du mouvement d'opposition à cette loi puisqu'il est question de montée de formes radicales, minoritaires et inquiétantes de contestation.

La communauté universitaire a-t-elle le choix face à un gouvernement autoritaire et brutal, qui n'a de cesse que de réduire les moyens accordés à l'université française ? De surcroît, mais peut-être ai-je manqué d'attention, je n'ai jamais constaté de forme si radicale que cela de contestation.

Consacrer aujourd'hui 255 millions d'euros aux campus de Rhône-Alpes relève bien de l'intérêt général. Même s'il faut reconnaître

qu'un soutien à une telle hauteur est aussi lié au désengagement de l'Etat. Et au vu de l'avenir que l'Etat nous réserve sur le plan des recettes pour les collectivités locales en général et en particulier pour les Régions, de fortes incertitudes pèsent quant à l'engagement des Régions en matière de développement universitaire dans les années à venir.

Le principe d'avoir une intervention équilibrée entre les sites et les filières, je pense en particulier aux SHS, aux Lettres et aux Langues, contrairement à ce que pratique l'Etat, nous paraît être tout à fait fondamental. Il témoigne d'ailleurs de la volonté de dialogue constructif que Roger Fougères mène avec les représentants de la communauté universitaire.

Plus fondamentalement, cela signifie que nous voulons privilégier un type d'investissement qui ne privilégie pas seulement l'élitisme universitaire. Ainsi nous paraît-il fondamental de poursuivre notre soutien aux campus de Saint-Martin d'Hères-Gières afin que le projet dit de « Presqu'île scientifique » ne se réalise pas au détriment de ce dernier.

Nous serons particulièrement attentifs quant au respect de cet "équilibre" quand viendra le temps des décisions précises en CP. De même en ce qui concerne l'utilité sociale de la recherche, de même en ce qui concerne le développement universitaire qui doit être conçu en termes de complémentarité et non pas de logique concurrentielle entre les territoires.

Favoriser via l'investissement de meilleures conditions de travail pour les étudiants et la communauté universitaire dans son ensemble, accompagner la vie étudiante, participent de la réussite de tous à laquelle nous sommes profondément attachés. Je ne reviens pas de ce point de vue sur les projets présentés.

Enfin, faire du développement universitaire un levier d'aménagement par le développement des transports en commun, par l'insertion urbaine des campus favorisant la mixité fonctionnelle, est un principe qui nous paraît avoir du sens.

Je tiens à adresser un message tout à fait cordial au représentant de l'université de Grenoble et lui dire à cette étape, à titre

personnel puisque mon parti ne s'est pas encore positionné, qu'il est un peu contradictoire ou paradoxal de concevoir que l'innovation dont Grenoble est porteuse serait compatible avec le projet de rocade nord, qui me paraît quant à moi être une vision plutôt archaïque des déplacements, favorisant essentiellement la prépondérance de la voiture.

Merci.

M. SOULAGE.- Merci, Madame. Pour les Verts, Madame Janiaud.

Mme JANIAUD.- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président à l'Enseignement supérieur et la Recherche, chers collègues. Pour mon groupe, je resterai cantonnée à l'objet du rapport, le soutien aux campus de Rhône-Alpes.

Nous ne sommes pas dupes des effets d'annonce du gouvernement : les moyens réels qui ne sont que de la moitié de ce qui est annoncé, un certain autoritarisme en ce qui concerne Saint-Etienne, qui était exclu, voire qui ne peut développer ses projets, et même Grenoble dans le sens où les statuts de l'EPCS, créé le 23 juin (ce n'est pas un PRES) après une gestation difficile due à des tensions entre les principales universitaires, ont été pratiquement écrits du ministère.

Madame Péresse est attendue prochainement pour annoncer le montant qui, en tout état de cause, ne sera pas à la hauteur des attentes, nous pouvons déjà en être certains.

Je partage l'inquiétude de Mme Martin. Il y a fort à parier que les projets retenus par le gouvernement se situeront principalement au campus ouest, du côté du CEA et de Grenoble INP ; grande école, grand établissement, ce sont les parents riches de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le représentant de Grenoble signalait la rocade nord comme lien entre les deux campus, il oublie juste que le PDU de Grenoble vient d'être annulé et que cette infrastructure d'un autre âge a pris du plomb dans l'aile.

Nous pouvons craindre que les bâtiments de Saint-Martin d'Hères, les plus vétustes, les plus dangereux, là où il y a le plus d'étudiants, passent à la trappe. Mais nous savons que nous pouvons faire confiance à notre exécutif, au Vice-président Fougères tel qu'il a

travaillé dans les premières versions, pour que les opérations choisies sur Saint-Martin d'Hères soient privilégiées, avec le volet « qualité environnementale » et le volet « vie étudiante ».

De la même manière, vous avez judicieusement choisi de soutenir le campus de Bron Université Louis Lumière Lyon 2 qui, lors des derniers mouvements, s'est comporté de manière relativement impertinente. Il n'y a pas eu, selon moi, de réels mouvements radicaux, brutaux. J'ai vu au contraire beaucoup d'innovation dans la manière de protester des enseignants-chercheurs et des étudiants, une grande créativité que l'on devrait leur reconnaître.

Je reprends vos propres termes et ceux du président lors du colloque de lundi : « enjeux sociétaux » et « missions des universités ».

On sait que les bâtiments du campus de Bron sont dans un état dépassant la limite du dangereux. Si le feu venait à prendre, il faudrait moins de 20 minutes pour que tout ait brûlé, les pompiers ayant des difficultés d'accès. La BU de Lyon 2 prend l'eau. Le constat est presque identique sur le site de Rockefeller, alors que le pôle Santé de Lyon en cancérologie-neurologie-immunologie est un service public indispensable à notre région et même au-delà.

A travers les projets retenus dans le Plan Campus, ce sont les riches, les grandes écoles, les ENS tout à fait récentes - l'ENS Sciences a été créée en 1988 et Lettres en 1996 ou 1997 - qui ont gagné avec le soi-disant Campus Gerland ? dont le président du PRES lui-même disait que ce n'était pas un vrai campus mais des petits bouts accolés les uns aux autres.

Pour Saint-Etienne et Chambéry, universités de plein exercice - mais pour combien de temps avec la politique du gouvernement ? - qui ont pourtant cette richesse d'une réelle pluridisciplinarité, nous ne pouvons qu'approuver la démarche de l'exécutif de soutenir les besoins des étudiants de pouvoir étudier au plus près de leur domicile. Le beau projet de Saint-Etienne et l'état des locaux de Jacob-Bellecombette justifient l'engagement de l'exécutif. Nous vous engageons à ne pas oublier le volet « logement étudiants » sur Chambéry car les résidences du CROUS sont dans un état lamentable.

Vous l'avez compris, nous voterons ce rapport, en remerciant les services Enseignement Supérieur et Recherche pour palier les difficultés de synchronisation entre le Plan Campus, le soutien aux campus bis, les PPP (partenariats public/privé) difficiles d'accès, les opérations en cours dans le précédent CPER, celui qui est en cours actuellement et les suivants. Nous leur souhaitons bien du plaisir et nous voterons ce rapport.

M. SOULAGE.- Merci Madame. Madame Gerbier pour le Groupe Communiste.

Mme GERBIER.- Comme le souligne le présent rapport, il n'est pas possible d'aborder le sujet des universités en particulier celui du soutien aux campus de Rhône-Alpes, sans tout d'abord évoquer les mouvements sans précédent qui ont ébranlé les universités ces derniers mois ; 4 mois et non 3 comme il a été écrit dans le rapport.

Nous présenterons un vœu ainsi qu'un amendement afin de dénoncer la marchandisation des savoirs engagée par le gouvernement dans tous les secteurs à travers une accumulation de réformes prises sans concertation véritable.

Les systèmes universitaires de l'enseignement supérieur et de la recherche font directement les frais des choix politiques désastreux qui mettent à mal la qualité et l'existence même du service public français. Les logiques commerciales prennent clairement le pas sur les finalités scientifiques, les objectifs démocratiques et sociaux de la formation. « Bienvenue dans l'université entrepreneuriale ! », voilà la réalité de Nicolas Sarkozy et de son gouvernement.

L'enseignement supérieur et l'appareil de recherche ont besoin de réforme, de plus d'autonomie et de liberté. Nous le clamons aussi haut et fort, mais pas celle-là et pas comme cela. Il n'y a pas de liberté de choix sans sécurisation des moyens, des postes d'enseignant et des financements.

Cessons de stigmatiser les enseignants, les étudiants et tous les universitaires qui ont manifesté durant ces 4 mois, ce formidable élan citoyen pour défendre les valeurs d'un système universitaire dans lequel ils avaient foi, une population consciente de l'attaque qui était faite à tout le système éducatif, de la maternelle à l'université, car la

réforme sur la formation des enseignants, sur la formation des maîtres, cela concerne aussi les enseignants des lycées, des collèges, des écoles, ceux qui seront directement envoyés sur le terrain, privés de l'année de stage qui permettait d'accueillir une première expérience en milieu professionnel, par la remise en cause des IUFM.

Dans ce contexte plus que préoccupant, nous délibérons pour le soutien aux campus de Rhône-Alpes. Ce soutien de la Région est indispensable et très attendu par les universités rhônalpines qui ont été oubliées par le Plan Campus. Il faut en effet convenir que le Plan Campus est bien sélectif, c'est sans doute pourquoi la ministre annonce sa visite à Grenoble en juillet sur un campus désert. Quel courage !

L'Etat propose une fois de plus de favoriser un financement limité à quelques pôles déjà bien arrosés et d'oublier, sous couvert de l'excellence, l'accès de tous à l'enseignement supérieur. Heureusement, l'engagement régional en faveur des campus va au-delà du cloisonnement de la politique gouvernementale, avec l'accord des universités de Rhône-Alpes, les présidents l'ont bien dit, pour l'étendre aux autres sites.

Cela constitue un appui conséquent pour l'ensemble des campus de Rhône-Alpes, avec la volonté de réduire les inégalités territoriales et disciplinaires.

Pour nous les élus communistes, il est en effet indispensable de préserver l'équilibre des missions et l'équilibre des champs disciplinaires.

La recherche appliquée ne doit pas être mise à la toute première place au détriment de la recherche fondamentale. L'accent est mis sur l'innovation à Grenoble. De ce point de vue, nous devons rester vigilants sur ce terme d'« innovation ».

De la même manière, nous ne pouvons adhérer, comme l'explique notre amendement, au terme de « la société de la connaissance », référence à l'accord de Lisbonne, terme qui sous-entend l'application d'une logique marchande au sein de l'université.

Pour nous, l'enseignement supérieur doit relever certains défis majeurs, permettre l'accès au savoir les plus élaborés pour tous, permettre à tout étudiant d'aller au bout de ses possibilités, permettre à

chaque citoyen de prendre la maîtrise de sa vie par l'appropriation des savoirs.

Nous devons tirer les leçons qui s'imposent du mouvement qui a secoué les universités et qui se poursuivra sans aucun doute dès la rentrée prochaine. Le brassage des idées, l'inventivité des propositions et des formulations qui ont ponctué ce mouvement doivent être entendus par le gouvernement et le dialogue doit être rétabli de toute urgence. Des choix alternatifs sont possibles, ils ont été proposés par les syndicats, les enseignants, les étudiants, par l'ensemble des personnels universitaires et nous les élus communistes, les avons repris.

A l'image des rencontres de Rhône-Alpes pour l'enseignement supérieur de lundi dernier organisé par la Région, il est fondamental de rétablir le dialogue. Et au niveau national, nous sommes favorables à l'organisation d'assises nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche s'adressant à tous les acteurs sans exception, institutionnels ou non, mais aussi aux acteurs socioculturels hors de l'université.

Donner plus de moyens à l'enseignement est une priorité quand on sait que les moyens accordés aux étudiants français sont très en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE et que certaines structures matérielles sont totalement désuètes et ne permettent pas d'étudier dans de bonnes conditions.

Nous, conseillers régionaux, devons à la fois mettre en œuvre des politiques ambitieuses pour davantage d'égalité en Rhône-Alpes et porter auprès des parlementaires et du gouvernement les exigences de la communauté universitaire d'être simplement écoutée et de participer aux réformes qui la concernent.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec la remarque d'Elisa Martin sur la rocade nord. J'adresse également un clin d'œil au représentant de l'université de Grenoble. J'étais au contraire très satisfaite de la voir sur le plan, je pense que la circulation automobile ne peut pas continuer à être supportée uniquement par la rocade sud. Même s'il y a d'autres possibilités de transport (ferroviaire, deux-roues etc.), on ne peut pas tirer un trait sur la circulation automobile à Grenoble, qui est actuellement une vraie catastrophe. Il est très bien de l'anticiper. Merci.

M. SOULAGE.- Merci. Dernier orateur inscrit, Monsieur KHAMASSI pour le Groupe PSEA.

M. KHAMASSI.- Je représente la Région dans différentes universités et grandes écoles. Pour l'avoir vécue de près, l'année universitaire a été dure, voir parfois très compliquée.

Une crise profonde touche le monde de la connaissance, que les réformes bâclées et non concertées imposées par le pouvoir de Droite n'apaisent pas. Malgré les affichages et les déclarations de bonne intention, ce dont on a l'habitude, le gouvernement refuse de mettre les moyens nécessaires pour développer un enseignement supérieur de qualité pour tous et partout afin de donner à l'université française les moyens de ses ambitions, c'est-à-dire se situer au meilleur niveau européen, voire mondial, mais aussi d'être à l'écoute de la communauté universitaire dans son ensemble.

En effet, je ne donnerai qu'un exemple : le gouvernement lance une procédure de publication des décrets concernant le recrutement et la formation des maîtres sans même attendre les conclusions de la commission « Marois-Filâtre » qu'il a pourtant lui-même mise en place.

En Rhône-Alpes, nous préférons plutôt rassembler, privilégier le dialogue. Ce fut le cas ce lundi à votre initiative, Monsieur le Vice-président, sur le campus de La Doua, à l'occasion des Rencontres Régionales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, pour débattre sur les liens entre enjeux sociétaux, missions d'université, autonomie universitaire. A cette occasion, vous avanciez, Monsieur le Président, que l'université, loin d'être un corps figé, est en profonde mutation malgré le manque criant de moyens. Et en effet, c'est ce que nous avons pu ressentir pendant le dialogue instauré entre plus de 200 participants où il y avait les présidents d'université et des étudiants, des enseignants-chercheurs mais également les personnels BIATOS. Ainsi, la communauté universitaire de Rhône-Alpes a pu témoigner de ses attentes.

Nous sommes aujourd'hui réunis pour adopter un plan de soutien aux campus Rhône-Alpes, non pas les sites retenus par l'Opération Campus du gouvernement, Grenoble dans son ensemble et Lyon en partie, mais bien l'ensemble des campus régionaux, y compris

Saint-Etienne, Rockefeller et Porte des Alpes pour les sites rhônalpins exclus du plan du gouvernement.

Une précision. Rockefeller, qui est une université de santé, date de 1930 et Porte des Alpes de 1970.

Par ailleurs, la Région est en train d'élaborer avec les collectivités locales sur les territoires desquelles il existe des antennes universitaires (Bourg-en-Bresse, Roanne et Valence) des Schémas locaux de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Cela permettra d'exprimer les besoins des territoires. A partir de ces schémas seront définis les moyens à mettre en œuvre aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, auxquels Rhône-Alpes contribuera.

La Région Rhône-Alpes rappelle son attachement à une société de la connaissance fondée sur l'innovation, la recherche et les savoirs sur l'ensemble de son territoire au service de tous les Rhônalpins.

Ainsi, nous faisons un double pari sur l'enseignement supérieur.

D'abord le pari de l'excellence universitaire et de la visibilité internationale. Rhône-Alpes soutient deux grands pôles universitaires rhônalpins avec le soutien de 85 millions d'euros pour les deux projets labellisés « campus », Lyon Cité Campus et Grenoble Université de l'Innovation, mais aussi et surtout le pari de l'équité territoriale en allouant 85 millions d'euros aux sites exclus par la politique gouvernementale.

Le gouvernement, en concentrant ses moyens sur les grandes métropoles, semble oublier l'importance de mener une politique de l'enseignement supérieur et de la recherche équilibrée sur son territoire afin de pouvoir donner au plus grand nombre une possibilité d'accès aux études supérieures.

Rhône-Alpes s'engage également pour les campus de l'Université Jean-Monnet de Saint-Etienne, de l'Université de Savoie et des campus Porte des Alpes et Rockefeller, les plus dégradés des sites lyonnais qui n'ont pas été retenus dans l'opération gouvernementale.

Cette politique de soutien aux campus de Rhône-Alpes, pour 255 millions d'euros, témoigne de l'engagement de la Région en faveur

de l'enseignement supérieur et de la recherche. Investir pour les universités, c'est investir pour l'avenir. Investir pour l'avenir, c'est investir pour nos jeunes, pour notre territoire, pour notre économie et pour notre attractivité.

L'action menée par la Région vise à maintenir Rhône-Alpes à un niveau d'excellence, excellence scientifique, excellence économique, mais aussi excellence sociale en favorisant une politique volontariste, l'accès des jeunes issus de milieux modestes dans l'enseignement supérieur.

Pour toutes ces raisons, le Groupe Socialiste Ecologique et Apparentés votera avec excellence pour la délibération du soutien aux campus.

M. SOULAGE.- Merci. La parole est à M. Fougères pour quelques éléments de réponse.

M. FOUGERES.- Merci, Monsieur le Président. D'abord je voudrais remercier tous les groupes qui apportent leur soutien à ce dossier. Je voudrais ensuite donner quelques éléments de réponse aux différents orateurs.

Madame Dagorne m'a reproché de faire une présentation partisane. Il y a des faits. Si vous étiez présente lors du colloque de lundi dernier auquel assistaient tous les responsables nationaux de différents syndicats, organisations, responsables de la CPU, de la Conférence des Grandes Ecoles et de la Conférence des Ecoles d'Ingénieurs, vous avez pu constater que depuis 4 mois il y a un conflit extrêmement important et que présenter un rapport sans faire référence à ce conflit aurait été passer à côté de la réalité qui s'est exprimée ce jour-là.

Les faits, c'est aussi une insuffisance de moyens. En dépit de la présentation avantageuse du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, j'ai eu l'occasion déjà de vous démontrer lors d'un débat public que le budget 2008 dans le meilleur des cas restait au niveau de celui de 2007.

Vous commettez toujours la même erreur, bien sûr à votre avantage. Vous dites que dans l'Opération Campus sur Lyon, le gouvernement apporte 575 millions d'euros. Je suis obligé de vous dire

que ce n'est pas vrai. Le capital d'EDF vendu apporté aux campus est effectivement de 575 millions d'euros, mais dans le cadre de l'opération partenariat public/privé, l'investissement que l'on peut faire avec le revenu de ce capital placé est de la moitié, soit 280 millions d'euros. Ne dites pas 575, ce sont 280 millions d'euros d'investissements qu'il faut comparer avec les 85 millions d'euros mis par la Région Rhône-Alpes et les 60 millions d'euros mis par les autres collectivités sur Lyon.

Je vous en prie, soyez précise, soyez rigoureuse car les chiffres sont ceux-là. Vous pouvez le vérifier auprès des présidents d'université.

Concernant la question de Jacob-Bellecombette, je suis encore très heureux que l'UMP défende ce campus. Nous avons dit dans le maigre du rapport que nous le considérons comme l'opération prioritaire sur l'Université de Savoie. Ce n'est pas exclusif, mais pour nous elle est prioritaire, et nous sommes très favorables à ce que ce campus reste dans l'environnement de la ville de Chambéry pour avoir un lien avec la ville très important.

Je voulais vous préciser à nouveau, comme j'ai eu l'occasion de le faire à votre collègue M. Dullin il y a quelque temps, que si le campus de Jacob-Bellecombette n'a pas été inscrit dans ce CPER, ce n'est pas la faute de la Région, bien au contraire, nous l'avons demandé très fortement mais malheureusement nous n'avons pas été suivis par l'Etat. Il serait peut-être bon, Madame Dagorne, de voir avec une ministre qui vous est proche comment ce campus notamment pourra être soutenu dans l'avenir.

Concernant l'intervention de Mme Pellat-Finet, je suis sensible à ce que vous avez dit sur la responsabilité collective en matière de déficit. Cela étant, je ne me sens en aucun cas responsable de la politique gouvernementale actuelle, que je critique parce que je pense qu'elle est défavorable aux grands équilibres. Il y a des déséquilibres, y compris dans la fiscalité, je ne vais pas revenir sur le bouclier fiscal, mais vous voyez bien ce que je veux dire. C'est quelque chose de très important et qu'en aucun cas je ne soutiens.

Dans ce contexte, il y a des priorités à définir. Je le regrette, en dépit des annonces qui sont faites, la recherche, l'enseignement

supérieur et l'innovation ne sont pas des priorités du gouvernement aujourd'hui au sens où elles devraient l'être. J'en veux pour preuve que j'écoutais sur France Inter ce matin M. Dominique de Villepin, qui n'est pas vraiment de gauche, il stigmatisait de manière très forte l'absence de priorités dans ce domaine qui prépare l'avenir.

Je voudrais répondre à deux intervenants, M. Friedenberg et M. Chambe, à propos de Valence. Vous avez bien eu raison de soulever ce problème. Je ne l'ai pas mis dans le gras parce qu'il n'y a pas de projets qui existent encore, c'est pourquoi je l'ai cité simplement dans le maigre. Mais au-delà de Valence, il y a Roanne et Bourg-en-Bresse.

En accord avec les responsables locaux, le maire de Valence, la maire de Roanne et d'autre part le maire de Bourg-en-Bresse, notre collègue Jean-François Debat, nous sommes en train d'élaborer des schémas locaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, de telle façon que nous puissions, sur ces territoires, exprimer les besoins de Rhône-Alpes et faire en sorte que nous puissions ensuite définir les moyens, y compris en investissement, pour voir comment on peut accorder un développement sur ces campus.

Sur Valence, il y a deux éléments complémentaires que je veux indiquer. Il y a une troisième phase de l'ESISAR (l'école d'ingénieurs de l'INP) dans le CPER. Compte tenu des retards de l'Etat, les besoins de financement sont extrêmement importants. Il est donc fondamental qu'il puisse y avoir un complément déjà sur ce dossier à apporter. Nous sommes prêts à le faire si l'Etat de son côté vient ajouter quelque chose pour permettre cette réalisation, dont il porte la responsabilité du retard.

L'implication à la fois de Grenoble et de Lyon sur Valence, sur Rovaltain, est extrêmement forte dans le cadre du projet de pôle de toxicologie et d'éco-toxicologie. Je vous annonce qu'à partir de la rentrée prochaine, l'Université de Grenoble mettra un professeur et un maître de conférences à disposition et que de la même manière, l'Université Claude Bernard à Lyon mettra un professeur et un maître de conférences à disposition de telle façon que nous puissions avoir un pôle de toxicologie qui soit très important. La Région a mis 15 millions

d'euros, vous voyez bien que Valence n'est pas oubliée dans cette affaire.

Je terminerai par une réponse à Mme Martin. Je suis pour l'autonomie et l'autonomie universitaire. Je pense à la collégialité, je pense à l'évaluation par les pairs, je pense à l'existence de contre-pouvoirs au sein de l'université elle-même, je pense que c'est ainsi qu'une bonne université peut fonctionner. Malheureusement, de ce point de vue, la loi LRU ne l'apporte pas, elle mériterait d'être réformée.

Tel est, Monsieur le Président, ce que je souhaitais apporter en réponse à mes collègues.

(Monsieur Queyranne est revenu en séance)

M. LE PRESIDENT.- Merci. Nous allons passer aux amendements.

Amendement n° 016 : présenté par le Groupe Communiste

Mme GERBIER.- Nous l'avons dit dans l'intervention, nous souhaitons revenir sur le terme « *la société de la connaissance* ». Cela a d'ailleurs été dit lundi par le représentant de « Sauvons l'Université », nous préférons le terme de « *développement de la connaissance accessible à tous* ».

Il nous semble en effet important de rappeler que l'ensemble de la société française doit pouvoir avoir accès au savoir, que la transmission du savoir se fait à travers l'éducation et principalement à travers l'université après le Bac.

Nous souhaitons donc que ce terme de « *société de la connaissance* » soit changé en « *développement de la connaissance accessible à tous* ».

M. FOUGERES.- Lisbonne, ce n'est pas la société de la connaissance, c'est l'économie de la connaissance. La différence est l'importance accordée au social et à l'élévation culturelle des populations. C'est complètement différent.

Cela étant, pour éviter tout problème d'interprétation qui serait malvenu suite à l'écriture du gras de ce rapport, je vous propose l'amendement suivant : de remplacer le premier alinéa par le texte suivant :

« D'affirmer le soutien de la Région Rhône-Alpes à une société qui fonde tous les aspects de son développement (économique, social, culturel, intellectuel) sur la connaissance à partir de la recherche, de l'innovation et de tous les savoirs en général. Cette démarche concerne l'ensemble du territoire régional et tous les Rhônalpins. »

Mme GERBIER.- C'est beaucoup plus long mais cela dit beaucoup mieux les choses. Nous allons donc être d'accord.

M. LE PRESIDENT.- Il y a donc accord de Mme Gerbier pour modifier l'amendement. Madame Janiaud.

Mme JANIAUD.- Je demande à M. Fougères de répéter tous les termes.

M. FOUGERES.- *« D'affirmer le soutien de la Région Rhône-Alpes à une société qui fonde tous les aspects de son développement (économique, social, culturel, intellectuel) sur la connaissance à partir de la recherche, de l'innovation et de tous les savoirs en général. Cette démarche concerne l'ensemble du territoire régional et tous les Rhônalpins. »*

M. LE PRESIDENT.- Je pense que c'est plus complet. Monsieur Petit.

M. PETIT.- Comme Mme Janiaud, je voulais demander une relecture de cet amendement. Je l'ai eue. Mais cela me conforte dans l'effet de surprise que j'ai eu tout à l'heure, je trouve ce texte extravagant. C'est une affirmation purement et simplement scientifique. Je suis étonné que M. Fougères en soit encore à une idéologie du XIXe siècle. On ne peut pas fonder tous les éléments du développement d'une société sur la connaissance. Il y a d'autres dimensions dans l'homme, me semble-t-il.

Il faudrait peut-être que l'on ait le texte écrit, mais tel que je l'entends il me paraît extravagant.

Mme JANIAUD.- A l'heure du réchauffement climatique, il y a un enjeu dont il faut tenir compte. Nous n'allons peut-être pas rajouter son développement environnemental, mais « sociétal », qui comprend le terme.

M. LE PRESIDENT.- Cette dimension vient donc d'être ajoutée.

Après les indications qu'a données M. Fougères, nous allons mettre cet amendement Gerbier-Fougères aux voix.

M. CHAMBE.- Pourrait-on simplement mettre « *tous les aspects concernés* » ? Cela éviterait la dérive scientiste qui a été dénoncée, il est vrai que l'on ne peut pas dire que tous les aspects sont fondés là-dessus, mais une partie. Donc « *tous les aspects concernés* ».

M. LE PRESIDENT.- Monsieur Fougères est d'accord, il nous relit une dernière fois le texte.

M. FOUGERES.- « *D'affirmer le soutien de la Région Rhône-Alpes à une société qui fonde tous les aspects concernés de son développement (économique, social, culturel, intellectuel...) sur la connaissance à partir de la recherche, de l'innovation et de tous les savoirs en général. Cette démarche concerne l'ensemble du territoire régional et tous les territoires rhônalpins.* »

M. LE PRESIDENT.- L'essentiel étant de dire que ce sont tous les territoires.

Ce que nous disons n'est pas mineur, la discussion a montré qu'il y avait le problème des pôles universitaires et que cela concernait tous les Rhônalpins. On retrouve cette question à travers l'accès à l'enseignement supérieur.

Je vais le mettre aux voix ainsi rédigé.

- Pour : groupes de Gauche, MoDem, Centre et UMP.

- Abstention : Groupe Front national.

*** L'amendement est adopté.**

Amendement n° 017 : présenté par le groupe Centre

Mme PELLAT-FINET.- J'en ai parlé dans mon intervention donc je n'y reviendrai pas. Cet amendement est fondé sur l'importance du dossier qui nous sera présenté et sur les sommes en jeu. Compte tenu de ces éléments, nous souhaiterions que l'ensemble de ces dispositions soient examinées en Assemblée plénière et non pas en Commission permanente.

M. FOUGERES.- C'est l'éternel débat. Je ne suis pas très favorable à votre amendement. Nous allons avoir différents phasages dans les différentes Opérations Campus. Il faudra donc y aller progressivement.

Je peux vous proposer que nous puissions à chaque étape, et lorsque vous le souhaitez, faire une présentation en commission « Enseignement supérieur, Recherche » de telle façon que nous puissions voir l'état d'avancement des projets, pas simplement avant le rapport mais en amont du rapport, que la commission qui soutiendrait avant le rapport puisse analyser et faire un point sur l'évolution du dossier.

Tel est ce que je vous propose et je vous demande de retirer votre amendement.

Mme PELLAT-FINET.- Compte tenu des propositions constructives du vice-président, nous retirons notre amendement.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur Fougères, vous avez pris un engagement de présenter régulièrement l'évolution du dossier devant la commission « Enseignement supérieur et Recherche ».

Nous arrivons au vote du rapport. Explications de vote, Monsieur Petit.

M. PETIT.- Nous étions ouverts au début de la discussion. Nous aurions pu éventuellement voter ce texte. J'ai posé un certain nombre de questions, on n'a pas jugé nécessaire d'y répondre. Nous voterons contre.

Mme DAGORNE.- Comme je l'avais dit dans mon intervention, nous voterons pour avec un vote par division ; nous voterons contre le point 3).

M. LE PRESIDENT.- Merci. Nous passons au vote du rapport.

➤ Sur le point 1) :

- Contre : groupe Front national
- Pour : les autres groupes.

* **Le point 1) est adopté.**

➤ Sur le point 2) :

- Contre : groupe Front national
- Pour : le reste des groupes

➤ Sur le point 3) :

- Pour : groupes de Gauche, MoDem et Centre
- Contre : groupes Front national et UMP.

➤ Sur le point 4) :

- pour : l'ensemble des groupes

➤ Sur l'ensemble du rapport :

- Contre : groupe Front national
- Pour : les autres Groupes

*** Le rapport est adopté.**

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Nous faisons un retour en arrière et nous revenons au débat qui porte sur la qualité de la vie lycéenne. Nous avons adopté le rapport et nous revenons au vœu n° 007.

Vœu n° 007 présenté par le Groupe Les Verts et Apparentés : « Plan Cadre pour a qualité de la vie lycéenne »

M. COULOMBEL.- C'est un peu difficile avec le temps qui s'est écoulé entre la délibération du plan cadre pour la qualité de vie lycéenne et la présentation de ce vœu, néanmoins nous voulions, au nom de notre groupe, réagir aux déclarations qui ont été faites par le ministre de l'Education nationale, M. Darcos, relayées par le président de la République qui a proposé, pour lutter contre les violences scolaires, l'installation de portiques de détection de métaux à l'entrée des établissements et, plus encore, la création d'une force mobile d'agents assermentés comme la possibilité pour les personnels de fouiller les sacs des élèves.

Dans quelle société vivons-nous pour que nous en arrivions là ? Et dans quelle société allons-nous vivre si nous continuons à accepter de la part des plus hauts responsables de l'Etat ce genre de proposition ?

Nous savons tous ici que ce n'est pas de vidéosurveillance dont l'école a besoin mais, cela a été dit par ma collègue Marie-France

Marcos ce matin, de personnels, d'hommes, de ressources humaines, de surveillants, de psychologues, de conseillers d'éducation et non pas de dispositifs de fouille à l'entrée des établissements.

Or la suppression des milliers de postes d'enseignants à la rentrée 2009, le démantèlement programmé des RASED etc., ne pourront qu'aggraver la situation actuelle et la vie quotidienne de nos établissements.

L'accompagnement humain est indispensable, c'est pourquoi nous avons déposé ce vœu : *« Le Conseil régional s'oppose à la mise en place dans les lycées de dispositifs sécuritaires comme les portiques électroniques de détection et demande à l'Etat de renforcer la présence humaine dans les lycées en recrutant des éducateurs spécialisés, des enseignants, des psychologues et des surveillants, seule réponse pertinente à la violence constatée dans certains établissements. »*

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Madame Le Douarin.

Mme LE DOUARIN.- Le Groupe PGA soutient pleinement ce vœu et je profite d'avoir la parole pour vous présenter ma démission en tant que représentante de la Région au Conseil d'administration du lycée de la Mûre.

En effet, hier, notre Assemblée a voté une subvention de 156.000 euros à la ville de La Mûre, subvention que je considère comme un chèque en blanc et présentée dans le cadre de la restructuration de ce lycée. Comme me l'a gentiment dit Fabrice Marchiol, « ton exécutif t'a désavouée ». En effet, représentant la Région au Conseil d'administration de ce lycée, je n'ai été ni informée ni consultée. C'est pourquoi je vous présente ma démission.

M. LE PRESIDENT.- Elle est enregistrée. Nous pourrions au remplacement. Monsieur Petit.

M. PETIT.- A la différence de M. Coulombel, nous applaudissons à la mise en place dans les lycées de dispositifs sécuritaires pour une raison très simple, comme il l'a reconnu lui-même, il y a de l'insécurité. S'il y a de l'insécurité, il faut bien lutter contre cela.

J'ai bien entendu son argument qui dit qu'il faut plus d'éducateurs. S'il suffisait d'éducateurs, cela se saurait.

Il est louable de défendre des libertés. Je l'ai fait tout à l'heure et je vous félicite de le faire, mais vous serez plus crédibles le jour où vous dénoncerez avec nous la police de la pensée.

Mme VIEUX-MARCAUD.- Des actes de violence ont été commis dans les établissements, qui ont donné lieu à une médiatisation surdimensionnée. Sans nier le fait que des actes de violence ont lieu dans les établissements, ce sont des actes isolés, ce sont surtout des incivilités.

Je crois que la société tout entière est une société violente et elle violente les jeunes.

Je partage avec le Groupe des Verts l'idée que la diminution du nombre d'encadrants est préjudiciable à la sérénité des établissements. Au moment où les chômeurs ne cessent d'augmenter, il n'est pas très sérieux de réaliser des économies sur des emplois publics utiles et structurants.

En proposant des portiques de détection et des systèmes de vidéosurveillance, le gouvernement ne répond pas à la question. Par une politique répressive et agressive, il ne répond pas à des effets de son désengagement de ses missions éducatives.

De plus, ces équipements sécuritaires sont liés au bâti et donc de compétence régionale. Pour la Région, les accepter, c'est aussi les financer, ce qui serait un transfert de charges déguisé sans aucune compensation financière pour un très mauvais résultat.

Je voudrais faire une proposition de reformulation de ce vœu, que je souhaite vous proposer tout en gardant l'esprit.

« Le Conseil régional Rhône-Alpes s'oppose à la mise en place dans les lycées du dispositif sécuritaire comme les portiques électroniques de détection et demande à l'Etat de renforcer la politique éducative sur des contenus pédagogiques exigeants avec la présence d'adultes dans les lycées : personnels de direction, enseignants, surveillants, psychologues et personnel médico-social, éducateurs spécialisés si nécessaire, seule solution adaptée au maintien de la sérénité dans nos établissements et rempart aux actes de violence. »

M. LE PRESIDENT.- Merci. Je pense que M. Coulombel sera d'accord.

M. COULOMBEL.- Je ne vais pas pinailler sur les mots, le sens y est et c'est ce qui nous importait pour le Groupe des Verts.

M. LE PRESIDENT.- L'amendement est rédigé ainsi. Madame Marcos.

Mme MARCOS.- Pour lutter contre les incivilités et la violence, il est vrai qu'il faut plus de prévention que de répression. Nous demandons vraiment à l'Etat qu'il renforce la présence humaine.

J'étais d'accord avec le vœu des Verts, je suis également d'accord avec le vœu nouvellement rédigé. Le groupe PRG votera ce vœu.

M. LE PRESIDENT.- Ce vœu se substituant au texte, avec l'accord de M. Coulombel, en le précisant.

Je le mets aux voix.

- Pour : groupes de Gauche, Ecologistes et MoDem.

- Contre : groupes Front national, Centre, UMP.

*** Le vœu n° 007 modifié est adopté.**

M. LE PRESIDENT.- Nous revenons au rapport 443, il s'agit de la généralisation du dispositif lycées écoresponsables. Nous avons un premier amendement n° 008.

Amendement n° 008 : présenté par le Groupe Mouvement Démocrate
« Généralisation du dispositif Lycées Ecoresponsables »

Mme FAURE.- Comme la Vice-président l'a dit ce matin, nous sommes dans la continuité de ce qui se faisait. Des lycées ont été précurseurs dans ce domaine et vont continuer en tant que soutien, échange d'expérience et échange de bonnes pratiques. Nous souhaiterions que ces lycées puissent continuer de bénéficier d'une aide régionale.

Mme VIEUX-MARCAUD.- Trente établissements ont bénéficié de subventions financières et d'aide logistique, qui sont aujourd'hui dans le droit commun, et d'autres établissements vont rentrer dans le dispositif.

Nous nous sommes entendus avec les différents établissements, ils sont d'accord pour que l'aide financière passe à ceux

qui vont rentrer dans le dispositif, tout en conservant l'aide logistique et en étant leurs tuteurs. Ils ne sollicitent pas d'aides supplémentaires, si ce n'est dans les dispositifs habituels tels que « *Demain en main* » et « *Objectif terre* ».

Je vous propose le retrait de cet amendement puisque nous nous sommes entendus avec les établissements pour que nous fonctionnions dans ce sens.

M. COULOMBEL.- Le comité de pilotage a étudié cette question au cours d'une de ses dernières réunions. C'est un problème qui a été soulevé.

Nous avons préféré pour le moment en rester sur des décisions qui ont été présentées par la Vice-président à l'instant, ce qui ne veut pas dire que si dans les mois qui viennent, on sentait une demande de la part de ces établissements pour bénéficier de possibilités supplémentaires dans le cadre du dispositif d'écoresponsabilité, cela ne pourrait pas être réévalué au sein du comité de pilotage.

C'est tout le sens de ce comité de pilotage que d'être tous les trois ou quatre mois invité à réévaluer le dispositif et à le faire évoluer en fonction de ce que nous pressentons comme étant des besoins.

M. LE PRESIDENT.- Madame Faure, maintenez-vous l'amendement ?

Mme FAURE.- Si on peut m'assurer qu'au coup par coup, si un établissement est plus investi et que dans ce cadre précis il peut bénéficier de financements complémentaires, je le retire.

M. LE PRESIDENT.- L'amendement est donc retiré sous réserve de cette attention portée au niveau du groupe chargé du suivi de ce dispositif « lycées écoresponsables ».

Amendement n° 009 : présenté par Myriam Combet

Mme COMBET.- La démarche de « lycées écoresponsables » dans laquelle sont engagés un certain nombre d'établissements ne pourrait connaître de réussite sans l'implication de tous : les enseignants, les élèves, les intendants, les personnels techniques, les personnels administratifs et les parents d'élèves. Je trouve donc un peu dommage que dans le comité de pilotage et de sélection, les personnels

ne soient pas associés. On sait que leur engagement pour la réussite de ce dispositif est essentiel.

C'est la raison pour laquelle je propose que dans le point 6), on puisse compléter la phrase avec : *« et les représentants des personnels. »*

Mme VIEUX-MARCAUD.- Il est évident que les personnels doivent être et sont d'ores et déjà impliqués. C'est un oubli. Je propose d'accepter l'amendement.

M. LE PRESIDENT.- Je le mets aux voix.

- Pour : groupes de Gauche, Ecologistes, MoDem.

- Abstention : groupes UMP et Centre.

- NPPV : groupe Front national

*** L'amendement n° 009 est adopté**

M. LE PRESIDENT.- Nous arrivons au vote de ce rapport 443.

Mme VIEUX-MARCAUD.- Nous rajoutons dans le comité de pilotage le ou la présidente de la commission « Environnement » à la demande de M. Coulombel.

M. LE PRESIDENT.- Je mets ce rapport sur les lycées écoresponsables aux voix.

- Pour : groupes de Gauche, Ecologistes, UMP, Centre, MoDem.

- Contre : groupe Front national.

*** Le rapport n° 443 est adopté.**

Vœu n° 010 présenté par le groupe Les Verts et Apparentés :
« Généralisation du dispositif Lycées Ecoresponsables »

M. LOUVET.- Ce vœu prévu à la dernière session vient en complément du vœu n° 007 sur les dispositifs sécuritaires et la présence humaine dans les lycées.

« Le 10 novembre 1998, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité une résolution proclamant la décennie 2001-2010 « Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde ».

La France, comme tous les Etats membres a été invitée à prendre les mesures nécessaires pour que la pratique de la non-violence et de la paix soit transmise à tous les niveaux de la société, prioritairement dans les établissements d'enseignement.

La coordination française pour la décennie a lancé une campagne nationale qui demande l'introduction officielle de la formation à la non-violence et à la paix dès le plus jeune âge.

Le Conseil régional soutient, entre autres au travers de la démarche Lycée écoresponsable, les actions incitant à s'intégrer dans le tissu social local ainsi que les actions relatives à la solidarité internationale. Ces dynamiques reposent la plupart du temps sur la découverte d'autrui, l'apprentissage de l'écoute, du dialogue, de la médiation : les bases de l'éducation à la non-violence.

Le Conseil Régional demande au gouvernement que soit intégré au programme de l'Education nationale, l'enseignement de la non-violence et de la paix et ceci à tous les niveaux du système éducatif français. »

Mme VIEUX-MARCAUD.- En faisant le choix de devenir écoresponsables, les lycées se sont engagés dans une démarche d'ouverture sur l'extérieur. Ils peuvent donc être le centre de ressource pour leur territoire et conduire des actions très diverses, particulièrement de solidarité internationale.

Au travers de leur engagement dans le développement durable, ils s'investissent dans une démarche globale qui inclut les notions de droit, droit humain, droit de l'enfant, respect des différences, ainsi que de dialogue avec les structures de développement durable, de jeunesse et d'éducation populaire. Cette démarche contribue à toute forme de non-violence.

On peut en effet demander au gouvernement que soit intégré au programme de l'Education nationale l'enseignement de la non-violence, de la paix à tous les niveaux du système éducatif français.

Je donne un avis favorable à ce vœu.

M. LE PRESIDENT.- Je le mets aux voix. Auparavant, Madame Martin.

Mme MARTIN.- Nous voterons ce vœu, mais la fonction des enseignants est aussi - et ils le font - de transmettre les valeurs républicaines, pas seulement un savoir brut. Dans les valeurs républicaines, il y a ces notions de tolérance et de fraternité.

De surcroît, une éducation à la non-violence serait pleine et entière et réussie si le modèle de société qui était aujourd'hui imposé à la jeunesse du monde reposait sur autre chose que le capitalisme, qui se caractérise justement par une très grande violence.

Malgré ces remarques, nous voterons ce vœu, mais la question du contexte et du rôle des enseignants serait tout de même à prendre en compte.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Je le mets aux voix après les explications qui ont été données.

- Pour : groupes Verts, Mme Combet, groupes du Parti de Gauche, PS, PC, PRG.

- Contre : groupe Front national.

- Abstention : groupe Centre

- NPPV : groupes MoDem et UMP.

*** Le vœu n° 010 est adopté.**

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Nous allons maintenant prendre le rapport 446.

M. RAVACHE.- Je m'étonne que le vœu rattaché à l'examen du dossier concernant les campus n'ait pas été examiné à l'issue du rapport. Nous avons repris un vœu qui a été déposé lors de la session précédente, qui concernait l'avenir universitaire et qui avait été rattaché à ce rapport. Il n'a pas été examiné à la suite de l'examen du rapport.

M. LE PRESIDENT.- Je vais vous donner les éléments. Monsieur Leras.

M. LERAS.- J'avais levé la main avant que vous annonciez le rapport 446 pour vous demander une suspension de séance.

M. LE PRESIDENT.- La suspension de séance est de droit, nous nous retrouvons à 18 heures 15.

(La séance, suspendue à 18h05, est reprise à 18h15.)

M. LE PRESIDENT.- La séance est reprise.

Nous allons prendre le rapport 446 et je demande à M. Gagnaire de bien vouloir nous le présenter.

Rapport N° 09.04.446 : Développement économique et soutien de l'emploi : projet de village de loisirs « Center Parcs »

M. GAGNAIRE.- Ce rapport a une composante économique extrêmement forte. Il aurait pu être présenté par d'autres collègues, Eliane Giraud, Sylvie Gillet de Thorey ou Hervé Saulignac. J'ai souhaité le présenter parce que la composante économique et la composante « emploi » de ce rapport sont évidentes.

Je rappelle les chiffres : 700 emplois directs qui peuvent être créés plus 80 emplois indirects, un investissement de 387 millions d'euros. On peut considérer que ce projet est bienvenu en Rhône-Alpes.

Ces créations d'emplois nous intéressent dans une période où nous connaissons de réelles difficultés sur le plan économique et social : plus 37 % de demandeurs d'emploi supplémentaires en un an. Autant dire qu'on ne peut négliger pareille création d'emplois dans notre région, sur un territoire qui en a par ailleurs bien besoin.

En même temps, il ne s'agit pas de faire n'importe quoi à n'importe quelle condition. Il faut prendre en compte les conditions de création de ces emplois, notamment leurs impacts environnementaux. Il s'agit aussi de développer l'emploi durable, de proximité, et de s'intéresser aux demandeurs d'emploi qui sont souvent peu qualifiés.

Si l'on observe ce qui s'est passé dans d'autres territoires où ont eu lieu des implantations de « Center Parcs », par exemple dans le département de l'Aisne, 690 emplois dont 450 équivalents temps plein ont été créés, cela a concerné 65 % de personnes au chômage. On a observé que dans 80 % des cas il s'agissait d'emplois de proximité, ce qui est complètement conforme aux exigences de développement durable.

Il s'agit aujourd'hui de donner un accord de principe qui nous engage tous, au-delà des échéances de mars 2010, pour un projet qui ouvrira ses portes seulement en 2012-2013.

Il est important que l'on soit ensemble pour dire que l'on souhaite l'installation de « Center Parcs » et la création de ces 780

emplois. Il s'agit de donner à un investisseur, le groupe *Pierre & Vacances*, qui va investir en Rhône-Alpes, des preuves de notre engagement quels que soient les aléas politiques ultérieurs.

Cet engagement est limité à 7 millions d'euros, certains estimant probablement que c'est beaucoup trop, d'autres pouvant considérer que ce n'est pas assez. Ce chiffre de 7 millions d'euros résulte d'une discussion et d'une négociation avec l'investisseur. Il n'y a pas lieu de faire plus que ce qu'il nous demande.

Je réponds à ce type d'interrogation avant qu'elle ne soit posée en séance, cet aspect ayant été évoqué en commission.

Nous pouvons toutefois considérer que 7 millions d'euros pour presque 800 emplois, ce n'est pas cher payé.

Même si cela peut apparaître prématuré, nous n'en sommes pas à l'adoption ni à la signature de conventions, nous sommes fondés à formuler un certain nombre d'exigences sur la qualité des emplois, en disant notamment que nous souhaitons prioritairement des CDI, que nous souhaitons nous engager sur la formation professionnelle et sur l'insertion professionnelle, sur l'usage systématique des énergies renouvelables et la maîtrise des impacts environnementaux.

Dans ce dossier, nous serons amenés à nous engager sur nos quatre domaines d'intervention. Je les rappelle :

➤ L'insertion et la formation professionnelle des personnes de faible qualification

➤ Le développement des énergies renouvelables

➤ Le soutien à la structuration de la filière bois

➤ La promotion du tourisme local et régional.

Les éléments de ce dossier sont connus de tous. Il en a été beaucoup question dans les discussions de deux commissions, commission « Tourisme » et commission « Développement économique ». Ce dossier a par ailleurs fait l'objet de nombreux échanges dans les couloirs entre les uns et les autres.

Nous sommes à présent placés devant nos responsabilités. Il s'agit de dire à cet investisseur si l'on veut oui ou non accompagner ce projet, qui doit bien être examiné sous l'angle de la création d'emplois,

absolument indispensables à la Région Rhône-Alpes dans la période que nous vivons.

Je rappelle qu'au niveau national, ce sont plus de 2.000 chômeurs supplémentaires chaque jour. Sauf à être complètement irresponsables, on ne peut récuser d'un revers de main la création de ce type d'emploi.

Nous pourrions être amenés à échanger sur un certain nombre d'arguments, en conséquence je souhaite en rester là pour permettre aux uns et aux autres de s'exprimer complètement sur la vision de ce projet et de cette opération.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Gagnaire. Au nom de la commission, Madame Cukierman.

Mme CUKIERMAN.- Je tenais à apporter des précisions et des compléments suite au débat que nous avons eu en commission « Economie ».

Une majorité des commissaires présents au moment où nous avons débattu de ce dossier a souligné l'importance de ce projet, même si un certain nombre se sont interrogés sur la pertinence du fait que la Région accompagne ce projet.

De nombreux commissaires ont insisté sur la nécessité des emplois qui pouvaient être induits par ce projet et que ces emplois puissent être qualifiés - même si nous savons que ce sont des emplois de basse qualification -, que ce soit des emplois de qualité, des emplois durables et que nous puissions accompagner ces différents emplois.

De nombreux commissaires sont revenus sur la question environnementale et la nécessité de préserver l'existant, mais aussi - c'est du reste un des slogans de « Center Parcs », le déplacement doux au sein de leur infrastructure - réfléchir et encourager cette mobilité douce, y compris d'un point de vue touristique, et en matière de développement d'énergies renouvelables et d'économie d'énergie. Je n'insisterai pas sur la filière bois, Jean-Louis Gagnaire vient de l'évoquer.

La commission a permis de clarifier les interventions des différentes collectivités, ce qui manquait à certains commissaires, et de

bien montrer que celles-ci souhaitent s'impliquer dans le cadre de leurs compétences, je pense au Conseil général de l'Isère notamment.

Enfin, il ne s'agit pas d'apporter un engagement définitif aujourd'hui mais bien de garantir le projet et d'apporter des garanties pour son implantation. Tous les commissaires étaient d'accord pour transmettre le dossier - ce seront en effet les prochains commissaires qui auront à en débattre -, en tout cas pour dire qu'il nous faudra tous être vigilants dans les mois à venir sur la nécessité de conventionner avec les différentes chartes énumérées dans le rapport dans le cadre de nos compétences et de nos orientations politiques.

Pour terminer, Monsieur le Président, je souhaite ici m'excuser quant au fonctionnement de la commission « Economie » que certains ont découvert. Apparemment la multiplication des réunions ne permet pas à tous d'y participer. Je le regrette. En tout état de cause, j'ai tenu cette commission comme toutes les autres commissions, dans le même ordre qu'habituellement depuis plus de 5 ans. Si certains commissaires n'ont pu assister au débat je le regrette, mais c'est notre institution qui est ainsi.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame Cukierman. Nous passons aux interventions. Pour le groupe UMP, Monsieur Girard.

M. GIRARD.- Avoir un projet d'investissement aussi conséquent (387 millions d'euros majoritairement privés) est une opportunité pour son territoire et sa population.

L'économie touristique, rappelons-le, est un moteur d'emploi dans de très nombreuses régions françaises, dont la nôtre bien naturellement.

Nous pouvons nous réjouir du choix de Roybon dans ce magnifique pays de Chambaran en Bièvre-Valloire, commune située en zone de revitalisation rurale, au cœur d'une concurrence que tous les territoires, leurs élus, ne manquent pas de se livrer.

Cet investissement comporte plusieurs enjeux majeurs.

Tout d'abord, un enjeu économique avec la création de 700 emplois pour faire fonctionner cet équipement, mais aussi tous ceux liés à ce chantier, à son aménagement, à l'aménagement des infrastructures, au service de tout bassin de vie qui naît ou s'accroît. Le

chantier à lui seul occupera quelque 800 à 1.000 personnes sur deux années, dont de très nombreuses entreprises locales.

Un enjeu environnemental d'un territoire à prédominance naturelle qui doit atteindre un objectif de conciliation ; développement économique, intégration respectueuse de la spécificité des Chambaran à partir de pratiques et de choix responsables, novateurs, donnant à cette réalisation un caractère d'exemplarité.

Un choix d'aménagement de ce territoire avec des équipements, qui sans ce projet, n'auraient probablement jamais vu le jour. Concrètement et à titre d'exemple, le contournement de la commune de Roybon est absolument indispensable pour sécuriser la traversée du village qui reçoit actuellement et déjà près de 3.000 véhicules par jour, mais aussi l'opportunité de moderniser, de renouveler et d'étendre le réseau d'eau du syndicat, SIEG, sans omettre le réseau d'assainissement. L'eau est en effet un défi sur le plan de sa consommation, de son traitement et de ses rejets.

Les retombées positives sont nombreuses, parmi elles, celles concernant la filière Bois Rhône-Alpes, l'utilisation de la ressource locale, la mobilisation et la valorisation des professionnels du bois. Ce projet est un puissant accélérateur du développement pour ce bassin de vie et ses habitants.

Dans ce contexte, il est bien normal et légitime que les collectivités concernées soient attentives, actives et réactives sur ce dossier.

La nôtre s'est engagée :

- En faveur de l'insertion professionnelle notamment en direction des publics faiblement qualifiés,
- En faveur du développement et de l'utilisation des énergies renouvelables,
- Avec le soutien de la filière Bois,
- Avec la promotion du tourisme local et régional.

Pour un montant total de ses interventions à hauteur de 7 millions d'euros.

Compte tenu des enjeux évoqués, de leur ampleur, notre collectivité n'affiche qu'une ambition, un soutien mesurés. En effet,

dans le cadre de nos compétences en matière économique, dans les domaines de la formation, des transports, d'aménagement durable et équilibré de nos territoires, et dans ce contexte de crise, investir pour structurer pour longtemps dans cette partie de Rhône-Alpes, installer des emplois directs et indirects en grand nombre, valoriser et renforcer toute une filière professionnelle, favoriser l'insertion et la qualification de nos concitoyens en difficultés méritent davantage.

Le hasard des débats nous rappelait hier que vous avez investi la même somme dans le cadre de la démocratie participative, 7 millions d'euros au cours des 4 années, et pour quelle efficacité ?

Notre Groupe souligne et regrette que l'occasion de contribuer très concrètement au développement économique et de l'emploi, à l'aménagement durable du territoire, à la dynamique de Rhône-Alpes dans ses domaines de compétences ne vous ait pas conduit à une intervention au moins équivalente à celle du Conseil général de l'Isère à hauteur de 15 millions d'euros.

Le tourisme, emblème de notre économie rhônalpine disiez-vous encore ce matin, ne serait-il qu'un slogan ?

Avec un tel projet, il n'y a pas de place à la fantaisie et à l'irresponsabilité ! Nous sommes très attachés à la réussite de ce dossier, vous l'aurez compris. Nous formulerons notre explication de vote après avoir écouté l'ensemble des intervenants.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Nous passons au Groupe Centre, Madame Pellat-Finet.

Mme PELLAT-FINET.- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues, nous sommes ici saisis d'un important dossier concernant le développement économique et touristique d'un territoire isérois, celui de Roybon et des Chambaran, dossier d'envergure qui rend d'autant plus incompréhensible la brièveté, voire l'indigence du rapport de présentation de ce projet.

Je ne reviendrai pas sur les difficultés que nous avons eues pour obtenir les informations, le Vice-président Gagnaire en a parlé dans son propos introductif.

Sur le fond, ce projet « Center Parcs », qui serait le cinquième du genre en France, repose sur une espace de villégiature qui privilégie le tourisme nature. C'est un investissement de plus de 387 millions d'euros réalisé par un investisseur privé qui apportera à ce territoire la chance historique de créer plusieurs centaines d'emplois directs et indirects.

On peut tous en convenir, ne pas afficher un soutien à ce type d'initiative reviendrait à sanctuariser les territoires ruraux et à les priver de tout avenir. Or les populations de ces villages aspirent à vivre et à travailler sur place.

Au passage, vous me permettez de faire remarquer, à l'heure où le développement durable est dans tous les esprits, que développer l'emploi en local permet de limiter les déplacements et donc la pollution.

Le Conseil général de l'Isère a apporté un soutien fort à ce projet structurant pour ce territoire, une enveloppe de près de 30 millions d'euros dont 15 millions d'euros directement liés au projet a été approuvée par les conseillers généraux isérois.

Monsieur le Président, vous nous proposez aujourd'hui d'engager la Région à hauteur de 7 millions d'euros par le biais de nos politiques de droit commun : la formation, les CARED, Rhône-Alpes Tourisme, j'en passe.

Vous m'excuserez par avance, Monsieur le Président, d'employer cette expression familière dans cet hémicycle, mais sur ce coup-là, « vous jouez petits bras ».

En effet, alors que la Région veut afficher une position forte, voir le leadership sur les questions liées au développement économique et au tourisme, vous vous contentez d'une aide de 7 millions d'euros qui correspondent à 1,80 % de l'investissement total. Je suis particulièrement surprise par votre manque d'ambition et de volontarisme dans ce dossier.

Nous vivons une période de crise sans précédent et nous sommes tous conscients qu'il faut se mobiliser et soutenir des projets structurant durablement nos territoires. Ces initiatives privées y contribuent fortement.

Notre région est durement touchée, elle l'est d'autant plus fortement que d'autres que, tournée vers les marchés d'exportation et disposant d'une base industrielle plus forte que d'autres, elle a subi encore plus le brutal retournement des échanges mondiaux depuis 12 mois.

Face à une telle évolution, nous avons du mal à qualifier certaines des interventions de l'exécutif récentes qui feraient état d'une situation plus favorable de notre région par rapport à d'autres. Comment peut-on être aussi optimiste alors que les chiffres montrent que le chômage a progressé en Rhône-Alpes à un rythme supérieur de 40 % à celui de la moyenne nationale au cours des 12 derniers mois ?

La Région Rhône-Alpes n'a pas le droit de prendre, sur ce projet, une position en demi-mesure.

En matière d'aménagement du territoire, il est important de construire un modèle de développement équilibré et adapté aux atouts des territoires ruraux. Nous avons là un cas d'espèce, le rejeter ou le soutenir insuffisamment serait une faute grave.

Certes, la Région n'a pas non plus vocation à faire des cadeaux aux investisseurs privés et son droit d'exiger des comptes est indiscutable et indéniable. J'aurais souhaité que le soutien de la Région, qui est de toute évidence insuffisant, se rapproche en volume de celui apporté par le Conseil général de l'Isère. Une telle décision illustrerait une réelle volonté régionale de relancer l'économie dans ce territoire et, au-delà, sur l'ensemble du territoire rhônalpin.

Seriez-vous, Monsieur le Président, en capacité de porter un regard positif sur cette initiative de développement sans arrière-pensée électoraliste, comme a su le faire le président André Vallini en Isère ?

Le contrat de confiance qui nous lie aux Rhônalpins nous invite à nous mobiliser tous pour la création d'emploi. La préservation de l'environnement est également une question essentielle à nos yeux et nous devons y être attentifs, mais opposer systématiquement développement économique et écologie est une position inefficace et souvent injustifiée.

Je vous rappelle que dans « développement durable » il y a le mot « développement ». Mais je crains que vous ne soyez trop influencé,

sur ce dossier comme sur tant d'autres d'ailleurs, par des considérations néfastes et malthusianistes émanant sinon de vos rangs, du moins de ceux de vos alliés.

C'est pourquoi, malgré les insuffisances assez criantes de ce dossier, nous ne voulons pas courir le risque d'un rejet qui pourrait remettre en cause les effets bénéfiques indiscutables de ce projet sur le bassin d'emploi isérois.

Je vous invite donc, Monsieur le Président, à résister à la tentation du dogmatisme qui parcourt certains rangs de cette Assemblée et à soutenir plus significativement ce projet, afin que nous puissions donner un espoir à ce territoire qui en a largement besoin et qui en vaut la peine.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur Nocodie pour le Groupe PRG.

M. NOCODIE.- Il fut un temps où la Région accordait des aides directes aux entreprises sans contrepartie, sans se soucier, si j'ose dire, du retour sur investissement.

Depuis 2004, ces pratiques sont révolues et l'on ne peut que s'en féliciter, dans un contexte difficile où l'argent public est rare et se doit d'être bien employé.

Cela a d'autant plus d'importance que les sommes engagées par le Conseil régional (7 millions d'euros) sont conséquentes, mais il convient de les mettre en rapport avec le coût global du projet qui se monte à 387 millions d'euros. C'est le plus gros investissement engagé par une entreprise privée depuis des années en Rhône-Alpes sur un projet touristique. Il n'y a pas eu de projet aussi important depuis 30 ans.

La Région devrait-elle répondre favorablement à la demande de « Center Parcs » ? Le groupe PRG pense que oui, et ce pour plusieurs raisons.

D'abord, parce qu'en termes d'emploi, le projet représente 700 emplois directs dont certains créés par le biais des dispositifs mis en place par le Conseil régional (CARED), sans oublier tous les emplois induits et l'activité économique qui en découlera. Sept-cents emplois, chers collègues, ce n'est pas rien, et que l'on ne vienne pas me dire que

le ratio d'emplois créés par rapport à tel ou tel investissement n'est pas satisfaisant. Les gens qui bénéficieront de ces emplois se moquent éperdument de ces ratios.

Pour information, dans les trois derniers parcs créés le taux de CDI est de 86 à 96 %, et pour le dernier d'entre eux, au Lac d'Ailette situé dans l'Aisne, il y a eu 40.000 heures de formation théorique et pratique dispensées hors formation longue durée. Pour mémoire, 65 % des personnes embauchées au parc d'Ailette étaient au chômage. Je rappelle à ce sujet que le groupe *Pierre & Vacances* s'est engagé à embaucher principalement les gens de la région, les gens au chômage et de privilégier l'attribution des emplois à emploi à hauteur de 90 % dans des contrats à durée indéterminée.

Au titre des emplois induits, je sais les réticences de certains de nos collègues qui estiment que le mode de fonctionnement des « Center Parcs » ne profitera guère au commerce local. Les seuls achats de fournitures extérieures doivent générer 80 emplois indirects et, pour l'anecdote, je suis convaincu que les minotiers-boulangers profiteront de l'ouverture de cette structure. Jusqu'à preuve du contraire, on n'importe pas encore la farine du Bangladesh ou de la Tunisie.

Ensuite, parce qu'au-delà de l'activité économique à court terme, c'est une filière, la filière Bois, que l'on aide à se développer, à se consolider, voire même à se créer (nous ne sommes pas encore dans une filière totalement intégrée). Nous avons trop entendu, à juste titre, élus locaux, citoyens, associations regretter la sous-utilisation du patrimoine forestier pour ne pas se féliciter ici que le bois de Rhône-Alpes ainsi que les métiers qui en découlent soient mis en valeur.

Des contacts ont déjà été pris entre *Pierre & Vacances* et des entreprises telles qu'Ossabois, dont je peux vous dire qu'elle attend ce chantier avec impatience.

Je rappelle également qu'Ossabois a déjà participé au reclassement du personnel de la société SEB qui avait licencié dans l'Est de la France, et que, grâce à l'activité de la filière Bois, elle a pu intégrer pratiquement 300 salariés.

Toujours à titre d'information, je vous signale que pour la construction du « Center Parcs » de Moselle, 70 % des entreprises viennent d'un rayon de moins de 150 kilomètres.

Je viens d'évoquer les éléments favorables de ce dossier. Je souhaite à présent évoquer les éléments qui posent question, notamment la gestion de l'eau.

A ce sujet, je dois dire que je me suis interrogé sur l'eau chauffée à 29 degrés sur le plateau de la Bièvre et je suis allé, si j'ose dire, à la source. Il en ressort une réelle prise en compte de la maîtrise de l'eau, laquelle, au niveau de l'Aqua Mundo, va faire l'objet de recyclages permanents, sans occulter le traitement des eaux usées qui ne devrait pas poser problème avec la création de la nouvelle station d'épuration. L'aide demandée par *Pierre & Vacances* correspond d'ailleurs au surcoût consenti par l'entreprise pour intégrer des normes environnementales supérieures aux normes obligatoires : gestion des déchets, énergies renouvelables, gestion de l'eau, biodiversité, matériaux et biens de consommation, chantier vert, soit un total de 22 millions d'euros supplémentaires de surinvestissement.

Ces réserves font l'objet d'un amendement que nous avons cosigné avec le Groupe Socialiste Ecologiste et tous les autres groupes sauf les Verts. Je précise s'il en était besoin qu'elles ne remettent pas en cause la pertinence du projet.

En ce qui concerne l'activité touristique en général, je demeure convaincu que tous les touristes qui viendront au « Center Parcs » n'y seront pas confinés, se privant de tout ce qui fait alentour le charme de notre région. Un « Center Parcs », comme tout autre centre de loisirs, n'est ni plus ni moins, permettez-moi ce jargon purement commercial, un produit d'appel. Un visiteur qui découvre une région par ce biais pourra tout aussi bien revenir en Rhône-Alpes et choisir un autre motif d'hébergement.

Des études très sérieuses l'ont montré, les modes d'hébergement se font effectivement concurrence, mais sont aussi complémentaires. En un mot, l'hébergement « Center Parcs » profitera à terme à d'autres modes d'hébergement et à l'offre touristique en général.

Prenons l'exemple du « Center Parcs » de l'Aisne, la ville de Laon a pu mesurer l'impact de la clientèle « Center Parcs » sur l'activité touristique. Je vais prendre quelques chiffres :

- Sur la fréquentation des souterrains de Laon, entre 2007 et 2008, c'est une croissance de 54 %.
- Sur la fréquentation des Tours de Laon, + 95 %.
- Sur la vente d'audioguides de la cathédrale, + 58 %.

Je peux en citer d'autres.

Dans une conjoncture difficile, toutes les ventes de prestations sont orientées à la hausse. Au final, « Center Parcs » avait-il besoin des subsides des collectivités pour mener à bien ce projet ? Peut-être pas. L'investissement régional en perd-il tout son sens pour autant ? Pas davantage, car il s'agit d'accompagner une entreprise qui a pris sa naissance en Rhône-Alpes et qui, dans la région Rhône-Alpes, gère pas moins de 68 résidences et hôtels, villages-hôtels, qui a sauvé 300 emplois dans les cinq dernières années en reprenant une partie des actifs de 25 résidences de tourisme pour le compte de propriétaires institutionnels pour certaines d'entre elles.

Et puis, s'il convenait de produire un dernier argument en faveur du projet, je rappelle les retours dont bénéficiera la Région au titre de la taxe foncière et de la taxe professionnelle tant qu'elle existe encore.

Le vote qui nous est demandé est en quelque sorte un vote de soutien de principe, nous y répondons favorablement en indiquant que nous serons vigilants quand le projet abouti reviendra devant l'Assemblée.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Pour le Groupe MoDem, Monsieur Bachir-Cherif.

M. BACHIR-CHERIF.- Je ne vais pas revenir sur l'ampleur du projet, 387 millions d'euros vont être engagés. Au moment où le Conseil général de l'Isère se prononce, un certain nombre d'intercommunalités également, il appartient à la Région de la même façon de se prononcer.

Nous proposons 7 millions d'euros sur ce projet répartis ainsi :

- ◆ 1,5 million d'euros pour l'emploi
- ◆ 3,5 millions d'euros pour la politique de l'énergie
- ◆ 1 million d'euros pour la filière Bois
- ◆ 1 million pour la promotion du tourisme local et régional.

Nous sommes bien dans nos compétences, en tout cas dans la continuité des objectifs fixés par le Conseil régional.

A titre de comparaison, pour le « Center Parcs » de l'Aisne, ce sont 32 millions d'euros de financements publics dont deux tiers par le Département et un tiers par la Région Picardie pour 650 emplois. Nous sommes là dans les mêmes proportions.

Ce qui est intéressant, ce sont les 700 emplois. C'est d'autant plus vrai qu'il s'agit d'emplois de bas niveau de qualification sur un territoire qui en a bien besoin, le Nord Isère, Roybon, en milieu rural c'est vrai. Il est évidemment très important de pouvoir s'impliquer, soutenir, encourager et développer ce qui sera un projet structurant pour le territoire.

Il faudra néanmoins être vigilant sur la nature des contrats qui vont être proposés (des CDI), je pense également aux saisonniers et notamment à leurs conditions d'accueil, vigilants aussi quant à l'impact sur l'environnement, et que l'on ait un regard sur l'ensemble de ce qui va être induit par ce projet. Mon collègue le soulignait, l'artisanat, le commerce seront certainement impactés positivement.

Notre groupe votera donc ce rapport avec enthousiasme.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur Perrot pour le Groupe Front national.

M. PERROT.- Lorsque Gérard Brémond en 1967 lança le nouveau concept de station touristique à Avoriaz, nul n'imaginait alors ce qu'allait être la réussite de la société *Pierre & Vacances*, qui était déjà en germe à cette époque dans le fameux concept d'Avoriaz.

Quarante-deux ans plus tard, on peut et on doit effectivement saluer la réussite de cette entreprise. Nous la saluons donc et nous nous en réjouissons.

Pour corroborer ce que je viens de dire, il est utile de donner la publication de certains chiffres du dernier exercice comptable 2007-2008 de l'entreprise, qui illustrent ce très beau parcours.

En 42 ans, le chiffre d'affaires du dernier exercice est de 1,450 milliard, avec un résultat opérationnel courant supérieur à 100 millions d'euros, un bénéfice net récurrent depuis 5 ans de 75 millions d'euros, soit environ 6 % du chiffre d'affaires, une capacité d'autofinancement de 130 millions d'euros - record historique du groupe, décliné et annoncé comme tel par *Pierre & Vacances* -, un endettement financier de 80 millions d'euros - ridiculement bas et tant mieux pour eux - qui doit être rapporté aux fonds propres de l'entreprise qui se montent à 470 millions d'euros, ce qui, en termes financiers, si l'on fait le ratio endettement/fonds propres, classe l'entreprise parmi les meilleurs ratios des entreprises cotées en bourse.

Voilà pour situer la performance financière de l'entreprise.

Je note au passage que les chiffres communément admis pour des entreprises, à la Région comme au niveau européen, pour être éligibles à des subventions, sont très inférieurs aux chiffres de l'entreprise *Pierre & Vacances* ; on parle de 250 salariés, de mémoire, et 20 ou 25 millions d'euros de chiffre d'affaires.

C'est donc un fleuron capitalistique - et je me réjouis que tout le monde ici se rallie à ce sens d'une économie capitalistique -, c'est une entreprise qui fait pâlir de jalousie bon nombre de sociétés actuellement vacillantes dans le contexte de crise de notre économie.

Cette société est cotée en bourse au marché Euronext, elle peut trouver de ce fait sur le marché boursier les capitaux dont elle a besoin pour assurer sa croissance, son développement et le financement de ses investissements. La Bourse est faite pour cela, les entreprises vont en Bourse pour trouver des capitaux pour assurer leur développement.

Monsieur le Président, je pourrais et je devrais m'arrêter là, ces chiffres cités sont suffisants et démontrent à l'envi que *Pierre & Vacances* n'a pas besoin de l'argent des contribuables rhônalpins pour venir s'installer à Roybon.

Du reste, que vont représenter les 7 millions d'euros de notre Région dans cette formidable machine à cash qu'est *Pierre & Vacances* ? Il y a des positions assez surprenantes dans des rangs qui, à gauche notamment, ne nous ont pas habitués à ce discours.

Une entreprise performante offre un marketing performant. C'est bien le cas de cette entreprise. Son marketing parfaitement affiné et réfléchi positionne l'entreprise dans une démarche de développement durable, avec lancement d'un plan d'action durable adossé à un partenariat avec WWF France pour une durée de 3 ans, partenariat signé initialement en 2005, renouvelé en 2008 pour une nouvelle période de 3 ans.

J'invite chacun à consulter sur Internet le plan d'action stratégique 2008-2011 de l'entreprise ainsi que le plan d'action durable. Tout y est. Absolument tout. Il est d'ailleurs assez piquant de voir le parallélisme entre la communication Internet de l'entreprise sur ce sujet avec des termes, des phrases, et certains passages du rapport. Quand je dis « parallélisme », on devrait presque parler de « copier-coller ».

Ce rapport nous présente par exemple les engagements de l'entreprise au chapitre des énergies renouvelables pour ce nouveau village comme un effort de l'entreprise qui serait le fruit de plusieurs réunions techniques ; M. Gagnaire a parlé de négociations, avec notre collectivité.

Les orientations volontaristes des porteurs du projet induisent un surcoût très important de l'ordre de 22 millions d'euros, M. Nocodie vient de le rappeler, et c'est ainsi que ce rapport justifie l'aide de la Région sur ce chapitre à hauteur de 3,5 millions et demi.

On dit donc que l'entreprise *Pierre & Vacances* fait des efforts et dans le cadre de la négociation, il est normal que, pour saluer ces efforts et ces surcoûts, la Région apporte son obole.

C'est cette curieuse impression qui me gêne à la lecture du rapport, que la Région s'attribue - mais comme toujours - le beau rôle, comme si notre collectivité territoriale avait réussi à infléchir dans le sens de sa politique le choix des investisseurs de *Pierre & Vacances*. Cela permet de justifier les 7 millions d'euros du Conseil régional, les 15 millions d'euros du Conseil général.

C'est encore une fois faux, il suffit d'aller sur la Toile pour constater que l'ensemble des engagements dans les quatre domaines d'intervention cités sont inscrits en clair et en toutes lettres dans les engagements de l'entreprise, antérieurs même au projet de Roybon. Si ce n'est la filière Bois, je vous le concède, bien qu'un chapitre sur la filière Bois indique très clairement, sur le site de *Pierre & Vacances*, qu'ils privilégieront les essences locales au détriment d'essences exotiques. On retrouve un des aspects de la filière Bois régionale.

En conclusion, j'espère vous avoir fait comprendre qu'il est impossible de trouver une justification aux 7 millions d'aide de la Région au regard de la structure financière florissante de l'entreprise *Pierre & Vacances*.

Pierre & Vacances n'a en rien modifié sa stratégie et ses engagements pour le projet de Roybon, mais ne fait qu'appliquer à ce projet ses propres engagements en matière de développement durable inscrits en toutes lettres dès 2008 dans son plan d'action durable.

Malgré tout, et voulant saluer la réussite d'une entreprise comme celle de *Pierre & Vacances*, je ne reviendrai pas sur les chiffres de l'intérêt pour la Région, des emplois créés entre autres et de tout ce qui a été rappelé, nous ne pouvons pas voter pour, nous ne pouvons pas voter contre, en conséquence, nous nous abstiendrons.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Pour le Groupe PGA, Madame Le Douarin.

Mme LE DOUARIN.- Monsieur le Président, vous nous demandez de soutenir *Pierre & Vacances* avec un soutien de 7 millions d'euros sur une ligne classique. Ce projet, c'est 1.000 cottages dans une forêt de 200 hectares, 3.500 à 4.000 résidents en permanence, du développement durable à tous les étages, de la chaufferie bois pour chauffer les bassins et les bulles, en passant par les modes de transports doux à seulement une heure des aéroports. Mais c'est aussi la création de 700 emplois.

Il faut parler de la réalité de ce projet. Or là, nous avons bien peu, trop peu d'informations sur ses impacts.

La présence continue de 4.000 touristes dans une commune de 1.400 habitants n'est pas neutre, tout particulièrement pour la gestion de l'eau, des déchets, de l'assainissement, l'amélioration des voiries existantes etc. Au total, combien d'argent public sera mis sur ce projet ? On ne le sait pas.

La politique touristique de la région Rhône-Alpes a beaucoup évolué durant cette mandature vers un tourisme respectueux des territoires, en tenant compte de l'environnement et de ses habitants.

Soyons cohérents, comment soutenir un projet présenté sur le site Internet *Pierre & Vacances* comme « *un univers extraordinaire de bassins et jeux aquatiques au cœur d'une luxuriante végétation tropicale où la température de l'eau et de l'air est à 29° toute l'année.* » ? Je ne ferai pas de commentaire sur la découverte de la forêt de Chambaran, qui est tropicale, c'est bien connu des Isérois.

Je cite encore : « *Nous proposons une succession de bulles. Le cottage, le confort d'un chez soi ; la bulle du paradis aquatique tropicale, chaude, sécurisante ; le domaine lui-même, clôturé.* » Comme le dit le sociologue Gérard Mermet : « *la réalité est trop peu satisfaisante pour le Français : la vie artificiellement recréée est plus belle et plus sûre. L'engouement pour ces paradis artificiels démontre notre incapacité à nous situer dans le monde dans lequel nous vivons, c'est une caractéristique de notre effondrement social.* »

Pierre & Vacances affiche fortement le concept de Développement durable par l'utilisation d'énergies renouvelables, par la construction HQE. Mais ce n'est que du Marketing pour attirer les clients et surtout nos subventions au regard de la débauche d'énergie et d'eau dépensées pour ce type de réalisation.

Ce type de tourisme est le strict opposé de l'écotourisme que la Région soutient. L'insertion et la formation professionnelle de personnes de faible qualification est tout autant un mirage. 700 emplois ? En ce temps de crise, comment peut-on rejeter une pareille aubaine ?

En détaillant les modalités d'emploi dans les autres « Center Parcs », on s'aperçoit que le ménage représente 50 % des emplois - il faut nettoyer 1.000 cottages - qu'ils sont sous-traités et en temps partiel,

évidemment subis, de 10 heures par semaine : 5 heures le vendredi et 5 heures le lundi. Ainsi, plus de 300 personnes, ceux qui en ont le plus besoin, les moins qualifiés, échapperont aux dispositifs régionaux et seront corvéables à merci. Il est inimaginable de soutenir des emplois de cette nature, ne soyons pas dupes !

L'aménagement du territoire en Isère serait de plus bien particulier : les cadres à Grenoble, les femmes de ménage à Roybon.

En réalité, ce n'est qu'un projet de placement immobilier pour des gros contribuables. En effet, les cottages sont achetés par des particuliers pour placer leur argent et ils les donnent en gestion à *Pierre & Vacances*.

Toujours sur le site Internet de *Pierre & Vacances*, je cite : « *Pour de gros contribuables, investir dans une résidence de tourisme en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), est un excellent moyen de compléter les défiscalisations qu'ils ont déjà mises en place.* »

Ce n'est pas un hasard si les « Center Parcs », jusqu'à maintenant, sont tous réalisés en ZRR (seulement 5 cantons en Isère sont concernés dont Roybon) car cela permet par la loi Demessine un certain nombre d'avantages fiscaux et notamment la récupération de la TVA. Il est écrit, je cite : « *Vous payez donc un prix hors taxes pour un bien d'une valeur patrimoniale TTC. De plus, Pierre & Vacances préfinance le montant de la TVA à votre place chez le notaire. Notre maîtrise fiscale nous permet de vous proposer différentes formules afin de répondre du mieux possible à vos attentes* ».

En ces temps de crise, le gouvernement vient en aide une fois de plus aux plus riches, et le 19 mars dernier, l'Assemblée nationale adopte l'extension du dispositif loi Scellier à ce type d'investissement et ce, sur tout le territoire français. Je cite toujours : « *Réduction d'impôt sur le revenu de 25 % du prix payé plafonné à 300.000 euros* », (un cottage vaut en moyenne 250.000 euros), cela fait une réduction d'impôt de 75.000 euros pour l'achat d'un cottage à étaler entre 9 et 15 ans, toujours le remboursement de la TVA à 19,6 % et, de plus, la loi Scellier offre tous les avantages de *Pierre & Vacances* :

- immobilier haut de gamme
- loyer net de charges

- sécurité de gestion.

Encore quelques mots sur le groupe *Pierre & Vacances*, je cite *Les Echos* du 4 décembre dernier : « *Dans un climat économique défavorable, le groupe Immobilier et de loisir Pierre & Vacances est parvenu à tirer son épingle du jeu. Le bénéfice opérationnel courant s'est élevé à 103,5 millions d'euros, dépassant les objectifs fixés.* »

En conclusion, le groupe PGA considère que l'environnement et le social sont indissociables et que l'économie doit être au service de l'homme et non le contraire. Il ne peut soutenir un projet qui est clairement libéral. Le groupe *Pierre & Vacances*, avec un bénéfice de plus de 103 millions d'euros, n'a pas besoin de l'aide de la Région pour réaliser ce projet.

Au vu de la situation de crise, utilisons ces 7 millions d'euros plus efficacement et plus conformément aux politiques que nous avons délibérées,

Vous comprendrez que le groupe PGA ne votera donc pas ce rapport.

M. LE PRESIDENT.- Merci. La parole est au Groupe Verts, Madame Janiaud.

Mme JANIAUD.- Monsieur le Président, chers collègues, pour les Groupes des Verts, nous pensons que ce dossier n'aurait pas dû passer en Assemblée plénière puisque nous finançons à travers des lignes de droit commun, en particulier l'emploi-formation. Si le montant n'avait pas été aussi conséquent, un passage en Commission permanente aurait suffi.

Nous avons maintes fois demandé le retrait, et nous venons à l'instant d'obtenir le dossier soi-disant complet, vous comprendrez que nous ne l'ayons pas complètement examiné.

J'aborderai trois aspects : économique, juridique et environnemental, et laisserai ma collègue Maguitte Chichereau aborder les aspects énergétiques.

Comme viennent de le dire ma collègue du PGA et le Front national, impossible de dire que la multinationale *Pierre & Vacances*, avec son chiffre d'affaires de 1,4 milliard d'euros, une action en hausse de plus de 30 % depuis le début de l'année, a besoin d'être aidée

financièrement. Cependant, nous nous interrogeons sur la validité du business modèle.

On peut arriver au nécessaire taux de remplissage de 90 % toute l'année dans les pays nordiques où le manque de soleil peut pousser vers ces atmosphères tropicales reconstituées, mais en Isère, relativement proche de la Grande Bleue ? Avec le réchauffement climatique ?

Je ne citerai que le I de Sardaigne : « *Cette réserve d'indiens n'offre aucun intérêt et tout vient de l'extérieur. Pas la peine d'y aller.* »

D'aucuns l'ont déjà dit, le projet est évalué à 387 millions d'euros, ce n'est pas notre aide financière de 7 millions d'euros ou plus en cumulant avec le Conseil général de l'Isère qui, contrairement à ce qui est écrit, n'a pas délibéré mais seulement adopté le principe d'une étude de lieu en juin 2008 - c'était le moment où le président Vallini écrivait à tous les conseillers régionaux de l'Isère nous enjoignant de soutenir ce projet financièrement - qui fera que ce projet se fera ou ne se fera pas. Le gouvernement incite déjà fiscalement les objectifs économiques de *Pierre & Vacances*.

Avec le fonctionnement en vase clos voulu et revendiqué par les promoteurs du projet, comment croire que cette verrue participera au développement de l'agriculture et du commerce local, comme le voudrait M. le Maire de Roybon qui se plaint qu'il n'y ait plus qu'une seule boucherie dans son village, alors qu'il y aura des commerces à l'intérieur du « Center Parcs » ?

En revanche, *Pierre & Vacances* a besoin d'interventions juridiques pour ce qui relève des prérogatives des collectivités locales. Il faut en effet réviser le Plan Local d'Urbanisme de Roybon et une dérogation au schéma directeur de la région grenobloise, cela même au moment où nous travaillons à un nouveau SCOT encore plus vertueux. Mais là, pas de problème.

L'approbation de la modification du Schéma directeur de la région grenobloise aura lieu en septembre ; c'était prévu en juin, cela a pris un peu de retard. Mais ne vous inquiétez pas, une information sera faite dès demain au SMED, *Pierre & Vacances* pourra être rassurée.

Sur l'impact environnemental, plus personne ici n'ose dire que cela relève du développement durable : énorme consommation d'eau potable et non potable, 220 litres par personne et par jour hors Aqua Mundo

Pour le pompage et traitement des eaux, la solution a été trouvée : un nouveau syndicat mixte a été créé en regroupant celui de la Galaure dans la Bièvre, lieu de pompage, et celui de St Marcellin, lieu de traitement des eaux. Et qui en est le président ? Monsieur le maire et conseiller général de Roybon UMP. Tout va bien !

Les principes d'exploitation peuvent se révéler conflictuels avec le fonctionnement et l'équilibre du territoire : pas de saisonnalité, contrairement à ce que certains ont dit, un fonctionnement 24h/24, rotation continue de près de 4.500 personnes. L'environnement tropical à 29° pour la bulle Aqua Mundo demande un chauffage important et une consommation énergétique significative qui n'a pas été évaluée. Mieux. Lors de la visite technique récente, *Pierre & Vacances* s'est rendu compte que le site était situé dans les Terres Froides, donc que la température extérieure était plus basse que ce qu'ils croyaient. Il risque d'y avoir un nouveau surcoût.

Comment croire que la filière Bois pourra servir à autre chose ? Il y a d'autres moyens pour la Région de la soutenir (les lycées...).

Je laisse à présent la parole à Maguitte Chichereau.

Mme CHICHEREAU.- Mon intervention va porter particulièrement sur le point « **2. Le développement des énergies renouvelables** » et notamment sur ce qui est écrit dans ce rapport, car si on se rapporte à d'autres documents, il y a parfois des contradictions. Donc parlons du document qui nous est présenté.

Je voudrais souligner que ce titre « *Développement des énergies renouvelables* » est réducteur.

Je rappelle la politique énergétique de notre région, dont nous n'avons pas à rougir, à savoir : notre engagement à mettre l'accent sur le trio indissociable qui est l'efficacité énergétique, les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Pour cela, nous avons mis en place des lignes budgétaires dites « de droit

commun » et lancé des appels à projets. Nous avons défini des critères d'attribution afin de soutenir les projets qui s'inscrivent dans nos priorités. Et tout ceci s'adresse aux citoyens rhônalpins, aux entreprises et aux collectivités.

Nous n'avons pas vocation à soutenir une politique de masse, nous n'en avons d'ailleurs pas les moyens, par contre nous encourageons les projets innovants, généralisables et appropriables par le plus grand nombre. Notez que « Center Parcs » ne répond pas forcément à tous ces critères.

Nous avons à diffuser l'expérience acquise grâce à ces projets à des fins pédagogiques, économiques et environnementaux.

Il est proposé dans le gras de dépenser 3,5 millions pour la prise en compte des surcoûts liés au développement des énergies renouvelables et 1 million pour soutenir la filière Bois. Nous n'avons à cette heure aucun engagement sérieux pour nous permettre de croire que le projet concerné par ce budget respecte nos critères, et notamment en ce qui concerne les bâtiments. Au contraire, ce qui est annoncé ici, ce sont des bâtiments de niveau THPE, soit, qui répondent à la réglementation thermique 2005 moins 20 %, voire parfois moins 30 %.

Ce n'est pas vous, Monsieur le Président, qui qualifierez le niveau THPE d'ambitieux ; vous défendez fermement, au niveau régional, à travers nos appels à projets, le label BBC-Effinergie, qui correspond à la réglementation thermique 2005 moins 50 %.

Et je suis surprise que l'on puisse qualifier de « volontaristes » les orientations des porteurs de ce projet, vous qui savez mieux que quiconque ici que la réglementation thermique appelée « réglementation thermique 2012 » sera équivalente au label BBC-Effinergie. Quand ces bâtiments seront opérationnels, ils répondront à une réglementation déjà désuète et abandonnée, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure.

Enfin je signalerai que nulle part ailleurs que dans ce rapport on peut lire encore ceci : « *Il est proposé que la Région apporte une aide globale pour compenser en partie le surcoût.* » Un investissement neuf, labellisé BBC-Effinergie, ne dépasse pas 7 % d'un investissement proposant des solutions classiques. Ce pourcentage est largement

compensé par la diminution des frais de gestion et, bien entendu, par l'augmentation des prix de vente que ne manqueront pas de faire les promoteurs.

Si « Center Parcs », si les professionnels de la filière Bois et si les professionnels du photovoltaïque, du solaire thermique etc. veulent aider la Région à remplir ses missions, à savoir, acquérir et diffuser de la compétence, à aider les secteurs du bâtiment et la filière Bois notamment, nous examinerons leur projet à l'aune des critères que nous avons définis ici.

Mais nous sommes, au Groupe des Verts, très soucieux des deniers publics, ce qui nous est présenté ici ne nous permet pas d'engager cette proposition de financement.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Nous passons à Monsieur Voir pour le Groupe Communiste.

M. VOIR.- Après tout ce que nous venons d'entendre et qui peut s'entendre, je pense utile de remettre les choses à leur juste place.

Nous sommes en train de voter l'engagement de notre collectivité pour l'implantation d'une entreprise touristique. Certes, ni la logique immobilière des « Center Parcs », ni la symbolique et rentable bulle chauffée à l'année, ni le public visé ne peuvent satisfaire les Communistes.

Il faut évidemment un projet de développement touristique tout autre pour notre région et, en France comme en Europe, revenir, contre toute logique de marché, au bon sens du développement touristique correspondant au revenu de la majorité des gens. Parce que ce sont les congés payés et les acquis sociaux qui ont fait le tourisme de masse.

On ne peut pas simplement constater que de moins en moins de gens partent en vacances, voire se lamenter sur la baisse du chiffre d'affaires de la filière touristique, sans en tirer les conséquences qui s'imposent, notamment le soutien et le développement du tourisme social.

Accueillir le projet d'une entreprise sur notre territoire ne remet pas en cause les cinq années de travail de notre collectivité pour les responsabilités qui sont les siennes en matière touristique,

notamment avec notre Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs à l'issue d'une concertation dans chaque département, dont je rappelle d'ailleurs que les nombreux salariés du tourisme auraient été les grands oubliés si notre groupe ne s'en était fait le porte-parole.

Notre groupe considère que ce projet de « Center Parcs » a été travaillé avec soin pour limiter l'impact environnemental grâce aux recommandations des collectivités publiques qui ont été sollicitées.

Loin de toute démagogie et de toute désinformation, nous considérons que peu d'entreprises se sont engagées envers les collectivités sur autant de domaines : énergies renouvelables, constructions soutenant la filière Bois, qui en a bien besoin, et surtout l'emploi, qui justifie à nos yeux au premier chef l'engagement de notre collectivité.

Il me semble que beaucoup font ici comme si la crise économique était derrière nous. Qui aurait le front actuellement de refuser au bassin de vie de Roybon 700 emplois ? Le rapport précise que plus de 90 % de ces emplois, quelque 500 équivalents temps pleins, seront recrutés localement.

Pour autant, notre groupe considère qu'il faut prendre davantage de garanties. C'est le sens de notre premier amendement sur la qualité des emplois.

Contrairement aux autres établissements touristiques, l'ouverture à l'année du « Center Parcs » permet de travailler sur la continuité des emplois, sur un dialogue social constructif, sur de véritables formations et qualifications débouchant sur une stabilité d'emploi et de justes rémunérations.

C'est ce à quoi notre collectivité doit s'attacher dans un partenariat avec *Pierre & Vacances* et Pôle Emploi, sous la vigilance de la commission SUEVAL, comme le propose le rapport.

La récession en effet ne doit pas être le prétexte à réduire nos exigences en matière de qualité d'emploi sous prétexte que ce serait toujours mieux que le chômage.

Les Communistes pensent pour leur part que notre collectivité, pour une contribution via ses politiques existantes à hauteur de 2 % du budget de « Center Parcs », doit jouer ce rôle de garant de la

qualité des emplois et d'équité des recrutements pour les 700 futurs employés de *Pierre & Vacances*, comme la déléguée à l'emploi Christiane Puthod l'a fait pendant le mandat en prenant à bras-le-corps la question, pourtant épineuse et complexe, de la saisonnalité.

Notre groupe devrait voter ce rapport.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Voir. Pour terminer, nous passons au Groupe socialiste, Monsieur Raymond.

M. RAYMOND.- Nous examinons aujourd'hui un dossier majeur pour l'Isère, majeur pour Rhône-Alpes, et, comme tout projet majeur, il suscite des débats et interrogations que nous devons examiner à l'aune de notre stratégie régionale de développement durable.

Ce projet de « Center parcs », dans les Chambarans, s'inscrit dans une lignée : il en existe 17 en Europe, principalement en Europe du Nord, et 3 en France (en Normandie, en Sologne et plus récemment dans l'Aisne), tandis qu'un quatrième est en cours de construction en Lorraine et ouvrira ses portes en 2010. Nous pouvons donc bénéficier de l'analyse de l'expérience de ces projets.

Ce projet, c'est d'abord un très gros projet d'investissement : 387 millions d'euros. Nous n'avons pas tous les jours en Rhône-Alpes des projets économiques privés de cette taille, quel que soit le domaine, et je ne connais pas de territoire qui ne se batte pour de tels investissements, porteurs d'activité économique durable, sans oublier le soutien très fort à l'économie et l'emploi durant la période de construction, d'ici 2013. Ce sera bienvenu compte tenu de la situation économique.

Ce projet, c'est ensuite un projet créateur d'emplois, au nombre de 700 emplois directs, auxquels s'ajoutent des emplois induits et des effets indirects sur les activités touristiques du territoire, ce qui permettra d'approcher les 1.000 emplois au total. C'est essentiel pour ce secteur en grande difficulté économique, où la dernière entreprise industrielle est en train de mettre ses 92 salariés sur le carreau.

Ce projet, c'est aussi un élément moteur pour l'aménagement du territoire de Rhône-Alpes, car notre région doit se préoccuper des secteurs en difficulté. Le territoire des Chambarans, et même bien au-delà, bénéficiera très positivement de la dynamique créée.

Enfin, ce projet est un projet majeur pour l'économie touristique, et j'ajoute qu'il s'inscrit globalement dans le Schéma de développement du tourisme que nous avons approuvé il y a plus d'un an. Le diagnostic pour ce schéma avait pointé l'insuffisance de gros investissements touristiques structurants. Eh bien, en voilà un qui représentera près de 1 % de croissance des nuitées en Rhône-Alpes. Et les clientèles viendront principalement de Rhône-Alpes et des régions limitrophes, cela correspond à l'objectif du schéma de reconquête des clientèles rhônalpines et voisines.

C'est un tourisme de court séjour, qui s'étale sur les quatre saisons, avec un taux de remplissage moyen de 90 % sur l'année, autre objectif du schéma, qui permet d'avoir une nette majorité d'emplois permanents et non simplement des saisonniers.

L'accessibilité des publics en situation de handicap est prévue, même si nous pouvons sans doute aller plus loin.

Ce projet aura un fort effet d'image et d'entraînement pour le tourisme régional. Les bilans des « Center Parcs » sont très positifs en la matière car, contrairement à leur origine, ils s'ouvrent depuis quelques années sur l'extérieur, sur leur territoire, et ce d'autant plus que près d'un client sur deux est déjà venu et qu'il faut donc renouveler l'offre pour ces clients.

Incontestablement, ce sera une locomotive pour le tourisme rhônalpin et ce projet est très souhaitable pour Rhône-Alpes.

La question qui se pose à notre Assemblée est donc : devons-nous, en tant que région Rhône-Alpes, accompagner ce projet, mené par un grand groupe, *Pierre & Vacances*, comme l'ont fait avant nous d'autres Régions, la Picardie pour le « Center parcs » de l'Aisne, et plus récemment la Lorraine pour le projet de la Moselle, comme l'ont fait également les Conseils généraux et collectivités locales concernées ? J'ajoute, comme nous le faisons régulièrement, pour des projets économiques majeurs.

Il nous est proposé d'intervenir dans le cadre de nos compétences et de nos politiques, à hauteur de 7 millions d'euros.

Nous devons analyser notre concours dans le cadre de notre stratégie de développement durable, je le souligne, en examinant les dimensions économique, sociale et environnementale.

Je ne reviens pas sur l'économie, le projet est majeur pour l'économie touristique. Notre collègue Serge Nocodie a souligné le rôle économique exceptionnel que joue en Rhône-Alpes le groupe *Pierre & Vacances*, ne l'oublions pas.

S'agissant de la dimension sociale, la création d'emplois est un élément très fort, même si, comme cela a été évoqué, la qualité des emplois est importante.

Je souligne que l'essentiel des emplois est à durée indéterminée et que la moitié des emplois est à temps plein.

Au-delà, nous pensons que nous devons pousser le projet dans le sens de l'accessibilité des publics en situation de handicap, et dans l'accessibilité sociale à ce « Center Parcs », car la clientèle habituelle est principalement des familles des classes moyennes et supérieures. L'accès de familles modestes est un enjeu pour notre Assemblée inscrit dans le schéma régional, et l'amendement déposé par notre groupe et le PRG vise à obtenir des engagements des promoteurs du projet dans ce sens. Ainsi, la dimension sociale du projet sera clairement et fortement positive.

Reste la question environnementale qui inquiète certains collègues ainsi que des associations. S'agissant d'un projet de grande ampleur, sur 200 hectares, avec 1.000 cottages et des équipements collectifs, ce questionnement est aussi le nôtre et c'est normal. Mais ne donnons pas non plus la priorité exclusive à cette dimension environnementale en oubliant les dimensions économique et sociale.

Un projet de cette taille a nécessairement des impacts non négligeables, il convient de trouver le bon équilibre. La FRAPNA de l'Isère a rencontré le promoteur, l'a saisi de multiples questions, a saisi le commissaire enquêteur de la modification du Schéma directeur et du PLU de Roybon, de même que l'Etat a effectué différentes observations. Il faut aller au bout de ce travail environnemental.

J'observe cependant que le groupe *Pierre & Vacances* a quelques références positives en Rhône-Alpes et ailleurs et une

antériorité en la matière : la stratégie des « Center Parcs » intègre l'environnement, car c'est aussi son positionnement commercial, même si ce n'est sûrement pas parfait.

A l'intérieur du site, la circulation du personnel et des clients est en mode doux, et un amendement du PC porte sur le renforcement de la venue en transports collectifs ; nous y sommes favorables.

Des questions se posent sur la ressource en eau, sur la biodiversité, sur l'intégration paysagère, sur l'énergie et l'impact carbone. J'observe sur ces points que les « Center Parcs » font l'objet d'une certification ISO 14001 pour le management environnemental, pour l'ensemble des sites depuis 1999, les « Center Parcs » d'Europe du Nord ont également le label « Green Key », clé verte.

Les « Center Parcs » dans ce cadre ont adopté en 2008 un plan d'action pour l'environnement et la nature : baisse de consommation d'énergie et d'eau, réduction des émissions de carbone, recyclage des déchets, préservation de la flore et de la faune, architecture de qualité et intégration paysagère.

Mais bien sûr, les promesses n'engageant que ceux qui les reçoivent, et même si les « Center Parcs » existants sont déjà des preuves tangibles, il est important de travailler dans le concret, de demander des contreparties à notre engagement.

En Lorraine, à la demande de la Région, des engagements formels ont été pris, aujourd'hui en cours de réalisation : des bilans carbone sont prévus, des constructions de très haute performance énergétique, avec traitement particulier, triple paroi, du dôme aquatique en particulier.

Nous vous proposons par l'amendement déposé que nous puissions obtenir des engagements concrets, précis et sûrs dans ces domaines de la part de *Pierre & Vacances*.

Pour conclure, je voudrais souligner, en direction de nos collègues qui hésitent ou sont a priori opposés, que nous allons parvenir à un projet qui s'inscrit largement dans le développement durable, créant des emplois, irriguant l'activité de ce territoire et maîtrisant les impacts environnementaux autant, et j'espère mieux encore, que nos collègues de

Lorraine, qui ont accompagné ce projet à l'unanimité, tous groupes politiques confondus. Et je rappelle que le Conseil général de l'Isère a donné un accord de principe sur le projet de Roybon lui aussi à l'unanimité.

Notre groupe souhaite donc vivement que ce projet voie le jour et l'accompagner, il adoptera donc ce rapport car il est essentiel pour l'emploi et les 700 salariés futurs, dans le respect de l'environnement.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Raymond.

Après les différentes interventions et sans reprendre l'ensemble du projet, je veux amener quatre précisions qui paraissent importantes pour la bonne compréhension du dossier.

Premier point, ce projet de « Center Parcs » n'est pas un projet inédit, il existe sur d'autres sites et il est adapté à la topographie et à la physionomie des sites.

Monsieur Raymond vient d'évoquer la Lorraine où il y a eu un engagement commun Conseil général et Conseil régional. Le Conseil régional a effectivement voté à l'unanimité cette délibération, sur proposition du vice-président Verts M. Béguin, c'est lui-même qui suit le dossier. Ce qui est possible en Lorraine devrait être possible en Rhône-Alpes s'il y a une cohérence politique dans ce domaine, je veux le rappeler.

Deuxième point, les pratiques touristiques évoluent. Il doit y avoir une diversité d'offre touristique sur la région Rhône-Alpes. Cela peut aller des gîtes au camping à la ferme, jusqu'à des résidences hôtelières. Nous devons prendre en compte l'évolution des attentes de nos concitoyens et de leur fréquentation des différents sites touristiques. Je ne crois pas d'ailleurs que les « Center Parcs » existants s'adressent aux catégories supérieures. Je pense que cette fréquentation concerne plutôt les populations à revenus modestes ou de classe moyenne.

Je pense qu'il faut qu'il y ait une offre diversifiée.

En tous les cas, j'ai entendu des propos assez surprenants qui disaient que ces emplois sont des emplois non qualifiés ou des sous-emplois. Ces propos, comme certains qui ont été tenus ce matin par

rapport aux Jeux Olympiques, sont assez humiliants pour ces catégories de personnels. Je veux le dire avec une certaine fermeté.

(Applaudissements.)

J'ai eu l'occasion de discuter tout à l'heure avec les sportifs qui étaient présents, ce sont des hommes et des femmes sincères dans leur engagement, je le dis très clairement, ils ont été choqués par certaines interventions, heurtés très profondément par rapport à leur propre engagement.

... manifestations...

Chacun a le droit d'exprimer sa position, je vous ai écoutés avec beaucoup d'attention.

Le rôle de la Région Rhône-Alpes en matière d'emploi est justement de permettre que ces emplois - c'est ce que nous faisons avec les saisonniers – soient des emplois permanents de type CDI et non pas des emplois sous-qualifiés et des emplois temporaires. Après tout, dans notre société, excusez-moi Madame Le Douarin, il y a besoin de femmes de ménage, et ce n'est pas un emploi déshonorant que d'être femme de ménage. Permettez-moi de le dire.

(Applaudissements.)

Je trouve que ceux qui se revendiquent ici d'un parti de gauche tiennent des propos pour le moins assez éloignés de ces valeurs.

Troisième point, sur la nature et le montant de l'engagement de la Région, contrairement à ce qui a été déclaré par Mme Pellat-Finet, nous n'apportons pas d'aide au groupe *Pierre & Vacances*. En fonction d'un projet qui nous est présenté, il s'agit de voir comment la Région peut soutenir ce projet - c'est bien le mot « soutien » qui est évoqué - sur des objectifs qui correspondent aux politiques régionales.

Nous avons travaillé depuis un an avec le groupe *Pierre & Vacances* pour lui faire préciser ses intentions. Nous avons retenu quatre thèmes.

Le premier thème concerne l'emploi durable. J'ai d'ailleurs signé il y a quelques jours à Vitam'Parc, qui se situe à Annemasse, des CARED du même type. Je peux vous dire que les personnes qui sont venues pour la signature de leur CARED étaient particulièrement

heureuses parce que cela signifiait pour elles des sorties du chômage ou des retours à l'emploi alors qu'elles en étaient très loin.

Il faut quand même se rapprocher de la situation de nos concitoyens.

Nous avons évoqué la situation de la filière Bois. Certains m'accompagnaient à Noirétable sur les Monts-du-Forez, où nous avons rencontré le président d'Ossabois, qui structure la filière, qui est le leader français en matière de bois. Son discours a été le suivant (et ce n'était pas un chantage) : « Monsieur le Président, nous avons 30 emplois en jeu, nous souhaitons que ce projet se fasse parce qu'il y a des engagements sur la filière Bois ».

Notre rôle est de permettre que la filière Bois s'organise, sinon pourquoi investir sur le projet bois à Rumilly, pourquoi investir à Noirétable sur le lycée ? Il y a bien là un engagement que nous avons pris.

Il en est de même sur les énergies renouvelables. Je dirai à Mme Chichereau que je suis attentif à ce qui peut se passer sur les cottages. Si la société *Pierre & Vacances* vient candidater pour ces cottages aux appels à projets pour avoir le label Effinergie, évidemment nous les recevrons dans ce sens.

Enfin sur le tourisme, nous aurons à valoriser ce que représente pour notre région l'ouverture d'un équipement de cette nature et des retombées qui peuvent intervenir.

En ce qui concerne le montant, il s'agit bien, je le répète, non pas d'une dotation globale, d'une aide globale à *Pierre & Vacances*, mais d'un engagement sur quatre points. La délibération est une délibération cadre et elle sera déclinée ensuite par la Commission permanente en fonction des engagements donnés.

Si n'y a pas de CDI au bout des CARED, il n'y aura pas de CARED. S'il n'y a pas d'engagement sur la filière Bois, il n'y aura pas de financement par rapport à la filière Bois. C'est donc très clair. Ce n'est pas une subvention, c'est un soutien ciblé en fonction de déclinaisons que nous aurons à examiner dans le cadre de notre Commission permanente.

J'en viens maintenant au montant que nous avons déterminé après un an de discussion. Il est de 7 millions d'euros. Monsieur Bachir-Cherif rappelait que c'est dans le même ratio que ce qui s'est fait en Picardie. C'est un montant qui a été approuvé par *Pierre & Vacances*. J'ai ici un mail du 4 juin du président de *Pierre & Vacances*, qui évidemment demande plus, mais qui précise que l'engagement de la Région de soutien de ce projet correspond aux discussions que nous avons eues.

Le Directeur général des services a rencontré la semaine dernière M. Klotz, le pilote du projet, il lui a confirmé cet engagement.

Quatrième point, permettez-moi de m'étonner de la générosité de panier percé dont ont fait preuve M. Girard ou Mme Pellat-Finet. La Région a tellement subi le procès de dépenser l'argent de façon inconsidérée. Pour une fois, on ouvre les vannes.

Et certains ont lu avec beaucoup d'intérêt les résultats du groupe *Pierre & Vacances*.

Aller vers des financements qui ne correspondraient pas à nos objectifs tels que nous les avons fixés me paraît être une erreur, en tout cas de votre part. Demander plus d'argent que ce qui est sollicité, cela fait preuve d'une générosité avec l'argent public qui me paraît pour le moins malvenue dans les temps que nous venons d'évoquer.

En ce qui concerne le président du Conseil général de l'Isère, je n'exerce aucune tutelle sur aucune collectivité. Le Conseil général de l'Isère fixe le montant de ses participations.

Madame Janiaud a eu raison de dire que le Conseil général de l'Isère n'avait pas encore délibéré. Il s'exprime surtout par la presse. Nous sommes les premiers à délibérer, c'est un point important.

Le Conseil général de l'Isère fixe le montant de ses participations. Ce n'est pas à lui, au président du Conseil général de l'Isère, de décider de la participation de la Région. Les choses doivent être dites. Qu'il soit de droite ou qu'il soit socialiste, j'ai la même attitude vis-à-vis des présidents de Conseils généraux et je n'en démordrai pas. Notre Assemblée est souveraine et décide, vous voterez ou vous ne voterez pas en fonction du rapport que nous vous présentons,

mais nous ne déciderons pas en fonction du choix des collectivités extérieures. Cela doit être dit avec fermeté.

J'ai du reste le sentiment que le président du Conseil général de l'Isère attend la décision de la Région pour faire marche arrière sur une générosité un peu trop vite affichée. Mais nous verrons bien par la suite en ce qui concerne ses engagements.

Tel est ce que je tenais à dire très clairement sur ce projet, de façon à bien en fixer le cadre financier et que nous puissions délibérer en toute connaissance.

Je vous remercie.

Amendement n° 018 : présenté par le Groupe Communiste

Amendement n° 019 : présenté par le Groupe Communiste

M. RAVACHE.- Si vous le permettez, je vais argumenter les deux amendements 018 et 019.

M. LE PRESIDENT.- Et l'amendement n° 020 en discussion commune.

M. RAVACHE.- Les deux amendements s'inscrivent dans une démarche. Comme l'a dit Patrice Voir, la conception des « Center Parcs » ne correspond pas pleinement à notre vision des vacances et du tourisme, mais nous pensons plus utile d'intervenir pour aller dans le sens du progrès et de l'amélioration de la situation actuelle.

Il y a deux attitudes : l'une qui consiste à dire que rien n'est à faire, rien n'est possible et que l'ordre ainsi établi demeurera, et l'autre qui consiste à dire que cet ordre est insupportable mais que nous n'y pouvons rien, donc il reste de la même manière en l'état.

Nous préférons essayer de le transformer, ce qui est un peu plus laborieux et intellectuellement sans doute plus exigeant.

Nous proposons ces deux amendements qui fixent quelques éléments des conventions que nous devons signer avec notre partenaire *Pierre & Vacances*.

Le premier fixerait l'objectif en matière de qualité des emplois, c'est le principe de la signature de CDI pour tous les emplois permanents, principe qui pourrait être réalisé par le soutien de la

Région, s'il le faut par l'intermédiaire des CARED là où ce sera nécessaire, pour qualifier et former les personnels attendus.

En ce qui concerne les emplois qui pourraient malgré tout être saisonniers, nous voulons qu'ils aient un caractère d'exemplarité compte tenu de la nouveauté de cette installation et du fait qu'elle n'est pas victime d'un existant qui pourrait être un frein au caractère exemplaire du sort des saisonniers. Là encore, la mise en œuvre de notre plan de la saisonnalité devrait le permettre.

Enfin, nous souhaitons la mise en œuvre, dans cette démarche, de deux principes qui sont actés au plan régional : la charte des engagements réciproques avec les entreprises avec lesquelles nous sommes associés, et la charte contre les discriminations, qui touchera naturellement l'emploi et les recrutements à venir, l'essentiel d'entre eux étant devant nous.

Le deuxième amendement porte sur les conditions de déplacement des personnes concernées par ce centre.

Le dossier présenté évoque les dessertes existantes, essentiellement les dessertes routières et aéroportuaires. Il nous semble important d'insister sur le principe, y compris pour répondre à la logique avancée par le porteur du projet, de déplacements précautionneux de l'environnement, donc l'utilisation du train. La Région est évidemment intéressée à cette dimension dont elle est l'opérateur pour les trains TER.

Nous proposons donc une double dimension : demander à l'opérateur de favoriser l'utilisation des transports collectifs, en particulier le train, y compris par des mesures tarifaires, comme cela existe dans certains domaines, permettant d'inciter les usagers du centre à prendre le train par le fait de pouvoir accéder par ce biais à des tarifs ferroviaires pris en compte pour une part dans le tarif global, et la mise en service, à l'initiative de l'opérateur, de l'organisation de navettes permettant le déplacement des salariés ou des visiteurs vers ce centre à partir des gares à desservir.

Ces deux dispositions permettraient de caler plus encore définitivement les objectifs environnementaux et en matière d'emploi du projet présenté.

Amendement n° 020 : présenté par le Groupe Socialiste, Ecologiste et Apparentés et le Groupe PRG

M. RAYMOND.- Il s'agit d'un amendement commun déposé avec le groupe Radical de Gauche.

Différents intervenants ont souligné un certain nombre de points d'inquiétude et de vigilance que nous devons avoir sur ce projet.

L'amendement vise à formaliser par convention des engagements de *Pierre & Vacances* en matière d'accessibilité sociale à cet équipement touristique, en matière d'eau, de biodiversité, d'intégration paysagère, de consommation d'énergie et d'impact carbone.

Tel est l'objet de cet amendement.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Madame Martin.

Mme MARTIN.- Nous avons cherché à argumenter, prenant notre rôle aux sérieux. Et vous nous répondez par un travestissement de nos propos. Je vous le dis très clairement, je juge que c'est absolument inadmissible.

On nous parle d'emploi, on nous rebat les oreilles avec cette affaire d'emploi. Très bien ! Nous sommes donc allés vérifier quelle était la politique de cette entreprise en matière d'emploi.

Qu'avons-nous constaté ? Et vous pouvez faire le même constat que nous.

Dans l'Aisne, les emplois qui reposent sur une faible qualification - et cela n'a absolument rien de méprisant, il ne manquerait plus que cela ! - sont sous-traités. Cela ne veut pas dire « sous-emploi ». Dès lors, c'est bien la porte ouverte à des faibles rémunérations, à du temps partiel subi accompagné d'horaires coupés. Cela participe du démantèlement du droit du travail et du recul de la condition salariale dans ce pays.

Tel est ce que nous avons dit. Nous n'avons pas dit autre chose et chacun est capable de le comprendre, pour peu qu'il prenne la peine tout simplement de nous écouter.

En ce qui concerne les deux amendements déposés par les camarades du parti Communiste français, nous en saisissons parfaitement l'objectif, mais la difficulté est qu'ils ne permettent pas de répondre à la question de fond qui est : pourquoi distribuer de l'argent public, si rare

aujourd'hui, si nécessaire aujourd'hui pour répondre à l'ensemble des crises auxquelles nous sommes confrontés, au profit d'une entreprise qui fait des bénéfices, qui sont accumulés au profit de ses seuls actionnaires ? De ce point de vue, nous n'avons de toute façon pas obtenu de réponse.

C'est pour cette raison que nous ne prendrons pas part au vote sur ces amendements.

Quant à l'amendement déposé par le Parti Socialiste, il est instructif, cela veut dire que le Parti Socialiste a lui aussi un certain nombre de doutes quant à l'avenir de ce projet et à la manière dont il sera réalisé, sinon la délibération telle que l'exécutif l'a soumise leur suffirait et il ne serait point question d'y ajouter une convention.

Mme JANIAUD.- Certaines choses ont été dites très clairement par Mme Martin, je n'y reviendrai pas.

Il n'est nul besoin de délibération spécifique pour les CDI, CARED signifie bien « Contrat d'Aide de Retour à l'Emploi Durable ».

Pour l'amendement n° 019, il faudrait peut-être vous renseigner auprès des collègues de Moselle sur la bataille qu'ils ont dû mener pied à pied pour que *Pierre & Vacances* respecte le cahier des charges au sujet d'une forêt classée.

Sur le volet environnemental, certains l'ont dit, cela figure sur leur site Internet, la clientèle de *Pierre & Vacances* n'est pas des « Bobos », on pourrait plutôt dire des « Bo-Eco », qui se donnent bonne conscience en allant dans un site soi-disant paradisiaque.

L'accès au site n'est envisagé jusqu'à présent que sous l'angle de la voiture, par autoroute, avec des pointes de déplacement importantes : près de 1.600 véhicules par jour en période de transition sur un réseau local. De plus, il n'y a qu'une seule route d'accès très sinueuse, qu'il faudrait aménager.

Le centre risque de perturber fortement la vie de la faune avec le passage d'un système forestier à une forêt périurbaine, alors que l'Isère était exemplaire en ce qui concerne les corridors biologiques et les zones humides.

L'amendement évoque l'accès par avion, ce qui permettrait de booster l'aéroport de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, que le Conseil

général de l'Isère porte à bout de bras avec la CCI. Mais sans doute nos collègues ne savent-ils pas que la directrice de l'office de tourisme de Roybon a des liens avec une compagnie de charters.

Par ailleurs, je m'étonne que notre collègue du PS ait déjà les résultats de l'enquête environnementale, d'après moi les résultats n'arriveront que fin août.

Enfin, comment croire que *Pierre & Vacances* fera du social ? Nous nous sommes renseignés sur le prix : la location du cottage 4 personnes pour un week-end s'élève à 400 euros, somme à laquelle il faut ajouter le transport, la nourriture à l'intérieur plus les activités. *Pierre & Vacances* ne sert que d'agence de location, les investisseurs qui auront mis jusqu'à 250.000 euros veulent bien entendu rentrer dans leurs fonds. Ils arrivent aux 90 % en sollicitant les Comités d'entreprise.

Le Groupe des Verts votant contre, nous ne participerons pas au vote de ces amendements, qui se donnent juste bonne conscience.

M. SOULAGE.- Je voudrais répondre sur deux points qui me paraissent mériter notre réflexion à tous. Chacun en tirera les conséquences qu'il veut.

Je suis assez sensible à l'idée du bilan carbone, de l'impact touristique et de l'impact des activités de tourisme. Je demande simplement à chacun de faire une analyse, et il faudrait qu'on la mène tous ensemble, sur la différence du bilan carbone qu'il y aurait entre 500 maisons, les mêmes, que l'on construirait ou qui sont déjà construites, dispersées dans un habitat diffus, que ce soit dans les Chambarans, dans le Luberon ou dans les Hautes-Alpes.

Franchement, pouvons-nous tous dire que les formes de tourisme actuelles, celles sur lesquelles personne ou seulement quelques-uns s'interrogent et qu'en tout état de cause nous n'arrivons pas à maîtriser, ont un meilleur bilan carbone que les propositions qui sont faites ici ?

Deuxième remarque, je l'adresse à Elisa Martin car je crois que nous avons un souvenir commun et il est très important dans nos politiques. Ce souvenir commun, c'est le premier CARED que nous avons signé en Rhône-Alpes, en présence de Jean-Jack Queyranne, sur le tramway de Grenoble, avec l'entreprise Eurovia, filiale de Vinci. Nous

l'avons signé tous ensemble, fiers et heureux de notre politique. Nous l'avons signé avec un grand groupe français, sachant parfaitement que c'est un grand groupe français. Nous l'avons fait parce que nous savions qu'il y avait une politique contractuelle qui permettait de réintégrer des gens dans l'emploi durable, nous l'avons fait parce qu'il y avait des engagements.

C'est exactement ce qui sera fait là. Nous y appliquerons nos politiques avec exactement la même rigueur qu'ailleurs. Nous l'avons toujours fait. Je suis vraiment désolé que ceux qui ont proposé cette politique dans la campagne électorale, ceux qui avec nous l'ont appliquée sur cette question majeure du retour à l'emploi durable, ne comprennent pas. Peut-être parce qu'il s'agit d'emplois touristiques et que l'on se pose d'autres questions derrière. Or il s'agit d'emploi dans les mêmes conditions, avec les mêmes exigences de la Région, avec la même volonté de faire qu'elles soient respectées.

Je tenais à le redire parce que c'est notre politique et elle est commune à toute la majorité.

M. GRASSET.- Mes propos n'engageront que moi dans le groupe puisque j'y suis rattaché techniquement, comme je vous l'ai indiqué ce matin.

J'ai rencontré et travaillé avec de nombreux membres d'associations de protection de l'environnement sur ce dossier, puisque je n'ai pas assez de moyens dégagés aujourd'hui dans le groupe auquel j'appartiens. Mon positionnement sera issu des réflexions que j'ai conduites avec eux et des questions que j'ai pu poser en commission « Energie ».

Je ne vous cache pas que ce projet me pose de nombreuses questions. Néanmoins, je ne pense pas qu'il faille le rejeter d'un bloc ou d'un revers de la main, même si je pense que ce style de vacances n'est absolument pas le mien ni celui des gens que je côtoie de manière régulière. Je sais également qu'il y a une demande pour ce type de congés. Faire de la politique à mon sens nécessite de tenir compte de l'ensemble de la société et pas simplement des gens que l'on fréquente régulièrement.

Les amendements proposés par les groupes de Gauche sont positifs. Je prendrai donc part positivement au vote des trois amendements. J'espère qu'ils seront adoptés. Dans ce cas, je pourrai m'abstenir sur ce dossier. Merci.

M. GIRARD.- Deux remarques concernant à la fois ces amendements et ce que l'on a entendu.

En ce qui concerne les éléments relatifs aux transports, tout le monde y est attentif, mais il ne nous paraît pas forcément efficace ni souhaitable d'y accéder par la contrainte. Ce sera la qualité de l'offre des transports, nous y avons une part de responsabilité, et les contacts avec *Pierre & Vacances* qui nous amèneront à obtenir les objectifs que nous partageons certainement tous. Donc pas de contrainte, mais efficacité et qualité des transports, cela me paraît important.

Sur la remarque concernant les emplois, j'aimerais bien que certains de nos collègues, qui aujourd'hui mettent en opposition les corridors biologiques et les emplois qui sont susceptibles d'arriver sur ce territoire, aillent rencontrer les 92 familles des collaborateurs de l'entreprise à laquelle il a été fait allusion qui viennent d'être licenciés et tous ceux qui, sur ce secteur, ne trouvent pas d'emploi.

Comme l'a dit le président, il faut aussi se mettre en face des familles qui attendent des emplois, emplois qui sont tous honorables car ils donnent une autonomie à conduire des projets personnels et des projets familiaux.

Sur ce sujet, il faut savoir ordonnancer les choses et, comme l'a dit Eric Grasset, tenir compte des personnes autour de nous et au milieu desquelles nous vivons qui ne sont pas forcément dans des situations d'emploi.

Sur ces amendements, notre groupe s'abstiendra.

MP. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur Gagnaire, vous nous proposez une synthèse des trois amendements qui portent sur le même sujet. Pouvez-vous nous la lire ?

M. GAGNAIRE.- Je ferai simplement un bref commentaire sur ce qui se passe en Picardie.

Le CESR de Picardie a reconnu qu'il y avait un véritable effet « Center Parcs ». Compte tenu du pluralisme du CESR, on peut

considérer que les emplois créés par « Center Parcs » sont tout à fait acceptables du point de vue des uns et des autres.

Sur les trois amendements, je souhaiterais proposer un amendement de synthèse qui permette de rééquilibrer le texte en reprenant presque mot pour mot les amendements des uns et des autres.

Je vous propose :

♦ d'ajouter à la fin du point 3/ page 32 l'amendement proposé par le groupe Communiste : d'intégrer dans la convention entre la Région et le groupe *Pierre & Vacances* « ***un engagement sur la qualification des emplois incluant (...) l'application de la charte d'engagements réciproques avec les entreprises et de la charte contre les discriminations.*** »

♦ de modifier le point 4/ : comme suit :

« ***de retenir le principe (...) Roybon*** »

J'ajoute : « ***tout particulièrement dans la maîtrise des consommations d'eau, le respect de la biodiversité (...) la limitation de la consommation d'énergie et plus globalement de l'impact carbone*** » c'est l'amendement du groupe Socialiste,

J'ajoute « ***S'agissant des transports, la Région veillera à ce que le groupe Pierre & Vacances s'engage à favoriser les transports collectifs, dont l'utilisation du train, en organisant des navettes avec les gares d'arrivée par des mesures incitatives (en particulier tarifaires).*** »

♦ D'ajouter au point 6/ page 32 : « ***en veillant particulièrement à favoriser l'accès des familles modestes à ce village de loisirs.*** »

J'ai essayé d'ajouter les amendements plutôt au bon endroit.

Il est clairement dit que les quatre axes sur lesquels nous serons amenés à intervenir feront chacun l'objet de conventions spécifiques qui seront présentées en Commission permanente.

Il n'est pas anormal que l'on puisse intégrer un certain nombre d'éléments dans les conventions qui seront ensuite discutées avec *Pierre & Vacances*.

M. LE PRESIDENT.- Merci. C'est donc l'amendement de synthèse qui est proposé par M. Gagnaire et qui reprend les éléments des trois amendements.

M. GIRARD.- Une question pour vérifier si, dans l'amendement de synthèse, on est dans la préconisation.

Si on est dans la préconisation, il n'y aura pas de souci, on le votera. Si on est dans la contrainte, c'est incompatible ou contradictoire avec les conventions qui seront amenées à être établies.

M. GAGNAIRE.- S'agissant des transports, il était dit dans l'amendement initial de « favoriser », je ne crois pas qu'il s'agissant, dans l'esprit des auteurs, de contraintes qui amèneraient à venir uniquement en train dans un secteur où il n'y a pas de gare !

Il y aura des navettes, des transports collectifs, notamment pour les personnels, et des plans de déplacement d'entreprises qui peuvent être développés.

On favorise, il ne s'agit pas d'établir une règle intangible.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur Ravache, êtes-vous d'accord ?

M. RAVACHE.- Je comprends le souci de M. Girard, mais lorsque la Région met 7 millions d'euros au côté d'un opérateur économique, elle peut avoir quelques demandes à son égard sur un certain nombre de conditions, y compris encourager les usagers de cet espace à utiliser les transports collectifs. Cela ne paraît pas être une contrainte terrible ni insupportable face à une entreprise qui a, de ce fait, bénéficié de notre soutien.

Si la Région agit, elle peut aussi attendre des contreparties, cela me paraît être la moindre des choses.

Mais je comprends que l'UMP préfère la contrainte sur les salariés.

M. LE PRESIDENT.- En tout état de cause, dans la campagne de promotion touristique, ce sera aussi un élément à mettre en valeur, accéder à la région Rhône-Alpes notamment par Valence-TGV qui est la gare la plus proche.

Je mets cet amendement aux voix.

- Pour : groupes Communiste, PRG, M. Grasset, groupes Socialiste, UMP, Centre, MoDem.

- Abstention : groupe Front national

- NPPV : groupe PGA, Mme Combet, groupe des Verts sauf M. Grasset.

*** L'amendement de synthèse est adopté.**

Nous passons au vote de la délibération.

M. RAVACHE.- Nous avons besoin de deux minutes d'interruption de séance.

M. LE PRESIDENT.- Je vous demande de la faire sur place.

(La séance, suspendue à 19h55, est reprise à 19h57.)

M. LE PRESIDENT.- Nous reprenons la séance. Nous passons au vote.

M. RAVACHE.- Le groupe Communiste votera ce rapport excepté deux d'entre nous.

M. LE PRESIDENT.- Nous en prenons note.

Monsieur Leras.

M. LERAS.- Merci, Monsieur le Président, pour une explication de vote.

Il faut le redire, il existe des droits communs à la Région en termes de filière Bois, de CARED etc. La volonté jusqu'au bout de tenir, de porter votre rapport, de le présenter et de le faire voter est une volonté d'ordre politique. Il n'y avait pas besoin de cette délibération pour faire ce qu'il y est prévu.

Je tiens à revenir sur la question des emplois et des CARED.

Monsieur SOULAGE, j'assistais également à cette journée où Jean-Jack Queyranne a signé les CARED avec Eurovia. Les CARED font effectivement partie du contrat de mandature, nous les avons décidés ensemble, nous les portons ensemble. Il est évident qu'en matière de retour à l'emploi durable, si un groupe est extrêmement favorable, ce sont bien les Verts. Là n'est pas le débat.

De même que le débat n'est pas dans le fait qu'il y aurait un mépris pour des gens qui tiendraient des emplois secondaires. Nous ne

les méprisons pas. Ce que nous n'acceptons pas et ce que nous combattons, c'est la nature des contrats, c'est la nature du travail tel qu'il est mis en œuvre. Non, ce n'est pas de l'emploi durable dans le cas de *Pierre & Vacances*. Je n'y reviens pas, cela a été expliqué tout à l'heure.

Dès lors que le centre *Pierre & Vacances* existera et dans la mesure où nous pourrions conventionner, la Région financera des CARED comme prévu. Encore une fois, il n'y avait pas besoin de la délibération pour cela.

Sur le fond, sur cette question d'emploi, je tiens à insister, Jean-Louis Gagnaire a attaqué très fort dès les premières phrases de son intervention en nous expliquant que si nous étions contre 700 emplois – je reprends son expression – nous serions des irresponsables.

Eh bien, non. La vraie responsabilité consiste à analyser là où il y a le plus d'efficacité à intervenir avec les deniers publics disponibles pour créer des emplois, pour créer des emplois durables, des emplois respectueux de l'environnement, supportables localement etc.

La responsabilité n'est pas une chose facile que l'on balance comme un slogan en début d'intervention, cela s'analyse. Et il peut être parfois responsable de dire « non, cela on ne le soutient pas parce que notre argent serait mieux utilisé ailleurs ».

Vous nous proposez de soutenir une entreprise riche, productrice de dividendes, qui n'a pas besoin du soutien des collectivités locales. La politique que vous proposez est une politique libérale.

Vous proposez de soutenir un projet totalement artificiel par rapport au milieu dans lequel il s'inscrit, fondé sur un bassin, sur une activité aquatique sous une bulle avec de l'eau maintenue à 29° toute l'année. Quand tu dis, Bernard, qu'il faudrait comparer avec le bilan carbone de 500 maisons, il faut que tu ajoutes à ces 500 maisons une piscine à 29° toute l'année. Sinon, tu ne peux pas comparer.

Dans le projet que vous nous proposez de soutenir, votre politique est une politique productiviste.

Tout à l'heure, Monsieur le Président, vous avez dit que cela ne vous intéressait pas de savoir si le Président du Conseil général était socialiste ou de droite. Remarque que je comprends tout à fait dans votre

fonction et dans l'exercice de votre présidence. Mais dans la politique que vous nous proposez dans ce domaine précis des « Center Parcs », dans les conditions dans lesquelles vous nous la proposez, cette question ne se pose pas : c'est une politique de droite.

Mme COMBET.- En résumé, 7 millions d'euros d'aide régionale pour un groupe qui a réalisé plus d'un milliard de chiffre d'affaires en 2008 et dont on connaît par ailleurs les méthodes de gestion, évidemment, cela laisse interrogatif. Surtout quand on rapproche ce chiffre de 7 millions d'euros à la proposition que j'avais faite récemment, que vous aviez par ailleurs refusée, d'abonder d'un million d'euros un fonds de soutien aux travailleurs en lutte. Cela aussi laisse interrogatif.

Sur le plan environnemental, le projet que ce groupe souhaite développer est tout ce qu'il y a de plus énergivore ; les bulles, les vagues etc., ce n'est pas ce que l'on fait de mieux en matière écologique.

Permettez-moi de douter des retombées économiques quand on connaît le concept même de ces centres de vacances, qui sont totalement fermés, le but même de ces centres étant justement que le touriste consomme sur place, dans ce cadre de vie qui, il faut le rappeler, a été recréé complètement artificiellement.

Au-delà, vous savez très bien que la grande majorité des emplois créés concernent des temps partiels, des emplois précaires, et c'est d'ailleurs ce que soulignaient les collègues qui sont intervenus de façon critique sur ce rapport.

Vous parlez d'irresponsabilité ou de mépris pour les travailleurs peu qualifiés, pour le coup je trouve cela assez insultant.

Sur les infrastructures, les dessertes en eau, en électricité, la gestion des déchets, on sait très bien qu'une nouvelle fois ce sera payé par le contribuable.

Pour finir, sur le concept même des « Center Parcs », vous avouerez qu'en termes d'activité de loisirs, il y a mieux. Ce sont des usines à touristes, fermées, des loisirs à la chaîne, des activités payantes alors que la découverte de la nature doit être gratuite.

Avec ce projet, on prive les gens d'un accès libre et gratuit à la forêt avec toute une logique capitaliste de repli sur soi et d'individualisme.

Ce n'est pas ma conception du tourisme social que l'on doit développer ni de ce que devrait être une vraie politique de soutien à l'emploi ou une politique en faveur de l'environnement qui, en tout état de cause, ne doivent pas être liées à des logiques de rentabilité et à la consommation à tout prix.

Je voterai contre.

M. TURCAS.- Juste un mot. Je soutiens ce projet d'une façon magnifique. Que l'on vous donne 380 millions comme cela, cela n'existe pas. On vous les donne, vous les prenez. Ce n'est pas parce qu'il y a des irresponsables ici ce soir que l'on ne peut pas faire un projet comme celui-là.

Monsieur le Président et Jean-Louis Gagnaire, bravo !

... *Brouhaha...*

Mme PHILIPPE.- Je reste quelqu'un de responsable, toutefois ce projet me pose un problème.

En revanche, je fais confiance aux politiques portées par l'exécutif, et notamment les quatre points de l'accord-cadre, pour que la politique qui a été élaborée au sein de cet exécutif et votée dans cette Assemblée soit respectée. Je fais particulièrement confiance à ma collègue Christiane Puthod qui veillera à la qualité des emplois dans « Center Parcs ».

J'ai la conviction qu'il faut bousculer les choses, que si on acceptait de les bousculer, on pourrait inverser les choses et laisser les élus de Rhône-Alpes réfléchir et anticiper une approche globale et transversale du tourisme pour ensuite amener les autres à répondre à une sorte de cahier des charges qui intègre bien toutes les politiques que nous réfléchissons.

C'est à ce titre et par rapport à cette conviction qu'il y a urgence à faire de la politique autrement que je voterai contre ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons eu les explications de vote.

M. GIRARD.- Avec l'élan qu'a manifesté M. Turcas, notre groupe votera ce rapport. Je déplore simplement que l'on ait rouvert un mini débat. Chacun a eu le temps de s'exprimer.

En tous les cas, le groupe UMP prend acte sans retenue de cet enjeu économique sur ce territoire, qu'il attend avec impatience.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons passer au vote.

- Pour : groupes Communiste (sauf Mme Philippe et Mme Lebail-Coquet), PRG, Socialiste, UMP, MoDem, Centre.

- Contre : groupes des Verts, Mme Combet, groupe PGA, Mme Philippe

- Abstention : groupe Front national, Mme Lebail-Coquet et M. Grasset.

*** Le rapport est adopté.**

Rapport N° 09.11.450 : Reconnaître, valoriser, promouvoir l'occitan et le francoprovençal, langues régionales de Rhône-Alpes

M. LE PRÉSIDENT.- Je salue dans notre salle le maire de Saint Jean de Touslas, M. Gaby Villard, le président de l'association d'Education populaire et le président de l'Association des Amis du Vieux Saint-Jean qui organise la fête à l'ancienne de Saint-Jean-de-Touslas, haut lieu des langues régionales.

Vous avez tous rendez-vous pour la fête de Saint-Jean-de-Touslas qui se déroule à la rentrée.

Monsieur Deschamps.

(Monsieur Soulage prend la présidence de l'Assemblée.)

M. DESCHAMPS.- Monsieur le Président, mes chers collègues, après avoir introduit très rapidement ce rapport, je vais céder la parole à mon collègue Gérard Bertrand, que le président Queyranne a bien voulu désigner à ma demande comme élu référent pour les langues régionales.

Quelques remarques en guise d'introduction.

Ce moment où Conseillers régionaux de Rhône-Alpes, vous vous apprêtez pour la première fois, comme nous y sommes invités par la Constitution modifiée il y a 2 ans, à reconnaître les langues régionales, qui constituent notre patrimoine linguistique commun, est un moment

important, historique vraisemblablement pour ceux qui sont attachés à ces langues.

Je me permets d'insister sur ce point, cette reconnaissance des langues régionales ne se fait en aucune manière au détriment du français, dont la même Constitution rappelle en son article 2 qu'il est la langue de la République. Non seulement il ne serait pas sérieux de prétendre que le français serait menacé en France, singulièrement en Rhône-Alpes, par les langues régionales, mais nous estimons que si nous voulons défendre efficacement le français sur la scène internationale, à Bruxelles dans le cadre des institutions européennes ou à New York, nous serions beaucoup plus crédibles si nous faisons la preuve de notre attachement à la diversité culturelle et linguistique, en commençant par faire à nous-mêmes application de ces principes.

Quoi qu'il en soit, si la connaissance du français est bien évidemment obligatoire en France, l'apprentissage des langues régionales, comme le rappelle l'Association des Régions de France (ARF) dans sa Plate-forme, ne constitue en rien une obligation pour quiconque.

Le rapport que nous vous présentons aujourd'hui est l'aboutissement d'une démarche entamée voici plus de deux ans par la rédaction d'un cahier des charges d'une étude sur les langues régionales en Rhône-Alpes, étude qui a été attribuée après appel d'offres à l'Institut Pierre Gardette, de la Faculté catholique de Lyon, associé à plusieurs laboratoires spécialisés autour d'une équipe de chercheurs de haut niveau avec, comme conseiller scientifique, M. Jean-Baptiste Martin, Professeur de cultures et langues régionales, ancien doyen de la Faculté d'anthropologie et de sociologie de l'Université Lyon 2.

L'ensemble de ces universitaires nous a présenté un état des lieux des pratiques sociolinguistiques en Rhône-Alpes puis des préconisations pour l'élaboration d'une politique régionale.

Nous avons procédé dans le même temps à des échanges et à des interpellations très approfondies de l'ensemble des associations et des personnes intéressées par ces sujets dans notre région.

C'est au terme de tout cela que nous avons, après cette concertation approfondie, élaboré et que nous vous proposons la délibération qui est maintenant présentée par Gérard Bertrand.

M. SOULAGE.- Merci. La parole est donc à Gérard Bertrand pour cette délibération.

M. BERTRAND.- Je remercie tout d'abord le président Queyranne et Yvon Deschamps de m'avoir confié ce dossier sur les langues régionales et je me réjouis qu'il soit en débat aujourd'hui.

Il convient de rappeler d'une part, que la diversité linguistique contribue de manière déterminante à la diversité culturelle dont notre pays est depuis longtemps le défenseur sur la scène culturelle internationale et d'autre part, que l'UNESCO tire depuis quelque temps la sonnette d'alarme sur le phénomène de plus en plus préoccupant de la disparition programmée de très nombreuses langues, notamment des langues régionales. Il s'agit d'une menace analogue à celle qui pèse sur la biodiversité.

Les langues régionales de Rhône-Alpes sont l'occitan dans sa variété vivaro-alpine ou nord-occitan de l'est, essentiellement pratiquée en Drôme et Ardèche, et le francoprovençal dont les divers dialectes étaient autrefois très vivants dans tout le reste de la région, mais qui subsiste surtout en Savoie et en Haute-Savoie. C'est la langue savoyarde ou arpitan.

Ces langues sont bien vivantes, pour l'occitan dans de nombreuses régions françaises qui recouvrent près d'un tiers du territoire national, dans certaines hautes vallées alpines d'Italie et dans le Val d'Aran, et pour le francoprovençal dans tout le Val d'Aoste, en Suisse romande et dans le Piémont.

Nous vous proposons de reconnaître l'intérêt social, culturel et patrimonial du francoprovençal et de l'occitan, langues régionales de Rhône-Alpes, et d'adhérer à la Plate-forme des langues régionales élaborée par l'ARF, qui a été votée lors du congrès de Caen le 4 décembre 2008. J'insiste, après Yvon Deschamps, sur le fait que cette plate-forme n'est en aucune manière une machine de guerre contre le français, s'il était besoin de rassurer certains d'entre vous, ni n'implique aucune obligation pour personne d'apprendre les langues régionales.

Cette Plate-forme est un encouragement au plurilinguisme. Nous souhaitons seulement que cette notion, dont on s'accorde à reconnaître l'utilité dès qu'il s'agit de langues étrangères, s'applique à nos langues régionales ainsi d'ailleurs qu'aux langues issues de l'immigration.

Nous proposons la mise en place d'un comité de suivi composé de professionnels du Bureau de la commission « Culture » et d'un élu par groupe, comité animé par un élu référent et qui s'appuiera sur les compétences d'un conseiller scientifique sur vacation ou sur contrat.

Nous souhaitons ensuite sensibiliser les Rhônalpins en valorisant l'étude réalisée par l'Institut Pierre Gardette, en mobilisant nos supports habituels de communication interne externe et en soutenant les radios associatives non commerciales qui souhaitent créer ou diffuser des programmes de qualité dans les langues régionales de Rhône-Alpes.

Nous proposons, sans que cela suppose a priori de dépenses supplémentaires :

- ♦ d'ouvrir les procédures et les dispositifs régionaux à la problématique des langues régionales afin de valoriser leur dimension patrimoniale, par exemple à travers l'action du service régional de l'Inventaire général ou de la nouvelle Agence Culturelle régionale (NACre), du Fonds régional pour les associations des musées (FRAM), ou des bibliothèques (FRAB), des conventions patrimoniales avec les Départements.

- ♦ D'encourager la création par exemple au travers du fonds d'aide aux écrivains, l'aide à l'édition, la constitution de fonds à rotation lente dans la librairie, le soutien à la filière phonographique, le fonds de soutien à la création audiovisuelle, etc.

- ♦ De soutenir la médiation culturelle notamment à travers le Fonds pour l'innovation artistique et culturelle en Rhône-Alpes (FIACRE).

Nous souhaitons par ailleurs, cela nous paraît un élément très important, nous concerter avec les deux rectorats de Lyon et de Grenoble, notamment à travers le Conseil académique et des langues

régionales, pour faire progresser l'enseignement des langues et des cultures régionales.

Nous proposons à cet égard d'ouvrir les dispositifs tels que la carte M'RA, « Demain en main » ou « Soprano » à la question des langues régionales. Nous envisageons également de soutenir la recherche dans le cadre des dispositifs mis en place dans le Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Nous souhaitons également sensibiliser les jeunes aux bienfaits du plurilinguisme dans le cadre des Rencontres régionales des jeunes et des forums annuels de la jeunesse.

Quant à la vie associative, l'un des thèmes de l'appel à projets pour l'année 2010 choisi par le COREVA fait d'ores et déjà référence à la question du plurilinguisme et des langues régionales.

De même, et dans le respect des principes des politiques contractuelles qui prévoient que ce sont les territoires qui définissent la stratégie les acteurs locaux qui effectuent les choix prioritaires, les CDDRA pourront s'ouvrir à cette problématique, notamment en matière de signalétique, de tourisme ou de valorisation des produits du terroir. Les PNR qui le souhaiteraient pourraient de même promouvoir des actions bilingues ou de valorisation du patrimoine linguistique. Les PSADER pourraient ainsi valoriser la connaissance et la transmission des langues régionales par les acteurs du monde rural à la fois pour maintenir le lien social et pour renforcer l'attractivité des territoires.

En cohérence avec les axes du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, l'utilisation des langues régionales peut permettre de valoriser et de promouvoir les outils touristiques et agrotouristiques, ce que d'autres régions de France pratiquent régulièrement.

Enfin, des actions pourraient être conduites au sein de l'Eurorégion dans le cadre de nos relations avec la Catalogne. Yvon Deschamps peut témoigner de l'intérêt et de la chaleur avec lesquels nos interlocuteurs ont accueilli les propositions de coopération dans ce domaine au cours de la récente semaine de « Rhône-Alpes en Catalogne ». On peut rappeler ici que l'occitan est langue co-officielle en Catalogne du fait qu'elle est la langue du Val d'Aran.

Pour conclure sur une note plus personnelle, j'aurai une pensée pour Frédéric Mistral, ce très grand poète qui, je dois le rappeler, a été prix Nobel de littérature en 1904 pour l'ensemble de son œuvre en occitan, certains d'entre vous connaissent bien sûr *Mireille*. Il disait : « *Quau tèn la lengo tèn la clau* », « *celui qui tient la langue tient la clef* », la clef de son épanouissement personnel, mais aussi de la communication et de la bonne compréhension avec les autres.

Il disait également et je ne peux pas résister au plaisir de le dire en occitan puisque c'est ma langue maternelle, j'espère d'ailleurs que sur les bords de cette Assemblée, dans les interventions des groupes qui vont suivre, nous aurons le plaisir d'entendre parler le francoprovençal et l'occitan : « *Uno lengo es un clapas ; es uno antico fundamento ounte chasque passant a tra sa pèço d'or o d'argènt o de couire.* » ; « *une langue est comme ces tas de pierres rassemblés par la main de l'homme au coin des champs pour les rendre cultivables, elle repose sur d'antiques fondations où chaque passant a mis sa pièce d'or, d'argent ou de cuivre.* »

Aujourd'hui, on peut s'enorgueillir que Rhône-Alpes vienne à son tour glisser sa pièce dans ce trésor amassé depuis des millénaires en France et dans nos régions.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. SOULAGE.- Merci Monsieur Bertrand. Nous passons aux interventions des groupes.

Le premier groupe est le groupe UMP, Madame Noir.

Mme NOIR.- Notre groupe est tout à fait conscient de la valeur patrimoniale qu'il convient d'accorder aux langues régionales puisque nous avons voté sans discuter en Commission permanente l'aide aux associations qui, par leur action, participent activement à la conservation de ce patrimoine incontestable.

Saluons à ce propos l'action des associations le plus souvent animées par des bénévoles qui s'impliquent pour valoriser notre culture et nos racines autour du francoprovençal. Je voudrais citer en particulier M. Marc Bron, président de l'association AES, qui est présent dans cette salle.

Cependant, nous pensons que le plan proposé aujourd'hui par vos services ne correspond pas aux préoccupations actuelles de nos concitoyens. Il ne correspond pas par son caractère excessif, malgré les amendements que vous lui apportez devant le tollé de vos propres élus, et par son caractère totalement inopportun dans la situation actuelle de notre pays.

Même s'il vous vaudra quelques voix lors du scrutin de mars prochain, ce seront probablement des voix que vous avez déjà séduites par tous les moyens que vous avez mis en œuvre.

Monsieur le Président, la démocratie que vous appelez « participative », ce n'est pas seulement convoquer des gens pour leur prendre des idées, c'est aussi apporter à nos concitoyens des réponses à leur souci de vie quotidienne.

C'est pourquoi le groupe UMP vous suggère de retirer ce dossier afin qu'il soit examiné en des temps meilleurs, de faire évaluer le coût pour la Région de toutes les mesures de soutien que vous venez de nous énumérer et de consacrer ces fonds et ces temps de réflexion et de débat à la sauvegarde de nos entreprises francoprovençales et à celles des emplois concernés.

Le groupe UMP, qui a bien voté l'aide aux associations existantes et qui revotera lorsque cela se présentera, ne souhaite pas participer au débat de ce soir. L'urgence aujourd'hui est de sortir de la crise mondiale grave en se préparant à un monde nouveau et pas d'ergoter pour savoir dans quelle langue on va rédiger les étiquettes des produits régionaux.

Chaque chose en son temps.

M. SOULAGE.- Merci Madame. Pour le groupe Centre, Monsieur Cornillet n'est pas là, Monsieur Giroud.

M. GIROUD.- Merci Monsieur le Président. Thierry Cornillet a dû s'absenter, je serai donc très bref.

Ce rapport me semble tout à fait bien pensé sur le plan culturel. La richesse de la diversité des langues à travers le territoire est un lien entre les hommes. Mais souvent, cela s'arrête aux limites de ces territoires.

Moi qui suis d'une culture rurale, j'ai entendu mes ancêtres, grands-parents, parents, me dire qu'ils avaient souffert très fortement d'être dans un environnement où l'on parlait le patois. Ils ont eu ensuite énormément de difficultés à rattraper le temps perdu de leur première enfance, condition incontournable pour bien rentrer dans la formation. Je m'interroge donc sur la priorité qui est donnée à ce dossier.

D'autant plus que l'on regrette aujourd'hui que beaucoup de jeunes Français, à un âge avancé de leur adolescence, maîtrisent mal la langue française, qui est la première nécessité pour rentrer dans l'activité et se confronter au monde d'aujourd'hui.

Merci.

M. SOULAGE.- merci. Pour le groupe Radical de Gauche, Madame ORY.

Mme ORY.- Chers collègues, la culture est une grande part du tourisme. Nous avons passé du temps sur le domaine du tourisme, ceci irriguera tout ce que nous avons à faire valoir sur notre terroir.

S'il est un domaine qui transcende les clivages, c'est bien celui des langues régionales, je le croyais, dont tout le monde mesure combien elles constituent un pan important de notre héritage culturel.

Une citation : *« Il y a sans doute beaucoup de langues différentes dans le monde, mais aucune n'est sans signification. »* Cette formule que nous faisons nôtre n'est pas d'un radical mais de Saint-Paul, preuve s'il en était besoin au passage que les Radicaux de Gauche savent citer toutes les sources lorsqu'elles sont pertinentes.

Reconnaître, valoriser, promouvoir l'occitan et le francoprovençal sont en tout cas des objectifs que le groupe PRG fait sien à part entière. Il est d'autant plus important de le faire maintenant que ces langues-là sont objectivement en danger, même si nombre de nos anciens perpétuent encore avec bonheur la tradition orale.

Au-delà de la démarche culturelle, beaucoup d'éléments de ce rapport méritent d'être soutenus et nous trouvons à ce sujet judicieux de mobiliser les dispositifs régionaux existants pour ce faire.

Nous sommes particulièrement sensibles à l'idée de favoriser l'enseignement des langues régionales dans les lycées en concertation

avec les autorités académiques, et de prévoir dans la foulée, si j'ose dire, un soutien à la recherche universitaire dans ce domaine.

Tout aussi pertinent est le projet de conclusion de contrats d'objectifs avec les associations qui œuvrent en faveur des langues régionales, le COREVA à travers ses appels à projet soutiendra des associations, mais une procédure contractuelle permettra incontestablement d'en augmenter la dimension.

Je ne reviens pas sur les autres aspects positifs du dossier.

Je souhaite en revanche émettre un bémol sur le premier point du gras du rapport relatif à l'adhésion à la Plate-forme des langues régionales de l'Association des Régions de France. Le bémol ne porte pas sur le projet dans son ensemble mais sur un élément précis : la mise en place, avec les Régions qui en feront la demande, de conventions pour le développement du bilinguisme dans le cadre des contrats de projets.

La République est une et indivisible et la langue de la République est le français, le vice-président Deschamps l'a rappelé. Que les Régions, à travers leur action culturelle, touristique, promeuvent une langue régionale est très bien. Que les Régions dans le cadre de documents officiels tels que les contrats de projets et, plus encore, dans le cadre de services publics, instaurent le bilinguisme, nous n'y sommes pas clairement favorables.

La promotion de l'occitan, du francoprovençal et c'est vrai pour toute autre langue régionale, ne nous paraît pas devoir passer « *par la prise en compte du bilinguisme dans les services publics à direction nationale telles que la Poste, la SNCF, l'ANPE.* »

A ouvrir ce champ-là, on pourrait demander un jour à un fonctionnaire du Pas-de-Calais qui souhaiterait être muté à Annecy de justifier d'une bonne pratique du francoprovençal pour prétendre au poste.

Attention à ce que, sous couvert de bonnes intentions, nous ne créions une nouvelle forme de discrimination.

Mais vous allez nous répondre à la faveur du débat sur un amendement. Je ne doute pas que le vice-président Deschamps pourra lever les interrogations et les craintes qui sont les nôtres.

Cela étant, nous voterons ce rapport en soutenant vos propos. Les langues régionales font partie intégrante de notre héritage collectif. En écho, nous vous livrons la parole de Leïla Shahid : « *Quand l'héritage n'est plus dans la terre, il passe dans la langue et la connaissance que l'on peut emmener n'importe où.* »

C'est donc que la langue enracinée à notre vie est une alliée de la liberté et c'est dans cet esprit que nous adhérons à cette pensée que l'on peut arracher l'homme du pays mais que l'on ne peut pas arracher le pays à l'homme.

Je conclurai par un questionnement. N'est-il pas rassurant de constater qu'à l'époque de la construction de l'Europe, de l'ouverture du monde à tous par les moyens les plus accélérés, chacun de nous tourne inévitablement son regard vers son territoire natal comme s'il était son centre de gravité sans lequel il ne pourrait vivre ?

Chers collègues, *gramaci, merci ben*, merci.

M. SOULAGE.- Pour le groupe MoDem, Madame Condemine.

Mme CONDEMINE.- Le choix de promouvoir des langues locales telles que l'occitan et le francoprovençal correspond, on le comprend à la lecture du rapport, à une véritable volonté de la part de notre collectivité de défendre une partie de l'histoire et de la culture de notre territoire. Cette volonté, nous la partageons parce que nous sommes conscients de l'identité spécifique de notre région et attachés à ce que celle-ci soit conservée.

Reconnaître l'existence de ces langues et la pratique qui peut en être faite dans certaines parties de notre territoire est une façon de conserver la mémoire de notre région à l'heure où celle-ci n'existait pas encore en tant qu'entité territoriale.

La Constitution, ainsi qu'un certain nombre de déclarations et de conventions européennes et internationales, garantit le respect des langues régionales et leur participation au patrimoine et à la culture de la nation.

Il apparaît cependant nécessaire de fonder la position de la Région sur des faits historiques incontestés comme, si l'on prend l'exemple de la Savoie, la prédominance historique du français, qui est

depuis l'origine la langue parlée dans cette zone, aussi bien dans les administrations que par la population.

J'en veux pour preuve la phrase de Montaigne prononcée au XVI^e siècle au Mon-Cenis alors qu'il allait en Italie : « *Ici, on parle français.* »

La seule autre langue utilisée à cette époque en Savoie était le latin, et les rares écrits en patois datant du XVIII^e et du XIX^e siècle furent ceux des lettrés. Ainsi, la promotion du patois, en Savoie comme en Provence, est le fait d'intellectuels et non pas d'une pratique populaire, et les différents patois parlés en région Rhône-Alpes viennent d'une série de dialectes locaux connaissant de fortes disparités de vocabulaire entre eux.

Ainsi, que la Région veuille s'ajouter à la liste des défenseurs des langues locales est une chose. Qu'elle propose dans son dispositif des mesures quelque peu disproportionnées, voire parfois abracadabrantes, en est une autre.

J'évoque seulement ici les points qui me semblent être les plus éloquents et qui ont été évoqués notamment par Marianne Ory juste avant.

Dans un premier temps, je relève que vous mettez en avant dans votre rapport les deux langues locales comme une réalité transfrontalière créant du lien avec l'Eurorégion Alpes-Méditerranée ou Les Quatre Moteurs de l'Europe. Pensez-vous réellement que les Italiens et les Français, par exemple, lorsqu'ils se rencontrent parlent francoprovençal ?

La reconnaissance et la promotion des langues locales est une chose que nous souhaitons encourager, mais il nous paraît important de le faire de façon proportionnée.

Soyons réalistes, sur 6 millions de Rhônalpins, combien aujourd'hui parlent et comprennent l'occitan ou le francoprovençal ? J'ai cherché le chiffre dans votre rapport, mais il n'y figure pas.

C'est donc pour une proportion inconnue de la population rhônalpine - mais soyons honnêtes, probablement une très faible proportion - que vous souhaitez traduire les panneaux de signalisation en francoprovençal ou en occitan.

A l'heure où la mauvaise maîtrise de la langue anglaise par les Français est un fait connu de tous et fait sans cesse l'objet de propositions de réforme dans différents rapports traitant de l'enseignement, croyez-vous vraiment que la généralisation du bilinguisme français-francoprovençal ou occitan soit essentielle ?

Il ne s'agit pas ici de promouvoir l'anglais comme la seule langue qu'il faille savoir parler, mais c'est un fait, l'anglais est aujourd'hui la langue qui permet de communiquer avec le plus grand nombre de personnes, et dans notre région, promouvoir l'allemand, l'italien, l'espagnol comme langues transfrontalières est autant une pratique à encourager.

Cela n'empêche certes pas de promouvoir les langues régionales par des actions culturelles qui la mettent en avant comme un élément du patrimoine. Cela n'empêche pas non plus de satisfaire les envies d'une part de la population rhônalpine d'apprendre ces langues par le biais d'enseignements spécifiques et optionnels. Mais de là à encourager la prise en compte dans les services publics type SNCF, où aucune annonce n'est faite pas même en anglais, il y a un pas, et cela ne nous paraît vraiment pas réaliste ni même pertinent de le franchir.

En conclusion, nous souscrivons bien sûr à la défense de la diversité linguistique et nous serons attentifs aux résultats des travaux que des universitaires sont en train de conduire sur l'usage du francoprovençal notamment, car il s'agit bien d'une culture commune aux régions de cette aire francoprovençale et donc, bien sûr, d'une histoire commune. C'est en cela que réside la principale richesse. Nous soutiendrons en l'espèce toute action de mobilisation, de sensibilisation, notamment à travers les dispositifs régionaux.

Mais il ne nous semble pas opportun d'adhérer à la Plateforme de l'ARF tel que cela nous est présenté dans le rapport non amendé car nous ne souhaitons pas ouvrir la porte à une forme de communautarisme, même sous couvert d'une ouverture culturelle. Merci.

M. SOULAGE.- Merci Madame. Pour le Groupe Front national, Monsieur Gollnisch.

M. GOLLNISCH.- Le rapport que vous nous proposez est a priori extrêmement sympathique, il comporte d'ailleurs des passages

intéressants et même intellectuellement honnêtes, je pense en particulier à l'exposé que vous faites et au rappel bienvenu de la haine que vos grands ancêtres, je parle en particulier pour mes collègues de Gauche, avaient des langues particulières quand Barrère à la Convention s'écrie : « *Le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton, l'émigration et la haine de la République parlent allemand, la contre-révolution parle italien et le fanatisme parle basque. Cassons ces instruments de dommage et d'erreur.* » Ou les propositions de l'Abbé Grégoire tendant à anéantir les patois et à universaliser l'usage de la langue française, l'Abbé Grégoire que vous avez cependant récemment fait entrer au Panthéon.

La démarche que vous avez est une démarche sympathique, surtout s'il s'agit d'une démarche patrimoniale. Nous y souscrivons. Tout ce qui est du domaine de la recherche linguistique, de la conservation, de la tradition, « identité », « tradition », « enracinement », on dirait parfois, à vous lire, que la réaction est en marche et d'une certaine façon je ne serai pas le dernier m'en réjouir.

Cependant votre démarche est artificielle.

D'abord parce que les langues auxquelles vous faites référence sont hélas en grande partie des langues mortes. Les efforts de vos prédécesseurs ont réussi, ces langues ont pratiquement disparu faute de locuteurs, elles sont confinées au monde rural et à une population souvent âgée. Elles ne disposent pas de vocabulaire moderne et technique. Des langues beaucoup plus enracinées dans leur territoire comme l'arabe en Afrique du Nord ont exactement le même problème.

Madame Noir, Madame Ory, Madame Condemine ont exprimé des craintes parfaitement légitimes.

Artificielle, votre démarche l'est aussi parce que vous nous proposez un kaléidoscope de mesures extraordinairement ambitieuses sans le moindre effort de chiffrage de vos propositions, parfois raisonnables mais souvent, hélas, délirantes.

Artificielle enfin parce que ces langues n'ont malheureusement pas d'unité. L'occitan n'est pas seulement le provençal, illustré, c'est vrai, par Mistral, par le Félibrige, célébré par Maurras, le provençal

n'est pas le gascon qui n'est pas le parler du Limousin, et la reconstitution d'un occitan uniforme est une reconstitution artificielle.

De la même façon qu'en Bretagne, le parler du Trégorois n'est pas celui du Bigouden ni du Léonard, que le dialecte alsacien de Strasbourg – et je sais particulièrement de quoi je parle – n'est pas celui de Mulhouse, d'Altkirch ni de Haguenau.

Si le francoprovençal parlé en France, mais aussi en Italie et en Suisse, a aujourd'hui du mal à survivre, c'est qu'aucun de ces dialectes n'a pris de véritable importance. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est Mme Henriette Walter, professeur de linguistique à l'Université de Haute Bretagne, directrice du laboratoire de phonologie à l'École pratique de Hautes Etudes dans son livre passionnant *L'aventure des langues en Occident*.

Que vous le vouliez ou non, l'imprimerie de la langue écrite dans un premier temps, avec son corollaire l'uniformisation des règles d'orthographe et de grammaire, a unifié la langue d'oïl. Rien de cela malheureusement ne s'est produit pour les langues dont vous parlez.

La radio, la télévision ont accentué ce phénomène d'unification qui paradoxalement aujourd'hui est une condition du maintien de la diversité. Car, mes chers collègues, vous ne l'avez pas sans doute réalisé, mais la véritable langue régionale dont il convient d'assurer la défense, c'est le français ! Le français n'est plus une langue internationale de premier plan, il n'est plus la langue diplomatique qu'il était, il n'est pratiquement plus une langue scientifique.

Dans ma spécialité, le droit international, lorsque j'ai commencé mes études il existait des revues entièrement en français. La revue grecque, la revue hellénique de droit international était en français, de même que la revue polonaise, la revue égyptienne, la revue roumaine. Aujourd'hui c'est fini.

Je pense qu'il en est de même dans toutes les disciplines scientifiques, biologiques, des sciences sociales ou autres.

Le français aujourd'hui est battu en brèche par l'anglais, mais il est aussi moins parlé - je ne comparerai même pas au chinois, au russe, à l'hindi ou à l'espagnol - que l'indonésien, que le bengali ou que le telugu.

Alors commençons par le commencement, commençons par demander à M. Rocard de ne pas scandaliser ses collègues du Parlement européen italiens francophones et francophiles en s'exprimant en anglais devant la commission à laquelle il appartenait.

Pire, compte tenu de la dégradation de notre système éducatif, le français est une langue imperméable aujourd'hui même à beaucoup de petits Français. Le niveau du baccalauréat, tout le monde le sait, chacun en convient en privé, personne ne le reconnaît en public, est sensiblement inférieur à celui du certificat d'études primaires d'avant la première guerre mondiale. Oui, c'est vrai.

J'ai été doyen d'une faculté linguistique où l'on enseignait 27 langues étrangères, il y en avait pour beaucoup d'étudiants, pourtant disponibles, intelligents, travailleurs, désireux de se faire une place au soleil, une vingt-huitième qui était le français.

Monsieur Deschamps, vous nous avez donné des assurances selon lesquelles le programme que vous nous proposez ne porte pas atteinte au français, mais en réalité, le temps, l'énergie, l'intelligence des jeunes comme des moins jeunes sont des quantités limitées, et ce qu'ils donneront à l'étude ou à la pratique artificielle d'une de ces langues régionales sera en réalité enlevé à la connaissance du français.

Si vous voulez vraiment favoriser l'accès à ces langues, l'occitan et le francoprovençal, encouragez l'étude du latin, toutes ces langues sont des variétés du bas latin. Le latin a été pour moi la clef qui m'a permis d'accéder à la lecture sans difficulté de l'espagnol et de l'italien, à la compréhension et à la pratique orale et écrite du portugais, à la compréhension partielle du roumain, et il m'a été utile jusque dans l'étude du japonais.

En encourageant l'étude du latin, vous rejoindrez une tradition bimillénaire dans le domaine de l'histoire, de la philosophie, du droit. Une tradition depuis plus de 20 siècles puisque Descartes et Leibniz, autant en philosophie qu'en sciences, écrivaient encore dans cette langue.

Nous avons cherché dans les huit propositions que vous nous proposez celles qui pouvaient trouver grâce à nos yeux. Leur caractère imprécis, réaliste et parfois même pervers en ce sens que l'on a parfois

l'impression que vous voulez détricoter la France, nous conduit malheureusement à ne pouvoir en accepter aucune.

M. SOULAGE.- Merci. Nous passons au groupe du Parti de Gauche, Monsieur Jehanno.

M. JEHANNO.- Le francoprovençal et l'occitan, les deux langues régionales de Rhône-Alpes au centre de l'étude réalisée par l'Institut Pierre Gardette, sont caractérisées comme en déclin, les usagers étant peu nombreux et âgés, l'usage quotidien, je cite, « *est de plus en plus rare, la transmission familiale de la langue est presque interrompue.* »

Dans ce contexte, il est en effet judicieux, nous vous l'accordons, de contribuer par une délibération solennelle à reconnaître, valoriser, promouvoir ces deux langues ancestrales en extinction prononcée, langues dont l'intérêt ethnologique et culturel est sans conteste, langues dont l'étude permet de mieux en déceler les traces encore vivaces dans le français populaire d'aujourd'hui avec ses expressions riches de la Croix Rousse à la Plaine de l'Ain, du Trièves à l'Ardèche méridionale.

Notons ainsi que, l'étude le souligne, l'ensemble des langues parlées en Rhône-Alpes constituent un ensemble écologique unique fait non seulement du français standard et du parler régional, du francoprovençal et de l'occitan, mais également et surtout des langues issues de l'immigration, encore bien vivantes celles-là, dans le carrefour des civilisations que constitue notre région, immigration italienne, espagnole, portugaise en particulier dans les périodes de lutte et de résistance contre le fascisme, immigration du Maghreb, berbère, arabe, immigration africaine jusqu'à l'époque postcoloniale d'aujourd'hui, immigration des terres lointaines de l'Orient.

Si nous adhérons à ces considérants, quoiqu'il faudrait une discussion philosophique et historique plus approfondie pour revenir sur l'appréciation de la Révolution française, sur laquelle se prononce le maigre du rapport et sur laquelle à renchéri Bruno Gollnisch, nous sommes catégoriquement opposés à ce que la valorisation des langues régionales se traduise par leur prise en compte « *dans les services publics à direction nationale, notamment la Poste, la SNCF, l'ANPE* »

(Pôle Emploi aujourd'hui, nombreux sont ceux à y avoir fait référence), services par ailleurs dont le caractère public est bien menacé.

Nous y sommes opposés, non seulement pour la raison que cela ne serait pas adaptée à notre réalité régionale, mais, dussions-nous être ringards, et après tout nous avons reçu quelques « costards » précédemment, parce que nous défendons le français comme langue de la République française (c'est l'article 2 de la Constitution). Concernant cette Constitution, la place accordée depuis le 21 juillet 1998 aux langues régionales en tant que patrimoine de la France nous convient très bien, n'exacerbons pas les différences, privilégions le « vivre ensemble ».

Notons par ailleurs, pour revenir à la citation précédente, que les points de suspension n'écartent pas ni la justice, ni la police. Ainsi se prononce la Plate-forme de l'ARF. Plate-forme adoptée sans doute à la légère après un repas manquant, lui, de légèreté, et à laquelle la Région Rhône-Alpes se propose d'adhérer. Je vois Yvon sourire, il est vrai que je me tiens très bien à table également, mais à l'heure qu'il est, ma digestion est faite et je ne mangerai pas du plat qu'il me présente, dussè-je entendre de ta part - mais cela m'étonnerait - une messe en latin, cela ne me ferait pas plus avaler le plat que tu nous présentes. Merci.

M. SOULAGE.- Pour le Groupe des Verts, Monsieur Louvet.

M. LOUVET.- La reconnaissance des langues régionales est un thème à la fois nouveau et ancien. Le Groupe des Verts ne peut que se réjouir de voir celles-ci enfin reconnues.

Malgré tout, ce que nous venons d'entendre ces dernières minutes me laisse perplexe. Nous avons eu un beau rapport, tout le monde s'en félicite mais tout le monde dit également : « Surtout n'en faisons pas trop. »

L'histoire de notre pays, et particulièrement de la III^e République, ne s'est pas particulièrement montrée tendre avec les langues régionales. Soucieux de cimenter définitivement l'unité nationale, les instituteurs, les hussards noirs de cette République-là, ont mis beaucoup d'énergie à la fin du XIX^e et au début du XX^e à extirper de la vie quotidienne des élèves de l'école publique tout ce qui était patois

et parlars locaux. Une violence symbolique, selon le concept de Pierre Bourdieu, s'est longtemps exercée sur les cultures régionales de France.

L'unité de la nation s'est souvent faite contre les régions et leur langue.

Les langues régionales font partie du patrimoine immatériel de la France. S'il est heureux que depuis l'année dernière, la Constitution dispose que les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France, il est temps que leur place soit réellement reconnue.

La loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école, loi Fillon du 24 avril 2005, a réduit très fortement la place de l'enseignement des langues régionales à l'école primaire, aux collèges et lycées. Ceci est inquiétant, alors que des précédents ministres de l'Education, messieurs Savary, Bayrou, Allègre et Lang avaient mis en place une réglementation favorable aux langues vivantes régionales.

Il existe deux langues régionales en Rhône-Alpes, le francoprovençal que bon nombre de locuteurs préfèrent appeler arpitan, et l'occitan. Je ne vais pas citer à nouveau Mistral dont on a déjà parlé plusieurs fois.

Il faut respecter les langues régionales, respecter leurs locuteurs et permettre à ces langues de vivre. Cela passe forcément par une reconnaissance.

Les défenseurs des langues régionales se prévalent d'un esprit de tolérance, d'acceptation des cultures minoritaires. Le refus de cette expression n'aboutirait qu'à exacerber un sentiment d'injustice, et il ne s'agit pas de langue de bois.

La défense du français n'est pas contradictoire avec la défense des langues de France, avec la défense de la diversité culturelle, de notre patrimoine que chacune des langues régionales constitue.

Alors que nous nous battons pour la diversité culturelle, devrions-nous considérer que parce qu'une langue est minoritaire, elle est moins digne d'intérêt ? Quelqu'un dont on connaît la culture et la langue d'origine aura plus envie de s'intégrer que si on lui impose des mutilations.

Ce n'est pas de l'altruisme mais de l'égoïsme.

Nous avons besoin de la diversité culturelle et linguistique. Ces propos ne sont pas de moi mais de M. Bengio, qui a fait un travail remarquable sur ce dossier.

N'oublions pas que le mot « amour » a été légué à la langue française par les troubadours occitans.

Mais cet excellent rapport n'est qu'un début, qu'une première marche. L'étude, la conservation, la protection, la mise en œuvre des langues régionales sont certes essentielles, cependant il faudra aller plus loin pour concrétiser ce rapport, il faudra par la suite d'autres délibérations et l'inscription de moyens pour réellement appuyer les langues régionales.

Il faudra aussi bientôt prendre en compte les langues issues de l'immigration, qui sont régionales ou minoritaires au même titre que l'arpitan ou l'occitan, puisqu'elles sont parlées sur notre territoire.

Je vous remercie.

M. SOULAGE.- Merci. Madame Vieux-Marcaud pour le groupe Communiste.

Mme VIEUX-MARCAUD.- Ce dossier propose de préserver le patrimoine culturel de notre région, un patrimoine immatériel, donc d'autant plus fragile.

Chaque être humain porte inscrite en lui l'histoire de l'humanité et, à ce titre, chaque individu répond aussi aux critères de sauvegarde du patrimoine mondial de l'humanité et devrait être protégé de toute agression et de toute destruction. Vaste programme assurément, projet politique obligatoirement.

Chacun d'entre nous porte et transmet cette mémoire culturelle universelle qu'il enrichit et diversifie de sa singularité et de celle de son groupe, aussi petit soit-il. Et nous portons tous, individus et politiques, cette mémoire. Dans le même temps, nous préparons l'avenir de nos enfants.

Aujourd'hui, nous leur préparons une éco-planète, une terre propre et durable, ce qui est légitime. Mais une terre où ne s'enracine pas l'histoire de ses habitants, une terre où chacun se croit l'inventeur du vent ou de la pluie, où chacun croit être le seul vertueux détenteur des

nouvelles vérités est une terre sans ancrage, à la dérive, où l'individualisme règne en maître.

Préserver et promouvoir les langues régionales, c'est à notre tour parler une langue de sagesse et de démocratie. Tous les individus, tous les territoires ont une richesse à transmettre qui vient de la différence.

C'est, aussi paradoxal que cela puisse paraître, parler d'intégration. Les grandes entités, à bien y regarder, ne sont que la somme de minorités qui ont pour un temps des préoccupations communes.

C'est aussi donner aux jeunes l'occasion d'apprendre des langues qui étaient l'expression des ruralités fondatrices de notre pays, des langues peu parlées aujourd'hui, comprises par une minorité, mais une langue qui s'enracine, une langue qui enracine est une langue de partage et d'entraide.

Le Groupe Communiste votera ce rapport communiste qui vise à conserver, à protéger, à valoriser ce patrimoine immatériel que sont les langues régionales, qui vise aussi à le faire vivre avec et par nos politiques et particulièrement en direction des jeunes générations.

M. SOULAGE.- Merci Madame. Monsieur Moille, dernier orateur pour le Groupe Socialiste, Ecologiste et Apparentés.

M. MOILLE.- Merci, Monsieur le Président. Nous tenons par cette intervention à saluer l'initiative de notre collectivité qui, par cette délibération, franchit un pas supplémentaire vers la reconnaissance de nos langues régionales.

A cette occasion, je voudrais saluer la présence dans notre hémicycle de nombreuses personnalités qui n'ont pas hésité à effectuer un long déplacement et qui portent une oreille attentive à notre débat. Je citerai plus particulièrement Marc Bron, Président de l'Association des enseignants de savoyard francoprovençal et coordonnateur du Groupe international de travail sur le francoprovençal, M. Jean-Claude Rixte, président de la section régionale de l'Institut d'études occitanes, ainsi que les chercheurs qui ont mené à bien l'étude passionnante qui a nourri ce rapport, MM. Bert, Costa et le Professeur Martin.

Nous les remercions très sincèrement.

Nos félicitations s'adressent, bien évidemment, à Monsieur Abraham Bengio grand ordonnateur de cette délibération et qui nous a éblouis par ses connaissances linguistiques.

Cette délibération va ainsi dans le sens de notre engagement pris en 2004 de rapprocher la Région des Rhônealpins. C'est aussi un geste fort et attendu que nous adressons à toutes celles et tous ceux qui militent en faveur de cette reconnaissance et patientent depuis de nombreuses années. Beaucoup d'entre eux m'ont déjà exprimé leur grande satisfaction.

S'agissant du francoprovençal, qui m'est plus familier compte tenu de mon implantation géographique, la Région finance déjà l'Institut de la langue savoyarde et les Conseils généraux aident l'Association des enseignants de savoyard/francoprovençal ; l'État, lui, fait toujours la sourde d'oreille. À l'examen du baccalauréat, une douzaine de langues régionales font l'objet d'épreuves obligatoires ou facultatives, parmi lesquelles le basque, le catalan, l'occitan, le corse ou l'alsacien. Quid du francoprovençal, appelé encore arpitan ou savoyard ?

Le savoyard est enseigné dans l'Académie de Grenoble, ce qui devrait lui conférer un certain statut. Pourtant l'ex-ministre de l'Éducation nationale, Monsieur Xavier Darcos n'a pas voulu autoriser les lycéens qui le demandaient à présenter cette option au baccalauréat. Ces élèves étaient pourtant soutenus par la population locale, par de nombreuses associations et par les élus, dont plusieurs parlementaires. Ces lycéens ont vécu cela comme une véritable discrimination. Monsieur Darcos a écrit, je cite, « *le francoprovençal n'a pas de véritable identité linguistique et il n'est parlé que dans un étroit sillon rhodanien* ».

La vérité est que cette langue est la langue traditionnelle présente dans tous les départements de Rhône-Alpes, pour certains en partie, pour d'autres dans leur totalité. Elle est reconnue comme langue de France par le ministère de la Culture depuis 2002 et par la Constitution italienne depuis 1999.

Le savoyard parlé en Rhône-Alpes est une variété du francoprovençal qui est parlé en Suisse voisine, ainsi qu'en Italie, dans le Val d'Aoste et dans le Piémont. Il s'agit de la même langue, mais dont

l'accent est variable selon les localités. Il est encore un lien très fort entre toutes ces régions.

Un récent sondage, effectué par l'Université de Savoie avec la collaboration de M. Bron, montre que 71 % des personnes interrogées souhaitent conserver le savoyard et 4 sur 5 reconnaissent l'avoir entendu dans une conversation.

Le francoprovençal fait l'objet de nombreuses manifestations théâtrales, une quarantaine de spectacles annuels attirent plus de 10.000 spectateurs. Il est utilisé dans des bandes dessinées comme dans des romans. Comme l'occitan, il constitue un élément fort de notre culture régionale.

Le francoprovençal ou l'occitan permettent de créer des liens entre les générations, mais aussi entre les nouveaux venus et la population autochtone, notamment dans le cadre de concours scolaires ou de cours du soir.

De plus, nos anciens, en maison de retraite sont très souvent bilingues français-francoprovençal ou occitan, et ils sont heureux de pouvoir communiquer avec le personnel soignant quand celui-ci le comprend ou le parle.

S'agissant de l'occitan, de nombreux collègues, élus notamment de l'Ardèche et de la Drôme (je pense en particulier à notre collègue et Vice-président Jean Besson), pourraient parler ici mieux que moi de cette langue, encore bien vivante chez eux et dont le dialecte le plus parlé en Rhône-Alpes a été clairement influencé par le francoprovençal.

Nous avons l'occitan en partage avec de nombreuses régions françaises, avec le Piémont en Italie, mais aussi avec la Catalogne, puisque d'une part l'occitan y est langue co-officielle, grâce au Val d'Aran, et que d'autre part il y a intercompréhension entre le catalan et l'occitan - un atout que nous pourrions mettre à profit.

L'occitan, cette langue grâce à laquelle nous nous rattachons à l'une des cultures les plus brillantes de l'histoire européenne, celle qui a inventé par exemple *la fin amors*, comme vient de le citer notre collègue Louvet, l'amour courtois, mérite certainement que la Région s'attache à le valoriser et à le promouvoir. Nous avons du reste déjà

commencé, en soutenant par exemple les activités de la section régionale de l'Institut d'Etudes Occitanes ou la présence de nos artistes à l'Estivada de Rodez.

La Région est motrice dans ce domaine, elle se doit de convaincre, de construire et de conduire un projet global en étroite collaboration avec les autres collectivités territoriales et l'État.

Réjouissons-nous de l'engagement de notre collectivité en faveur d'une politique de diversité linguistique et surtout accentuons notre action pour encourager, soutenir et développer les nombreux projets littéraires, artistiques, touristiques, patrimoniaux ou associatifs qui tous, tendent à mettre en valeur nos langues régionales et ainsi participent à la promotion de la région Rhône-Alpes.

« On vu avanci avoué nutres lengues et on a l'accouet pè cen : les zhen comptant su nos », c'est-à-dire : « Nous voulons avancer avec nos langues et nous avons l'énergie nécessaire car la population compte sur nous. »

Arvi pa !

Comme vous l'avez compris, Monsieur le Président, Chers collègues, le Groupe Socialiste, Ecologiste et Apparentés exprimera un vote favorable.

M. SOULAGE.- Merci Monsieur Moille. Je vais donner la parole rapidement à M. Deschamps et à M. Bertrand. Auparavant, je voudrais juste dire un mot à l'écoute de ce débat passionnant.

J'ai été frappé par le travail que tout le monde a accompli. Je ne suis pas, comme vous, spécialiste de toutes ces questions, mais il y a un argument que je ne trouve pas très bon pour récuser cette délibération.

Il m'arrive comme beaucoup de rencontrer des Catalans, je suis toujours frappé, notamment en Catalogne, vous l'avez d'ailleurs dit d'une certaine façon, Monsieur Gollnisch, par le fait que plus on apprend une langue, plus on apprend de langues, plus on est ouvert à l'autre, plus il est facile d'en apprendre d'autres.

L'argument qui consiste à dire qu'il vaut mieux commencer par l'anglais ou une autre langue me paraît donc assez léger.

L'apprentissage des langues en soi est une bonne chose, on le constate en Catalogne, nos étudiants vont avec un immense plaisir là où l'on parle au moins deux langues, voire plus, souvent trois ou quatre.

C'est une remarque tout à fait personnelle.

Monsieur Deschamps.

M. DESCHAMPS.- Dans le cadre d'un débat dont la richesse a été démontrée par les propos, le prétexte de base de votre intervention, Madame Noir, m'a un peu choqué : ce ne serait pas le moment de parler de cela parce que la crise rôde, que la précarité s'installe dans ce pays. Je vous suggère d'aller jusqu'au terme de ce propos : on arrête Jazz à Vienne, le Festival d'Avignon demain, Les Nuits de Fourvière, etc. Ce n'est pas non plus le moment, si on se fonde sur ce principe.

C'est toujours le moment de parler de choses sérieuses et importantes. Que vous ne soyez pas persuadée de ceci est un point de vue que je respecte complètement, mais il n'est pas de moments spécifiques pour parler ou ne pas parler encore une fois de choses sérieuses.

Chacun a estimé que le problème des langues est tout à fait fondamental pour les relations entre les groupes sociaux et les hommes. Nous savons tous la fragilité de notre société, combien elle est parcourue par des flux migratoires, par des contradictions internes. Nous savons tous aussi combien la langue française est de moins en moins dans la dimension internationale, les parlementaires européens le savent mieux que moi sans doute, et combien elle est battue en brèche par l'anglais notamment. Est-ce une raison pour renoncer à affirmer nos racines et notre patrimoine commun ?

Nous sommes ici en région Rhône-Alpes. J'ai tendance à considérer qu'il est deux points qui fondent une identité à cette construction administrative qu'est la Région Rhône-Alpes : d'une part le fleuve Rhône, d'autre part précisément ces langues, l'occitan et le francoprovençal. Ce sont ces éléments qui font que cette région a un sens, si tant est qu'elle doive en avoir un, un jour, en dehors des constructions administratives ou économiques.

Pour le reste, l'étude de l'Institut dont nous avons parlé a montré qu'y compris les gens qui ne parlent pas les langues régionales

estiment qu'il est du devoir de la Région de soutenir celles-ci et de tenter de les promouvoir. Je ne dis pas qu'ils sont tous candidats à la maîtrise de ces langues, ils estiment en tout cas que l'on n'a pas le droit de laisser dépérir un patrimoine commun. C'est important.

Langues véhiculaires, allez en Haute-Savoie, en Savoie, voyez les écoles, les lycéens qui rencontrent leurs homologues du Val d'Aoste et entendez-les parler, vous verrez qu'ils s'expriment en francoprovençal et que ce sont des occasions d'échange entre des enfants de Savoie et des enfants du Val d'Aoste tout à fait importantes. Je ne dis pas que c'est fondamental, cela ne changera sans doute pas la face du monde, c'est en tout cas un lien de plus de compréhension entre des groupes qu'une frontière sépare.

Ce rapport, avez-vous dit, est une énumération abracadabrantésque d'un certain nombre de propositions. Nous avons voulu précisément montrer que dans l'ensemble des politiques de droit commun de la Région, on peut trouver matière à appliquer ces préconisations en les regardant avec bon sens, sans ambition excessive, mais en se demandant simplement, chaque fois que nous votons une délibération, si ce cela peut avoir un quelconque impact pour la diffusion de telle ou telle de nos langues.

Je suis né dans un quartier où je ne sais pas quelle était la langue dominante à l'époque. Ce que je sais, c'est que chacun avait ses richesses d'origine et il y avait une chose qui nous rassemblait tous : l'usage du français. Je considère que le respect de la diversité contribue au contraire à cimenter la dimension nationale de notre pays.

M. SOULAGE.- Merci, Monsieur Deschamps.

Nous abordons les amendements.

Amendement n° 021 : présenté par l'Exécutif

M. SOULAGE.- Il a été présenté tout à l'heure par M. Deschamps. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame Herbertz.

Mme HERBERTZ.- Nous voterons contre sur l'amendement de l'exécutif car nous considérons que la délibération n'allait pas trop loin. Nous soutenons la délibération telle qu'elle était à l'origine.

M. JEHANNO.- Nous ne prendrons pas part au vote sur l'amendement de l'exécutif, nous l'expliquerons sur notre propre amendement.

Amendement n° 023 : présenté par le Groupe Mouvement Démocrate

Mme CONDEMINE.- Dans l'amendement de l'exécutif, il est fait référence au service public. Je suis étonnée de ne pas voir en même temps le point 3, simplement le point 4.

Si vous acceptiez de sous-amender et de mettre également le point 3, je retirais l'amendement de notre groupe, considérant que les services publics restent en français et qu'il n'y a pas d'obligation.

M. SOULAGE.- Monsieur Deschamps.

M. DESCHAMPS.- Vous êtes de bon conseil. Je vous suis volontiers dans cette démarche, même si je pense sur le fond qu'il n'y a aucun caractère d'obligation, aucune dimension autoritaire ou prescriptive dans ces rappels d'action possible. Toutefois je peux comprendre que l'état d'appréhension de ce style de problème est tel aujourd'hui qu'il faut rassurer, donc rassurons.

Mme CONDEMINE.- Dans ce cas, je retire mon amendement.

M. SOULAGE.- Nous avons mis en discussion commune de ce fait les amendements 021 et 023, le 023 étant accepté par l'exécutif.

Je passe au vote sur l'amendement commun 021-023 qui sont maintenant groupés.

- Pour : groupes PRG, Communiste, Socialiste, MoDem.
- Contre : groupes Verts, Front national.
- NPPV : groupes Parti de Gauche et UMP.

*** L'amendement commun n° 021-023 est adopté.**

Amendement n° 022 : présenté par le Groupe Parti de Gauche et Apparentés

M. JEHANNO.- Je ne vais pas reprendre l'argumentation de tout à l'heure mais il est évident que, pour nous, l'adhésion à cette plateforme de l'ARF est de trop. Yvon Deschamps et Gérard Bertrand nous disent que les préconisations ne sont pas à prendre au pied de la lettre, ce n'est pas possible, soit on adhère à une Plate-forme, soit on n'y adhère pas. On n'adhère pas à une Plate-forme à options et variantes. Elle contient de nombreuses mesures, de préconisations et d'injonctions

qui ne sont pas acceptables par nous, non seulement les points III.3°) et III.4°) auxquels vous avez fait référence sur la prise en compte du bilinguisme dans les services publics, mais on pourrait aussi parler du I.1°), la ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, qui a posé un problème constitutionnel, il n'est pas dit que la révision de la Constitution en 2008 la rende pour autant opérationnelle. Comme l'a souligné par ailleurs le PRG, le I.4°) met en place, avec les Régions qui en feront la demande, des conventions pour le développement du bilinguisme dans le cadre des contrats de plan Etat-Région. On pourrait également reprendre le II.4°), l'intégration dans le service public des écoles associatives qui en feront la demande et l'incitation à la création des écoles associatives, auxquelles vous faites référence dans votre rapport, dans le respect de leur caractère propre. Sans oublier l'incitation à l'enseignement des langues régionales.

Il y a donc de nombreuses injonctions qui ne sont pas acceptables dans ce rapport. Nous ne pouvons pas accepter d'adopter en option et variante une Plate-forme qui est un tout. C'est pourquoi nous demandons que soit retirée la Plate-forme.

Je ne comprends d'ailleurs pas comment vous avez pu voter l'amendement n° 023 qui disait à peu près la même chose puisque il demandait lui aussi de supprimer l'adhésion à la Plate-forme.

M. SOULAGE.- Monsieur Deschamps.

M. DESCHAMPS.- Nous n'allons pas reprendre un débat que nous avons déjà eu en commission « Culture ».

Vous pensez que cette Plate-forme est un tout. J'ai rencontré M. René Ricarrère, vice-président de l'ARF, qui a rédigé cette Plate-forme. Je me permets de vous le dire au passage, ce n'était pas à l'issue d'un repas, fût-il bien arrosé, que cette Plate-forme a été rédigée, c'est à l'issue de travaux et de réflexions de nos collègues représentant les Régions au niveau de l'ARF. Soyons un peu respectueux du travail de nos collègues là où ils se situent, en l'espèce à l'ARF.

Pour le reste, vous avez une conception que je comprends, mais qui n'est pas celle que l'Exécutif a voulu introduire dans cette délibération.

Je ne vais pas vous inviter à une messe en latin, je ne sais pas la messe et je connais mal le latin. En bon français, je vous dis que vous exprimez là une certaine conception jacobine de la société et de la culture, qui exprime une idéologie de l'homogénéisation et du refus de la diversité. Ce n'est pas la conception qui est la nôtre.

M. SOULAGE.- Monsieur Gollnisch pour une explication de vote, puis nous passons au vote de l'amendement et du rapport.

M. GOLLNISCH.- Pour faire plaisir à M. Deschamps, je m'inspirerai de la messe en latin, je dirai « *Emitte luce tuam et veritatem tuam...* » ; « *Emets ta lumière et ta vérité, elles me conduiront à ta Montagne Sainte.* »

En réalité Monsieur Deschamps, je ne mets pas en doute un seul instant votre bonne foi. C'est tout le problème de cet amendement. J'avais demandé la parole également sur les amendements 021 et 022, mais cela n'a pas d'importance. Vous nous dites qu'il n'y a dans ce rapport aucune mesure contraignante. En réalité, l'adhésion à la Plateforme que vous nous proposez est bourrée de mesures contraignantes ! Je pourrais vous en donner la liste, par exemple : création de structures publiques régionales de radio et de télévision, généralisation progressive de la signalisation bilingue...

M. SOULAGE.- Monsieur Jehanno vient de le faire.

M. GOLLNISCH.- Je suis d'accord avec lui, car je ne me crois pas obligé, quand un collègue de Gauche dit que deux fois deux font quatre, de prétendre le contraire. C'est la grande différence qu'il y a entre eux et nous, nous sommes restés des esprits libres.

De plus, ce sont des mesures contraignantes extraordinairement coûteuses dont vous n'avez pas chiffré le premier centime ni mesuré les impacts. C'est tout le problème de ce rapport.

Vous nous auriez proposé d'un côté des mesures de conservation du patrimoine, des mesures d'encouragement, des mesures tendant au développement de la recherche, tendant à faire progresser la littérature, la transcription écrite des langues régionales etc., c'est-à-dire des mesures raisonnables, et peut-être par ailleurs des mesures plus ambitieuses dont nous aurions pu discuter, nous aurions sans hésiter voté le premier paquet. Mais nous ne pouvons pas adhérer à ce système.

D'autant plus que vous procédez, comme toujours dans ces domaines, par une démarche à plusieurs détenteurs. Vous nous demandez d'adhérer à la Plate-forme des langues régionales de l'Association des Régions de France et, comme mon collègue l'a relevé, cette Plate-forme elle-même renvoie à un certain nombre d'autres textes dont la ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, qui contient quantité de dispositions contestables et qui contredisent parfaitement la présentation que vous nous avez faite de ce rapport.

M. SOULAGE.- Merci. Je passe au vote de l'amendement n° 022.

- Pour : groupes Parti de Gauche, Front national, Centre.

- Contre : groupes Communiste, PRG, Verts, Socialiste et MoDem.

- NPPV : groupe UMP.

*** L'amendement n° 022 est rejeté.**

M. SOULAGE.- J'en viens au vote du rapport amendé par les amendements n° 021 et 023 repris par l'Exécutif.

- Pour : groupes Communistes, PRG, Verts, Socialiste, MoDem.

- Contre : groupes Front national et Parti de Gauche.

- Abstention : groupe Centre.

- NPPV : groupe UMP.

*** Le rapport n° 09.11.450 est adopté.**

Questions diverses

M. SOULAGE.- L'ordre du jour appelle les questions diverses. Monsieur Giroud.

M. GIROUD.- Serait-il possible de vérifier le quorum ?

M. SOULAGE.- Monsieur Giroud, c'est une question innocente, bien sûr, qui aura une réponse innocente : bonne soirée à tous !

(La séance est levée à 21 h 20.)

TABLEAU DES VOTES

RESULTAT DES VOTES							AMENDEMENTS							RESULTAT
RAPPORTS							VOEUX							RESULTAT
N° et TITRES	POUR	CONTRE	ABST.	ABSENT	ABSENT	RESULTAT		POUR	CONTRE	ABST.	NPPAV	ABSENT	RESULTAT	
09.12.453														
Evolution du régime indemnitaire des agents du siège et des Espaces Rhône-Alpes	PSEA PC PRG MoDem Centre UMP app FN		Verts app PGA MmeCOMBET			Adopté	Vœu n° 1 - Verts app Modifié par l'Exécutif	PSEA Verts app PC PRG PGA MoDem Centre (- 2 élus) MmeCOMBET			UMP app FN M.FLEURET MmeCHAMBRE		Adopté	
09.12.452														
Aide à la protection sociale complémentaire des agents de la Région Rhône-Alpes	UNANIMITE					Adopté								
09.12.451														
Démocratie participative							Vœu n° 2 - FN						Retiré	
Rapport d'étape (non soumis au vote)														
09.08.449														
Elaboration du plan d'élimination des déchets dangereux en Rhône-Alpes (PREDD Rhône-Alpes) et de son rapport environnemental	UNANIMITE					Adopté								

RAPPORTS N° et TITRES	AMENDEMENTS				POUR	CONTRE	ABST.	NPPAV	ABSENT	RESULTAT
	VOEUX	RESULTAT	ABSENT	POUR						
09.07.448										
Création du syndicat mixte ouvert de Rovaltain	PSEA	FN								
	Verts app		Adopté							
	PC									
	PRG									
	PGA									
	MoDem									
	Centre									
UMP app										
MmeCOMBET										
09.01.444										
Plan cadre pour la qualité de vie lycéenne	UMP app	Amendement n° 003			UMP app	PSEA				Rejeté
	Centre				Centre	Verts app				
Vote par division	PSEA		Adopté		FN	PC				
	Verts app					PRG				
	PC					PGA				
	PRG					MoDem				
	PGA					MmeCOMBET				
	UMP app									
	Centre	Amendement n° 004			UMP app	PSEA	MoDem			Rejeté
	MoDem	Centre			Centre	Verts app				
	FN				FN	PC				
	MmeCOMBET					PRG				
						PGA				
					MmeCOMBET					

RAPPORTS		AMENDEMENTS										
N° et TITRES	POUR	CONTRE	ABST.	ABSENT	RESULTAT	VOEUX	POUR	CONTRE	ABST.	NPPAV	ABSENT	RESULTAT
Point 2d	PSEA Verts app PC PRG PGA Centre Modem FN MmeCOMBET	UMP app			Adopté	Amendement n° 005 Centre	UMP app Centre FN	PSEA Verts app PC PRG PGA MoDem MmeCOMBET				Rejeté
						Amendement n° 006 Centre						Retiré
						Vœu n° 007 Verts app Modifié par l'Exécutif	PSEA Verts app PC PRG PGA MoDem MmeCOMBET	UMP app Centre FN				Adopté
09.01.443												
Généralisation du dispositif lycées écoresponsables	PSEA Verts app PC PRG PGA UMP app Centre MoDem MmeCOMBET	FN			Adopté	Amendement n° 008 Centre						Retiré
						Amendement n° 009 MmeCOMBET	PSEA Verts app PC PRG PGA MoDem MmeCOMBET	UMP app Centre FN				Adopté

RAPPORTS	AMENDEMENTS											
N° et TITRES	POUR	CONTRE	ABST.	ABSENT	RESULTAT	VOEUX	POUR	CONTRE	ABST.	NPPAV	ABSENT	RESULTAT
						Vœu n° 010	PSEA	FN	Centre	UMP app		Adopté
						Verts app	Verts app			MoDem		
							PC					
							PRG					
							PGA					
							MmeCOMBET					
09.15.454												
Soutien de la Région Rhône-Alpes à la candidature d'Annecy-Savoie-Mont-Blanc pour l'organisation des XXIIIèmes jeux olympiques et des XIIèmes jeux paralympiques d'hiver en 2018	PSEA	Verts app (sauf M.GRASSET)	M.GRASSET		Adopté	Amendement n° 011						
	PC	PGA				Centre						
	PRG	MmeCOMBET				Amendement n° 012						
	UMP app					UMP app						
	Centre											
	MoDem											
	FN					Amendement de synthèse Exécutif		FN		Verts app		Adopté
										PGA		
										MmeCOMBET		
						Vœu n° 013	MmeCOMBET	PSEA	PC	Verts app		Rejeté
						MmeCOMBET	FN	PRG		PGA		
								UMP app				
								Centre				
								MoDem				
						Vœu n° 014	PSEA	FN				
						UMP app	PC			Verts app	MmeCOMBET	Adopté
							PRG			PGA		
							UMP app					
							Centre					
							MoDem					

RAPPORTS		AMENDEMENTS											
N° et TITRES	POUR	CONTRE	ABST.	ABSENT	RESULTAT	VOEUX	POUR	CONTRE	ABST.	NPPAV	ABSENT	RESULTAT	
09.03.445						Vœu n° 015 UMP app						Retiré	
Soutien aux campus universitaires de Rhône-Alpes						Amendement n° 016 PC	PSEA Verts app		FN			Adopté	
Vote par division Points 1, 2 et 4	PSEA Verts app PC	FN			Adopté	Sous amendé par l'Exécutif et par M. CHAMBE	PC PRG PGA UMP app Centre MoDem MmeCOMBET						
Point 3	PSEA Verts app PC PRG PGA Centre MoDem MmeCOMBET	FN UMP app			Adopté	Amendement n° 017 Centre						Retiré	

AMENDEMENTS ET VOEUX

**ÉVOLUTION DU RÉGIME
INDEMNITAIRE DES AGENTS DU
SIÈGE ET DES ESPACES RHÔNE-
ALPES**



001

SESSION PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL RHÔNE-ALPES
Mercredi 8 et Jeudi 9 juillet 2009

Vœu déposé par le groupe des Verts et Apparentés
Rapport n°09.12.453

EVOLUTION DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DU SIEGE ET DES ESPACES RHONE-ALPES

Modifié par l'exécutif

Exposé des motifs :

Au début de cette année 2009, 87 députés de la majorité présidentielle ont déposé une proposition de loi souhaitant instituer « *la liberté de recrutement par les collectivités territoriales* »

L'exposé des motifs de cette proposition de loi évoque notamment la nécessité, mais personne ne sera véritablement ni dupe ni naïf à ce point, d'apporter une simplification des structures, une amélioration des services rendus à un moindre coût, une modernisation du statut inadapté aux exigences actuelles et considéré comme un frein à l'évolution des carrières, et donner ainsi une véritable souplesse de recrutement aux élus locaux.

La mise en œuvre généralisée du droit privé du travail dans les collectivités locales est même présentée – il fallait oser – comme une mesure contribuant à la modernisation du statut de la fonction publique territoriale. La lecture des motifs présentés manque à l'évidence de crédibilité et de sincérité et s'inscrit bien évidemment dans une attitude globale de rejet des fonctionnaires.

Cette proposition de loi confirme que dès que l'on sort des grands discours, le statut de la fonction publique et toutes les possibilités offertes par ce statut sont méconnus des élus. En effet, rien dans le statut n'empêche de faire évoluer les agents, de leur faire pratiquer une autre activité, de les muter, de les sanctionner... encore faut-il en avoir le courage et, contrairement à ce que pensent les élus, se séparer d'un CDI n'est pas plus simple !

La gestion des ressources humaines dans les collectivités territoriales aujourd'hui si souvent mise en exergue montre que l'efficacité et le statut font plutôt bon ménage. S'il faut en faire l'évaluation, faisons la dans le cadre d'une démarche qui correspond bien à notre ambition : améliorer le statut de la fonction publique territoriale et non pas le supprimer.

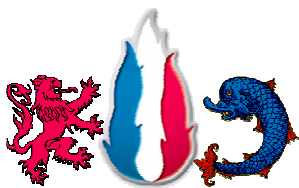
001

Vœu :

La Région Rhône-Alpes souhaite que le ~~projet~~ *la proposition* de loi instituant la liberté de recrutement par les collectivités territoriales ~~soit retiré~~ *ne soit pas inscrite à l'ordre du jour* et que les collectivités territoriales soient associées à un grand débat sur l'amélioration du statut de la fonction publique territoriale, au côté des organisations syndicales, dans le cadre des structures auxquelles elles participent, notamment le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

ADOPTÉ

**DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE :
RAPPORT D'ÉTAPE**

**SESSION DU CONSEIL REGIONAL****8 & 9 juillet 2009****002****Voeu**

Déposé par le Groupe FRONT NATIONAL

**Rapport 09.12.451 : Démocratie participative
rapport d'étape**

Notre région s'est lancée dans une coûteuse politique de « démocratie participative » dont est fait aujourd'hui un rapport d'étape.

Cette politique ne vaut que ce que vaut l'échantillon censé parler au nom des citoyens.

Il importe donc de connaître avec précision la composition et les orientations de cet échantillon.

En conséquence,

La Région communiquera la proportion de citoyens tirés au sort dans l'annuaire téléphonique qui ont décliné l'invitation.

Concernant les élus locaux : les mandats et orientations politiques.

Concernant les « citoyens » : l'appartenance à des partis politiques ou des associations.

Ces informations seront évidemment communiquées de façon anonyme.

RETIRE

PLAN CADRE POUR LA QUALITÉ DE VIE LYCÉENNE



SESSION PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL

Mercredi 8 et vendredi 9 juillet 2009

003

**Groupe UMP RA et Apparentés
AMENDEMENT**

PLAN REGIONAL POUR LA QUALITE DE VIE LYCEENNE

Rapport 09.01.444

Exposé des motifs :

La mutualisation des moyens et des achats publics, le groupement des commandes et une mise en réseau des structures sont indispensables pour réaliser des économies et pour fournir aux élèves une restauration de qualité.

Il nous paraît important d'élargir la concertation et d'inclure dans cette démarche les autorités académiques et de ne pas chercher systématiquement l'internalisation des restaurations déléguées. C'est le sens de notre amendement.

Amendement :

Page 17

Rédiger le paragraphe 2) d) ainsi :

S'engage à favoriser la mutualisation des restaurants scolaires en fonction des avis motivés des conseils d'administration et des autorités académiques.

REJETE

004

Conseil régional Rhône-Alpes

SESSION PLENIERE

8 et 9 juillet 2009

Groupe du Centre

amendement

Rapport 09.01.444

Plan cadre pour la qualité de la vie lycéenne

Exposé des motifs

Si 33 000 lycéens de Rhône-alpes sont internes, 12 300 le sont dans des établissements privés, soit plus du tiers de l'effectif global concerné. Il apparaît de surcroît que, depuis 2001, la demande d'internat est repartie à la hausse. Les établissements privés sous contrat qui réhabilitent ou créent des internats répondent sur de nombreux territoire aux attentes et pallient parfois même l'absence d'offre publique en ce domaine. Il conviendrait donc de ne pas négliger leurs demandes d'aide régionale, en termes de rénovation de l'offre, en le précisant dans la délibération.

Amendement

En conséquence, je vous propose :

Page 17, compléter le point 3, paragraphe a, ainsi :

...2005-2010, la réhabilitation de tous les internats non encore restructurés, et participer à celle des internats dépendant des établissements privés sous contrat qui en feront la demande.

REJETE

005**Conseil régional Rhône-Alpes****SESSION PLENIERE****8 et 9 juillet 2009****Groupe du Centre****amendement****rapport 09.01.444****Plan cadre pour la qualité de la vie lycéenne****Exposé des motifs**

« Attente des familles », « mixité sociale », « égalité de chances », « réussite pour tous » : les avantages procurés par l'internat lycéen sont amplement évoqués dans ce rapport ; c'est une solution qui semble adaptée à de nombreuses situations et qui connaît, de nos jours, un regain de faveur ;

Il convient d'identifier l'ensemble des besoins, par territoire, par filière, par type d'établissement, avant de s'impliquer fortement dans la mise en œuvre d'une offre d'internat qui satisfasse la diversité des besoins constatés.

La Région doit définir en ce domaine une politique ambitieuse qui réponde à l'intérêt des familles et qui, dans le respect conjugué de la contrainte budgétaire et des textes en vigueur, contribue à assurer à terme, à l'échelle de l'ensemble des territoires composant notre région, une « couverture internat » équitable et accessible à tous.

Amendement

Modifier ainsi la délibération proposée page 17, paragraphe 3,b :

- participer, au cours des cinq prochaines années, à la création de 3000 places supplémentaires d'internat, dont 1000 dépendant des établissements privés sous contrat, en fonction des résultats issus de « l'enquête occupationnelle » actuellement menée et destinée à évaluer, territoire par territoire, la réalité des besoins.

Cette étude conduira à envisager le lancement de diverses opérations d'extension, voire de création d'internat, si la nécessité apparaît de compléter la mutualisation de l'offre d'internat entre établissements d'un même bassin, processus que la Région favorisera afin que soit optimisée l'utilisation des capacités d'accueil existantes.

REJETE

006

Conseil régional Rhône-Alpes

SESSION PLENIERE

8 et 9 juillet 2009

Groupe du Centre

amendement

rapport 09.01.444Plan cadre pour la qualité de la vie lycéenneExposé des motifs

Ce plan cadre comprend un volet « renforcement de l'offre d'internat » qui répond à une forte attente des familles et de la communauté éducative.

Après un long processus d'évaluation des besoins et de définition des moyens optimaux de nature à répondre à la saturation de la dite offre que subissent de nombreux territoires rhônalpins, il convient d'élaborer sans tarder un plan régional dédié à cette question qui concrétise, au cours des cinq prochaines années, l'engagement résolu de notre collectivité en faveur d'une offre modernisée et complète d'internat au service de la jeunesse de nos lycées.

Amendement

Compléter ainsi la délibération proposée, en son dernier paragraphe (p.18) :

(en conséquence, je vous propose :)

- de donner délégation à la Commission permanente pour toutes les décisions portant sur l'évolution et les modalités de mise en œuvre de ces politiques, hormis celles -contenues dans le paragraphe 3 - concernant le développement et l'amélioration de l'offre d'internat régionale qui, par leur nécessité et l'ampleur des besoins auxquelles elles entendent répondre, justifient l'élaboration d'un rapport spécifique « Plan régional de l'internat dans les lycées » qui sera soumis à l'examen de l'Assemblée plénière d'ici la fin du second semestre 2009.

RETIRE

007

SESSION PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL RHÔNE-ALPES Mercredi 8 et Jeudi 9 juillet 2009

Vœu déposé par le groupe Les Verts et apparentés

Rapport 09.01.444

PLAN CADRE POUR LA QUALITE DE LA VIE LYCEENNE

Modifié par l'exécutif

Tandis que la chasse aux étrangers sans-papiers se poursuit et que la solidarité pour ces derniers est devenu un délit ; tandis que les arrestations de jeunes enfants ou de collégiens à la porte des écoles se multiplient ; tandis que les contrôles et les gardes à vues injustifiées ne cessent d'augmenter ; le ministre de l'EN, relayé depuis par le Président de la république, a proposé pour lutter contre les violences à l'école, l'installation de portiques de détection de métaux à l'entrée des établissements, la création auprès des recteurs d'une force mobile d'agents assermentés et la possibilité pour les personnels de fouiller les sacs des élèves.

Toutes ces mesures font système et dessinent les contours d'une société de contrôle généralisé. Or la multiplication des dispositifs techniques de contrôle ne sert qu'à accroître le sentiment d'insécurité. Des acteurs de l'éducation populaire aux syndicats d'enseignants, tous s'accordent sur un constat : les armes et agressions verbales ne s'effaceront pas devant un uniforme ou une caméra. « Les fouilles systématiques, affirme le directeur de l'observatoire international de la violence à l'école, sont un des moyens les plus sûrs d'augmenter la violence ».

Ce n'est pas de vidéo-surveillance dont l'école a besoin mais de surveillants, de psychologues ou de conseillers d'éducation. Jadis, ces personnels assuraient une présence humaine dans les établissements scolaires, évitant les accrochages et autres dérapages dans les cours ou à la sortie des établissements. La suppression de milliers de postes d'enseignants à la rentrée 2009 comme le démantèlement programmé à court terme des Rased (Réseaux d'aides spécialisées aux enfants en difficulté) ne peuvent qu'aggraver les difficultés.

Le Conseil Régional, à travers de nombreux dispositifs dont la création d'un comité de pilotage du « Plan Cadre pour la qualité de vie lycéenne » réunissant l'ensemble des acteurs, cherche à améliorer la qualité de vie des lycéens et la responsabilisation des jeunes dont il a la charge. Il ne peut donc que s'inquiéter des propositions, à l'inverse toujours plus régressives du gouvernement

007

Vœu

~~Le Conseil Régional Rhône-Alpes s'oppose à la mise en place dans les lycées de dispositifs sécuritaires comme les portiques électroniques de détection et demande à l'Etat de renforcer la présence humaine dans les lycées en recrutant des éducateurs spécialisés, des enseignants, des psychologues et des surveillants, seule réponse pertinente à la violence constatée dans certains établissements.~~

Le Conseil Régional Rhône-Alpes s'oppose à la mise en place dans les lycées de dispositifs sécuritaires comme les portiques électroniques de détection et demande à l'Etat de renforcer la politique éducative sur des contenus pédagogiques exigeants, avec la présence d'adultes dans les lycées : personnel de direction, enseignants, surveillants, psychologues et personnel médico-social, éducateurs spécialisés si nécessaire, seule solution adaptée au maintien de la sérénité de nos établissements et rempart aux actes de violence.

ADOPTE

GÉNÉRALISATION DU DISPOSITIF LYCÉES ÉCORESPONSABLES

008

Conseil régional Rhône-Alpes

SESSION PLENIERE

8 et 9 juillet 2009

AMENDEMENT
Groupe Mouvement Démocrate

Rapport n° 09.01.443

Généralisation du dispositif Lycées Ecoresponsables**Exposé des motifs :**

En encourageant les établissements scolaires vers un fonctionnement plus écoresponsable, la Région fait du développement durable une des priorités de notre collectivité territoriale. Estimant que le développement durable est une priorité essentielle pour l'avenir de nos territoires et que la démarche des lycées écoresponsables est un outil pédagogique essentiel pour les jeunes générations, il est nécessaire de poursuivre cette démarche en complétant le dispositif actuel par une aide financière pour les lycées expérimentateurs qui assureront un tutorat auprès des nouveaux lycées retenus.

Amendement :

Page 005 d'ajouter en 4) :

4) d'approuver le principe de versement d'une aide régionale aux établissements retenus tenant compte de la qualité de la démarche d'écoresponsabilité mise en œuvre. **Les lycées expérimentateurs qui continueront à participer activement à l'échange d'expérience et à la valorisation des acquis auprès des nouveaux lycées retenus bénéficieront eux aussi d'une aide régionale.**

RETIRE

009

**Session plénière du Conseil régional Rhône-Alpes
des 8 et 9 juillet 2009**

Amendement déposé par Myriam Combet

Rapport n° 09.01.443

Généralisation du dispositif Lycées Ecoresponsables

Exposé des motifs

De nombreux lycées sont engagés (ou en ont exprimé le souhait) dans le dispositif « lycées écoresponsables ». Cette expérimentation, dont nous souhaitons la généralisation, fait apparaître un bilan positif, qui est évidemment à relier à l'implication et à l'engagement de tous : enseignants, élèves, intendants, personnels techniques et administratifs, parents d'élèves, etc... Il est donc important de pouvoir également associer, dans le comité de pilotage et de sélection, les représentants des personnels.

Amendement

Page 005 point 6), ajouter à la fin de la phrase, « **et des représentants des personnels** ».

ADOPTÉ

010

SESSION PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL RHÔNE-ALPES
Mercredi 8 et Jeudi 9 juillet 2009

Vœu déposé par le groupe Les Verts et apparentés

Rapport 09.01.443

GENERALISATION DU DISPOSITIF LYCEES ECORESPONSABLES

Exposé des motifs

Le 10 novembre 1998, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité une résolution proclamant la décennie 2001-2010 « Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde ».

La France, comme tous les Etats membres a été invitée à prendre les mesures nécessaires pour que la pratique de la non-violence et de la paix soit transmise à tous les niveaux de la société, prioritairement dans les établissements d'enseignement.

La coordination française pour la décennie a lancé une campagne nationale qui demande l'introduction officielle de la formation à la non-violence et à la paix dès le plus jeune âge.

Le Conseil régional soutient, entre autres au travers de la démarche Lycée écoresponsable, les actions incitant à s'intégrer dans le tissu social local ainsi que les actions relatives à la solidarité internationale. Ces dynamiques reposent la plupart du temps sur la découverte d'autrui, l'apprentissage de l'écoute, du dialogue, de la médiation : les bases de l'éducation à la non violence.

Vœu :

Le Conseil Régional demande au gouvernement que soit intégré au programme de l'éducation nationale, l'enseignement de la non-violence et de la paix et ceci à tous les niveaux du système éducatif français.

ADOPTE

**SOUTIEN DE LA RÉGION RHÔNE-
ALPES À LA CANDIDATURE
D'ANNECY SAVOIE-MONT BLANC
POUR L'ORGANISATION DES
XXIIIÈMES JEUX OLYMPIQUES ET
DES XIIÈMES JEUX PARALYMPIQUES
D'HIVER EN 2018**

**ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
8 et 9 juillet 2009**

**Amendement de synthèse de l'exécutif
Amendement n° 011 - groupe du Centre
Amendement n° 012 – Groupe UMP**

Concernant l'accessibilité ferroviaire, le phasage dans le temps doit permettre la réalisation complète des deux composantes (fret et voyageurs) du protocole de mars 2007 relatif aux accès français du Lyon-Turin indispensable à la cohérence de l'ensemble du projet. Ce dossier doit permettre également l'accélération de la modernisation déjà engagée de l'axe ferroviaire dit « Sillon alpin nord »..

ADOPTÉ

011

Conseil régional Rhône-Alpes

SESSION PLENIERE

8 et 9 juillet 2009

Groupe du Centre

amendement

rapport 09.15.454

Soutien à la candidature Annecy 2018

Exposé des motifs

La réussite de la candidature rhônalpine dépend notamment d'un effort particulier en termes de développement de l'offre et des infrastructures de transport collectif à laquelle notre collectivité se doit d'être pleinement associée.

Amendement

Compléter ainsi la délibération proposée, en son second paragraphe (p.898) :

(en conséquence, je vous propose :)

2, d'intervenir sur les projets touchant aux équipements sportifs, aux transports, à l'accessibilité, à l'aménagement du territoire et au développement durable, dans la constitution du dossier de candidature. [inchangé]

En matière de transports, la rénovation de l'axe ferroviaire dit « Sillon alpin nord », en termes d'augmentation des capacités et d'amélioration significative de la qualité générale du service de transport collectif, est désormais reconnue comme une priorité de l'action régionale, dont les modalités de mise en œuvre seront sans tarder définies en concertation avec les acteurs concernés.

TOMBE



012

SESSION PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
 Mercredi 8 et vendredi 9 juillet 2009

Groupe UMP RA et Apparentés **AMENDEMENT**

SOUTIEN A LA CANDIDATURE D'ANNECY- SAVOIE – MONT BLANC POUR LES
J.O. D'HIVER DE 2018
 Rapport 09.15.454

Exposé des motifs :

Concernant les accès du Lyon-Turin et l'échelonnement de leur réalisation, un vrai consensus s'est fait jour depuis le COPIL du 7 mai 2009 entre les Collectivités signataires des protocoles de mars 2002 et mars 2007 relatifs à la première phase des accès français de cette liaison européenne transalpine.

L'accélération d'une première tranche du programme, notamment pour assurer l'intégralité d'un accès Voyageurs depuis Lyon / St-Exupéry jusqu'à Annecy à travers la réalisation des tunnels de Dullin – 'Epine, améliore fortement la desserte d'Annecy avec un gain de temps très significatif.

Cette amélioration ne doit pour autant pas modifier l'équilibre d'origine du projet et des protocoles de 2002 et 2007 en conduisant à remettre en cause la réalisation du tunnel sous Chartreuse qui constitue le maillon clé de l'itinéraire Fret Bas-Dauphiné que l'Assemblée régionale a clairement soutenu.

La priorité Fret du Lyon-Turin reste une exigence : il n'est pas envisageable de laisser apparaître, d'une part au sein des Collectivités rhônalpines signataires des protocoles, d'autre part auprès des partenaires de la France que sont l'Italie et l'Europe, le moindre signe pouvant être interprété comme une remise en question d'un Lyon-Turin performant pour le transport des marchandises.

Nous proposons donc l'amendement suivant :

012

Amendement :

Page 898, rédiger ainsi le 2^{ème} alinéa :

2) D'intervenir sur les projets touchant aux équipements sportifs, aux transports, à l'accessibilité, à l'aménagement du territoire et au développement durable, dans la constitution du dossier de candidature, l'accélération de la desserte Voyageurs d'Annecy dans le strict respect de l'équilibre et sans remettre en cause les protocoles de mars 2002 et mars 2007 sur la réalisation des accès français du Lyon-Turin, distinguant le tracé Voyageurs sous le massif de l'Epine et le tracé Fret sous Chartreuse, composante essentielle de la liaison ferroviaire transalpine.

TOMBE

**Session plénière du Conseil régional Rhône-Alpes
des 8 et 9 juillet 2009**

Vœu déposé par Myriam Combet

Rapport n° 09.15.454

Soutien de la Région Rhône-Alpes à la candidature

**Candidature d'Annecy aux J.O. d'hiver de 2018 :
la population doit donner son avis !**

sous-amendé par le Front national

Exposé des motifs

Les promoteurs de la candidature d'Annecy aux Jeux Olympiques de 2018 avancent l'argument d'un prétendu engouement populaire que susciterait un tel projet, avant également leur propagande autour des thématiques des coûts maîtrisés et du respect de l'environnement, ce qui est pour le moins discutable au regard des bilans des JO d'Albertville en 1992 ou de Turin en 2006.

Sans revenir sur les conséquences désastreuses de tels choix en terme d'impact environnemental ou de priorité donnée au tourisme de luxe, il convient de dénoncer une absence totale de consultation des populations dans le cadre de cette candidature, qui a pourtant déjà commencé à engloutir des millions d'Euros de fonds publics.

Des villes comme Denver, Aoste, Lech am Arlberg en Autriche ou Obergoms en Suisse, candidates aux JOS, ont renoncé à leur projet suite au refus exprimé par les populations dans le cadre de consultations populaires.

De nombreux Anneciens sont opposés à ce projet, estimant qu'il a été conçu par le(e) profit(s) d'une minorité et considérant que les investissements publics massifs engagés seraient mieux utilisés pour de vraies réponses aux besoins sociaux de la population. Ils ont sollicité le Maire d'Annecy pour l'organisation d'un référendum sur l'opportunité d'une telle candidature aux JO mais continuent de se heurter à une fin de non recevoir.

C'est la raison pour laquelle, au regard de l'importance que constitue pour la Région la démocratie participative, au regard également des impacts d'un tel projet, la Région doit décider de conditionner son soutien et ses subventions à l'approbation majoritaire de ce projet par la population d'Annecy, par référendum.

Vœu

Le Conseil régional Rhône-Alpes décide de conditionner son soutien et ses subventions en faveur de la candidature d'Annecy aux Jeux Olympiques d'hiver de 2018 à l'approbation de ce projet par la population annecienne et les populations concernées, par voie de référendum municipal.

REJETE



SESSION PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL

Mercredi 8 et vendredi 9 juillet 2009

014

**Groupe UMP RA et Apparentés
V O E U**

Pour des équipements durables

**SOUTIEN A LA CANDIDATURE D'ANNECY – SAVOIE – MONT BLANC POUR LES
JO D'HIVER DE 2018**

Rapport 09.15.454

Exposé des motifs :

Pour soutenir et crédibiliser la candidature de la ville d'Anancy 2018, il est vital que toutes les forces vives et l'engouement populaire soient mobilisés.

D'ailleurs, l'élan collectif de la population est un des nombreux critères de sélection auprès du Comité International Olympique.

C'est pourquoi, la démarche des partenaires et des pouvoirs publics doit s'appuyer sur des engagements clairs et convaincants, même pour les plus réticents !

En effet, certains objecteront que des exemples antérieurs ont pu occasionner des investissements non appropriés ou des dérives financières préjudiciables pour les territoires concernés. Bien sûr, de nombreux exemples inverses et probants démontrent que les Jeux Olympiques sont, non seulement un formidable moment d'engouement et fédérateur pour les territoires concernés, mais aussi un catalyseur des infrastructures d'intérêt régionales et nationales. Les investissements réalisés sous l'égide des J.O. sont des accélérateurs incontournables et exceptionnels dont on ne peut nier la réalité !

C'est pourquoi, fort de cet état de fait et afin d'entériner cette volonté d'inscrire dans la durée les investissements et les équipements structurants liés aux J.O., le Groupe UMP RA et Apparentés propose le vœu suivant :

Vœu :

Le Conseil Régional Rhône-Alpes souhaite qu'en matière d'équipements réalisés dans le cadre des Jeux Olympiques, une vigilance particulière soit apportée afin d'assurer la pérennité de ces investissements et que leur reconversion soit effective à l'aune des logiques de développement durable et des enjeux territoriaux pour que ces Jeux soient un formidable moment d'engouement populaire et un stimulateur pour notre Région.

ADOPTÉ



SESSION PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL

Mercredi 8 et jeudi 9 juillet 2009

015

Groupe UMP RA et Apparentés
VOEU
Fondation « eau – neige – glace »

**SOUTIEN A LA CANDIDATURE D'ANNECY – SAVOIE – MONT BLANC POUR LES
J.O. D'HIVER DE 2018**

Rapport 09.15.454

Exposé des motifs :

Dans le cadre des initiatives en faveur du développement durable et de la préservation des réserves naturelles et, en particulier, des ressources en eau, la Ville d'Annecy a décidé la création de la Fondation « eau, neige, glace » destinée à promouvoir une gestion durable de cette ressource vitale dans les activités liées aux futurs Jeux Olympiques d'Hiver de 2018.

Fort de son implication dans la défense de la notion de développement durable, il nous semble opportun que notre Collectivité soutienne cette Fondation et ses actions.

Vœu :

La Région Rhône-Alpes décide de soutenir la Fondation « eau, neige, glace » proposée par la Ville d'Annecy.

RETIRE

**SOUTIEN AUX CAMPUS
UNIVERSITAIRES DE RHÔNE-ALPES**



016

Session des 8 et 9 juillet 2009

Amendement

Soutien au Plan Campus Rhône-Alpes

Déposé par le Groupe Communiste

Sous amendé par l'exécutif et par M. CHAMBE

Rapport n° 09.03.445 - p. 27

Exposé des motifs :

Autant on peut être d'accord avec le constat sur la politique contestable du gouvernement en matière de politique universitaire, dont fait état le rapport en préambule, autant il faut, semble-t-il au Groupe communiste, en mesurer les causes.

L'acharnement gouvernemental contre la démocratie universitaire, contre le statut unifié des chercheurs et enseignants-chercheurs, contre les filières de sciences humaines au profit de disciplines immédiatement mécénables et rentables, le moindre investissement public par étudiant par rapport aux ratios européens... tout cela a une source et un objectif, exactement le même que le sort qui est réservé à la santé ou à la formation professionnelle d'ailleurs : c'est la marchandisation de tous les services afin que plus aucun domaine social n'échappe à la rentabilité économique.

Dans le domaine de la connaissance, la source des injonctions est connue : il s'agit de l'accord de Lisbonne. Pour le Groupe communiste, il semble impossible de contester les politiques qui en découlent en France, tout en employant l'expression si connotée désormais de « société de la connaissance ».

Amendement

Rapport n° 09.03.445
p. 27

Dans le point 1, remplacer :

« d'affirmer le soutien de la Région RA à une société de la connaissance fondée »

par :

~~« d'affirmer le soutien de la Région RA au développement de la connaissance accessible à tous et fondée (...) »~~

« d'affirmer le soutien de la Région Rhône-Alpes à une société qui fonde tous les aspects concernés de son développement (économique, social, culturel, intellectuel) sur la connaissance à partir de la recherche, de l'innovation et de tous les savoirs en général. Cette démarche concerne l'ensemble du territoire régional et tous les Rhônalpins. »

ADOPTE

017

Conseil régional Rhône-Alpes

SESSION PLENIERE

8 et 9 juillet 2009

Groupe du Centre

amendement

rapport 09.03.445

Soutien aux campus de Rhône-Alpes

Exposé des motifs

La rénovation des campus rhônalpins répond à un besoin incontestable dont témoigne l'ampleur des sommes en jeu.

L'engagement de principe formulé par la Région de consacrer 255 millions d'euros sur la période 2010-2020 à ladite modernisation rend nécessaire, eu égard à l'ampleur relative de cette implication financière et par souci de transparence, de lisibilité, de bonne information des élus régionaux, voire de solennité, que ce programme d'envergure fasse l'objet d'un rapport précisant les opérations concernées qui sera soumis à l'examen de l'Assemblée plénière régionale.

Amendement

Modifier ainsi la délibération proposée, en son dernier paragraphe (p.27) :

(en conséquence, je vous propose :)

4, de soumettre à l'examen de l'assemblée plénière, dès que la sélection des opérations et la répartition des financements entre les partenaires concernés auront été accomplies, un rapport identifiant les opérations retenues pour chacun des campus, en articulation avec les opérations retenues au Contrat de Projet Etat Région (2007-2013) et précisant les modalités d'intervention régionales.

RETIRE

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET
SOUTIEN DE L'EMPLOI : PROJET DE
VILLAGE DE LOISIRS « CENTER
PARCS »**

**ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
8 et 9 juillet 2009**

Amendement de synthèse de l'exécutif aux amendements

**n° 018 – Groupe PC
n° 019 – Groupe PC
n° 020 : Groupe PSEA / PRG**

Ajouter à la fin du point 3/ page 32

d'intégrer dans la convention entre la Région et le groupe Pierre & Vacances « **un engagement sur la qualification des emplois incluant (...) l'application de la charte d'engagements réciproques avec les entreprises et de la charte contre les discriminations.** »

Modifier le point 4/ : comme suit :

« de retenir le principe (...) Roybon »

Ajouter :

« tout particulièrement dans la maîtrise des consommations d'eau, le respect de la biodiversité (...) la limitation de la consommation d'énergie et plus globalement de l'impact carbone »

Ajouter :

« S'agissant des transports, la Région veillera à ce que le groupe Pierre & Vacances s'engage à favoriser les transports collectifs, dont l'utilisation du train en organisant des navettes avec les gares d'arrivée par des mesures incitatives (en particulier tarifaires). »

Ajouter au point 6/ page 32 :

« en veillant particulièrement à favoriser l'accès des familles modestes à ce village de loisirs. »

ADOPTÉ



Session des 8 et 9 juillet 2009

Amendement

Projet de Center Parcs 01

Déposé par le Groupe Communiste

Rapport n° 09.04.446

p. 32

Exposé des motifs :

Le Groupe communiste adhère aux 4 axes de soutien, propices à l'accueil dans les meilleures conditions du Center Parcs à Roybon.

Le premier axe, celui de l'insertion dans l'emploi et la formation professionnelle, avec une perspective de 700 emplois directs, justifie au premier chef l'accord de notre groupe, avec toutes les précautions voulues en terme de compétences régionales et de volumes financiers raisonnables.

En matière d'emploi, mieux vaut énoncer ce qui va sans dire, avant même la déclinaison par Conventions. Il nous apparaît que la qualité des emplois, c'est-à-dire des embauches à temps plein, pérennes avec un maximum de CDI, des salaires correspondant aux qualifications, et de droits des salariés, n'est pas suffisamment précisée dans notre délibération, puisque même les CARED n'y sont pas nommés. L'action de la Région ne peut s'apparenter en aucune manière au fait de fournir de la main d'oeuvre employable, comme la rédaction du point 2 le laisse maladroitement entendre.

La lutte contre toute discrimination à l'embauche représente aussi une priorité pour nous. Il convient que cette grande entreprise qu'est « Pierre et vacances », puisqu'elle entre dans les dispositifs régionaux par dérogation, soit exemplaire non seulement dans son insertion environnementale, mais également dans sa gestion des ressources humaines, des recrutements aux conditions de travail, en passant par la formation, de justes rémunérations et un véritable dialogue social.

D'autre part, puisque la filière tourisme admet un certain nombre d'emplois saisonniers et des préoccupations - le logement du personnel notamment - liées aux conditions d'emploi, il convient que « Pierre et vacances » prenne connaissance de la démarche engagée par la Région qui l'accueille en matière de réflexion et de solutions sur la saisonnalité.

Amendement

Rapport n° 09.04.446

p. 32

Réécrire le point 2 :

2/ de travailler avec Pierre et Vacances et Pôle Emploi afin d'aboutir par convention à un engagement sur la qualité des emplois :

- **des CDI pour tous les emplois permanents auxquels la Région contribuera au travers du dispositif CARED.**

018

- **une démarche exemplaire pour les éventuels emplois saisonniers en matière de rémunération, de logement, d'accès à la santé, soutenu par le Plan Régional pour la Saisonnalité.**
- **l'ensemble en application de la charte d'engagements réciproques avec les entreprises et la charte contre les discriminations.**

TOMBE



019

Session des 8 et 9 juillet 2009

Amendement

Projet de Center Parcs 02

Déposé par le Groupe Communiste

**Rapport n° 09.04.446
p. 32**

Exposé des motifs :

Le Groupe communiste se réjouit qu'un travail environnemental sérieux ait été mené avant d'accepter l'implantation d'un Center Parcs sur 200 hectares d'un territoire rural de notre Région, dans la phase de construction comme dans la phase d'exploitation respectant la norme ISO 14001.

Le tourisme, et il s'agit là de 1000 habitations secondaires, doit en effet limiter, comme les rhônalpins sont appelés à le faire, son empreinte écologique, en matière de consommation d'énergie et d'eau, de retraitement de l'eau et des déchets, de matériaux de construction...

En la matière, le Groupe communiste est surpris que 2 points essentiels ait été omis dans la réduction des gaz à effets de serre et dans la maîtrise des consommations en eau et électricité.

1/ Le concept de Center Parcs suppose un éloignement des zones urbaines mais une proximité relative d'aéroports, d'axes routiers, de métropoles. Sans revenir sur la pollution extrême générée par la circulation aérienne et les axes autoroutiers, il nous faut évoquer la nécessité d'offrir un transport collectif, de type navette, affrété par le Parc pour réduire l'impact écologique.

Amendement

**Rapport n° 09.04.446
p. 32**

Dans le point 4/

Après : « (...) à la maîtrise de l'impact environnemental du projet de Center Parcs à Roybon (38) par la société Pierre et Vacances »

Ajouter : en application de laquelle l'entreprise s'engage :

- à favoriser les transports collectifs, l'utilisation du train par des mesures incitatives (tarifaires en particulier)
- en organisant des navettes avec les gares d'arrivée.

CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES**Session des 8 et 9 juillet 2009****Amendement****du groupe socialiste, écologiste et apparentés
et du groupe PRG****Développement économique et soutien de l'emploi
Projet de village de loisirs « Center Parcs »****Exposé**

Le projet de création d'un village de vacances « Center Parcs » dans l'Isère est un projet majeur d'investissement (387 m€) dans l'économie touristique de Rhône-Alpes, générant des retombées fortes en termes d'emplois (700 emplois directs), d'effets induits sur l'économie locale (construction puis maintenance des installations), d'impact sur l'économie touristique régionale et d'aménagement du territoire.

Toutefois, quelques points de vigilance sont nécessaires sur ce projet, afin de s'assurer qu'il respecte bien les orientations régionales, et notamment en matière d'accessibilité sociale pour favoriser l'accès des catégories modestes au Center Parcs, de respect de la biodiversité, de minimisation de la consommation d'eau et d'énergie, l'intégration paysagère des constructions. En complément au protocole passé entre le conseil général de l'Isère et le promoteur, il est proposé que la Région signe une convention, reprenant les engagements du promoteur sur les points de vigilance indiqués.

Amendement**Ajouter au point 7 page 32 l'alinéa suivant :**

« En complément des conventions signées entre la région et le groupe Pierre et Vacances pour la mise en oeuvre de la présente délibération, une convention devra en outre traiter des engagements de ce groupe sur les points de vigilance suivants:

- **les actions visant à favoriser l'accessibilité au Center Parcs des catégories modestes**
- **la maîtrise des consommations d'eau, le respect de la biodiversité et l'intégration paysagère des réalisations**
- **la limitation de la consommation d'énergie et plus globalement de l'impact carbone ».**

**RECONNAÎTRE, VALORISER,
PROMOUVOIR L'OCCITAN ET LE
FRANCOPROVENÇAL, LANGUES
RÉGIONALES DE RHÔNE-ALPES**

021

ASSEMBLEE PLENIERE DES 8 ET 9 JUILLET 2009

AMENDEMENT DE L'EXÉCUTIF

Modifié pour intégrer la proposition de l'amendement 23 du groupe MoDem

Rapport n° 09.11.450

Reconnaître, valoriser, promouvoir l'occitan et le francoprovençal, langues régionales de Rhône-Alpes

Exposé des motifs :

La Plate-forme pour les langues régionales de l'ARF, adoptée lors du congrès de Caen le 4 décembre 2008, précise dans son introduction que « *la politique linguistique en faveur des langues régionales repose sur l'encouragement et l'incitation, et non sur l'obligation de les apprendre* ».

C'est pourquoi l'alinéa III-4, qui appelle l'État à une « *prise en compte du bilinguisme dans les services publics à direction nationale et notamment : la Poste, la SNCF, l'ANPE...* », ne saurait en aucune manière signifier pour qui que ce soit l'obligation de s'exprimer en langue régionale.

La rédaction de cet alinéa, manifestement inspiré par la situation de la Bretagne, de la Corse ou de l'Alsace, où le bilinguisme français / langue régionale est fréquent, paraît cependant inadapté à la situation de Rhône-Alpes.

Amendement :

Page 863 :

C'est pourquoi nous proposons de compléter le point 1 de la délibération comme suit :
« à l'exception des Palinéas III-3 et III-4, qui ~~n'est~~ ne sont pas adaptés à la situation actuelle des langues régionales en Rhône-Alpes ».

ADOPTÉ



022

SESSION PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL RHÔNE-ALPES

8 et 9 Juillet 2009

Amendement déposé par le groupe Parti de Gauche & Apparentés Concernant le rapport n° 09.11.450

RECONNAÎTRE, VALORISER, PROMOUVOIR L'OCCITAN ET LE FRANCOPROVENÇAL, LANGUES RÉGIONALES DE RHÔNE-ALPES

Exposé des motifs :

Le francoprovençal et l'occitan, les deux langues régionales de Rhône-Alpes au centre de l'étude réalisée par l'Institut Pierre Gardette sont caractérisées comme effectivement en « déclin » : les usagers étant peu nombreux et âgés, « l'usage quotidien est de plus en plus rare », la « transmission familiale de la langue est presque interrompue »...

Dans ce contexte il est effectivement judicieux de contribuer par une délibération solennelle de « reconnaître, valoriser, promouvoir » ces deux langues ancestrales en extinction prononcée, langues dont l'intérêt ethnologique et culturel est sans conteste, langues dont l'étude permet de mieux en déceler les traces encore vivaces dans le français « populaire » d'aujourd'hui, avec ses expressions riches... de la Croix-Rousse à la plaine de l'Ain, du Trièvet à l'Ardèche méridionale... Notons ainsi que l'étude le souligne que « l'ensemble des langues parlées en Rhône-Alpes constitue un ensemble écologique unique » fait non seulement du français « standard » et du parlé « régional », du francoprovençal et de l'occitan, mais également des langues issues de l'immigration encore bien vivante dans le carrefour des civilisations que constitue notre Région : immigrations italienne, espagnole, portugaise en particulier dans les périodes de lutte et de résistance contre le fascisme ; immigration du maghreb, berbère et arabe ; immigration africaine pré et post-coloniale ; immigration des terres lointaines de l'Orient...

Si nous adhérons à ces considérants (quoiqu'il faudrait une discussion philosophique plus longue pour revenir sur l'appréciation de la Révolution française sur lequel se prononce le « maigre » du rapport...), nous sommes catégoriquement opposés à ce que la valorisation des langues régionales se traduise par leur « prise en compte dans les services publics à direction nationale et notamment La Poste, la SNCF, l'ANPE... »... Notons que les points de suspension n'écartent pas « la Justice, la Police... » : ainsi se prononce La Plateforme de l'ARF à laquelle la Région Rhône-Alpes se propose d'adhérer.

Aussi, sachant que l'adhésion à une Plateforme ne saurait être à « options et variantes » :

022

Amendement :

Page 863 ; Point 1) supprimer la partie de phrase consistant à « adhérer à la Plate-forme des langues régionales de l'Association des Régions de France, dont le texte figure en annexe 2. »

REJETE

023

Conseil régional Rhône-Alpes

SESSION PLENIERE

8 et 9 juillet 2009

AMENDEMENT
Groupe Mouvement Démocrate

Rapport n° 09.11.450

Reconnaître, valoriser, promouvoir l'occitan et le francoprovençal, langues régionales de Rhône-Alpes

Exposé des motifs :

Ce rapport vise à promouvoir deux langues régionales, le francoprovençal et l'occitan, qui sont le témoignage de la culture et de l'histoire d'une partie de notre territoire régional qu'il apparaît important de sauvegarder.

Pour autant, les dispositions de la Plate-forme des langues régionales de l'Association des Régions de France à laquelle la Région Rhône-Alpes souhaite adhérer nous semblent d'une ampleur disproportionnée compte tenu de la faible pratique de ces deux langues régionales sur notre territoire.

Considérant qu'il n'est ni particulièrement pédagogique ni utile pour le plus grand nombre que l'occitan et le franco provençal bénéficient de mesures particulières visant à favoriser leur pratique dans l'enseignement, dans la formation et dans la société (signalisation routière, services publics,...), nous proposons de refuser d'adhérer à la Plate forme de l'Association des Régions de France.

Amendement :

Page 863, supprimer :

2) et d'adhérer à la Plate-forme des langues régionales de l'Association des régions de France, dont le texte figure en annexe 2.

Voté avec l'amendement n° 021

QUESTIONS DIVERSES
ET
VŒUX GÉNÉRAUX

ASSEMBLEE PLENIERE DES 8 ET 9 JUILLET 2009**VŒU DE L'EXECUTIF
CONFLIT UNIVERSITAIRE****Le gouvernement doit créer les conditions d'une reprise du dialogue pour une sortie rapide de la crise**

Depuis mai 1968, le système universitaire et scientifique français a connu au printemps une de ses plus graves crises. Pendant plus de quatre mois la contestation universitaire et scientifique s'est fait entendre face aux réformes, au mépris affiché et aux provocations du gouvernement et du Président de la République comme méthode de traitement des dossiers.

Le système souffre d'abord d'une insuffisance de moyens. A l'Université les moyens accordés pour former un étudiant sont très en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE. On assiste par ailleurs à une forte dévalorisation du statut des enseignants chercheurs et des chercheurs. Au lieu de donner corps à l'idée d'autonomie universitaire, la loi LRU réduit la démocratie sans résoudre les problèmes de gouvernance qui étaient bien réels et en exacerbant la concurrence entre universités. La collégialité et l'évaluation par les pairs sont remises en cause alors que le milieu universitaire dans son ensemble y est très attaché, comme symboles et garants de sa responsabilité au service de l'intérêt général. La notion de service public de l'université et de la recherche est profondément remise en cause. Les attaques présidentielles contre la recherche et les chercheurs, les réformes contestées et contestables, les suppressions de postes et l'insuffisance de l'offre d'emplois scientifiques ajoutent à la crise. Enfin, le projet de réforme de la formation des enseignants, unanimement contesté aujourd'hui, provoquerait une forte détérioration de la formation professionnelle des futurs enseignants, en supprimant l'année de formation par alternance post concours rémunérée par l'Etat. Cette réforme dite de "masterisation", sous couvert d'élever le niveau de recrutement des enseignants, conduirait de nombreux étudiants à apprendre leur métier sur le tas, sans réel encadrement. Ceci risque de réduire la qualité du service public d'éducation (la diminution drastique des postes ouverts au concours pour l'année 2009-2010 confirmant également un désengagement manifeste de l'Etat vis-à-vis du système public d'éducation).

A l'Université comme à l'hôpital, le gouvernement vise à promouvoir un système autoritaire, fortement hiérarchisé et élitiste, concentrant de maigres moyens sur quelques-uns et avec le danger d'une insuffisance du financement public.

Après quatre mois de conflit, il est temps que le gouvernement crée les conditions d'une sortie de crise par le haut dont il porte largement la responsabilité. Il en va de l'avenir de l'Université et plus globalement de celui de notre pays.

C'est pourquoi, le Conseil Régional Rhône-Alpes réuni en Assemblée Plénière demande au gouvernement et au Président de la République.

024

- De suspendre dans l'attente des résultats des assises nationales définies ci-dessous la mise en œuvre des mesures prises **ou envisagées** qui ont fait l'objet du conflit
- **D'organiser des assises nationales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche s'adressant à tous les acteurs du milieu scientifique et universitaire, mais aussi aux forces économiques, éducatives hors université, sociales et culturelles de notre pays afin de définir la place de l'Université et de la Recherche en tant que service public au sein de la Nation. Devront être également définies les priorités de mise en œuvre, les moyens correspondants, en tenant compte des conclusions des Etats Généraux de la Recherche de 2004, ainsi que des propositions de la coordination « Sauvons l'Université »**
- **De prévoir rapidement la mise en place d'une commission parlementaire afin de faire le bilan de la loi LRU contestée par une large partie de la communauté universitaire et de proposer les modifications substantielles qui en résulteraient, voire de jeter les bases d'un nouveau texte afin que ceci soit discuté dans le cadre des assises nationales.**
- **De prévoir une loi de programmation pluriannuelle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur la base du résultat des assises, donnant les moyens à l'Université, y compris en terme de personnels toutes catégories confondues, pour qu'elle assure sa mission de service public.**

NON EXAMINÉ



025

SESSION PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL RHÔNE-ALPES

8 et 9 Juillet 2009

Vœu déposé par le groupe Parti de Gauche & Apparentés

CONFLIT UNIVERSITAIRE

Le gouvernement doit créer les conditions d'une sortie rapide de la crise

Exposé des motifs :

Depuis mai 1968, le système universitaire et scientifique français connaît une de ses plus graves crises. Voici plus de quatre mois que la contestation universitaire et scientifique se développe face aux réformes, au mépris affiché et aux provocations du gouvernement et du Président de la République comme méthode de traitement des dossiers.

Le système souffre d'abord d'une insuffisance de moyens. Par exemple, à l'Université les moyens accordés pour former un étudiant sont très en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE. On assiste par ailleurs à une forte dévalorisation du statut des enseignants chercheurs et des chercheurs. L'autonomie universitaire voulue par la loi LRU ne peut qu'exacerber la concurrence entre universités dans un contexte de contraction des crédits publics et de baisse des effectifs d'enseignants-chercheurs et de personnels. Si l'on peut comprendre la volonté de donner corps à l'idée de liberté et d'initiatives chères aux universitaires, la loi LRU réduit la démocratie. La collégialité et l'évaluation par les pairs sont remises en cause alors que le milieu universitaire dans son ensemble y est très attaché, comme symboles et garants de sa responsabilité au service de l'intérêt général. Le partenariat public/privé renforcera les inégalités entre les universités et les filières. L'indépendance de la recherche est remise en cause à partir du moment où on la soumet aux intérêts des marchands. Les attaques présidentielles contre la recherche et les chercheurs, les réformes contestées et contestables, les suppressions de postes et l'insuffisance de l'offre d'emplois scientifiques ajoutent à la crise. Enfin, le projet de réforme de la formation des enseignants, unanimement contesté aujourd'hui, provoquerait une forte détérioration de la formation professionnelle des futurs enseignants, en supprimant l'année de formation rémunérée par alternance post concours par l'Etat. Cette réforme dite de "masterisation", sous couvert d'élever le niveau de recrutement des enseignants, conduirait de nombreux étudiants à apprendre leur métier sur le tas, sans réel encadrement. Ceci risque de réduire la qualité du service public d'éducation (la diminution drastique des postes ouverts au concours pour l'année 2009-2010 confirmant également un désengagement manifeste de l'Etat vis-à-vis du système public d'éducation).

025

A l'Université comme à l'hôpital, le gouvernement vise à promouvoir un système autoritaire, fortement hiérarchisé et élitiste, concentrant de maigres moyens sur quelques-uns et avec le danger d'une insuffisance du financement public.

Après quatre mois de conflit, il est temps que le gouvernement crée les conditions d'une sortie de crise par le haut dont il porte largement la responsabilité. Il en va de l'avenir de l'Université et plus globalement de celui de notre pays.

Vœu :

C'est pourquoi, le Conseil Régional Rhône-Alpes réuni en Assemblée Plénière demande au gouvernement et au Président de la République.

1)

- **De suspendre dans l'attente des résultats des assises nationales définies ci-dessous la mise en œuvre des mesures prises ou envisagées en particulier la LRU et la masterisation de la formation des enseignants qui font aujourd'hui l'objet du conflit**
- **D'organiser des assises nationales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche s'adressant à tous les acteurs du milieu scientifique et universitaire, mais aussi aux forces économiques, éducatives hors université, sociales et culturelles de notre pays afin de définir la place de l'Université et de la Recherche en tant que service public au sein de la Nation. Devront être également définies les priorités de mise en œuvre, les moyens correspondants, en tenant compte des conclusions des Etats Généraux de la Recherche de 2004, ainsi que des propositions de la coordination « Sauvons l'Université »**
- **De prévoir une loi de programmation pluriannuelle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur la base du résultat des assises, donnant les moyens à l'Université, y compris en terme de personnels toutes catégories confondues, pour qu'elle assure sa mission de service public.**
- **Dans le cas probable où ce vœu ne serait pas satisfait, le Conseil Régional Rhône-Alpes s'adressera à l'ARF pour qu'elle prenne l'initiative d'accompagner des Assises Nationales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche afin de construire ensemble les réponses pour une autre Université.**

2)

De retirer expressément le décret du 16 Juin 2009 ouvrant la possibilité aux universités catholiques de valider des diplômes en l'absence de contrat ou de convention avec les organismes publics d'enseignement.



026

Session des 8 et 9 juillet 2009

Voeu

(rattaché au rapport n°09.03.445)

Soutien aux campus universitaires de Rhône-Alpes Pour des Assises nationales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Déposé par le Groupe Communiste

Exposé des motifs :

Depuis mai 1968, le système universitaire et scientifique français connaît une de ses plus graves crises. La contestation universitaire et scientifique, étudiante et enseignante, face aux réformes a duré 4 mois, malgré le mépris affiché et les provocations du gouvernement et du Président de la République, dans leur projet à marche forcée vers la marchandisation des savoirs.

Le système souffre d'abord d'une insuffisance de moyens. Par exemple, à l'Université les moyens accordés pour former un étudiant sont très en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE. On assiste par ailleurs à une forte dévalorisation du statut des enseignants chercheurs et des chercheurs. Au lieu de donner corps à l'idée d'autonomie universitaire, la loi LRU réduit la démocratie sans résoudre les problèmes de gouvernance qui étaient bien réels et en exacerbant la concurrence entre universités. La collégialité et l'évaluation par les pairs sont remises en cause alors que la communauté universitaire dans son ensemble y est très attachée, comme symboles et garants de sa responsabilité au service de l'intérêt général. La notion de service public de l'université et de la recherche est profondément remise en cause. Les attaques présidentielles contre la recherche et les chercheurs, les réformes contestées et contestables, les suppressions de postes et l'insuffisance de l'offre d'emplois scientifiques ajoutent à la crise. Enfin, le projet de réforme de la formation des enseignants, unanimement contesté aujourd'hui, provoquerait une forte détérioration de la formation professionnelle des futurs enseignants, en supprimant l'année de formation par alternance post concours rémunérée par l'Etat. Cette réforme dite de "masterisation", sous couvert d'élever le niveau de recrutement des enseignants, conduirait de nombreux étudiants à apprendre leur métier « sur le tas », sans réel encadrement. Cela risque de réduire la qualité du service public d'éducation (la diminution drastique des postes ouverts au concours pour l'année 2009-2010 confirmant également un désengagement manifeste de l'Etat vis-à-vis du système public d'éducation).

A l'Université comme à l'hôpital, le gouvernement vise à promouvoir un système autoritaire, fortement hiérarchisé et élitiste, concentrant de maigres moyens sur quelques-uns et avec le danger d'une insuffisance du financement public.

026

Le gouvernement a joué l'essoufflement, voire le pourrissement du mouvement de contestation, pour mieux décourager, et au pire criminaliser ses acteurs, qui agissent simplement comme des citoyens co-responsables de l'avenir de la nation, par le contrôle des projets d'enseignement public. La période estivale ne remet pas en cause la validité des arguments, ni le soutien que la majorité régionale apporte à un autre projet de société, basé sur la lutte contre les inégalités, via des services publics forts pour garantir les Droits fondamentaux.

VOEU

Le Conseil Régional Rhône-Alpes réuni en Assemblée Plénière demande au gouvernement et au Président de la République.

- **De suspendre dans l'attente des résultats des assises nationales définies ci-dessous la mise en œuvre des mesures prises**
- **D'organiser des assises nationales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche s'adressant à tous les acteurs du milieu scientifique et universitaire, mais aussi aux forces économiques, éducatives hors université, sociales et culturelles de notre pays afin de définir la place de l'Université et de la Recherche en tant que service public au sein de la Nation. Devront être également définies les priorités de mise en œuvre, les moyens correspondants, en tenant compte des conclusions des Etats Généraux de la Recherche de 2004, ainsi que des propositions de la coordination « Sauvons l'Université »**
- **De prévoir rapidement la mise en place d'une commission parlementaire afin de faire le bilan de la loi LRU contestée par une large partie de la communauté universitaire et de proposer les modifications substantielles qui en résulteraient, voire de jeter les bases d'un nouveau texte afin que ceci soit discuté dans le cadre des assises nationales.**
- **De prévoir une loi de programmation pluriannuelle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur la base du résultat des assises, donnant les moyens à l'Université, y compris en terme de personnels toutes catégories confondues, pour qu'elle assure sa mission de service public.**

NON EXAMINÉ



Vœu du groupe PRG

Réaffirmation du monopole de la délivrance des diplômes par l'Université publique (Contre l'accord signé entre l'Etat français et le Vatican)

Exposé des motifs :

Le décret paru au journal officiel le 19 avril rend applicable l'accord signé par le Ministre des Affaires étrangères, Bernard KOUCHNER, avec le Vatican, qui permet désormais à ce dernier de viser les diplômes délivrés par les universités catholiques françaises

Pour justifier cet accord, le Gouvernement s'appuie sur le processus de Bologne qui vise à construire un espace européen de l'enseignement supérieur et permet la reconnaissance des diplômes délivrés par 43 pays.

Si ce processus de Bologne est effectivement une excellente chose, rien ne justifie que le Vatican puisse d'autorité dans notre pays viser des diplômes et les faire automatiquement valider par l'Etat français.

Cette reconnaissance remet en effet en cause le monopole de la délivrance des diplômes par l'Université publique, et constitue de fait une remise en cause supplémentaire de la laïcité.

S'il vient à être appliqué, cet accord va se traduire pour les cinq établissements catholiques d'Enseignement supérieur, dont celui de Lyon (dont la qualité de l'enseignement n'est absolument pas sujette à caution), par des pressions inacceptables sur le contenu de leurs formations. Qu'en sera-t-il ainsi des formations médicales, liées par exemple à la bioéthique ?

A l'heure où l'Enseignement supérieur vit déjà une crise grave, le Président de la République et le Gouvernement en sapant les fondations de l'enseignement public, portent les germes d'une nouvelle guerre scolaire.

Et à travers le décret paru au journal officiel le 19 avril qui rend applicable l'accord signé avec le Vatican, le Ministre des Affaires étrangères, Bernard KOUCHNER, sous les ordres de Nicolas SARKOZY, Président de la République et Chanoine de Latran, trahit une de fois de plus l'esprit de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, qui constitue l'un des piliers de la République.

027

En tant qu'institution jouant un rôle majeur en faveur de l'enseignement supérieur, aux côtés de la communauté universitaire, le Conseil Régional ne peut accepter cela.

Vœu :

Le Conseil régional, au regard de son investissement en matière d'enseignement supérieur, et en tant qu'institution défendant les lois de la République, dénonce l'accord signé entre l'Etat français et le Vatican qui permet à ce dernier de viser les diplômes des institutions catholiques.

Il réaffirme son adhésion au principe de délivrance de diplômes par la seule Université publique, et son attachement aux principes de la laïcité.

Il apporte son soutien plein et entier aux groupes Radical de gauche et Apparentés du Sénat et Socialiste, Radical et Citoyen de l'Assemblée nationale, qui ont déposé un recours auprès du Conseil d'Etat contre cet accord.

NON EXAMINÉ



Vœu du groupe PRG

Pour le respect par l'Etat des financements liés aux transferts de compétences

La révision constitutionnelle du 28 mars 2003 a introduit dans la Constitution un article 72-2 dont le deuxième alinéa dispose que " *tout transfert de compétences entre l'État et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice.*". Cette révision constitutionnelle a été suivie de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales qui détermine les domaines de compétences transférés ainsi que les personnels et financements afférents.

L'expérience montre que ces transferts de compétences n'ont toutefois pas été compensés comme l'exige l'article 72-2 de la Constitution.

Dans plusieurs domaines de compétences, en matière de formations, d'administration générale, par exemple avec les agents techniques des lycées..., la Région a dû combler l'insuffisance des financements versés par l'Etat, et ce alors même que le Gouvernement s'était toujours engagé à compenser à l'Euro près tous les transferts aux collectivités, dans le cadre des récentes lois de décentralisation.

L'autonomie financière de la Région comme celle de beaucoup de collectivités territoriales est donc fragilisée. Ce d'autant qu'au sein du budget régional, la part des recettes propres est bien trop faible. Ces "ressources propres" ne l'étant en outre que partiellement. La possibilité de moduler la fraction de tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIPP), une ressource peu dynamique, déliée du cœur de notre action politique et sur laquelle nos prérogatives sont très encadrées, en témoigne.

Financièrement trop dépendante de l'Etat, victime des sous-compensations, la Région ne pouvait, jusqu'alors, faire examiner, par le juge administratif, les conditions financières du transfert par l'Etat de compétences.

En effet, dans le cas de recours tendant à l'annulation des décrets et arrêtés procédant à ces transferts, le Conseil d'Etat refusait d'examiner le moyen tiré de la violation de l'article 72-2 de la constitution: les textes attaqués ayant été pris conformément à la loi du 13 août 2004, invoquer la non-conformité de ces actes à l'article 72-2 revenait à invoquer la non-conformité de la loi de 2004 à la Constitution. Or, selon une jurisprudence ancienne, le Conseil d'Etat estime qu'il ne lui appartient pas de statuer sur la conformité de la loi à la Constitution.

029

Néanmoins la révision constitutionnelle de juillet 2008, à l'article 61-1, ouvre la possibilité de contester la conformité d'une loi à la Constitution à l'occasion d'un litige. Une collectivité territoriale pourra donc attaquer les décrets ou arrêtés portant transfert de compétences devant le Conseil d'Etat. Elle pourra également attaquer une décision de refus de l'Etat de compenser, comme l'article 72-2 le prévoit, les compétences transférées. Il appartiendra au Conseil d'Etat de déterminer s'il y a lieu de saisir le Conseil constitutionnel.

Une telle saisine ne serait certes possible que si sont en cause les droits et les libertés garantis par la Constitution. Mais le Conseil d'Etat a déjà eu l'occasion de préciser que la libre administration des collectivités territoriales constitue une liberté fondamentale. La compensation financière prévue par l'article 72-2 de la Constitution s'analyse également comme un droit reconnu aux collectivités territoriales.

Seule manque encore la loi organique précisant les conditions de ce nouveau recours. Mais la discussion de ce texte devrait intervenir avant l'été selon le gouvernement, sa présentation ayant déjà été réalisée en conseil des ministres mercredi 8 avril 2009.

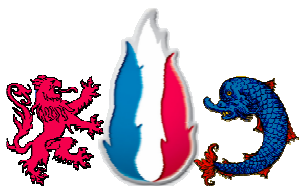
La contestation devant le juge, des conditions financières du transfert par l'Etat de compétences aux collectivités territoriales, deviendra donc très prochainement possible. Cela ne suffira sans doute pas à traiter totalement le problème du désengagement de l'Etat, mais il ouvre de nouvelles perspectives de protection des finances locales. Il nous revient de les saisir.

Vœu :

Le Conseil régional :

- **Après avoir réuni les éléments de chiffrage attestant de l'insuffisance des compensations financières liées aux transferts de compétences, notamment dans le cadre du budget 2009, demande à l'Etat de réévaluer ces compensations**
- **En cas de refus de ce dernier, sous réserve de l'adoption de la loi organique portant création d'une exception d'inconstitutionnalité, se réserve la possibilité, afin de faire valoir son bon droit, d'utiliser les moyens juridiques à disposition, comme tout acte réglementaire qui manifesterait une sous-compensation, et que soit levé le moyen tiré de l'inconstitutionnalité de ces actes au titre du non-respect de l'article 72-2.**

NON EXAMINÉ



SESSION DU CONSEIL REGIONAL

8 & 9 juillet 2009

030

Voeu

Déposé par le Groupe FRONT NATIONAL

Le COREVA est bien souvent perplexe face aux demandes de subventions d'associations au sujet desquelles il manque de critères d'appréciation.

En effet, il est parfois difficile, au vu des seuls éléments présentés, d'établir quelles sont les associations véritables, avec un véritable objet social, des adhérents et une vie associative dignes de ce nom, et quelles sont les associations constituées uniquement en vue de recueillir des subventions publiques.

Or, il existe un label "Gouvernance et gestion responsable des associations et des fondations", décerné après demande par AFNOR Certification. Ce label, aboutissement des travaux d'un ancien Conseiller à la Cour des Comptes, M. Kaltenbach, a pour but de donner des critères précis et indépendants sur les domaines suivants :

- ❖ définition et conformité du champ d'activité et du périmètre d'intervention
- ❖ gouvernance
- ❖ gestion
- ❖ communication
- ❖ mesure, analyse et amélioration des performances

L'absence réelle de but lucratif, la bonne gouvernance et la transparence vis-à-vis des apporteurs de fonds publics et privés apparaissent, dès lors, de manière indiscutable.

La Région, comptable des deniers des rhônalpins, surtout en période de crise et d'incertitude, s'honorera en étant la première Région française à s'appuyer sur une certification indépendante et des critères précis et démontrables, pour l'attribution de ses subventions aux associations.

C'est pourquoi,

La Région décide que le COREVA n'étudiera désormais plus que les demandes de subvention émanant d'associations bénéficiant du label "Gouvernance et gestion responsable des associations et des fondations", décerné par AFNOR Certification.

La Région s'engage également, pendant une durée d'un an, à aider techniquement et financièrement les associations désirant cette certification dans leurs démarches.

NON EXAMINÉ



031

SESSION PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL RHÔNE-ALPES 8 et 9 Juillet 2009

Vœu déposé par le groupe PGA Parti de Gauche et Apparentés VŒU ORDRE PROFESSIONNEL DES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES

Concernant les assignations auprès des tribunaux de grande instance de masseurs kinésithérapeutes refusant de s'inscrire à l'ordre professionnel.

Exposé des motifs :

La loi n° 2004-806 du 9/8/2004 instaure un ordre professionnel des masseurs kinésithérapeutes. Cette réponse, de la part du gouvernement de l'époque, nous semble inadéquate pour répondre aux préoccupations de cette profession. Ceci est confirmé par les difficultés que rencontre la mise en oeuvre de cet ordre : nombre de professionnels ont refusé d'adhérer, de voter pour désigner leurs représentants dans les différentes instances (seuls 10% se sont rendus aux urnes!), de payer les cotisations sollicitées.

Aujourd'hui certains professionnels sont assignés devant des tribunaux de grande instance, comme à Toulouse, d'autres procédures sont en cours en Bretagne, dans le nord, Rhône-Alpes ne sera pas épargné....

Une médiation est en cours, mise en oeuvre par le Ministère de la Santé.

Ces professionnels sont menacés d'exercice illégal de la profession, alors que nombre d'entre eux exercent depuis de nombreuses années, et cela bien antérieurement à l'instauration de cet ordre !

Aux vues de la compétence régionale en matière de formations sanitaires et sociales, le conseil régional réunit en assemblée plénière formule le voeu suivant:

Voëu :

1. Le conseil régional Rhône-Alpes demande à l'ordre des masseurs kinésithérapeutes d'annuler les actions en cours sur tout le territoire national à l'encontre des professionnels refusant de s'inscrire à l'ordre, dans l'attente des résultats de la médiation conduite par le ministère de la santé.

2. Le conseil régional Rhône-Alpes demande à la Ministre de la Santé:

a. - de poursuivre la médiation afin de faire cesser les actions de justice contre ces professionnels et de trouver une issue correspondante aux attentes des masseurs kinésithérapeutes.

b. - de devancer et prévenir les mêmes difficultés, qui ne manqueront pas de survenir lors de la mise oeuvre de l'ordre infirmier (seulement 13% des infirmières DE ont participé au scrutin...).

NON EXAMINÉ



032

SESSION PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL RHÔNE-ALPES

8 et 9 Juillet 2009

Vœu déposé par le groupe Parti de Gauche & Apparentés

AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT

Exposé des motifs :

Suite à la signature de la convention cadre entre la région Rhône-Alpes et l'Agence Française de Développement (AFD) le vendredi 19 Juin 2009, visant à établir des liens de partenariat et une concertation élargie sur nos objectifs communs en matière d'aide au développement et de coopération décentralisée, le groupe Parti de gauche et Apparentés souhaite, compte tenu des évolutions récentes qu'impose le gouvernement à l'AFD, que la région Rhône-Alpes précise par ce vœu sa position et ses attentes sur une logique, une éthique et une coordination entre l'Etat et les collectivités françaises tant sur leurs politiques de relations internationales que sur leurs politiques de coopération.

Nous affirmons d'une part notre soutien aux quelques 1500 agents qui font vivre l'AFD, et notre volonté de donner un sens politique fort à notre rapprochement et d'autre part, d'œuvrer sur la base de cette convention à défendre, par nos actions, un modèle de développement dont ce vœu entend en préciser les contours.

L'agence française de développement connaît aujourd'hui de profonds changements, dans sa nature, dans ses actions et dans ses engagements auprès des territoires qu'elle soutient. L'aide au développement ne peut pas s'envisager sous l'angle de la seule performance économique et de la croissance à tout prix, fut-elle mâtinée de vert. Nous disons cela car Alain Joyandet, secrétaire d'Etat chargé de la coopération et de la francophonie a critiqué de manière virulente le positionnement et le fonctionnement de l'AFD. Il les a critiqués parce que, contrairement au FMI, avec sa politique dite d'ajustements structurels dont on sait vers quelles catastrophes elles mènent les peuples du monde et en particulier les peuples du sud que nous serions censés aider. L'AFD soutient le développement des services publics, consciente comme bon nombre d'entre nous, à gauche, que les biens et les services essentiels à notre vie commune doivent être soustraits à l'appétit des marchands. Nous pensons en particulier à l'eau, à l'éducation, à la santé et cette liste bien sûr n'est pas exhaustive. Or, et ce n'est pas très étonnant, c'est bien cette logique de soutien des services publics et des collectivités dans les pays du Sud que le gouvernement remet en cause pour orienter de manière extrêmement claire l'aide de l'AFD vers le secteur privé, vers le secteur marchand, dans une logique d'«externalisation de certaines activités» pour reprendre les termes du secrétaire d'Etat. Pour ce faire l'AFD, jugée trop autonome par le gouvernement, est maintenant sous une triple tutelle ministérielle et le décret n° 2009-618 du 5 Juin 2009 vient sceller cette subordination. Ainsi, l'article 9 ajoute que sont soumis à la délibération du conseil d'administration de l'agence les orientations stratégiques

032

de l'établissement « mettant en œuvre les objectifs confiés à l'agence par l'Etat » et qu'en matière d'aide directe « le ministre compétent ou le chef de mission diplomatique est cosignataire des conventions de don conclues entre l'agence et les bénéficiaires, ainsi que des conventions de prêts souverains » alors que dans le même temps Mr Joyandet exprimait son opposition à la création d'un comité dons-projets, garant de transparence. Dans le même temps l'action de l'AFD se voit restreinte à une logique purement bancaire où la fourniture de « prestations d'assistance technique, de conseil, d'étude et de formation dans les domaines se rattachant à ses activités » (Article R. 516-9) est tout simplement abrogée par l'article 6 du même décret!

L'objectif est fixé par le Président Sarkozy dans son discours du Cap : doublement de l'activité de l'Agence essentiellement via Proparco en faveur du secteur privé et sur une part croissante de fonds privés (grands groupes à 40,96% pour Proparco et emprunts sur les marchés) tandis que les ressources allouées par l'Etat et les ressources propres diminuent. Résultat : sur un total de plus de 5 Milliards d'euros d'engagement fin 2009, un tiers seulement constituera de l'aide publique au développement net (38% en 2007 contre 52% en 2006). La Françafrique aussi se financiarise, sous l'impulsion du Chef d'Etat.

Tout cela a, aujourd'hui, des conséquences concrètes sur les orientations prises dans les choix de développement de l'AFD. Pour preuve, nous citerons trois exemples, représentatifs d'une situation ubuesque où le meilleur côtoie le pire.

- Le « projet SNIM-Centrale » date de 2006, il concerne la Mauritanie et permettra pour un coût global de 45 Millions d'Euros, dont la moitié octroyée par l'AFD en prêt, de financer la construction d'une centrale électrique « fonctionnant au fuel » afin de permettre « une augmentation du volume de production de minerai » de fer de la Société Nationale Industrielle et Minière. Voilà donc le modèle d'aide au développement que nous promet le gouvernement : une performance économique accrue au détriment de toute considération sociale et environnementale ; une vision plus qu'étroite du développement durable !

- Le « projet Green Belt Movement » (GBM) date également de 2006, il concerne le Kenya et permettra grâce à une subvention de 2.3 Millions d'Euros dont 1.3 consentis par l'AFD s'il est validé, la reforestation et la gestion concertée des ressources naturelles (notamment eau et biodiversité). Ce projet est porté par l'ONG GBM. Il vise à créer entre autre « des opportunités économiques pour les populations locales à partir de l'exploitation raisonnée des forêts ». Voilà donc le modèle d'aide publique au développement (APD) que l'Etat français devrait défendre et qui s'inscrit effectivement dans les objectifs qui définissent aujourd'hui l'aide publique au développement. Malheureusement, si le gouvernement est bien en mesure de soutenir l'activité automobile ou le secteur bancaire en France, il lui est en revanche beaucoup plus difficile d'investir dans l'APD si les retombées économiques ne sont pas directes.

- Le projet « Pallisco-forêt » date de 2004, il assure le financement partiel (1,4 millions d'Euros dont 1 Million pour Proparco en prêt) des plans d'aménagement des unités forestières exploitées par la société R. PALLISCO (filiale du groupe français Pasquet) au Cameroun et doit permettre « la gestion durable » des 300000 hectares de forêt exploités par cette société et le contrôle « les conflits potentiels entre l'exploitant et les populations locales » pour le volet « social ». Si de prime abord on peut se féliciter de cette orientation stratégique « durable », l'Union Européenne et la Banque Mondiale nous montrent le vrai visage de cette opération : « concernant la zone tropicale, il est visible que la France soutient ses exploitants » (Banque Mondiale) ; « concernant les projets d'aménagement financés par l'AFD et bien qu'ils soient réalisés sur convention avec les Etats, il semble qu'il y ait privatisation de fait des concessions en faveur des exploitants. Il revient pourtant à l'Etat d'élaborer et de contrôler les plans d'aménagement » (Union

032

Européenne) ; « la France peut perturber le cadre global mis en place par la FAO du fait de la spécificité de ses intérêts dans la région. Ainsi, des réserves sont exprimées quant au financement du secteur forestier privé en raison d'un soutien trop voyant des intérêts français » (Food and Agriculture Organisation). Cette stratégie est vivement critiquée et de nombreuses ONG préféreraient voir l'aide publique au développement utilisée pour renforcer un pilotage efficace et pour bénéficier directement aux populations locales plutôt qu'à des entreprises étrangères. Cette aide renforce le poids et l'influence d'acteurs extérieurs sur l'espace forestier alors que, par exemple, les droits fonciers des peuples autochtones (« pygmées ») ne sont toujours pas reconnus. Enfin il faut noter que le groupe Pasquet a déjà bénéficié de 3 millions d'Euros de prêt de l'AFD depuis 1990 pour ses programmes d' « exploitation forestière » en Afrique.

Ainsi, il apparaît clairement que l'AFD est aujourd'hui de plus en plus un outil financier destiné à favoriser les débouchés économiques de la France à l'international dans les PED et les PMA tandis que le cœur de métier de l'agence, l'aide publique au développement, objet de notre contractualisation, se retrouve réduit à sa portion congrue malgré les effets de levier qu'elle impulse à moyen et long terme dans les territoires qu'elle soutient.

Nous voulons donc, face à un tel dogmatisme, opposer une vision de l'aide au développement qui soit véritablement durable, qui soit sociale et qui intègre pleinement les enjeux environnementaux. C'est absolument nécessaire aujourd'hui, tout au moins si l'on souhaite que l'humanité puisse continuer à vivre sur cette planète, et ce en lien avec des populations locales qu'il est grand temps de considérer comme nos égaux au lieu de chercher des manières toujours plus sophistiquées de les exploiter encore et encore. Voilà quel est le sens de ce vœu. Nous espérons qu'il sera entendu et que nous serons en capacité d'exercer la vigilance et la force politique nécessaires à la mise en œuvre du soutien que nous devons apporter avec l'AFD aux autres peuples.

Nous nous interrogeons cependant sur les capacités réelles et futures de l'AFD à soutenir et financer des projets de coopération décentralisée dans le cadre de notre convention compte tenu des modifications statutaires de l'agence et de la rigueur budgétaire que lui impose le gouvernement en la matière, comparativement aux sommes engagées pour soutenir le secteur privé.

Nous craignons également, par effet pervers, que les contractualisations entre l'AFD et les Collectivités Locales, Françaises notamment, ne soient l'occasion pour l'Etat de privatiser l'aide publique au développement déterminée en priorité par une logique financière, via des instruments financiers et de rentabilité, tandis que les Collectivités Locales devront supporter le coût du « transfert de compétence » lié à la politique de coopération en matière et d'APD, sans en avoir les moyens nécessaires et suffisants.

Enfin nous réaffirmons l'idée selon laquelle la signature de la convention cadre entre la région Rhône-Alpes et l'Agence Française de Développement, au-delà du partenariat qu'elle préfigure, est l'occasion pour le Conseil Régional Rhône-Alpes de faire valoir, notamment auprès du gouvernement, une certaine vision de l'aide au développement qui ne peut se fonder sur le transfert de l'aide publique vers le secteur privé pour assurer ses missions.

032

Vœu :**Pour l'ensemble de ces motifs nous exprimons le vœu suivant :**

- 1) La France, à l'instar des autres pays membres de l'Union Européenne, a promis d'allouer 0,51% de son RNB à l'APD en 2010. Elle avait en outre prévu (ratifié dans le cadre des *Objectifs du Millénaire*) d'atteindre les 0,7% en 2012 de manière anticipée, mais elle a repoussé cet engagement à 2015 et le projet de Loi des finances 2009 du Sénat table plutôt sur 0,42% en 2011. La France a versé 0,37% de son RNB à l'APD en 2008 et 0,38% en 2007. Ceci représente une baisse importante par rapport à 2006 (0,47% du RNB). Par ailleurs, il est acquis que l'APD française est fortement surévaluée, par des allègements de dettes entre autres.

Ainsi, pour améliorer l'efficacité de l'aide, nous demandons au gouvernement:

- a) De respecter ses engagements internationaux en terme de montant d'aide ;
 - b) D'allouer les aides en toute transparence ;
 - c) De supprimer les conditionnalités macroéconomiques ;
 - d) De mieux diriger ses flux : Le clientélisme de la France va à l'encontre de l'idée même de l'APD qui vise à aider les pays qui en ont le plus besoin ;
 - e) D'octroyer plus de place aux Parlements et aux organisations de la société civile dans le processus décisionnel.
- 2) Nous demandons au gouvernement le rétablissement de l'article R. 516-9 du Code monétaire et financier abrogé à ce jour par l'Article 6 du Décret n° 2009-618 du 5 juin 2009.
 - 3) Au vu des éléments relatifs aux changements de nature, de stratégie et d'engagements de l'AFD sous la houlette du gouvernement, la Région Rhône-Alpes réaffirme sa logique de renforcement de l'action publique locale comme fondement de son engagement en faveur d'échanges internationaux responsables et solidaires. La coordination entre l'Etat et les collectivités françaises, tant sur leur politique de relations internationales que sur leur politique de coopération, doit relever de cette volonté réciproque.
 - 4) Le Conseil Régional de Rhône-Alpes a voté une convention cadre avec l'AFD le 5 Juin 2009. Elle s'interroge sur l'avenir d'un tel partenariat et des objectifs communs qui ont été fixés alors que les statuts de l'agence ont changé.
 - 5) Nous demandons à Mr Eric Besson, Ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire et membre de Conseil d'Administration de l'AFD, de revenir sur le principe selon lequel les pays ayant conclu un accord de gestion concertée des flux migratoires pourront bénéficier d'un traitement préférentiel en matière d'APD.

NON EXAMINÉ

voeu

www.psrhonealpes.fr
 groupe
**socialiste, écologiste
 et apparentés**
 Conseil régional Rhône-Alpes

033

CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES

Session des 8 et 9 juillet 2009

« Pour une reconnaissance des anciens combattants et travailleurs originaires des Etats antérieurement liés à la France »

Exposé des motifs :

La France a pu compter sur les combattants et travailleurs issus des Etats lui étant antérieurement liés. Il n'en reste aujourd'hui que quelques milliers, et l'injustice envers ces « oubliés de la République » doit enfin cesser. Le temps passe, et la France ne reconnaît pas ces combattants et travailleurs qui se sont battus pour son indépendance, la défense de sa souveraineté et qui ont contribué à sa grandeur retrouvée. La France ne peut ignorer les conditions de vie et laisser perdurer cette situation qui, depuis maintenant 50 ans, témoigne d'une profonde injustice. Injustice qui a été mise à jour dans les films de Rachid Bouchareb, « Indigènes » et de Yamina Benguigui, « Mémoires d'immigrés, l'héritage maghrébin ». Les travailleurs, on les appelle les Chibanis, « cheveux blancs » en arabe dialectal ou « vieillards » en arabe. Ils sont arrivés en France après la seconde guerre mondiale pour travailler sur nos chantiers ou dans nos usines afin de pallier le manque de main d'œuvre pour le grand projet de la reconstruction du pays. Ils arrivaient par bateaux entiers, venus des campagnes d'Afrique du Nord. Aujourd'hui, après quarante ans de travail, pourquoi oblige-t-on des ouvriers qui ont travaillé légalement toute leur vie sur des chantiers à rester sur le territoire français pour toucher leur retraite, de même que pour les anciens combattants, alors qu'ils devraient pouvoir choisir sans être pénalisé financièrement ? Certains veulent rentrer auprès de leurs proches, d'autres préfèrent rester, ils doivent avoir le choix. C'est une question d'égalité et de dignité.

Considérant la loi du 26 décembre 1959 qui ne leur donnait pas droit aux mêmes prestations que celles servies aux militaires français ayant combattu à leurs côtés ou travailleurs ayant participé à la reconstruction du pays. L'indépendance accordée à leurs Etats, ces anciens combattants et travailleurs pour le compte de la France ont vu leurs pensions et retraites transformées en indemnités non-indexables sur le coût de la vie, revenant de fait à une cristallisation de leurs retraites, pensions militaires de retraite et pensions civiles de retraite ;

Considérant la condamnation de ce traitement discriminatoire contraire à la Convention européenne des Droits de l'Homme opérée dans un arrêt « Diop » rendu par le Conseil d'Etat le 30 novembre 2001 ;

Considérant la persistance de ces discriminations confirmée par la Haute autorité de lutte contre les discriminations et l'égalité des chances (HALDE) le 9 octobre 2006 et la recommandation faite au Gouvernement « de prévoir un dispositif de revalorisation des pensions civiles et militaires de retraite, de la retraite du combattant, des pensions civiles et militaires d'invalidité et des pensions de réversion supprimant toute discrimination à raison de la nationalité » ;

Considérant que, dans la loi de finances pour 2007, le Gouvernement n'a pris en compte qu'une partie des recommandations de la HALDE, à savoir que la décristallisation de la retraite du combattant et de la pension militaire d'invalidité n'est intervenue qu'à compter du 1^{er} janvier 2007, sur demande des intéressés, sans que ça ne concerne l'attribution des pensions civiles et militaires de retraites.

Texte du vœu :

Le Conseil régional Rhône-Alpes demande l'examen et l'adoption par le Parlement de la proposition de loi n° 1228, déposée le 29 octobre 2008 à l'Assemblée nationale, relative à la reconnaissance, aux conditions de vie et à l'accueil des anciens combattants originaires des Etats antérieurement liés à la France et ayant accédé à l'indépendance afin :

- **d'obtenir une décristallisation intégrale des pensions et retraites militaires ainsi que l'automatisation de leur liquidation, comprenant également les pensions civiles de retraite ;**

033

- **de développer un dispositif permettant d'améliorer les conditions de vie et d'accueil de ces anciens combattants en France ;**
- **de supprimer la durée d'obligation de résidence en France donnant droit au minimum vieillesse afin de laisser le choix aux anciens combattants de vivre en France ou dans leur pays d'origine.**

NON EXAMINÉ

Procès verbal validé le 30 septembre 2009

Le Président du Conseil régional

Jean-Jack QUEYRANNE